

A Jean Marie MAYEUR qui a conseillé et soutenu cette recherche \*  
A Jacques BARROT pour son chaleureux et affectueux soutien \*

A Maurice LIGOT pour ses précieux conseils et son amical encouragement \*\*\*

## Georges Clemenceau, Dieu et les religions

**Anticlérical, certes. Antireligieux, probablement pas**

A l'heure où beaucoup, notamment dans le personnel politique, redécouvrent et surtout se réclament de Georges Clemenceau (Mouilleron-en-Pareds, Vendée 1841 – Paris 1929), médecin, homme politique, écrivain, directeur de journaux et ami d'artistes, l'étude concernant les rapports entre le Père La Victoire, *gloire certes réductrice*, avec l'Eternel et les religions n'a été que partiellement abordée.

Bien qu'il évoquait à maintes occasions ces questions, Georges Clemenceau reprochait aux religions d'abêtir le peuple : « *La chimie de Lavoisier est la même à Pékin qu'à Paris. En revanche, (...) les dogmes divins varient avec les peuples (...). Quel ennui de quitter un Dieu à chaque douane pour en retrouver un autre de l'autre côté de la barrière !* ». C'est dans ces termes qu'ironise CLEMENCEAU dans son ouvrage « *La mêlée sociale* » 1895, réédité par HONORE CHAMPION EDITEUR 2014).

Mais si pour son biographe de référence, Le Professeur Jean Baptiste DUROSELLE disparu en 1988, Clemenceau **ne croit ni en Dieu, ni dans la vie éternelle** et pour lequel « *seule l'action fournit une raison de vivre* », il est proposé ici de réapprécier ce postulat au regard de ses réflexions et méditations, de ses choix et de ses rencontres au cours d'une longue vie de près de 90 ans traversée par la Grande Guerre notamment.

### I – L'HISTOIRE FAMILIALE DE GEORGES CLEMENCEAU

Les ascendants paternels et maternels de Georges Clemenceau sont principalement protestants et si dans la généalogie on relève parfois que certains ancêtres avaient fait quelques temps profession de catholicisme, c'est que la plupart ont dû abjurer le protestantisme sous la contrainte au moment des persécutions qui ont entouré en 1685, la révocation de l'Edit de Nantes. Ceux-ci, comme beaucoup d'autres, se sont soumis « extérieurement » à des mariages et des baptêmes catholiques entre 1685 et le milieu du XVIIIème siècle, mais étaient demeurés secrètement « protestants », étant, souvent, dénoncés comme : « *religionnaire opiniâtre* », « *mal converti* », « *mauvais catholique* ».\*

- Auteur d'une thèse de Doctorat sur « L'abbé Lemire » et de plusieurs ouvrages relatifs à la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, des relations des chrétiens avec l'Etat, et de la Démocratie Chrétienne.
- Ancien Vice-Président de la C.E.E., ancien Ministre et Membre du Conseil Constitutionnel, décédé le 3 Décembre 2014.
- Ancien Député Maire de CHOLET, ancien Ministre, et ancien chargé de mission auprès du Général DE GAULLE.

\*Une situation comparable à celles des juifs de la péninsule ibérique (Portugal, Espagne), convertis au catholicisme, qui continuaient à pratiquer le judaïsme en secret que l'on appelle les **marannes**.

Ces familles choisissent d'ailleurs presque toujours leurs alliances dans ce même milieu, souvent même dans leur proche parenté. C'est la raison pour laquelle on retrouve les mêmes ascendants de Georges Clemenceau descendant d'un grand nombre de familles, tel que les Chapeau, Charretier, Coursin, David, Pallardy, Soulard, Suzanet ...

Georges Clemenceau avait un très grand attachement à sa mère, Sophie Emma Gautreau, « Une sainte » dira-t-il, *acharnée sur le bien*. Témoin de ce grand attachement maternel : cette dernière volonté d'emporter dans la tombe le coffret donné par celle-ci et précieusement conservé tout au long de sa vie dans les termes suivants :

« Dans mon cercueil, je veux qu'on place ma canne.... Et le petit coffret recouvert de peau de chèvre qui se trouve au coin gauche de l'étage supérieur de mon armoire à glace. On y laissera le petit livre\* qui y fut déposé par la main de ma chère mère » (Codicille au testament de Clemenceau adressé à M Nicolas Piétri, son éminence grise et son meilleur ami, déposé en l'étude de M° Lanquest, Notaire à Paris).

- Il s'agissait du « **Mariage de Figaro** » qui est considéré, par sa dénonciation des privilèges archaïques de la noblesse, comme l'un des signes avant-coureurs de la Révolution française.

Sa mère appartenait à une famille de la petite bourgeoisie vendéenne où la religion était beaucoup plus **prégnante**, nourrie de la forte piété biblique et de la ferveur courageuse des cultes célébrés au **désert**, que dans celle de la branche paternelle.

Pour preuve, son grand-père *maternel*, **François II** Gautreau et sa grand-mère, Louise-Henriette- Sophie David ont reçu le baptême protestant et se sont mariés au **désert**, cette dernière est enterrée dans l'ancien cimetière protestant de Mouilleron-en-Pareds.

Les arrières grands-parents *maternels* de Georges Clemenceau, François Gautreau, né en 1742, baptisé protestant et Marie Anne Noiraud, baptisée catholique se sont mariés, aussi au **désert**\* le 22 Juin 1784, soit à une date antérieure à "l'Edit de tolérance" de 1787. (L'étude de cette branche maternelle, par le Pasteur **Paul Romane-Musculus**, sur plusieurs siècles, confirme des alliances principalement protestantes, (*La généalogie des familles CLEMENCEAU –GAUTREAU*», archives départementales de la Vendée).

L'étude de la généalogie de la **branche paternelle** de Georges Clemenceau par le Pasteur Paul Romane-Musculus, nous éclaire sur le cheminement des inclinations religieuses de ses aïeux, et ce depuis plusieurs siècles, passant alternativement du catholicisme au protestantisme en fonction des événements politiques avec une tendance dominante pour la Réforme, mais glissant, pour la branche clemenceau, vers l'athéisme. Nous pouvons rattacher la famille Clemenceau à la philosophie des lumières, c'est-à-dire au courant libéral protestant qui tend à réduire le christianisme à un simple code moral.

Si, certains des ascendants, de la **branche Clemenceau**, restent attachés à la foi catholique, d'autres adhèrent au protestantisme en fonction de choix ou d'évènements politiques : l'Edit de Nantes, sa révocation, les dragonnades.

Et pour cause, il faut-il rappeler en effet, que lors des répressions religieuses, les protestants étaient jetés sur des fagots en flamme, déchiquetés par des chiens, leurs meubles étaient brûlés. Ils avaient pour seul choix : le reniement ou les galères pour les hommes, les couvents pour les femmes et les enfants...

Pour autant les 6 enfants du couple Clemenceau-Gautreau ne furent pas baptisés. Lorsque, son père, Benjamin Clemenceau se fiança avec Emma Gautereau, il mit comme condition formelle à leur union que les enfants à venir ne seraient ni baptisés, ni instruits de la moindre pratique religieuse. Pour preuve, Emma, l'aînée ne recevra le baptême que le jour de son mariage à l'église réformée de **NANTES**.

C'est ainsi la mère de Georges Clemenceau, Emma, a assuré les premières années de l'éducation scolaire de ses enfants – Sylvie Brodziak précise même, dans son ouvrage consacré à ce dernier, qu'elle fût "*strictement maternelle*" dans un univers clos où son père était peu présent dans la journée - elle a appris le latin pour le transmettre à ses enfants\* : a-t-elle, aussi, transmis discrètement les valeurs religieuses de sa propre éducation protestante ?

Georges Wormser, également collaborateur et biographe du grand homme, souligne que l'éducation agnostique de ses enfants était pour Benjamin Clemenceau, d'une importance telle que c'est ainsi que dans les recommandations qu'il envoya à sa femme, de la prison de Nantes où il était incarcéré, lorsqu'il fut arrêté – en vertu de la loi de sûreté générale - *après l'attentat d'Orsini en 1858, Napoléon III venait d'échapper à Paris à un attentat commis par ce révolutionnaire et patriote italien*, insista dans les termes suivants : « **Tu sais la promesse que tu m'as faite et jurée sur l'honneur. Je te le rappelle et si tu y manquais, je me sentirais la force de te maudire** ». Imbu des doctrines philosophiques antiques et modernes, il considérait le cléricalisme comme le principal obstacle au progrès et au bonheur des hommes (Georges Wormser. **Clemenceau vu de près**.1961).

- Il était, en réalité, difficilement concevable que les enfants de Benjamin Clemenceau et de son épouse soient scolarisés dans des établissements catholiques, dominant dans la région. Bien que les réformés aient tenté d'investir dans l'éducation, cependant ils leur étaient malaisés de maintenir des classes avec des effectifs réduits. Ultérieurement, comme les autres écoles confessionnelles, celles-ci seront victimes d'un certain anticléricalisme qui se manifestera dans le sillage des lois de Jules Ferry.

Mais **les** Clemenceau avaient glissé vers un vague déisme puis vers l'athéisme.

Georges Clemenceau est donc né dans cette Vendée, insoumise à l'ordre révolutionnaire, "terre d'affrontements et de luttes atroces et impitoyables" comme le rappelle notamment l'historien des « guerres de Vendée » Reynald Sécher : c'est l'insurrection contre la levée en

masse, la lutte contre la Convention montagnarde, la défense de la religion et de la monarchie avec le courage et la foi. N'oublions pas que les révolutionnaires français, après avoir proclamé la Déclaration des droits de l'homme, ont dérapé quelques années plus tard en instaurant la Terreur et en commettant le premier génocide idéologique moderne. Cependant, le vendéen se sent et se reconnaît pleinement vendéen. Lors d'une promenade avec Clemenceau, le Général Mordacq rapporte dans son ouvrage « **Le Ministère Clemenceau** », l'anecdote suivante :

A Luçon... l'une de ses grands- mères se rappelait très bien avoir vu passer, un Chouan de la région qu'elle avait connu autrefois. « *Il avait, se souvenait-elle, pour tout bagage un bâton et un chapelet. Il lui raconta naturellement ses campagnes, les combats auxquels il avait assisté. Et comme sa grand-mère, étonnée, lui demandait où étaient ses armes, il lui montra son bâton et son chapelet ; c'est tout ce qu'il avait. Alors que faire à la bataille ?... Mais répondit-il nous sommes beaucoup comme cela. Nous prions* ».

Socialement selon Jean Martet, son dernier secrétaire, Georges Clemenceau n'a rien d'un enfant du peuple : c'est un hobereau Vendéen. Et il avait conscience de son rang par comparaison avec les paysans et s'en distinguait déjà par la religion. Son père, le "bon docteur", selon ces derniers, n'aimait pas les prêtres et ne répétait-il pas : « *Je ne connais rien de plus mauvais qu'un mauvais prêtre, et cependant il y avait quelque chose de pire : c'est un bon prêtre* » !

Son grand-père paternel se prévalait de ses origines et avait l'assurance de sa position sociale, motivant le port d'une cravate blanche et d'un chapeau haut de forme en toutes circonstances : aussi bien, lorsqu'il allait voir ses vaches ou percevoir les loyers auprès de "ses" fermiers, sur un "coin de table" selon des témoins.

**Son père**, Benjamin - dont la famille était donc propriétaire de fermes exploitées souvent sous la forme de métayage (partage des revenus et des dépenses) par « ses » paysans - également médecin qui révérait « *l'incorruptible* » Robespierre, Saint-Just et Marat, athée, s'est marié, en 1839 devant un pasteur, à Nantes, concession faite à son épouse et à sa belle-famille. Mais relevons surtout, **les sépultures de Benjamin et Georges Clemenceau**, dans la propriété familiale du **Colombier** sur la commune de MOUCHAMPS, particulièrement rares dans le Bocage vendéen, *puisque certaines communes avaient des cimetières protestants* – dont cette dernière : appelé le « *Moulin aux Draps* ». En outre la propriété de l'Aubraie, berceau familial des Clemenceau, contenait, au fond du parc, un cimetière de famille où reposaient des aïeux, notamment les grands parents de Georges et dans lequel sa fille ainée, Madeleine Jacquemaire, a désiré également y reposer. Ces inhumations inclinent encore à penser que la famille était marquée par le protestantisme qui pourtant, pour certains, rime, avec modernisme, sinon agnosticisme.\*

- Jacques Marchadé souligne que les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle voient apparaître un nouveau sujet de contentieux : les cimetières. Un éminent pasteur, Louis Viala avait admis la suppression des cimetières privés, mais à la condition que l'interdiction ne soit pas totale et reste adaptée au cas par cas. Une ordonnance de 1886 met fin, en théorie, aux sépultures privées, mais

cela ne va pas sans poser problème : nombre de communes n'ont en effet plus de cimetières propres aux protestants. Précisons que pour les protestants, le lieu d'ensevelissement n'a guère d'importance : Calvin lui-même a fait en sorte qu'on ignore l'endroit où il a été enterré, manière de témoigner du refus du culte des morts (Les Protestants de Vendée. (Editions du CVRH 2009).

Les cimetières protestants ou privés, longtemps distincts de ceux des catholiques, se caractérisent par la simplicité, voire l'austérité des aménagements funéraires : la sépulture de Georges Clemenceau, et de son père Benjamin sont particulièrement dépouillées. A l'occasion de la visite **d'Emmanuel Macron** au Colombier, fin août 2016, Loïc Venance de l'AFP écrivait: « ***Au bout d'un petit sentier en escalier dans les sous-bois, à la sortie du village de Mouchamps, deux tombes anonymes, d'un dénuement absolu, ceintes d'une grille rouillée. C'est là que repose Georges Clemenceau, à côté de son père, à l'ombre d'un grand cédre, veillé par une stèle à l'effigie de la déesse grecque Athéna, déesse de la sagesse et de la connaissance*** ».

Il convient de souligner qu'une forte minorité protestante vit à **MOUCHAMPS** et à **MOUILLERON EN PAREDS**, commune où est né Georges Clemenceau, dont la proportion de protestants était estimée à 1/3, voire 40% de la population à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (Jacques Marcadé, *Les Protestants en Vendée* - Ed du Centre Vendéen de Recherches Historiques 2012).

Suivant l'exemple de Numa Denis Fustel de Coulanges, directeur de l'Ecole normale supérieure, en conflit avec un prêtre de sa paroisse, rédigea quelques années avant sa mort son testament dans les termes suivant : « *Je désire un service conforme à l'usage des français, c'est-à-dire un service à l'église. Je ne suis, à la vérité, ni pratiquant, ni croyant ; mais je dois me souvenir que je suis né dans la religion catholique et que ceux qui m'ont précédé dans la vie étaient aussi catholiques exige que si l'on ne pense pas comme les ancêtres, on respecte au moins ce qu'ils ont pensé* », Clemenceau aurait donc respecté les traditions familiales protestantes.

### **Georges Clemenceau avait, donc, dans les veines du sang protestant.**

Précisons que les protestants vendéens, calvinistes, se rallièrent, comme beaucoup d'autres, à la République qui les affranchissait de l'oppression catholique.

Le protestantisme bas-poitevin, calviniste, a été sous-estimé et passe parfois, encore aujourd'hui, pour une incongruité. En réalité, le Poitou fut un grand foyer du protestantisme au XVI<sup>ème</sup> siècle et notamment dans la Vendée méridionale.

*Curieusement, notons que l'église anticoncordataire dite « Petite Eglise des Deux Sèvres ou Vendéenne », née de l'opposition d'une partie de l'Eglise catholique française au Concordat signé en 1801 entre Bonaparte et le Pape Pie VII et réfractaires à la Constitution civile du Clergé de 1790, subsiste encore dans cette région et notamment dans le nord-ouest du département des Deux Sèvres contigue de cette partie de la Vendée et plus précisément dans la circonscription de Bressuire. N'ayant plus de prêtres, les laïques se regroupèrent en une « petite Eglise » pour rester fidèles à la foi et aux gestes de leurs anciens. Aujourd'hui*

encore il existe des villages et des communautés qui suivent scrupuleusement le calendrier liturgique de leurs arrière grands parents, et qu'ils célèbrent à leur manière.

**L'histoire familiale récente éclaire de façon plus précise la formation intellectuelle du vendéen.**

Pour Maurice Barrès 1862 – 1923 : « **Un nom met dans le sang de celui qui le porte toutes les vertus des traditions familiales qu'il évoque** », (Les Déracinés).

Relevons qu'il est symptomatique que Georges Clemenceau ait tenu à être discret sur cette filiation en déclarant : « *j'appartiens à une famille où il ne s'est rien passé* » expression qui selon Jean Artarit l'un de ses biographes, psychiatre, qualifie, dans son ouvrage « Clemenceau le vendéen » (*La culpabilité secrète de Clemenceau*. Centre Vendée de Recherches Historiques). En réalité, Georges Clemenceau se refuse à reconnaître certains aspects de son histoire familiale lorsqu'il prononce ces propos, validant cependant par la suite les aspects positifs de sa famille et de la culture religieuse

Ajoutons par ailleurs que les Clemenceau, vieille famille du Bas-Poitou, doivent leur fortune à l'Eglise. Protégés de l'Evêque Luçon, ils furent en 1498 « exemptés de toutes charges » en vertu de lettres patentes signées de Louis XII (Philippe Erlanger. **Clemenceau**. Grasset 1994).

Ensuite la Révolution, qui leur a rendu l'égalité, fût pour ces persécutés une revanche. D'ailleurs cette minorité confessionnelle a joué un rôle dans le libéralisme naissant.

Le Château de l'Aubraie est l'objet d'un débat : **a-t-il été un bien national ?** Pour Georges Clemenceau, l'Aubraie était dans la famille avant la Révolution, alors qu'il a été acquis, pour certains et notamment pour Gaston Monnerville, biographe pourtant favorable au Tigre, après la Révolution !!! (*Clemenceau*, Editions Fayard 1968).

Pour Jean Baptiste Duroselle, biographe de référence : « **L'Aubraie n'a pas pour origine l'achat à bas prix des "biens nationaux" confisqués à l'Eglise et aux "suspects". Elle fut acquise par une transaction commerciale tout à fait normale** ».

Jean Artarit qui a dressé un portrait également favorable de notre homme dans son ouvrage "**Clemenceau le vendéen**" ne partage pas le point de vue du principal biographe de Clemenceau, ce qui explique pour partie, outre l'histoire familiale, religieuse des clemenceau, ce titre de l'un chapitre de son ouvrage : "**La culpabilité secrète des clemenceau**".

Pour en terminer sur ce point, Marcel WORSNER nous précise dans le Dictionnaire CLEMENCEAU 2017 que l'arrière grand-mère, Madame Veuve Joubert, de Clemenceau l'avait acheté à la famille Marcillac.

#### **DE LA FIGURE TUTELAIRE DE SON PERE BENJAMIN :**

Il le rapporte lui-même : « *je crois dit-il que la seule influence qui ait eu quelque effet sur moi c'est...oui... c'est celle de mon père* ». Il ajoute : « *L'influence de mon père a achevé de s'emparer de moi, c'est quand à Nantes, au lycée, je suis entré en philosophie...* ». Clemenceau avait l'impression que le regard de son père était fixé sur lui : « *Si je faisais telle ou telle chose, disait-il quelquefois, mon père ne me reconnaîtrait plus comme son fils* ». Jean Martet, *Clémenceau peint par lui-même*, Albin Michel 1930).

Benjamin Clemenceau (1810 -1897) lui dont le carnet scolaire précise : « **devoirs de religion** : *il les remplit...* »\* - éduqua son fils Georges à la romaine. Il l'éleva, bien sur, non religieusement et dans la foi républicaine. Ce dernier précise : « *je suis né d'un père idéologue et qui avait le culte de la révolution. Dans la propriété familiale aux Aubraies il y avait des portraits de Saint-Just, de Robespierre dans tous les coins. Mon père me disait que c'étaient des dieux et qu'à côté de ça, il n'y avait rien. Mon père m'a fait républicain* ».

\* Rappelons qu'à l'époque, si les préceptes de la religion chrétienne restent à la base de l'éducation, celle-ci doit avoir notamment pour fin « la fidélité à l'Empereur... et, à la dynastie napoléonienne ».

Lui-même écrit : « Mon père me disait à diner, au cours de mes études au lycée : *Qu'est-ce que tu as appris aujourd'hui ? Je lui disais. Je lui racontais les théories cléricales qu'on m'avait servies dans la journée sur l'âme, la vie, la mort, etc... et il les discutait* ».

La loi du 28 mars 1882 a tenté de remplacer l'éducation religieuse par l'instruction morale et civique. En réalité, l'enseignement des « *devoirs envers Dieu* », retenu à la demande Jules Simon, figure dans les programmes officiels jusqu'en 1923 (Antoine Léon. **Histoire de L'Enseignement**. PUF 1993).

Ce père, toujours en colère et révolté, conspirant contre l'Empire, prend aux yeux du fils une figure capitale au cours de la scène pathétique de son arrestation en 1858. Le jeune Georges se jetant sur la main de son père et la baisant avec ardeur déclara : « **Je vous vengerai** » ; Benjamin l'écarta et lui lança : « **Tu veux me venger ? Travaille** ». (Georges Wormser **La République de Clemenceau**. PUF 1961).

De toute évidence, un mécanisme d'identification au père a joué. Mais comment ce père toujours en colère et qui ne lui laissait d'autre alternative que de « déguerpir » aurait-il pu inspirer de l'amour chez Georges Clemenceau, qui en dépit de certaines apparences, était un *sensible* et un *tendre*, lui qui devait éclater en sanglots à l'annonce de la signature de l'armistice, le 11 novembre 1918 ?

Bien qu'il ne l'aimait guère et dont Jean Noël Jeanneney, clemenciste entre tous précise que *"leurs relations ont été en dessous du médiocre"*, et rappelle que Raymond Poincaré lui-même reconnaît à quel point notre homme était sensible :

**« Je garde le souvenir d'une visite qu'il m'a faite au mois d'Août 1914 et celui de la première séance du ministère qu'il a formé en novembre 1917. Les deux fois, lorsqu'il a parlé de l'Alsace et de la Lorraine, son émotion était si profonde que sa voix tremblait et même, en 1914, comme nous étions seuls dans mon cabinet. Il ne s'est pas contenu et les larmes ont coulé de ses yeux ».** (Raymond Poincaré. *La Revue des Deux Mondes*. 15 Octobre 1920).

Si Georges Clemenceau critiquait l'idéologie paternelle, il devait en épouser et en continuer les idées. Il dira un jour : « *Dans le château fort (de l'Aubraie) il y avait un homme fort, mon père* ».

Selon Taine : « ***On n'est pas impunément le fils de son père. En le contredisant on le continu*** ».

Cependant, Clemenceau ne put s'identifier à son père par amour ou par admiration, donc il s'identifia à lui en tant que *révolté*. D'ailleurs, il prêta le serment d'être toujours un révolté, ce qui nous éclaire sur la toute première vie de Clemenceau.

L'influence de Benjamin sur Georges consista à l'écarter de toute religion et à colorer son républicanisme d'un anticléricalisme farouche. Cependant le fils, comme le père, s'intéressera toute sa vie aux problèmes religieux. Bien plus, Benjamin critiqua le penseur socialiste Louis Blanc qui lui reprochait d'avoir dit : « ***N'enlevons pas à ceux qui souffrent, les croyances qui endorment leurs douleurs*** ». Georges, qui partageait cette inclination, n'a jamais été un fanatique (Jean Baptiste Duroselle, ***Clemenceau***, Editions FAYARD 2008).

**C'est dire combien Georges Clemenceau avait une certaine bienveillance à l'égard de la religion.**

Il n'a pas suivi, non plus, Saint Just qui déclarait : « *Pas de liberté pour les ennemis de la liberté* », mais par contre adopta le mot de Lamennais (1782-1854), « ***assurer le libre combat entre la vérité et l'erreur*** » (Jean Baptiste Duroselle, ***Clemenceau***, Editions FAYARD 2008).

Dans sa vieillesse, Il confie d'ailleurs à Jean Martet :

« *Je suis en train de lire des choses de Madelin - Louis Madelin (1871 -1956), professeur d'histoire à la Sorbonne, mais aussi député de Neufchâteau (Vosges) - sur la Révolution. Je ne peux plus la voir, votre Révolution... !* ». Et comme le note un autre auteur Georges Michon, Robespierre et Danton sont devenus pour lui de « *piètres bonshommes* ».

Enfin, au banquet de MONTAIGU en Vendée, alors qu'il vient d'être nommé Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Sarrien, en 1906, sur la recommandation de Aristide Briand qui préférait le voir plutôt à l'intérieur du gouvernement que comme opposant, il déclare : « ***c'est à lui (son père) à qui je dois tout*** » (Henry Brunetière. ***Clemenceau, la République et la Vendée***. Ed d'Orbestier 1999).

Disons, que cette Vendée qui l'avait vu naître, « Le seul département qui soit devenue une province », selon Jean Yole, était un pays « *blanc* » alors que les Clemenceau furent des « *bleus* » (***LA VENDEE*** - Editions Laffitte Repert).

## **CEPENDANT POUR COMPRENDRE CLEMENCEAU, IL FAUT REVENIR EN PARTICULIER, A L'HISTOIRE REGIONALE DU PROTESTANTISME**

### **La situation de l'Eglise catholique à la veille de la réforme**

Depuis trois siècles déjà, l'autorité et l'unité de l'Eglise traversent une grave période de crise : Vaudois et Albigeois : XII<sup>ème</sup> siècle, schisme d'Occident (1378 -1417) hérésie Hussite : XV<sup>ème</sup> siècle.

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, l'imprimerie, récemment inventée, propage l'humanisme païen. C'est l'époque de la renaissance, des grandes découvertes, des premières conquêtes coloniales. L'Eglise d'alors ne paraît pas à la hauteur de sa mission accaparée par trop de soucis temporels. Rome ne domine pas le bouillonnement et perd son autorité morale... Le Pape Adrien VI, en 1522, l'avoue, douloureusement : « *nous reconnaissons le péché des hommes et particulièrement des prêtres et des prélats... même sur le Saint Siège beaucoup d'abominations ont été commises* ».

Aussi, lorsque Rome à court d'argent, fait prêcher des indulgences, lorsque le dominicain Tetzl veille si attentivement au versement des florins. Luther, moine, d'une intelligence brillante, pieux et ardent, Provincial de son ordre, est outré que l'on puisse obtenir le salut à si bon compte. Il fait placarder les fameuses 95 thèses dans lesquelles il dénonce les travers de l'Eglise, par exemple les indulgences (1517). Bien qu'attaché à l'unité de l'Eglise ; celui-ci espère opérer des réformes à l'intérieur de l'Eglise; En vain. Aussi il est déclaré hérétique. Luther doit alors choisir entre l'obéissance à l'Eglise ou à la parole de Dieu. Il promeut la bible comme unique source d'autorité, il inaugure ainsi la réforme protestante en Allemagne.

Il déclare : « *Ma conscience est liée par la parole de Dieu, je ne puis et ne veux rien révoquer* »

Parallèlement, en France, puis à Genève, Calvin (1509-1564) remarquable logicien, accentuera encore la gratuité de notre salut et la « *Seigneurie* » de Dieu avec cette maxime : « *A Dieu seul, la gloire* ».

La réforme trouvera en Bas-Poitou un terreau favorable. En effet, la fermentation intellectuelle autour des cercles humanistes de Fontenay-le-Comte et de Maillezais incite les esprits à s'ouvrir aux idées nouvelles et ce dans tous les domaines. L'Eglise, de son côté, ne comprend guère cette évolution, ni les aspirations de certains fidèles. Dans le Poitou existe une vie religieuse bien réelle et une volonté de l'améliorer dans et par l'Eglise, à défaut sans, si elle demeure sourde aux appels. Les foyers intellectuels de Fontenay-le-Comte et de Maillezais ne sont pas restés en dehors de ces courants de pensée.

Dans ces cercles littéraires, ses membres parlent de justice, de médecine, mais aussi de philosophie, morale et même de religion. Comparativement à d'autres diocèses, ces deux villes disposent de prélats résidents.

Trop de membres du bas clergé catholique ne font pas le poids pour rivaliser avec les futurs prédicateurs réformés. S'ajoutent les maladresses de certains évêques qui cèdent à la « maladie de la pierre » : en construisant des abbayes alors même que les populations

vivent dans la misère. C'est dans ces conditions que les idées nouvelles pénètrent en Bas-Poitou.

Dès lors, nombre de fidèles ne s'estiment pas satisfaits de la religion qui leur est proposée et veulent restaurer la religiosité de l'Eglise primitive. Le courant réformateur ne repose pas seulement sur la critique des abus. Il y a aussi un aspect positif : la recherche d'une religion plus intensément vécue. C'est dans ses conditions, avec le concours de pasteurs envoyés par Calvin, que la réforme va s'implanter dans cette terre Vendéenne. Mais bien évidemment là comme ailleurs vont naître des conflits entre catholiques et protestants, communément appelé « les guerres de religion ».

En Juin 1587, la ville de Fontenay-le-Comte, aujourd'hui en Vendée, est conquise par Henri de Navarre, futur Henri IV ; mais le 13 Août 1595, 28 réformés sont assassinés par les ligueurs bretons à la *Brossardière* près de la commune de la Chataigneraie. Cependant **l'Edit de Nantes** met fin à la huitième guerre de religion et reconnaît la liberté de conscience et de culte aux protestants.

Il s'ensuit néanmoins, le siège de la Rochelle de 1627-1628 ordonné par Louis XIII. Puis par la suite, un arrêt du grand conseil du roi interdit l'exercice du culte réformé dans le diocèse de Luçon et ordonne la démolition de 15 temples. Enfin, nous devons rappeler **l'Edit de Fontainebleau** du 18 octobre 1685 révoque l'Edit de Nantes.

C'est ainsi que se développe dans les secteurs de Pouzauges et de Montcutant des assemblées du Désert. A la même époque dans les Cévennes et le Bas Languedoc naît la « guerre de Camisards ».

Mais, il est devenu difficile de trouver un pasteur pour baptiser un enfant et se marier. De plus à partir de 1681, selon une méthode déjà éprouvée par les collecteurs d'impôts contre les mauvais contribuables, des intendants installent des « dragons missionnaires » dans les familles protestantes qui résistent à la conversion : leur mission consiste à « *vivre à discrétion* » chez les occupés jusqu'à ce qu'ils signent leur conversion. Au mois de Septembre 1685, les dragons sont à Pouzauges. La peur en convertit un certain nombre. Les derniers mois de 1685 furent terribles, écrit l'historien François Baudry. Les garnissaires mettaient à la torture les récalcitrants, nobles, bourgeois, paysans, hommes ou femmes, jeunes ou vieux. « On entendait dans les maisons des bruits épouvantables, on cassait les coffres, et les armoires on empêchait les gens de dormir pendant un mois ou six semaines, on les fumait, même, à la cheminée, en pendant par les pieds ou les aisselles ».

De plus, rappelons que l'Edit d'Amboise de 1562 impose l'enterrement des défunts de nuit, soit à la pointe du jour ou au couchant...

- Pour les protestants, il n'y a pas lieu de prier pour les morts et donc il est inutile d'influencer le sort des morts donc l'extrême onction est rejetée et il est interdit en principe de faire l'éloge du défunt et de toute cérémonie entourant la mort. Bien plus

le pasteur ne doit pas être présent à l'enterrement. Pas de cloches, seule une prière au temple au retour du cimetière. Pas de deuil (selon le Pasteur Drelincourt (1595-1669) c'est une attitude trop mondaine. Cependant la cérémonie dite « service d'action de grâces » est toujours très demandée. D'ailleurs, lors du décès de sa petite fille, Clemenceau demande à la mère de l'enfant de ne pas porter le deuil et de changer de vêtements...En effet, la position des protestants à l'égard de l'au-delà est complexe. Luther considère qu'il s'agit de la communion avec Dieu, soit la séparation avec Dieu, au contraire Calvin considère pour sa part que l'immortalité de l'âme qui conduira à Dieu à redonner leurs corps aux âmes...Depuis la jurisprudence administrative a admis la légalité des cimetières privés protestants (C.E. 13 mai 1964).

Nous avons déjà indiqué que la commune de MOUCHAMPS berceau de la famille Clemenceau et lieu de sépulture de notre héros et de son père fut pour sa part au XVI<sup>e</sup> siècle un foyer de l'humanisme et du protestantisme, à partir du château du Parc-Soubise. Cependant la communauté protestante s'est maintenue malgré les persécutions.

Si l'Edit de NANTES de 1562 accordé par un souverain protestant (Henri IV) qui affirme la liberté de conscience, mais limité cependant la liberté de culte. Il faut souligner qu'il réaffirme la primauté du catholicisme, soumettant ainsi les calvinistes aux respects des fêtes catholiques, et au paiement de la dime au roi. Les protestants ne pouvaient pas célébrer le culte partout, il était même prohibé à Paris et à cinq lieux à la ronde. Cependant l'Edit de Nantes permis aux protestants d'enterrer leurs morts le jour et dans des lieux qui leur sont attribués ; Ce qui avaient conduit ceux des villes à utiliser les caves de leurs maisons ou leurs jardins ou bien en milieu rural dans un champ, d'où la multitude de cimetières privés, y compris en Poitou.

C'est ainsi que la révocation de l'Edit de NANTES a donc fait entrer le protestantisme dans ce qu'ils appellent « le désert ». Les protestants étaient « sans papiers et donc sans existence légale, ni baptisés, ni mariés officiellement. Ils n'avaient pas de place au cimetière...Les protestants français ont donc été victimes de l'intolérance politique et religieuse.

Si depuis 1736, a été instituée une procédure devant le juge permettant l'inhumation des réformés, le prêtre catholique avait le monopole de l'état civil. Le Roi pouvait ainsi savoir qui était catholique ou protestant dans son royaume.

C'est ainsi que notamment grâce à l'action de Rabaut Saint-Etienne,\* et quelques autres ont joué un rôle dans l'adoption par Louis XVI qui accorde ce qui sera appelé "l'Edit de tolérance" en 1787, deux ans avant le début de la révolution.

- **« La tolérance que je réclame, c'est la liberté »** (Discours du 23 Août 1789 à la Tribune de l'Assemblée nationale).

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 Août 1789 établit enfin la liberté de culte. Mais le Conseil supérieur des Vendéens déclare le catholicisme « seule religion dominante » et ne fait que tolérer le culte privé des réformés.

Il faudra attendre la conclusion du Concordat du 8 Avril 1801, entre Pie VII et Napoléon Bonaparte pour voir que le catholicisme n'est plus religion d'Etat. L'année 1833 verra la création du consistoire de la Vendée jusqu'alors rattaché à celui de la *Loire Inférieure* (Loire Atlantique) La ville de Pouzauges est désignée comme chef-lieu de l'Eglise protestante en Vendée en 1852, preuve de l'enracinement protestant dans cette région.

Ces événements seront suivis en 1905 par la constitution protestante de France à la suite de la Loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Puis en fin en 1938, ce sera la naissance de l'Eglise réformée de France.

Pour relier dans l'espace et le temps les ancêtres de Georges Clemenceau précisons que, les familles Clemenceau et Gautreau appartenaient à ces communautés rurales réformées - culturellement différentes des Eglises calvinistes des grandes villes composées par des notables locaux, impliqués dans la vie de la cité, dont Jean Yves Carlier et Didier Poton précisent dans « *Les Protestants de l'Ouest* » qu'elles étaient souvent les plus nombreuses en Poitou et en Saintonge et formaient le socle traditionnel d'un protestantisme hérité, essentiellement attaché aux valeurs de liberté, même si la piété se concentre autour de pratiques liturgiques occasionnelles, l'identité reste très forte. La foi et la terre sont étroitement associées : les baptêmes se font à la maison jusqu'en 1870, et les lieux d'inhumation sont souvent tout proche.

#### **L'influence probable de l'histoire protestante en France dans le subconscient de Clemenceau**

Dans un article intitulé « *UNE ENQUETE SUR LES MINES* », (La Justice) du 8 Décembre 1893, Clemenceau fait référence à un épisode peu glorieux du règne Louis XIV à l'égard des réformés :

« *Quand les mineurs sont en grève, c'est une petite **dragonnade**. Monsieur Léon Say, qui se plaint bruyamment que Louis XIV ait eu recours à la persuasion militaire pour amener les protestants à la foi catholique, trouve le procédé excellent pour faire rentrer le mineur dans la mine* ».

Plus récemment, au lendemain de Waterloo (18 juin 1815), la réaction ne les épargna pas. **“Le jour de l'Assomption, le 15 août, des femmes calvinistes furent ignominieusement fouettées dans les rues avec des battoirs garnis de pointes en forme de fleurs de lis, et qu'on appelait des battoirs royaux”**. Cette terreur blanche se prolongea jusqu'en novembre 1815.

Ou bien encore dans « AU SOIR DE LA PENSEE » :

« *On connaît les horreurs qui ont suivi la révocation de l'Edit de Nantes : pillage des biens, violences contre les personnes, enfants arrachés à leur famille pour une conversion forcée,*

*ect... Quand la sauvagerie commença de se lasser, Mme de Maintenon tint bon jusqu'au bout pour l'enlèvement des enfants ».* (EXTRAIT D'UN RAPPORT RELATANT L'EXECUTION D'UNE TROUPE DE PROTESTANTS DES CEVENNES).

### C) LE PARTICULARISME DU PROTESTANTISME ET SON INFLUENCE

Lorsque nous portons notre attention sur le protestantisme, on relève qu'il privilégie le *discours* au *rite*, *l'individu* à *l'institution*. C'est ce qui en constitue ou en fait une *religion individuelle* alors que le catholicisme s'inscrit dans un *appareil hiérarchique*.

Dans la religion réformée la dissolution s'affirme par la frontière : *clercs / laïcs* qui ébranle l'autorité des clercs, outre les tensions entre fondamentalisme et libéralisme et enfin son ouverture conduit à imposer de la désinstitutionalisation.

Par ailleurs, le système protestant repose beaucoup plus sur un engagement personnel de chaque fidèle et une *tendance individualiste*. D'autre part, la précarité protestante rend les églises de la réforme perméables au changement social et culturel traduisant ainsi une certaine *modernité éthique*. Enfin l'individualisme religieux même teinté d'individualisme communautaire conduit un membre de l'Eglise réformée, luthérien ou calviniste à une conscience religieuse qui revendique son autonomie et récuse le **cléricalisme**.

Le protestantisme s'est constitué en France *contre l'Eglise romaine* mais aussi contre la *monarchie*. Sous l'ancien régime, on accuse volontiers son adversaire, souvent le protestant, d'être républicain, autrement dit démocrate.

Nous savons que les protestants réformés récusent également comme incompatibles avec la bible, *l'organisation ecclésiastique pontificale*, c'est-à-dire une forme de gouvernement hiérarchique. Ils défendent un fonctionnement « presbytérien-synodal » où l'Eglise est définie comme lieu où l'on prêche et où on administre les sacrements. L'Eglise est d'abord l'assemblée, la Communauté locale dirigée par un consistoire composé du ou des pasteurs et d'un certain nombre d'anciens élus ou cooptés, toujours plus nombreux que les pasteurs

Chaque église délègue au synode provincial annuel des « députés » (un laïc par pasteur) et de la même façon au synode national. C'est bien la preuve que le protestantisme constituait les prémices d'une démocratie avant l'heure.

Bien que sa mère appartenait à une famille très pieuse de sorte que ses parents se sont mariés devant un pasteur, certains auteurs relativisent le protestantisme de Clemenceau en posant la question : *Clemenceau était-il protestant ?* (Présence protestante, Anne Cendre 17/11/ 2009).

Sans nier la légitimité de cette interrogation, et pour nuancer ce propos nous avons constaté que ses relations amicales et politiques étaient souvent protestantes, qu'il évoque surabondamment dans ses écrits les « méfaits du catholicisme » et notamment de ses clercs. Il a épousé civilement une jeune femme américaine et non au temple. Celui-ci a comparé Jésus à Bouddha et à François d'Assises. Enfin pour innocenter Dreyfus, il a défendu la cause des juifs contre l'intolérance chrétienne.

Quoi qu'il en soit, comme le rappelle le Professeur Jean Marie Mayeur : « ***Le protestantisme libéral, dont de nombreux membres, Buisson, Steeg, Jules Favre, Taine ont eu un rayonnement intellectuel considérable, refuse les dogmes, il ramène la religion à une morale, même au théisme, voire même parfois à la libre pensée*** ».

Contrairement à ce que pensait, un Charles Maurras, « le libre examen », consubstantiel à la réforme, n'aboutissait pas à l'individualisme et à l'anarchie de l'Etat.

La religion réformée, sans dogme, ni mystère, accessible à la raison, est de nature à donner à la société moderne l'armature spirituelle dont elle a besoin et peut être qualifiée même de « positivisme protestant ».

**Ainsi le protestantisme libéral est l'une des composantes de l'idée laïque et républicaine, alors que le catholicisme est une religion d'autorité, qui semble voué à la décadence qui frappe les peuples latins, la religion réformée, elle, paraît avoir pour elle l'avenir ».**

Léon Daudet nous rapporte que notre homme s'était interrogé sur l'infériorité des généraux du Second Empire par rapport aux généraux allemands. N'était-ce pas, selon lui, que la pépinière des seconds était luthérienne, c'est-à-dire doué d'esprit critique, alors que la pépinière des premiers avaient été formés chez les Jésuites ? Il en concluait sans aucun doute : « *c'était le cléricalisme qui nous avait fait perdre la guerre de 1870* » !

Dès lors, ce qui importait pour la revanche, c'était de confier, si possible, le haut commandement à des hommes affranchies des superstitions romaines...

D'ailleurs c'est la publication de « ***l'Esprit des Lois*** » qui suscite un changement de perspective. Montesquieu associe sans prononcer le mot de démocratie à la différence de Voltaire « ***le protestantisme aux républiques et le catholicisme à la monarchie*** ».

Comment ne pas conclure, dès lors, que notre homme possède, sans aucun doute, un enracinement protestant. En effet, ses racines familiales, ses relations avec des personnalités souvent liées à l'église réformée, sa position à l'égard de l'Eglise catholique et notamment du Vatican, les Lumières, son anticléricalisme à l'égard surtout des catholiques et son coté « libre penseur » autorise à déduire qu'il a été marqué, **peut-être inconsciemment**, par la culture protestante.\*

- *Ce qui est confirmé à l'auteur de ces lignes, comme **probable**, par Jean Jacques Becker et Serge Bernstein et comme **certain** par Jean Noël Jeanneney et Michel Rocard.*

Enfin n'a-t-il pas eu, des obsèques semblables à des funérailles protestantes traditionnelles ?

#### D) Autre influence : LE POSITIVISME

Autre influence, le jeune Georges était déjà disciple des positivistes, il choisit d'ailleurs le grand biologiste Robin, comme modèle qui était un ami disciple d'Auguste Comte.

Auguste Comte décédé en 1857 disposait d'une grande notoriété, il avait essayé de créer une religion et son ouvrage « *Cours de philosophie positive* » lui valut, à l'époque, un grand succès, chez les républicains, en particulier. Par ailleurs, Il avait aussi inventé le mot « altruisme » à la suite d'une expérience amoureuse (Olivier Postel- Vinay, *LE MONDE* du 23 Juillet 2016).

De plus, les travaux de son directeur de sa thèse de médecine, Charles Robin, sur Auguste Comte dont il avait bien évidemment connaissance conduisirent Georges Clemenceau à traduire en français, l'ouvrage de Stuart Mill, grand nom de la philosophie politique : « *Auguste Comte et le positivisme* ».

Précisons que le positivisme a marqué toute une génération de républicains, tels que Gambetta, Ferry, Pelletan qui pense comme Georges Clemenceau que « l'histoire de l'Europe se ramène à la lutte séculaire entre l'autorité théocratique de l'Eglise romaine et la résistance des sociétés civiles pour la liberté » et qui considérait que le progrès de la science devait entraîner le progrès de l'humanité : « **Savoir pour savoir, prévoir pour agir** ». (Jean Baptiste Duroselle, *Clemenceau*, Editions FAYARD réédition 2008).

Pour cet homme qui, à l'époque, ne croit ni en Dieu ni dans une vie éternelle – et lutte toute sa vie pour confirmer ces convictions -, **seule l'action fournit une raison de vivre**. Il agira dans ce sens jusqu'au bout de sa vie.

En un mot, Clemenceau gardera toute sa vie, fidèlement et jalousement cette philosophie hostile à la fois au transcendant, au merveilleux et au mystique. Il rejette l'expression : « *La science, un jour, la science seule pourrait tout éclairer* ».

Enfin soulignons que les études médicales rendaient plus perméables que d'autres aux idées matérialistes et athées. Ce qui fût bien évidemment le cas pour Georges Clemenceau.

## I – LA LAICITE ET L'ANTICLERICALISME

Si un auteur comme Jean Baubèrot qui fait aujourd'hui autorité distingue 7 laïcités : le courant antireligieux, gallican, séparatiste canal historique (1905), séparatiste moderne, laïcité ouverte, identitaire et concordataire, faut-il pour autant qu'un lien logique réuni la laïcité et l'anticléricalisme, l'un dirigé contre le cléricalisme et l'autre contre les clercs.

Comme le souligne le Conseil d'Etat dans son rapport public de 2004 : « *la laïcité française est une laïcité sur fond de catholicisme. Elle s'est l'argement forgée en réaction à l'Eglise catholique, mais elle ne pouvait ignorer le poids du catholicisme* ».

La laïcité est-elle neutre ?

La laïcité est désormais constitutionnel : l'article 1 de la Constitution du 27 octobre 1946 dispose : « *la France est une République indivisible, laïque et démocratique et social* ».

Cette définition est reprise dans l'article 2 de la Constitution de la Vème République qui ajoute que « *la France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction... de religion et qu'elle respecte toutes les croyances* ».

En un mot, la définition contemporaine de la laïcité est certainement différente de celle que l'on entendait lui donner au XIX<sup>ème</sup> siècle. Pour François Bayrou, par exemple : « *le vrai sens du mot laïcité, **Laos**, en grec, veut dire **peuple**. Est **laïque**, non pas ce qui combat la conviction personnelle, mais ce qui, par un mouvement de respect, soude en un seul ensemble les convictions différentes* » (§ Ils portaient l'écharpe blanche, éditions Grasset 1998).

### A) - LA LAICITE SELON CLEMENCEAU

#### 1- Les premiers traits de sa laïcité

Comme le souligne Michel Winock, également auteur d'une biographie sur Georges Clemenceau : *Depuis au moins le XVIII<sup>ème</sup> siècle, la France est unifiée sous une monarchie centralisée, alliée à l'Eglise catholique. Sous cette alliance du Trône et de l'Autel, la liberté religieuse est inconnue. Les protestants ont dû subir l'interdiction de leur religion en 1685 et ne seront tolérés qu'à partir de 1787, les juifs sont officiellement interdits de séjour depuis le XIV<sup>ème</sup> siècle, ce qui place les 40 000 juifs admis en France dans une situation précaire. La prépotence de l'Eglise catholique s'affirme non seulement par le refus de la liberté de penser : L'invention de la laïcité dans « **La gauche en France** ».*

La laïcité de Clemenceau résulte des grands principes de la Révolution française qui prône : *« la souveraineté de la nation, la séparation de l'Église et de l'État, la liberté d'expression, l'instruction publique obligatoire, gratuite et laïque »*.

Après ses études de médecine et un séjour en Angleterre, il gagne l'Amérique, à la suite notamment d'une déception sentimentale, et se fixe à NEW-YORK en 1865.

Accueilli par un bibliothécaire, il se nourrit de philosophes et d'historiens ; Il étudie les institutions politiques et sociales des États-Unis et fait une connaissance très approfondie de ce peuple américain moderne et libre. Le jeune médecin Clemenceau fait de bons reportages pour le journal LE TEMPS sur la situation politique du pays, encore en proie, à l'époque, aux luttes intestines.

A l'automne **1869**, Clemenceau regagne la France, après un séjour de quatre ans aux États-Unis, Etienne Arago que le gouvernement de la Défense Nationale a désigné comme Maire de Paris, le nomme, Maire du XVIIIème arrondissement (Montmartre).

C'est l'occasion de nouvelles expériences, et donc de nouvelles influences : il assure la subsistance de la population, procure aux enfants le lait nécessaire, le charbon, organise et arme la Garde nationale. Il se préoccupe des écoles, de la fréquentation scolaire, de la laïcisation de l'enseignement. Et il adresse aux instituteurs et aux institutrices de l'arrondissement cette circulaire ce qui donne l'occasion d'affirmer sa laïcité :

*« J'apprends que le curé de votre paroisse vous a convoqué pour demain Jeudi, à l'effet d'assister avec vos élèves à la messe du Saint-Esprit en son église. Je dois vous rappeler, tout d'abord que vous n'avez en tant qu'instituteur, aucun ordre à recevoir du curé de votre paroisse. Il faut que la liberté de conscience de chacun soit scrupuleusement respectée... vous êtes, comme tout citoyen, absolument libre de pratiquer telle religion qui vous plaira... vous remarquerez qu'il vous est, dès lors interdit de conduire les enfants de votre école au catéchisme. Les enfants sont libres, avec l'agrément de leurs parents d'aller ou non au catéchisme... »*

Puis dès son élection à la **Présidence du Conseil municipal** de Paris, le 29 novembre 1875, son autorité ne cesse de s'affirmer, il donne sa définition de la laïcité :

*« Le caractère dominant de notre politique municipale, [...] c'est d'être profondément imbue de l'esprit laïque, c'est-à-dire que, conformément aux traditions de la Révolution française, nous voudrions séparer le domaine de la Loi, à qui tous doivent obéissance, du domaine du Dogme, qui n'est accepté que par une fraction seulement de citoyens. »*

Beaucoup plus tard dans la préface du **Grand Pan**, publié en 1896, il précisera sa pensée :

« *L'homme sain accepte le monde avec ses conditions d'existence, auxquels nul ne peut se soustraire, et, dépensant toutes ses énergies dans l'action, au lieu de médire de la vie, la fait meilleure et plus belle en prodiguant autour de lui tout ce qu'il peut de lui-même. Le plus grand Dieu qui soit a besoin de l'Homme infime pour l'achèvement de son univers* ».

Dans son combat pour une République laïque, il entend dévoiler le vrai visage de l'Église. Et lors de son discours au Grand-Théâtre de Paris, cité dans *Le TEMPS* du 29 mars 1881, il déclare :

« *La religion n'a toujours été qu'une religion de haine et non de paix et d'amour, et nous répondons, avec le livre sacré, à tous ces persécuteurs qui se prétendent persécutés : contre l'ennemi la revendication est éternelle* »

Mais si pour Georges Clemenceau : « **Rome ou la France, il faut choisir. Le dogme romain, c'est l'annihilation de l'homme devant les forces d'un univers qu'il renonce à connaître pour les remettre aux mains du Maître farouche.** » Samuel TOMÉÏ ajoute aux termes de son étude dans le récent DICTIONNAIRE CLEMENCEAU : « *Celui-ci a largement contribué à donner à l'anticléricalisme ses lettres de noblesse en ce qu'il ne s'en prend pas au sentiment religieux mais s'emploie à une stricte délimitation des sphères .* »

#### B) L'anticléricalisme de Georges CLEMENCEAU :

Pour son biographe de référence, le professeur Jean-Baptiste Duroselle, Georges Clemenceau **était athée et pour la pratique : fermement anticlérical.**

Pour certains auteurs, l'anticléricalisme se définit comme l'ensemble d'idées, d'attitudes ou de tendances par lesquelles se marque l'hostilité au clergé ou tout au moins à son intervention dans le domaine temporel.

Pour d'autres, l'anticléricalisme désigne une attitude anticléricale. Il rassemble des idées ou des tendances marquées par l'hostilité au clergé et surtout à son ingérence dans le domaine temporel, c'est-à-dire dans la vie terrestre, dans la société. Il s'oppose au cléricalisme, pratique ou idéologie qui ne considère les questions de la vie publique qu'à partir des idées religieuses.

D'ailleurs, pour les protestants, pour lutter contre « l'alliance du trône et de l'autel » dont ils avaient souffert, leur choix est celui de l'anticléricalisme et de laïcité, qu'ils ne confondent pas d'ailleurs avec l'anti-religion, à l'encontre de la position de nombreux anticléricaux d'origine catholique.

Comme le relève Daniel Mandon, ancien professeur à l'Université de Lyon et ancien député centriste du département de la Loire et catholique : « **Combien de fois dans le passé, la position de L'église romaine, prétendant monopoliser la place du spirituel, fut essentiellement politique ?** » (*C'est la faute à Rousseau ! Religion et politique : l'exception française*), Editions L'HARMATTAN 2015).

Dans une lettre adressée à son ami, Auguste Scheurer-Kestner, le 5 Janvier 1864, le jeune Clemenceau qui relatait une scène d'obsèques, manifeste son anticléricalisme de la manière suivante : « *Un affreux curé qui se trouvait là... Le prêtre était donc laid et ne pouvait d'ailleurs que l'être* », il ajoutait, plus encore que laid, le prêtre était différent : « *il ne parle pas comme un autre, il ne marche pas comme un autre, il a un œil à lui, l'œil du*

*prêtre, son regard flotte ou fuit ; il a un pas à lui, le pas du prêtre, il semble toujours marcher sur une chausse-trappe et sonder le sol du pied ».*

Pour Georges Clemenceau, le rapport de l'Eglise et de l'argent nourrit sa nouvelle sur "**la semaine sainte**" insérée dans son ouvrage "**Le Grand Pan**", dans laquelle il dénonce les oraisons automatiques qui étouffent le "cri vrai", l'argent qui tinte partout, les égoïsmes affichés : « *On adore le bois de la vraie croix à Notre Dame, les clous de la Passion à Paris, à Monza, le saint suaire à Turin, la sainte tunique à Argenteuil ou à Trèves. Et Dieu qui n'est que partout, qu'en fait-on ? Qui donc songe à pratiquer le Verbe ? Répondez, ô vous qui thésaurisez tous les biens de la terre, au nom de celui qui ne posséda rien !* ».

Notre homme enfonce le clou avec sa nouvelle intitulée : la "**messe rouge**", toujours dans Le Grand Pan, où il relate cette cérémonie annuelle où la magistrature parisienne se soumet au vieux rituel par quoi on « *appelle le Saint-Esprit sur les têtes toquées d'or et d'argent des magistrats investis pas Dieu et nos laïques du droit redoutable de juger les hommes* ». Quand à la peine de mort, il la dénonce aussi vivement que Victor Hugo : « *tu ne tueras point, dit le Galiléen, qui fut tué pour l'avoir dit. Cette mort devait tuer le bourreau, semble-t-il. Elle a fait surgir tortionnaires et bourreaux par milliers, aux quatre coins du monde...* ».

### **C) Comment s'est construite l'image d'un Georges Clemenceau anticlérical.**

En premier lieu, son père, Benjamin, qui souvenons nous, lui avait donc enseigné l'horreur des gouvernements des curés.

A l'automne 1869, à la suite de son séjour aux Etats-Unis Clemenceau nommé, dans les circonstances indiquées, Maire du XVIIIème arrondissement. Il conclut dans une autre circulaire adressée aux enseignants de cet arrondissement :

*« Je vous enjoins donc de n'instituer dans votre école **aucun enseignement** du catéchisme ».*

**Mais en réalité, seule Louise Michel (1830 -1905) surnommée la « Vierge rouge », qui était institutrice à l'école du 24, rue Oudot à Montmartre, et que Clemenceau admirait et aida à de maintes occasions jusqu'à sa mort, obéit à cette circulaire.**

Répondant, lors d'un débat à la Chambre des Députés, au député catholique, Monseigneur Freppel, Prélat français (OBERNAI 1827 – PARIS 1891), évêque d'Angers – qui se posa en adversaire décidé de la République laïque, armé de sa verve, de sa foi, insoucieux des invectives, **qui lutta pied à pied** contre Ferry, Paul Bert, Naquet et qui notamment s'opposa aux invitations faites pas Léon XIII en faveur du ralliement à la République - à la Chambre, le 11 mai 1885 :

*« Quand j'étais à Mazas (en prison en 1862), on me faisait aller à la messe malgré moi. C'est du reste la seule fois de ma vie que j'y suis allé [...]. Cela prouve que l'institution est mauvaise... »*

Lors d'un autre débat à la Chambre avec le député catholique Albert de Mun\* pendant l'été 1889, en pleine crise boulangiste, et alors que les catholiques monarchistes soutiennent de leurs subsides le général Boulanger (1837 - 1891), Ministre de la Guerre – **que Clemenceau** – *il faut le rappeler - avait également soutenu* - populaire et, qui hésita devant le coup d'Etat en 1889, afin d'abattre la République, notre homme déclara :

*« L'Eglise, c'est la droite ! Peu importe le roi ; peu importe l'Empire, peu importe le prétendant. Il suffira au besoin du premier soldat d'aventure. Puis l'instinct de la République... Nous y sommes tous condamnés. Il n'y a, il ne peut y avoir de trêve entre la **démocratie** et la **théocratie**. Messieurs, l'autre monde est un assez beau domaine : régnerez-y ! »*

Puis, il met en garde les gouvernements modérés, dans son discours, toujours à la Chambre des Députés, le 18 février 1892 :

*« Il y a une chose que vous ne pourrez pas faire, Messieurs du gouvernement, c'est d'amener l'Eglise catholique à vous, autrement que dans la mesure de **ses** intérêts de pouvoir dominateur. C'est qu'elle est placée plus haut, c'est qu'elle voit plus loin, c'est qu'elle embrasse d'un coup d'œil le vaste espace d'une longue histoire et que toute cette histoire se résume dans ces mots : **L'Eglise n'est rien, si elle n'est pas tout** ».*

Effectivement, comme le souligne Georges Wormser autre biographe de référence, le Pape incarnait à l'époque et exerçait une autorité de caractère absolu et universel qui, lorsqu'elle se mêlait de la conduite des Etats soit directement par les évêques soit indirectement par les associations de caractère religieux, la presse, ou les représentants aux assemblées et donc se trouvait dans l'impossibilité d'appliquer uniquement les impératifs de l'intérêt purement national. Les préoccupations de la papauté, légitimes à son propre point de vue, relevaient souvent d'autres soucis, se trouvaient parfois en opposition avec les préoccupations du pays (§ *La République de Clemenceau*).

- Toutefois nous nous devons de rappeler que si Albert de Mun a défendu la Restauration monarchique jusqu'à la mort du comte de Chambord, il est, néanmoins, à l'origine de nombreuses réformes sociales, nourri du corporatisme d'ancien régime et ce à la suite de l'encyclique « *Au milieu des sollicitudes* » (1892), sa pensée influença différents mouvements chrétiens soit du christianisme social puis ensuite aussi bien de la démocratie chrétienne que de la gauche chrétienne. Lors des grands débats de 1883 sur la question sociale, naît les conceptions opposées du syndicalisme, Albert de Mun défend le principe des « syndicats mixtes », où les patrons et ouvriers défendraient les intérêts de leurs entreprise, et pour Clemenceau

de pourfendre le paternalisme chrétien, l'idéal d'une société hiérarchisée, « où chacun soit maintenu, quoiqu'il veuille et quoi qu'il fasse, à la place que lui assigne la providence » (**Clemenceau** de Michel Winock, P.126).

Et Clemenceau, de conclure : « *Nous voulons maintenir au-dessus de tout la liberté de l'initiative individuelle, qui est la loi du progrès, c'est-à-dire la vie sociale ; mais en même temps que la liberté nous proclamons l'égalité, la solidarité humaine, et c'est la justice que nous appelons à concilier le droit de l'un avec le droit de l'autre... Nous prétendons que la société a par-dessus tout le devoir de soutenir, de fortifier la faible, de le débarrasser de toutes les entraves des régimes passés, de la délivrer de toutes oppressions, de la favoriser mêmes ... de développer tous les moyens d'action, pour le rendre capable de cette notre lutte qui fait sa dignité* ».

Rappelons, enfin qu'il déclarait aux catholiques, en 1902 à la tribune du Sénat, qu'il n'entendait persécuter personne : « *Et, le jour ou votre religion serait atteinte dans sa liberté légitime, vous me trouverez à coté de vous pour la défendre, au point de vue politique, bien entendu, car au point de vue philosophique, je ne cesserai d'user de ma liberté pour vous attaquer.* »

Pour être équitable, il convient de rappeler que les successeurs d'Albert de Mun ont été souvent au-delà de ce qu'avait consenti le Vatican et Léon XIII et notamment les courants de la démocratie chrétienne et des organisations qui sont issus de cette famille de pensées.

Dans un article « LES SYNDICATS », publié dans *La Justice* du 27 Mai 1894 :

« *Naturellement, l'Eglise aidait, venant au secours des patrons contre les ouvriers. Le personnel de l'usine, enrégimenté de gré ou de force dans des associations pieuses, était, par menaces ou pas donc, détourné du scandale des syndicats. L'histoire de Notre Dame de l'Usine est connue. Ce n'est qu'un cas entre mille : un petit industriel, relativement libéral, m'a raconté que le chef d'une grande industrie, dont le concours lui était nécessaire, lui avait imposé dans ses ateliers une de ces association religieuses, sous peine de se voir couper tout crédit* ».

Cependant, dans le numéro du *Bloc* en date du 12 Mai 1901, soit 7 ans plus tard, il n'hésita pas à faire une comparaison entre le socialisme et le christianisme :

« **Jésus fut un grand socialiste de l'au-delà...** Comme tous les prophètes des temps antérieurs aussi bien que du nôtre, il promit plus qu'il ne pouvait donner. Il faut s'illusionner soi-même pour produire dans les foules l'illusion qui les meut, tandis que leur incompréhension se détournerait de la vérité nue, ne la jugeant pas assez belle. Les socialistes de nos jours peuvent-ils échapper à cette loi des constructeurs de Paradis(...) ? Le nier, c'est s'inscrire en faux contre tout ce que nous savons de l'évolution humaine. Jamais l'humanité ne se développa suivant les prophéties soit d'inspiration pure soit de logique inductive. Par les prophètes, cependant, les foules ont jusqu'ici vécu leur espérance, elles en

*ont même réalisé quelques parties. Elles vont au théoricien, pressées par l'urgence de vivre, et laissent à l'homme d'observation plus loin le soin de discerner ».*

**Par ailleurs, sur un autre sujet qui lui est cher, il ne comprend pas que l'Église s'oppose au divorce**, qui est à ses yeux dans la nature humaine (*Le BLOC* du 22 septembre 1901) :

*« L'Église prétend joindre l'homme et la femme pour l'éternité. Dans l'ardeur des vingt ans, nulle entreprise ne paraît au-dessus des forces humaines, et l'homme envisage d'un front serein la durée indéfinie d'un état de choses inconnu dont il se promet des joies. Hélas ! nous sommes des passagers d'un jour sur l'esquif planétaire, fragiles créatures changeantes, perpétuellement anxieuses d'infini, impuissantes à nous fixer dans le cours incertain d'une brève existence. En dépit des serments, des promesses, la vie mouvante sollicite la mobilité de l'être, l'appelle à des sensations inconnues, l'emporte aux espérances trompeuses qui séparent ceux-là même qu'elles avaient joints. [...] Mais quoi ? Il reste une vie à poursuivre. Peut-on proposer sérieusement d'en arrêter le cours, de faire retomber sur un être vivant la dalle funéraire quand tout l'invite encore à d'autres chances de bonheur ? C'est ce que l'Église à la prétention de faire. »*

Il est vrai que sa « *conception de l'amour* » comme le rappelle le Professeur Jean Garrigues, est marquée du sceau de la liberté : « *Ma conclusion personnelle, c'est que le mariage absolu, tel que les « **célibataires du catholicisme** » ont la prétention de l'imposer à autrui, est un idéal de liberté, non le résultat qu'on peut attendre d'une contrainte divine et humaine* ». (Jean Garrigues. **Le Monde Selon Clemenceau**. Tallandier. 2014).

Nous savons, que le célibat des hommes d'Église donna naissance, et ceci depuis bien longtemps à un comique paillard ramenant les clercs au rang des autres hommes et même des plus débauchés d'entre eux. Ce n'est pas Clemenceau qui allait donner un avis contraire ! Trop content qu'il était de faire savoir qu'au fonds du vœu de chasteté, on trouvait la méconnaissance primordiale des lois de la nature aussi bien de la société. A l'instar des Libres penseurs de l'époque qui considéraient que les « serments impies » exigés des prêtres les avilissent, les corrompent au lieu de les sanctifier, les déchaînent au lieu de les museler.

Les femmes et notamment les religieuses étaient communément accusées de sadisme. Clemenceau pensait qu'« *affolées par une virginité rentrée* », toutes ces femmes consacrées à Dieu se vengeaient de leur état sur les fillettes et jeunes filles qui leur étaient confiées.

Sur l'emprise des congrégations monastiques, dans son discours au Sénat du 30 octobre 1902, à propos de la loi sur les associations, il proclame :

*« Retirés du monde, les moines sont partout répandus dans le monde. La congrégation plonge ses racines dans tous les compartiments de l'Etat, dans toutes les familles. Et de*

*toute sa puissance, elle enserme pour notre malheur cette société moderne, ce progrès, ce libéralisme que le Syllabus a condamné. »*

Il est probable que Clemenceau avait connaissance des prises de position de Louis Veuillot représentant emblématique du catholicisme ultramontanisme qui écrivait dans *“l’Univers”* du 6 décembre 1879 :

*« L’Eglise catholique a remplacé, c’est-à-dire virtuellement détruit toutes les religions. On prétend l’imiter pour la détruire et la remplacer à son tour. Il serait bon de savoir comme elle a procédé. Elle a simplement, simplement, pendant deux mille ans, donné l’exemple de toutes les vertus et de tous les bienfaits... L’Eglise s’est fondée, elle a duré, elle a survécu... elle annonce qu’elle ressuscitera ... elle se compose d’hommes qui ne croient point à la mort... L’Eglise est l’envoyée de Dieu, elle est là pour empêcher que rien de bon et de vrai ne vienne à périr ».*

L’anticléricalisme de Clemenceau pouvait se manifester au sein de sa famille. Son petit-fils Georges Gatineau-Clemenceau rapporte qu’après un échec à la première partie du baccalauréat, son grand-père conseilla à sa mère de le mettre dans une boîte “à bachot” où il sera ‘bouclé’ et lui interdisant de venir le voir avant qu’il ne soit reçu !

Un dimanche, le surveillant général du collège lui enjoignît de se mettre dans les rangs pour aller à la messe. Celui-ci lui signifia qu’il n’était pas catholique, issu d’une famille anticléricale et il refusa de se rendre à l’office. Il cria même à celui-ci qu’il était athée et qu’il se moquait de ses ordres. Le surveillant général lui répondit qu’il serait renvoyé.

Néanmoins, Georges Gatineau Clemenceau fit passer une lettre à son grand père pour lui exposer les faits. Une explication eu lieu dans le bureau du directeur, qui embarrassé, lui promit que ceci ne se reproduirait plus.

Le soir même, le petit-fils recevra une enveloppe cachetée sur laquelle il reconnut l’écriture de son grand-père. Elle contenait un *billet de cinquante francs* et sa carte de visite avec ce seul mot : **“Félicitations”**.

### c) **L’AFFIRMATION DE SON HOSTILITE**

Pour comprendre cet antagonisme de Clemenceau, il faut rappeler que, pour lui, le plus grand « parti », ce sont les fidèles catholiques pratiquants qui sont structurés dans de multiples instances face à des partis politiques peu ou mal organisés.

D’ailleurs dans le *BLOC* du 27 Janvier 1901, il écrit : *« En France, toutes les forces du passé sont concentrées entre les mains de l’Eglise romaine qui fut et prétend demeurer le seul pouvoir ».*

Il ajoute même dans LE BLOC du 12 Mai 1901, alors qu'il n'est plus que journaliste, battu aux élections législatives de 1893 : « *Les partis sont des machines à broyer les individus et rappelle que Tolstoï excommunié par le Saint Synode dénonce ceux qui aime leur Eglise plus que la vérité* ».

Parfois, il s'en prend aux personnes : « *Mon village était encombré de vierges inutilisées, Henriette B... confite de piété bileuse, Julie B... éclatante de dévotion sanguine* » ( § **Figures de Vendée**).

Notre homme va plus loin à propos d'un grand oncle curé qui était pour lui : « ***Le représentant de ce bon Dieu dispensateur de tout mal et de tout bien, alors que les paroissiens se consacraient à leurs nécessaires travaux des champs, se livrait, lui, aux plaisirs de la chasse*** ».

Pour Georges Clemenceau, sur un sujet qui lui est cher, voire même très cher, "l'Eglise est responsable de la guerre coloniale" (*Le Bloc* du 2 juin 1901).

Puis dans le Bloc du 11 Août 1901, alors qu'il n'est que journaliste et directeur de son journal, il poursuit : « *Missionnaires et commerçants tout à la fois, nos jésuites, qu'on les observe en Chine ou à Madagascar, ont pour principe d'être présent partout, et de s'immiscer dans toutes affaires publiques ou privées. Nous les avons vus, après avoir utilisé l'armée de la République à des fins religieuses, en faire usage encore pour la satisfaction d'intérêts infiniment moins idéalistes qui se réalisent à nos yeux par l'appropriation violente du bien d'autrui. Dans notre pays cela conduit les gens du commun en police correctionnelle, à Madagascar, en Paradis* ».

« *La chrétienté barbare qui se révèle par le massacre, le pillage, avec l'accompagnement ordinaire de tous les délires de la force, peut-elle susciter dans l'Extrême-Asie d'autres sentiments qu'une haine féroce, une soif inextinguible de vengeance ?* » (*LE BLOC* du 23 Juin 1901).

Toujours dans LE BLOC du 28 Juillet 1901 : « ***Rome ou la France, il faut choisir. Le dogme romain, c'est l'annihilation de l'homme devant les forces d'un univers qu'il renonce à connaître pour les remettre aux mains du Maître farouche que la simplicité de nos aïeux dota de toutes les passions humaines de leur âge...*** »

Sa vindicte se fait plus précise dans LE BLOC du 22 Septembre 1901 : « *Chaque jour affranchit une conscience. Chaque jour détache une pierre du **monstrueux édifice de la domination romaine**. Sur les décombres de la tyrannie d'Etat et de la tyrannie d'Eglise, plus d'enseigne trompeuse. L'homme n'a besoin que de place pour la liberté* ».

Il ajoute : « *l'Eglise persécute l'instituteur républicain* », il poursuit dans le Grand Pan : « *Avec l'Eglise, c'est la guerre...* »

*Mais, « La religion des séminaristes leur interdit de tuer, dira-t-on. Pourquoi alors le prêtre fait-il aux autres un devoir de porter les armes ? Le meurtre n'est pas un péché que pour les seuls séminaristes. L'Eglise à l'horreur du sang. Elle béni cependant ceux qui le versent ».*

Pour situer un point d'histoire, rappelons que Clemenceau n'est plus député depuis 1993, il avait été battu aux élections législatives de la même année et retrouvera sur l'insistance de ses amis, un siège de sénateur dans le Var en 1912 ;

Il est vrai qu'à cette époque le catholicisme est florissant. La France qui comptait 36 000 prêtres en 1814, 44 000 en 1848 en compte 56 000 en 1870 ; Les congrégations connaissent au même moment et ensuite une naissance ou une renaissance, de nouvelles communautés se créées.

Toujours durant cette période de la deuxième moitié du 19ème siècle, nous comptons 20 000 religieux et 100 000 religieuses qui animent de très nombreuses écoles, collèges, hôpitaux, Universités (Histoire religieuse de la France xix° - XX° siècle G Choisy et Y.M Hilaire. Editions PRIVAT).

Les collèges catholiques monopolisent quasiment l'enseignement féminin. Ce qui avait fait dire, à cette époque, à Camille Sée, député du Haut-Rhin puis de Belfort, lors de la présentation d'une proposition de loi déposé le 28 Octobre 1878 relative à l'enseignement secondaire des jeunes filles : « *La femme n'est pas née pour vivre dans un couvent* »...

Bien plus, non seulement les congrégations sont nombreuses grâce à des catholiques religieux et disposent d'un patrimoine immobilier et par la même du « milliard » des Congrégations. Ce qui conduit, par ailleurs, Pierre Waldeck-Rousseau (1846 -1904) Président du Conseil en 1899 à ajouter : « *Trop de moines ligueurs et trop de moines d'affaires* ».

En un mot comme le faisait remarquer l'historien Jean Michel Gaillard : « ***la laïcité, loin d'être idéologiquement neutre, était un combat mené par les instituteurs contre la monarchie et le cléricalisme.*** Et l'anticléricalisme est donc largement répandu.

Nous sommes loin d'une perspective ou d'une approche contemporaine de la laïcité. A cet égard reprenons la déclaration de Jean Pierre Raffarin alors Premier Ministre, le 3 Février 2004 présentant la loi « *sur le voile* » à l'Assemblée nationale :

***« La valeur de laïcité exige la neutralité de l'Etat et de ses agents. Elle cherche la source du droit dans la raison et la volonté humaine. Elle est à ce titre, une valeur fondamentale de notre humanisme ».***

***« Le principe de laïcité s'est construit très progressivement, dans la confrontation parfois, comme au début du siècle dernier, de façon plus apaisée ensuite ».***

Le Premier Ministre du Président Jacques Chirac concluait son propos :

**« Il faut par exemple que, dans le dialogue et la concertation les coutumes alimentaires et les traditions funéraires soient respectées dans notre pays, et que le respect des grandes fêtes religieuses ne pénalise aucun élève. Je souhaite également que l'école développe fortement l'enseignement du fait religieux, et prenne mieux en compte l'histoire des immigrations... »**

Mais à l'époque, l'Eglise **est** surtout aux yeux de Clemenceau, le principal adversaire des républicains (*Le Bloc* du 28 juillet 1901).

Ce qui est exact pour cette période, de la fin XIX<sup>ème</sup> siècle, début du XX<sup>ème</sup> siècle, suivant le propos de Jacques ELLUL de l'université de Bordeaux (1912-1994), ancien professeur de droit à l'Université de Bordeaux, et théologien protestant : « *L'église avait été monarchiste sous les Rois, impérialiste sous Napoléon, républicaine sous la République, et il ajoutait avec un peu de perfidie, et maintenant l'Eglise protestante - au moins - devient socialiste* »... (§ Anarchie et Christianisme, Ed La Table Ronde).

C'est l'occasion d'évoquer une attitude de Clemenceau à l'égard des femmes en qualité de citoyenne qui ne fût pas des plus glorieuses : celui-ci s'est opposé au **droit de vote des femmes**, aux motifs qu'il s'exercerait au profit de la *réaction*. Trop peu nombreuses étaient celles qui à ses yeux, échapperaient à la domination du clergé. La France ferait selon lui – il n'était pas le seul, à l'époque, à raisonner ainsi – un saut de regression jusqu'au Moyen-âge (§ Jean Baubérot, **Les 7 laïcités françaises** - Editions de la maison des sciences de l'homme).

**Certains ajoutent : « parcequ'il les avait trop aimées » (Léon TREICH Vie et Mort de Clemenceau).**

Par ailleurs, alors qu'il exerçait son activité de médecin dans un dispensaire qu'il avait créé, en 1871, 23 rue des Trois Frères à Montmartre, il avait écrit dans *La Justice* du 8 janvier 1894 :

*« Voilà où nous en sommes, après des siècles de civilisation chrétienne, quand des richesses sans nombre gisent accumulées de toutes parts, quand l'imbécile vanité humaine prodigue l'or aux églises de celui qui dit : donnez tout ce que vous avez aux pauvres »*, (L'Évangile selon Saint Mathieu 19, 21 23, dans LES TROIS TEMOINS).

Il poursuit : « *Ce n'est rien que d'accabler l'Eglise de dons toujours croissants, qui lui ont permis de couvrir le sol de monuments somptueux, dont la charité est le prétexte quelquefois même l'objet, reconstituant ainsi, sous des noms divers, un incalculable fortune de mainmorte* ».

Il est vrai que Clemenceau avait assisté à la construction de la basilique du Sacré Cœur dite du « *Vœu National* » en Juillet 1873. Le coût fut de sept millions de francs, essentiellement obtenus pas des dons, sommes qui auraient pu, pour lui, avoir une autre utilité (*La Mêlée sociale*).

## Le soutien de l’Eglise aux puissances financières

Pour lui, l’Eglise finance les forces conservatrices (Le Bloc du 25 Août 1901) :

*« On commence à s’organiser. Le clergé recueille dans une caisse noire les fonds de propagande(...) On a tout le syndicat des oligarchies financières, on a à peu d’exceptions près la haute bourgeoisie du commerce et de l’industrie ; on a ce qu’on appelle l’armée et ce qui n’est en réalité qu’un état-major de parade ou toutes les impuissances d’ancien régime se sont fastueusement réfugiées ; on a l’Eglise enfin, toute la hiérarchie romaine, le gouvernement international le plus formidable qui soit, à la tête duquel n’apparaît rien de moins que la Providence elle-même(...) Et cette armée céleste, que voit-on d’ailleurs ? Une poussière disparate d’idéologues, de raisonneurs, de discuteurs, mal libérés des anciennes entraves, beaucoup figés encore dans le geste des servitudes disparues ».*

Georges Wormser note que le jugement que porte Clemenceau sur l’action politique de l’Eglise se trouve résumé dans un article du 7 Mars 1898 qui a pour titre “les élections romaines” :

*« L’Eglise catholique est, à vrai dire, l’une des plus grandes constructions de gouvernement total. Elle veut tout l’homme, le corps et âme...pour diriger sa vie ici bas. C’est pourquoi elle n’a jamais pu s’accommoder du libre examen, c’est pourquoi toutes les manifestations de liberté lui sont odieuses ... Jamais, peut être, il n’y eut moins de foi. Jamais **plus** de propagande religieuse. Car la religion est devenue de la politique, de la politique d’intérêts, notre Eglise d’Etat embrigadant, pour les suprêmes batailles toutes les force coalisées des tyrannies séculaires »*

A l’appui de sa thèse, il cite la circulaire des pères de l’Assomption : “Organisant au grand jour l’action électorale de l’Eglise jusque dans le dernier village”).

Pour lui, « l’Etat centralisé a tué toutes les forces de l’être. Il ne reste plus en face de l’Eglise que des gouvernements de hasard qui se font ses complices pour vivre. ;... S’il se trouve encore des hommes pour se mettre en travers du chemin, qu’ils se hâtent. Aujourd’hui presse demain. L’abîme est devant nous grand ouvert ». (Georges Clemenceau : **l’iniquité**, Paris Stock 1899).

A l’époque, pouvons-nous lui donner tort ? Mauras n’a-t-il pas déclaré qu’elle était : « **la seule Internaionale qui dure** ».

Voyons d’ailleurs le point de vue d’un auteur chrétien, Thierry Boutet : « Depuis que le Christ a été condamné par Pilate. L’Eglise n’a jamais cessé d’agir pour évangéliser les pouvoirs qui chacun à leur manière cherchaient à entraver son action ou à la détruire. La Révolution française n’a pas substantiellement modifié le cours des choses. Ce qui change avec la Révolution, c’est la nature de cette opposition. L’Eglise se trouve face à un pouvoir

*laïque et autoritaire, quoique démocratique* ». (L'ENGAGEMENT DES CHRETIENS EN POLITIQUE, Editions Privat)

Après avoir exhorté à combattre l'Église en vue des législations de 1902 (dans le Bloc du 24 Février 1901) Il écrit : «*Toutes LES BLANCHES BREBIS DES BERGERS NOIRS SE RASSEMBLENT AU PIED DE LA CROIX, N'AYANT PAS BESOIN D'AUTRE PROTECTION QUE CELLE DE L'Église milliardaire, maîtresse souveraine des consciences stupéfiées de toutes les puissances d'iniquité sociale, pour conduire au combat contre la République en espérance la phalange macédonienne des anciens maîtres du monde suivis d'un troupeau de créatures soumises*».

Pour sourire un peu, en soulignant la malignité de notre homme, Georges Wormser rappelle l'anecdote suivante : lorsque la mairie de Saint-Vincent-sur-Jard en Vendée – commune dans laquelle il avait loué la fameuse "bicoque" – fut reconstruite, soit dans les années 1920, il promit d'offrir une horloge, si elle comportait un petit campanile se dressant en face de celui de l'église. Et ce qui fut fait : l'heure devint laïque et destinée à tous incroyants comme croyants » (§ Georges Wormser, **Clemenceau vu de près**).

Bien qu'à cette époque, il avait plus de 80 ans, Clemenceau voulait selon ce biographe et ami, affirmer la liberté dans un pays cher à son cœur, mais demeuré pour lui rétrograde.

Il faut rappeler, pour comprendre notre homme, qu'il est probable, qu'en 1866 Georges Clemenceau ait adhéré à une société dite « **Agis comme tu penses** » dont les membres s'engageaient à ne participer à aucune cérémonie religieuse, même pour un mariage. Alors que le dernier livre qu'il ait lu soit "la Vie des papes". Et Georges Wormser s'interrogeant : « **Que voulait-il tirer ? Des arguments, à n'en pas douter. Le combat n'était pas terminé.**

Pourtant dans une période antérieure, celui qui était devenu également, son ami, Emile Zola faisant dire à "Gervaise" dans *L'Assommoir*, qu'il avait probablement lu : « **Un mariage sans messe, on a beau dire, ce n'est pas un mariage** ».

Dans le GRAND PAN, il ironise même sur un article d'un professeur d'Oxford qu'il qualifie pourtant d'un "esprit de notre temps" et dont il reprend néanmoins le titre, « *Le Parlement des religions* ». Cet éminent universitaire considère que l'assemblée qui s'est tenue à Chicago est très supérieure aux précédentes assemblées pour toutes les religions qui se sont tenues jusqu'alors, même avant notre ère : par exemple celle convoquée par le roi bouddhiste Açoka-Piyadasi, à l'an 243 avant Jésus Christ.

Georges Clemenceau était très dubitatif à l'égard de cette assemblée de bonne volonté qui conclut ses travaux ainsi : « *La religion des foules consiste à s'attacher à une pure idée, incapables qu'elles sont de juger par elles mêmes...et se conclut... si quelqu'un a le courage d'exposer ses pensées éclairées, les bigots l'appelleront fou, les fanatiques l'accuseront d'hérésie ou d'athéisme et chercheront à le tuer* ». Et lui-même ajoute : « *Voilà qui ne me paraît pas si mal pour un musulman d'il y a trois cent ans* ».

Et notre homme s'interroge à l'égard de ce professeur d'Université : « *De quel droit, notre universitaire oublie la religion athée, pourquoi exclut-il les bons fétichistes africains et océaniens, dont le seul tort est d'avoir conservé à travers les âges les conceptions primitives d'où sont sorties les grandes constructions religieuses ?* »

Et Clemenceau conclut sa nouvelle par ces propos :

« *Ce qui soude l'homme à l'homme ce n'est plus la croyance effritée en l'antique chimère, c'est le commun labeur pour savoir, pour s'entraider dans la peine de vivre, pour réaliser par la solidarité organisée la grande parole que le roi bouddhiste Açoka Piyadasi grava sur la pierre il y a plus de deux mille ans : **'La religion, c'est un peu moins de mal dans l'humanité** ».*

Relevons que Clemenceau n'avait donc pas les excès d'un contemporain comme **Maurice Allard**(1860 – 1942), parlementaire socialiste, qui avait déposé de nombreux amendements, notamment sur "l'interdiction du port de la tenue ecclésiastique en public", "le remplacement des jours fériés religieux par des jours fériés laïcs" mais aussi sur "la confiscation des lieux de culte" et qui déclarait, le 10 Avril 1905, à la Chambre des députés : « *Il faut le dire très haut : il y a une incompatibilité entre l'Eglise, le catholicisme ou même le christianisme et tout régime républicain. Le christianisme est un outrage à la raison, un outrage à la nature... nous combattons les religions parce qu'elles sont un obstacle permanent au progrès et à la civilisation ... Nous combattons donc la religion parce que nous voyons dans la religion le plus grand moyen qui reste entre les mains de la bourgeoisie, entre les mains des capitalistes, pour conserver le travailleur dans un état de dépendance économique. Voilà pourquoi nous faisons la guerre à tous les cultes et pourquoi nous en sommes les adversaires les plus acharnés* ».

Beaucoup plus modéré, Ferdinand Buisson (1841 -1932) proche de Clemenceau, philosophe, député, prix Nobel de la paix, d'origine protestante, écrivait, lui, dans un article intitulé "**La libre pensée et la religion**" :

« *Nous avons laïcisé la morale et l'éducation, après avoir laïcisé la science et la philosophie. Il reste à laïciser la religion, et non à la détruire. Il reste à faire dans ce domaine le même travail d'émancipation qui a transformé, en les sécularisant, toutes les branches de l'activité humaine dont l'Eglise eut si longtemps le magistère incontesté. Répudions sa tutelle despotique en matière religieuse aussi bien qu'en matière morale, esthétique qu'intellectuelle (**La Foi Laïque**. Hachette 1912).*

Mais, Clemenceau pouvait donc aussi déclarer : « **Dieu, c'est le recours de ceux qui ne peuvent mourir seuls !** ».

D) **Le mariage de Georges CLEMENCEAU avec Mary PLUMMER illustre la fermeté de ses convictions personnelles**

A la suite, donc, d'une déception amoureuse, le jeune CLEMENCEAU, âgé de 23 ans, avait en effet demandé la main de la belle-sœur - de son grand ami **Auguste Scheurer-Kestner** (Mulhouse 1833 – Bagnères-de-Luchon 1899) député du Haut-Rhin, puis de la Seine et enfin Sénateur, cette grande conscience avait attiré l'attention de ses contemporains en prenant l'initiative de la révision du procès Dreyfus, et qui devint le vice-président du Sénat - **Hortense Kestner** qui s'est d'ailleurs par la suite mariée avec Charles Floquet, futur président du Conseil, qui « constituait un meilleur parti »... Celle-ci ayant décliné ses « avances » - dont il aurait dit ensuite : **qu'elle était belle, mais prétentieuse** – c'est dans ces circonstances que Georges Clemenceau, récemment titulaire du diplôme de médecin, humilié, est parti aux Etats-Unis en 1865, où il envisageait de s'installer.

Celui-ci y exercera diverses activités : journaliste, professeur d'équitation et de français dans un collège de jeunes filles à Stamford (*New-Hampshire*), où il eut comme élève, la séduisante Mademoiselle Plummer. Georges Clemenceau, qui savait, déjà parler aux femmes, est tombé sous son charme.

Toutefois, interrogé par le Directrice de cet établissement scolaire sur ses capacités, le jeune médecin vendéen se déclare capable de donner n'importe quel enseignement, « **à l'exception de celui du catéchisme et de la religion révélée** »...

Après diverses péripéties liées aux relations amoureuses, l'oncle et tuteur de la jeune femme – son père étant décédé – finit par accepter « de donner la main de sa nièce ». Mais Georges Clemenceau ne voulait à aucun prix d'un mariage religieux – bien que les Eglises protestantes n'ont jamais considéré le mariage comme un sacrement et avait posé une condition - « **Entre Dieu et moi, il faut choisir** », alors que la future épouse et surtout son tuteur également Pasteur (luthérien) y tenaient énormément. Devant la tristesse de la jeune-fille, le tuteur finit par céder à l'opposition de Georges Clemenceau. Une fois marié, il ramena sa jeune épouse en France et l'installa au domicile de ses parents à FEOLE en Vendée. (*Tous ses biographes relatent cet épisode de la vie de Clemenceau*).

C'est à cette époque qu'il aurait eu cette formule : « *Pas de prêtre à la naissance, pas de prêtre au mariage, pas de prêtre à la mort* ».

Quoiqu'il en soit, ce mariage qui a tant contrarié son tuteur a conduit la jeune épouse à être privée de dot, y compris d'héritage au décès de ce dernier.

Si toutefois, les préoccupations religieuses ne sont pas premières chez l'homme, il n'a pas la haine de la religion\*, bien au contraire, il approfondit par la suite différentes religions, par exemple, le bouddhisme.

- (*La haine de la religion. Comment l'athéisme est devenu l'opium du peuple de gauche*. La Découverte, 2013. de Pierre TEVANIAN).

## F) Sur son attrait pour les religions orientales

Le bouddhisme d'un laïque : « *Que voulez-vous, je suis bouddhiste !* ».

Cette boutade, Clemenceau la lance en 1891 au sortir de la première cérémonie bouddhique à laquelle il assiste et célébrée par deux bonzes japonais au musée Guimet. En réalité, la petite phrase de cet anticlérical notoire, considéré comme tel à l'époque, cache une grande attirance pour le bouddhisme. Dès 1885, il s'en est fait le défenseur à la tribune de la Chambre. Non sans érudition car il connaît les actes et les paroles du Bouddha qu'il

aimera à citer souvent dans ses articles et ses livres. Il estime que c'est une religion athée : « *Parce que Bouddha n'a pas proclamé l'existence d'un Dieu* ».

La cérémonie dure une heure et consiste en une succession d'hommages, offrandes et invocations. L'immobilité observée par les bonzes dans leurs prières frappe l'assistance.

Dans la presse du lendemain, la présence de Ferry, Clemenceau, Charles Floquet et Jules Simon est amplement soulignée, avec celles de Degas, Régamay, Reclus.

La seconde cérémonie, le 13 novembre 1893, diffère peu de la précédente. Il s'agit « d'une action de grâce en l'honneur de tous les Bouddhas et les Bodhisattvas ». La célébration est assurée par le bonze japonais Toki Hôryû, de l'école de la Parole Vraie (Shingon). L'assistance est toujours huppée avec Clemenceau, Régamey, Pasteur, et Léon BOURGEOIS. L'association du bouddhisme avec le shintoïsme démontre que Clemenceau connaît le caractère synchrétique des japonais.

Comme le rappelle Matthieu Seguela dans son ouvrage **Clemenceau ou la tentation du Japon** : « *Monsieur Clemenceau, libre penseur, collectionne avec amour les merveilles religieuses qui nous arrivent du Japon* ». ce dernier ajoute : « *si le bouddhisme a une origine indienne, les œuvres d'art religieux qui le séduisent sont japonaises pour la plupart. Croyant en la valeur de certaines vérités bouddhiques malgré une pratique assez épisodique durant sa carrière, il les adopte au soir de sa vie* » (Editions du CNRS 2013).

« *Clemenceau l'orientaliste goûte le rapport à la nature, l'esthétisation de celle-ci et le théisme, en lui coexistent le rationaliste épris de pensée logique et de démocratie, ainsi que l'esthète ému par l'imaginaire artistique et la pensée de Bouddha* ».

Dans son ouvrage testament « **Au soir de la pensée** » et notamment dans le chapitre intitulé « *Cosmogonies* » sur ses développements des pensées de l'Inde et celles de l'extrême orient : il évoque la victoire du bouddhisme sur les brahmanes, ou il voit « *une forme d'achèvement humain (...) surpassé seulement par l'adhésion unanime que réclament, et obtiendront, les énoncés formels de la science positive* ».

Il rend hommage à l'Inde brahmanique au point d'y voir « une initiatrice » qui s'est révélée maîtresse des civilisations. *« Aucun pays, écrit-il, à propos de l'Inde, n'a occupé une si éminente place dans l'histoire de la pensée ».*

Il oppose d'ailleurs ce moment d'apogée au « christianisme » qui, *« arrachant l'homme de son cadre cosmique n'avait point de ces lueurs ».*

Ce qui séduit en profondeur Clemenceau dans le védisme de l'Inde est la parenté qu'il croit y discerner avec le positivisme qu'il appelle de ses vœux.

Donc la question des religions le passionne parce que le japonisme n'était pas dépourvu d'aspects moraux et spirituels et se caractérisait par une absence présumée de prosélytisme.

### **G) Georges CLEMENCEAU et l'ISLAM**

En 1896, Georges Clemenceau, comme Jaurès, s'engage pour l'Arménie, et écrit la préface de l'ouvrage *« La vérité sur les massacres d'Arménie »* de Pierre Quillard, directeur du journal Pro Armenia. C'est à l'occasion de cette situation qu'il fait état de ses positions à l'égard de l'islam.

*« Et sans entreprendre de refaire le monde, nous pourrions peut-être payer notre tribut d'émotion et de secours aux malheureuses victimes de l'autocratie ottomane.*

*« Je dis l'autocratie ottomane parce que le fanatisme religieux, qui peut toujours déterminer une explosion de violences, n'aurait pu faire couler de tels torrents de sang, si le despotisme asiatique n'y avait trouvé son compte. Il y a quelques jours, en ma présence, un ami du sultan évaluait à vingt mille le nombre des Arméniens massacrés. Je crois que toute enquête aboutirait facilement à doubler ce chiffre. Comment évaluer la foule des survivants décimés par la misère, la faim, les maladies ?*

*Quand un tel évènement se produit dans un pays limitrophe de nos civilisations d'Occident, peut-être pourrions-nous lui accorder un peu de l'attention que nous prodiguons si libéralement à de moindres phénomènes. Nous savons peu de chose de l'islam, bien qu'ayant un nombre respectable de sujets musulmans. Tout ce que je voudrais retenir aujourd'hui, c'est la haine et le profond mépris du monothéisme islamique, qui ne veut rien connaître que le bien universel, pour le polythéisme chrétien adorateur de saints et de divinités secondaires. Allah est tout. En dehors de lui, il n'y a rien. Allah parle dans le Coran et là, il a tout dit de ce que l'homme doit et peut connaître.*

*Or ; qui y a-t-il de plus funeste que le scandale vivant du giaour qui, tous les jours, insulte l'unique Dieu de la terre en lui associant des représentations de l'homme dans une adoration sacrilège, en se prosternant devant des images. Pour le musulman, pour le vrai croyant de l'islam, il n'y a qu'un devoir qui les comprend tous : combattre par tous les moyens cet ennemi de Dieu, le poursuivre,*

*l'anéantir et accomplir ainsi l'œuvre pieuse par excellence qui sera récompensée par les temps éternels d'une félicité inouïe.*

Il faut bien admettre que l'Islam manifeste plus clairement que tout autre religion que les croyants sont des fanatiques, et par conséquent en même temps prêts à se faire tuer, et prêts à tuer sans limite.

La vie n'a qu'un but : combattre l'ennemi de l'Islam qui est l'ennemi de Dieu. Les ridicules remontrances des ambassadeurs d'Europe au Calife, les grandes puissances avec leurs canons, ne peuvent rien contre.

Comment être surpris par sa nouvelle : LA MOSQUEE DE PARIS publiée dans le Grand Pan : En effet l'édification d'une mosquée à Paris est annoncée. Il précise : « *le projet est soutenu des journaux dont on ne peut suspecter la bonne foi , le Temps et le Gaulois, mais aussi par des chrétiens notables - M de Galliffet, le prince Roland de Bonaparte, le marquis de Noailles, des députés - mais aussi par le Préfet de la Seine, des artistes et des industriels, à l'exception notable du clergé qui reste prudent* », Notre homme ajoute perfide : « *quoi qu'il en soit nous aurons notre mosquée, et l'on nous fait même entrevoir la création d'une université musulmane, en attendant les universités françaises qui sont en retard* »...Clemenceau poursuit : « *Faut-il se réjouir de cette nouvelle conquête de l'esprit religieux ou, déplorer les progrès en terre chrétienne d'un culte ennemi du Christ ? Je ne saurais le dire : le Temps exprime l'opinion que "si le principe de la liberté de conscience permet de souscrire pour une mosquée" il commande également la tolérance à "certains cléricaux de la libre pensées". C'est donc un évident encouragement aux prédications enflammées, de M. d'Hulst, qui réclame, en pleine chaire de Notre-Dame, l'appui du bras séculier pour nous faire rentrer de gré ou de force dans le bienheureux giron de la sainte Eglise romaine* »...

Il n'hésita non plus à morigéner les catholiques ralliés à la République : « *Avec toute sa fantasmagorie de Pères blancs, qu'est-ce que le Cardinal Lavignerie a jamais gagné sur les turcs et les Arabes ? Rien du tout... Vit-on jamais mahométans élevés de leurs deniers, une église chrétienne ? Non, car ces gens croient. Voilà tout leur secret. Comment défendre alors d'un pénible retour sur nous-mêmes, quand nous voyons l'argent chrétien, qui devrait être employé à la conversion des infidèles, servir à encourager un culte que l'Eglise catholique voue pour l'éternité aux flammes de l'enfer ?....* et s'adressant à l'initiateur des croisades : « *Que voulais-tu ? Délivrer le tombeau de Jésus, souillé de la main des infidèles ? Et bien, le musulman, que tu chassas pour qu'un jour, monte la garde encore au sacré sépulcre. Des soldats turcs bâtonnent jusque dans les lieux saints, les foules chrétiennes qui s'écrasent en hurlant de douleur ou de piété, pour arriver à touche la pierre où reposa le dieu mort* ». Notre homme ajoute : « *La ville de Constantin l'antique rendez vous des croisés, est maintenant aux mains de ce même musulman qui n'a pas craint de franchir le Bosphore, pour planter son croissant rougi de sang chrétien, sur le continent de l'Europe , terre sacrée de la Croix* » (La mosquée de Paris – Le Grand Pan).

## **II - SES RELATIONS AVEC DES PERSONNALITES RELIGIEUSES OU ATTACHEES A UNE RELIGION.**

## A) LES RELATIONS AMICALES DE GEORGES CLEMENCEAU

Ses amitiés, y compris politique, étaient souvent protestantes : à l'exemple d'Auguste Scheurer-Kestner, appartenant à une grande famille d'industriels alsaciens de MULHOUSE et de THANN, Camille Pelletan...et beaucoup d'autres, sans parler de son amie de cœur des dernières années de sa vie : Marguerite Baldensperger\* d'origine lyonnaise qui était également de religion réformée et appartenait, par son mariage, à la haute société protestante alsacienne et dont les échanges de correspondance ont fait l'objet d'un monumental recueil, (LETTRES A UNE AMIE, édit GALLIMARD).

- Dont la fille se serait suicidée après avoir eu une liaison avec un Pasteur, marié. C'est à l'occasion de l'une de leurs premières rencontres, en mai 1923, que Clemenceau voyant Madame Baldensperger habillée de noir et qu'elle lui confia ce drame, lui aurait dit « *je vous aiderai à vivre, vous m'aidez à mourir* ».

Des relations de Georges Clemenceau avec des personnalités religieuses de religion juive, ou encore chrétiennes, notamment catholiques et l'attitude ou bien les prises de position des institutions religieuses à son égard nous conduisent à nuancer ses positions et son anticléricalisme. On peut en déduire, malgré les contradictions propres au personnage, quelques perspectives.

### A) Dans ses relations avec des personnalités de confession juive

Clemenceau a fait des caricatures ou porté des jugements sur des juifs notamment dans son livre « **Au pied au Sinai** » publié en 1898 tel que: « *le juif orthodoxe secouant la tête comme un canard* », ou « *parlant du juif traditionnel crasseux, palpitant de fanatisme talmudique* » ou bien encore « *cette juiverie grouillante de Busk, au nez puissant fendant la broussaille d'une barbe que jamais le fer n'a touché* », voire en 1893, à l'égard d'un ministre en raison de ses origines juives, ou même d'un très proche comme Georges Mandel : dans une conversation avec Raymond Poincaré « *avec son nez de juif, il fait des gens ce qu'il veut* »... ou encore « *quand c'est moi qui p... c'est lui qui p...* » à propos enfin de Louis-Lucien Klotz : « *j'ai mis rue de Rivoli, le seul juif qui ne connaît rien aux finances* », pourtant chargé de ce Ministère sous Briand (1910-1911), Caillaux (1911-1912), Poincaré (1912-1913), Briand (1913-1915) et Clemenceau (1917-1920). Celui-ci sera membre de la délégation française au Traité de Versailles et l'auteur du slogan « **L'Allemagne paiera** ».

Ou bien encore dans une nouvelle publiée dans LE GRAND PAN, il écrit à propos de l'édification d'une mosquée à Paris soutenue par certains milieux catholiques : « *Je me félicite également des grands avantages qui doivent résulter de cette initiative chrétienne pour l'affermissement de notre empire algérien livré par nous d'ailleurs à la **domination*** ».

*juive. Cependant, je ne puis me défendre à ce propos de certaines appréhensions ». A l'égard d'un religieux : « **le prêtre tout chamarré d'or** ».*

**Comme le souligne également Jean Artirit, le livre "Au pied du Sinaï" laisse perplexe. Certaines caricatures sont pour le moins féroces. On n'oserait pas s'exprimer ainsi après la Shoah d'autant que les attaques les plus agressives et même lourdes visent les pratiques religieuses juives.**

Certes, il faut y voir d'étranges formules sous la plume de Clemenceau, et qu'avec des lunettes d'aujourd'hui on ne lit pas sans inquiétude, et même peut être sans répulsion », comme l'observe Jean Noël Jeanneney. Et notre éminent universitaire ajoute : « *mais nul pourtant ne peut moins être taxé, sur la durée de sa vie, d'antisémitisme que Clemenceau : ses combats, ses amitiés, sa philosophie en témoignent* ».

Mais pour sa part, Hannah Arendt n'hésita pas à écrire : « *Clemenceau fut l'un des rares amis des juifs modernes, parce qu'il comprit et proclama devant le monde que les juifs étaient l'un des peuples opprimés de l'Europe* ».

Enfin, comme le note Sylvie Bordziak si Clemenceau manie certaines représentations judéophobes de ses contemporains, celui-ci ne partage pas les trois éléments constitutifs de l'antisémitisme : l'antijudaïsme chrétien traditionnel, et pour cause, l'anticapitalisme populaire et socialiste, et enfin le racisme fondé sur les nouvelles sciences anthropologiques et philosophiques en un mot le « racisme ethnique ».

**D'ailleurs ses principaux collaborateurs Georges Wormser et Georges Mandel n'étaient-ils pas juifs ?**

Et puis, souvenons nous, 50 ans plus tard des déclarations ou des propos que tenait le Général De Gaulle, hostile à une guerre préventive notamment sur l'évolution de la situation au moyen-orient après la guerre des six jours lors de sa conférence de presse du 27 novembre 1967 à l'égard d'Israël : « *jusqu'alors dispersés, mais restés ce qu'ils ont été de tout temps, c'est-à-dire un peuple d'élite sur de lui-même et dominateur* ».

Ajoutant, lors d'un entretien avec le le grand rabbin Kaplan, suspectant la communauté juive, prête à imaginer des intentions de nuire, de nous créer des problèmes : « *Notre sympathie pour les juifs est indiscutable, mais faudrait-il encore que certains ne se sentent pas plus israéliens que français. Leurs prises de position en faveur de l'Etat d'Israël est inadmissible !* » (De Gaulle, mon père, Philippe De Gaulle et Michel Tauriac, PLON 2003).

Cependant, si Clemenceau s'est laissé aller à quelques plaisanteries faciles sur les juifs, il a toujours condamné l'antisémitisme comme une attitude moralement irrationnelle et pernicieuse. Soulignons que Jean Jaurès a tenu, aussi, à cette période des propos critiquables.

L'antisémitisme peut avoir une orientation religieuse : la défense du Christianisme, **raciste** : dû à des aspects physiologiques qui sous-entendent certains comportements, comme la corruption : les juifs s'emparent de tout.

Pour Clemenceau, c'est l'aspect religieux. Il ne lui déplaît pas de voir les grandes religions se quereller. Il mène son combat depuis longtemps contre l'Eglise catholique et le Concordat. Ainsi l'affaire Dreyfus devient-elle une grande cause républicaine.

Ecrivant même : « *Nous sommes quelques douzaines en France qui défendent la cause des Juifs contre l'intolérance chrétienne, comme nous défendrions la cause des chrétiens s'ils étaient menacés dans leurs droits par le fanatisme du Talmud et de la Bible* ».

Il considère, le christianisme comme « une secte juive répandue par les gentils » !

Autre propos de Clemenceau : « *Ce doit être mon "christianisme inconscient" qui m'empêche de crier : Mort aux Juifs ! J'aurais peur d'offenser saint Joseph, saint Pierre, saint Matthieu et tant d'autres, sans parler de la vierge Marie et de son fils qui est Dieu. Les premières places, au paradis chrétien, sont occupées par les juifs. On se croirait sur la terre* »...

Subsiste le problème du capitalisme juif. Il déclare qu'il existe des riches partout, américains, anglais, chrétiens et conclut « *Le problème capitaliste juif n'est pas un problème de race ou de religion. Le prolétariat juif peut être de tous, le plus misérable* » (La question juive). Ayant vu des juifs pauvres d'Europe orientale. Il estime qu'il n'y a pas de question juive en France, sauf en Algérie. Mais la France avec le décret Crémieux de 1870 a donné la citoyenneté française aux juifs maghrébins - ce que Clemenceau approuve, **mais regrette** que cette citoyenneté aient été refusée aux musulmans, pourtant « *fier, intelligent et guerrier* ». Certains pensaient peut-être déjà que le Coran ou la loi coranique constituait une "projet politique" était plus important que la loi républicaine...

En outre, le Tigre est le fondateur de ce que Pierre Birnbaum dans « *les Fous de la République* » appelle **LA TRADITION CLEMENCISTE**. Ce sont tous ces juifs d'Etat ou d'ascendance juive souvent laïcs plus souvent tournés vers un certain conservatisme social que vers une ouverture sociale et, qui se retrouveront auprès de grands hommes représentant l'Etat Nation. Plus tard, certains attribueront à De Gaulle, cette confiance : « *J'attendais (à Londres) les généraux et les préfets, j'eus les aristocrates et les juifs* » (EDITIONS FAYARD 1992).

**Autres juifs d'état** : comme le rappelle également Pierre Birnbaum dans son ouvrage, les officiers supérieurs Français juifs qui ont connu des camps de prisonniers allemands bien avant la seconde guerre mondiale. Après la guerre de 1870 ils sont présents dans les postes qu'ils occupent prêts au sacrifice suprême pour la défense de la patrie. Nombre d'entre eux se sont illustrés sur le front, mais aussi durant le siège pour défendre Paris.

L'entrée dans l'armée est d'ailleurs l'une des voies royales pour intégrer des postes de l'Etat, alors que l'armée est majoritairement catholique et conservatrice, à l'exemple de Léopold Sée héros du conflit de 1870 qui sera le premier général de confession juive.

Parlons de Georges Mandel rédacteur au journal l'Aurore qui suivra son patron, lorsque ce dernier accède aux fonctions ministérielles puis à la Présidence du conseil en 1906. Clemenceau ayant souvent cette formule à l'égard de ses visiteurs : « Voyez Mandel », puis Edouard Ignace, nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, mais aussi d'autres proches collaborateurs ou amis : Raynal, Schrameck, Reinach et Bokanowski.

Il se lie d'amitié, grâce à l'affaire Dreyfus qui lui permet encore de se rapprocher des juifs proches du pouvoir, avec Mathieu Dreyfus, frère d'Alfred Dreyfus, et Bernard Lazare, mais reprochait par contre à Fernand Crémieux, Alfred Naquet et à Louis-Lucien Klotz de prendre le parti des antidreyfusards ou d'être trop discrets.

Parmi ses proches, il y a **Georges Wormser** qui à la fin 1919 devient le chef du cabinet civil de Clemenceau, lorsque Mandel est élu député du *Médoc* (Gironde). Ce normalien, agrégé de lettres, intime de Clemenceau et qui dira de lui peu avant sa mort : « *vous êtes le meilleur* ».

Comme le souligne pour sa part Philippe E.Landau dans son ouvrage « *Les Juifs de France et la grande guerre* »: *l'expérience au front, puis les combats à l'arrière, enfin la mémoire de l'israélitisme* où il décrit une communauté hétérogène de 180 000 personnes qui partagent un profond attachement à la république qui les a émancipés à deux reprises, en 1791 et 1870. Les juifs se sentent profondément redevables.

Partisans de « l'Union sacrée » considérée, non sans amertume, comme le moyen d'effacer « L'Affaire » qui demeure une blessure mal cicatrisée, les 16 000 Juifs mobilisés sont prêts à se sacrifier pour la République ; En un mot, l'immense majorité des juifs reste profondément attachée au patriotisme. Elle refuse l'idée même de solidarité avec les juifs d'Allemagne, voire avec leurs voisins alsaciens qui ont servi sous l'uniforme allemand. En outre, les intellectuels juifs comme Bergson, qui parle de « lutte de la civilisation contre la Barbarie », participent aux œuvres communautaires en faveur par exemple des orphelins israéliens.

Xavier Boniface précise même que : « *Si le capitaine Dreyfus est réhabilité, le patriotisme des juifs a été sous-estimé pendant la Grande guerre. Mais Les juifs se rallient à l'union sacré pour montrer qu'ils sont de très bons citoyens, français et de vrais patriotes* » (Le Monde du 17 Juin 2014).

Le rôle de Clemenceau dans l'affaire Dreyfus n'a pas été étranger au patriotisme des juifs.

Soulignons toutefois que cette proximité avec l'élite juive valut par ailleurs à Clemenceau qui avait par ailleurs été déterminant dans ce rapprochement et dans le soutien que la communauté apporta dans le combat, des inimitiés, des sarcasmes et des opposants farouches. Pensons à ce rabbin, amônier dans les tranchées – et ce n'était pas un acte isolé - qui présenta un crucifix à un soldat chrétien mourant sur le champ de bataille.

Mais Clemenceau, dernier survivant des députés protestataires de 1871, n'a-t-il pas déclaré, lors de son grand discours du 20 novembre 1918, quelques jours après l'Armistice, devant l'Assemblée nationale «... ***pour eux, la France, autrefois soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, sera toujours soldat de l'idéal*** ».

Enfin, Clemenceau prend, la défense des juifs de Roumanie traités en étrangers, sur leur propre sol et qualifiés de « ***derniers serfs existants en Europe*** ».

Pour défendre certaines communautés minoritaires, il écrit le 16 Juin 1913 , un article aidé par un grand rabbin bulgare que les dirigeants roumains ont tout fait pour éviter l'émancipation des Juifs...à la demande de La France et de la Grande-Bretagne...alors que la plupart d'entre eux sont implantés dans le pays depuis des siècles. En effet une législation draconienne leur avait interdit l'accès à toutes les carrières, et à toutes les professions.

Le 28 Juin 1914, un ancien ministre conservateur de ce pays auprès duquel il était intervenu venait de lui annoncer la naturalisation prochaine des Juifs mobilisés en 1913, afin de réparer une injustice que ne sauraient admettre les fils de la Révolution française.

Pour lui, s'il y a une question juive, c'est parce que le décret Crémieux de 1870, qui a donné à juste titre la nationalité française aux juifs mais pas "à l'Arabe". A ses yeux ce choix a lui seul condamne cette colonisation dont on sait, que Clemenceau fut toujours l'adversaire convaincu (voir Jean Lacouture et Dominique Chagnollaude, *le Désempire, figures et thèmes de l'anticolonialisme*, Paris. Denoël 1991)

**Rappelons nous sa lutte contre** la colonisation dont il fût l'orchestre et notamment son combat contre Jules Ferry, protagoniste de l'expansion coloniale, qui avait déclaré le 28 février 1882 : « *Les races supérieures ont un droit sur les races inférieures, les premières ont un devoir de civiliser les secondes* » et qui croyait donc y trouver un moyen de renforcer le prestige politique de la France en ajoutant : « *les nations européennes "s'acquittaient" avec largeur, grandeur et honnêteté de ce devoir supérieur de la civilisation* » et de ménager son avenir économique, a contribué à la chute politique de ce dernier.

Le Professeur Pierre Guiral\* s'inspirant de l'étude de Robert Ageron « ***Clemenceau et la question coloniale*** », rappelle que Clemenceau témoigne sa sympathie aux indigènes d'Algérie et s'associe à la campagne du journal le *Temps* de 1912 qui leur était favorable. Pour lui, il était soucieux de prévenir une révolte en cas de guerre et répondre aux vœux des jeunes algériens qui avaient pris contact avec lui pour revendiquer des compensations politiques : par exemple à la conscription qui leur était imposée. Bien évidemment,

Clemenceau s'est heurté - déjà - aux français d'Algérie à l'égard desquels il envisageait de les priver de **leur** représentation parlementaire.

- Professeur d'Histoire à la Faculté d'AIX EN PROVENCE, ami intime de Georges Pompidou depuis leurs premières années d'enseignement, à la fin des années 1930, au Lycée de MARSEILLE ( lettre du Professeur Pierre Guiral dans "Georges Pompidou" – Eric ROUSSEL (PERRIN Tempus).

Dès le début de la guerre, il maintiendra sa position, il demanda de faire, en sa qualité de Président la commission des Affaires étrangères au Sénat et en accord avec Georges Leygues, Président de cette même commission à la Chambre : « **aboutir sans délai des réformes tendant à améliorer la condition matérielle et morale des musulmans** ».

### B). La relation de Georges CLEMENCEAU avec les Jésuites

Les rapports de Georges Clemenceau avec ses voisins du collège Saint-Louis de Gonzague – appelé également Franklin - toujours aujourd'hui dirigé par les jésuites ont donné lieu à une anecdote amusante et bien connue qu'il convient de rappeler :

Un jour, il demanda au supérieur de cet établissement d'élaguer un arbre qui assombrissait son jardin, ce qui fut fait rapidement.

Georges Clemenceau adressa un mot de remerciements :

- « *Mon père, je puis bien vous appeler mon père puisque vous m'avez **donné le jour...*** »

Le supérieur lui répondit dans ces termes :\*

- « *Mon fils, je peux bien vous appeler mon fils car grâce à moi, vous avez **entrevu le Ciel...*** »

Ravi de cette réponse, Clemenceau la montra à tous ses amis (Guy Breton. *Tout l'humour de CLEMENCEAU*, Editions Jacques Grancher 1995)

### C). La relation de Georges Clemenceau avec Sœur Théoneste

Avant d'aborder la relation singulière que Clemenceau a entretenue avec la **Sœur Théoneste**, il convient de lire une nouvelle insérée dans son ouvrage **LE GRAND PAN**, publié en 1896, soit bien avant sa première rencontre avec cette religieuse: « **La Sœur** » (Editions CHARPENTIER ET FASQUELLE 1896).

Jean Noël Jeanneney, petit-fils de Jules, collaborateur très proche de Clemenceau et fils de Jean Marcel, ministre du Général de Gaulle nous rappelle dans la présentation qu'il fait de

ce livre réédité par L'Imprimerie Nationale (Editions 1995) que Clemenceau fait le pari de la tolérance. Il se montre constamment attentif à ne pas opposer l'intolérance à l'intolérance, notamment par exemple lorsqu'il invoque la question de la laïcisation des hôpitaux, si souvent évoquée à gauche.

**« Une sœur de charité vient de quitter l'Hôtel Dieu sans dire bonsoir à personne... et ne reviendra pas ».**

Il ajoute : « Avant la révolution, la maréchaussée se serait lancée à la poursuite de la malheureuse femme et l'aurait appréhendé et obligé à réintégrer l'asile pieux ou un traitement approprié et lui aurait ôté l'envie de recommencer ». Heureusement, les choses ont bien changé depuis. En effet, il pensait sans aucun doute à "La Religieuse" de Diderot.

« La voilà donc libre, parmi nous, pour l'arracher au Dieu jaloux, il a fallu quelque chose de plus fort que la mort : la vie. Qu'elle soit honorée, celle qui a quitté la paix ouatée de la congrégation ». Et il conclut « les grilles du monastère furent souvent franchies par des malheureuses venues au célibat contre leur volonté ».

Notre éminent universitaire ajoute : « certes, Clemenceau est fidèle au Diderot de la Religieuse dont le tableau n'est pas aussi chargé qu'on l'a prétendu et salue celle qui a compris qu'une charité d'automate, en vue d'une récompense personnelle, amoindrit, l'âme au lieu de l'exalter ». Et que pour « soulager son semblable il faut avoir souffert de ses souffrances et que pour souffrir, il faut vivre » ; Mais s'il réclame qu'on ouvre plus largement les hôpitaux aux infirmières laïques, il ne souhaite pas en exclure les "bonnes sœurs" et se réjouit « qu'une noble émulation s'établisse , qu'on sache qui peut faire le plus : l'amour désintéressé des hommes ou l'amour de Dieu ».

Pour Clemenceau, l'intolérance républicaine peut, également, détourner des réformes essentielles, et par là même, être aussi haïssable.

S'il est vrai que plusieurs sociétés de Libre pensée cherchent à protéger la liberté de conscience de leurs adhérents notamment au sein de l'hôpital qui étaient dirigés par des religieuses hospitalières et de ce fait, dont le zèle conduisait ces dernières à baptiser les nouveau nés ou à faire renoncer à certains mourants à ce qui fût le culte toute leur vie.

Bien que nous avons assisté à une laïcisation progressive des services hospitaliers par la création d'écoles d'infirmières laïques , tout en dispensant un enseignement général et professionnel respectueux de la liberté de conscience dévouées à la République et à la laïcité. Il n'en demeure pas moins que le nombre de religieuses employées dans les hôpitaux publics parisiens continua de croître, passant de 11 911 en 1888 à 14 690 en 1928. On assista à la création d'établissements purement religieux, par exemple L'Oeuvre Notre Dame de la Consolation devenu l'hôpital Saint-Joseph, Saint Michel, Notre Dame de Bon Secours, l'un s'appella même "la Maison de la Bonne Mort", dans lequel des dames patronesses amenaient des malades qu'elles soustrayaient aux établissements laïcisés.

Preuves néanmoins d'une certaine tolérance des hommes politiques de l'époque, la femme de Waldeck-Rousseau aurait été soignée à l'hôpital des religieuses Augustines de la rue de la Santé à Paris, la mère de Jean Jaurès par des religieuses dominicaines, la femme du député des Ardennes, Monsieur Lasalle qui fulminait « contre le cléricalisme dans les congrès de la Libre pensée » par les sœurs de Saint Vincent de Paul et enfin, le fils du Préfet du Nord par les Frères Saint Jean de Dieu

**L'occasion lui en sera donnée en 1912 par lui-même à l'occasion d'abord d'une opération de la prostate et de ses suites.**

La sœur Théoneste, que Clemenceau a par la suite tenu pour une amie, appartenait à la communauté " des filles du divin rédempteur" qui deviendra à partir de 1914 " Les sœurs du Très Saint Sauveur", était attachée à la clinique Bizet, dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Elle a soigné Georges Clemenceau durant de nombreuses années, à partir de 1912, et lui a prodigué soins et peines mais aussi indulgence jusqu'à la fin de sa vie.

A l'issue de son opération de la prostate en 1912, quittant la rue Bizet et prenant congé de la sœur qui l'avait soigné, il lui dit :

- *Je vous remercie ma sœur, de vos bontés, je vous ferai donner les palmes. Vous les avez bien méritées.*

La sœur lui répondit :

- *C'est inutile, Monsieur Clemenceau, remercia-t-elle, j'ai déjà la croix...*

Preuve de sa proximité : Il l'emmena même en 1918, en sa qualité d'Alsacienne dans sa voiture à Strasbourg, lors de l'entrée des français dans cette ville reconquise, privilège qu'il avait refusé à tous les membres de sa famille.

Il faut évoquer une première anecdote : alors qu'il venait donc d'être opéré de la prostate en 1912, la Sœur Théoneste demanda à ses filles et à ses petits-enfants qui étaient dans sa chambre de ne pas le fatiguer, Clemenceau, d'un geste, les pria, en effet, de se taire pour leur expliquer que : « *si je ne vous ai pas prévenus, c'est que je déteste être embêté quand je suis malade ; de plus je n'avais pas envie de vous voir. Maintenant cela va mieux, venez tous les jours si vous le voulez, mais si vous devez avoir des têtes d'enterrement, restez chez vous.* Et s'adressant à la religieuse lui déclara : « *je vais vous prouver que je ne veux pas crever encore...* »

« *Figurez-vous que, cette nuit, j'ai eu un rêve. J'étais mort et, naturellement, je me présentais au Paradis, Saint Pierre me demanda qui j'étais et, quand je lui dis que j'étais Clemenceau, il leva les yeux, sembla ne pas me connaître. Il me demanda ce que j'avais fait sur la terre, je lui répondis que je n'avais fait que de bonnes actions : que, naturellement j'avais voté la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, trouvant injuste que le clergé, payé*

*par notre bonne République, l'insulte chaque matin dans ses prêches, que j'avais "toujours renversé le même ministère" qui changeait chaque fois de nom quand il était renversé ; que j'avais été un de ceux qui avaient voulu la réhabilitation de Dreyfus et l'avait obtenue ; enfin que j'avais toujours pris le parti du faible contre le fort. Saint Pierre me demanda alors si j'avais reçu les derniers sacrements ; je lui répondis que non, puisque je n'étais pas baptisé. Avant d'entrer au Paradis, me dit-il, il faut d'abord être baptisé, il faut se confesser et recevoir l'absolution. Attendez-moi, me dit Saint Pierre je vais chercher un prêtre. Il entra au Paradis, et j'attendis longtemps ; longtemps ; enfin, il revint, il avait l'air désolé, en hochant la tête et m'annonça : « j'ai cherché partout, et je n'ai pas pu trouver un seul curé. »*

*« Je me réveillai donc et je constatai que je n'étais pas mort » ! (rapportée par son petit-fils Georges Gatineau Clemenceau, « Des Pattes du Tigre aux Griffes du Destin » Les Presses du Mail 1961).*

*C'est ce jour-là qu'il aurait déclaré : « Ah ! Maintenant dites partout qu'en France, il y a deux choses absolument inutiles : la prostate et la Présidence de la République ».*

Puis quelques jours après son retour au pouvoir, en novembre 1917, il rencontra, place du Trocadéro, la supérieure des religieuses de la clinique de la rue Bizet, pour laquelle, il avait beaucoup de « sympathie ».

- *« Monsieur Le Président, lui dit-elle, je vous offre mes compléments pour votre avènement au pouvoir. Toute la communauté s'en est réjouie avec moi ».*

Elle ajouta malicieusement : *« Nous avons profité de l'occasion pour demander au bon Dieu, votre conversion ».*

### **L'attentat du 19 février 1919, soit quelques semaines après l'Armistice :**

A neuf heures du matin, lorsque Clemenceau quitte en automobile son domicile de la rue Franklin, un anarchiste nommé Eugène Cottin, âgé de vingt-trois ans, surgissant d'une vespasienne, tire dans la direction de la voiture dix coups de revolver. Brabant, le chauffeur fidèle du Président appuie sur l'accélérateur et l'automobile atteint presque le Trocadéro, quand Clemenceau se penche et donne quelques coups sur la vitre.

Alors que le fidèle chauffeur du Président comprend que son patron est touché, revient rue Franklin, Clemenceau ensanglanté soutenu par ce dernier, descend de voiture.

Dans la cour de l'immeuble, Clemenceau est rattrapé par un père jésuite, professeur dans le collège Saint Louis de Gonzague – alerté par les rumeurs de la foule.

Malgré ses souffrances, Clemenceau sourit : *« tous mes remerciements, mon Père, lui dit-il mais je suis assez médecin pour m'y connaître, et ce n'est pas encore cette fois que j'ai besoin de vous ».*

La Sœur Théoneste qui avait été appelée, pour le soigner, le morigéna lorsqu'elle s'aperçut quelques jours plus tard que le Président du Conseil, convalescent, âgé de 78 ans, faisait le tour du jardin de son domicile soit quelques jours après cet attentat.

Il eut bien sûr une rechute, mais Clemenceau déclara : « *avec de la patience... et les prières de la sœur Théoneste, tout ira bien* ». Il ajoutait « *je crains fort que les prières de sœur Théoneste n'aient plus grand poids auprès de l'Éternel, j'ai déjà fait admettre à celle-ci qu'étant donné l'immense bonté de l'Éternel .il ne pouvait pas y avoir de diable ; elle ne croit donc plus au diable* » Il précisait « **puisque'il n'y a plus de diable, il n'y a pas non plus de Dieu**, et s'interrogeant : *Alors qu'allons-nous devenir !* » Ce qui fit sourire la religieuse.

Dans ses derniers instants, il aurait aussi déclaré : « *ma sœur, je ne vous interdis pas de prier pour moi* ». Peut-être de l'humour...

La sœur Théoneste était la seule personne, à qui en cas de maladie, **il acceptait d'obéir**.

A sa fille qui était également soignée un jour par la sœur Théoneste, il lui écrit : « *embrasse la sœur Théoneste pour moi, et dis-lui que je suis en train de chercher quelque chose à me faire enlever, rien que pour avoir l'agrément de sa compagnie* ».

Un jour, alors que, que la supérieure de la Sœur Théoneste indisponible, la sœur Théobaldine lui apportait des soins et qui avait dû s'appuyer sur son bras, le Vendéen lui aurait dit : « *c'est cela ma mère, allons ainsi bras dessus, bras dessous jusqu'au Paradis* ». Encore de l'humour...

Dans l'ouvrage Le Tigre de Jean Martet, ce dernier l'interroge :

- Vous avez été opéré chez les sœurs de la rue Bizet ?
- *Oui. Elles sont bien gentilles. La petite sœur Théoneste ...Ah ! que c'est bête que je ne puisse croire en Dieu ! J'aurais été si content de lui faire ce petit plaisir-là...Mais vous voyez : je m'y prends de toutes les façons... je lis Bossuet... Je ne peux pas !*

Comme le rappelle également Pierre Guiral : Deux ou trois ans avant sa mort, il avait admis que sœur Théoneste assistât à ses derniers moments et priât pour lui, à condition qu'elle n'ait dans les mains ni chapelet ni croix. Sœur Théoneste s'y était engagée ; sa supérieure et son confesseur l'en avait blâmée. Clemenceau en fut averti et aurait demandé à la supérieure de lever toutes sanctions.

Une photo publiée dans le journal L'ILLUSTRATION de Décembre 1929 fait apparaître la religieuse sortant du domicile du Président décédé, rue Franklin. En effet, la sœur Théoneste fut présente à l'heure de sa mort (photo dans le journal L'ILLUSTRATION, 1929).

Pour sa part, Maurice Schumann s'interroge : « *S'il avait pu, aurait-il empêché sœur Théoneste qui s'était penchée sur son lit d'opéré en 1912, sur son lit de blessé en 1919, sur son lit d'agonisant en 1929, de lui faire un long cortège de prières* » ? (§ GENIE ET REALITES).

Un jour, n'avait-il pas confié à son collègue au parlement, Pugliesi Conti, qui s'étonnait de sa déférente amitié avec les religieuses de la rue Bizet, lui répondit : *J'entrai à la maison de la rue Bizet, sans avoir d'anticléricalisme farouche à remiser, puisque l'anticléricalisme est une protestation contre la domination politique dont les papes ont couronné leur construction religieuse – bien loin d'être une persécution des croyances auxquelles nous avons reconnu et garantie toute la liberté. Ajouterai-je que j'ai trouvé des femmes excellentes qui n'ont eu que le tort de me traité en enfant gâté. J'ai le plaisir de leur témoigner ici toute ma reconnaissance. De temps à autre je vais leur rendre visite pour la simple joie de leur dire ma respectueuse amitié. Nous avons discuté de toutes choses, très librement, sans jamais qu'il pût naître entre nous le soupçon d'une offense, et peut être les uns et les autres y avons nous gagnés en esprit de tolérance envers ceux qui ont d'autres opinions que les nôtres. Elles n'ont pas changé, moi non plus, mais nous nous accordons à penser qu'il n'est pas nécessaire de se haïr par des sentiments opposés sur l'insondable question de la nature humaine. Et je suis très fier de penser que, si mes amies avaient besoin d'un service qu'il fût en mon pouvoir de leur rendre, elles me firent l'honneur de me le demander* ».

Nous sommes donc loin du temps de ses études médicales à l'hôpital de Nantes au cours desquelles il avait déclaré : « **malheureusement, ici, les bonnes sœurs commandent tout** ».

Il est vrai qu'à l'époque les religieuses détenaient le pouvoir dans les hôpitaux et qu'elles étaient à l'origine des sanctions prises à l'égard des étudiants en médecine et notamment de Clemenceau qui avait comme ses camarades introduit des "créatures", selon les termes du règlement en vigueur à l'époque, dans l'établissement hospitalier... Concluant sa réflexion, dans sa nouvelle, "La sœur" sur la vie religieuse, et notamment celles des religieuses, Clemenceau indiquait :

*« C'est curieux les sœurs... Pauvres petites ! Savent-elles ce qu'elles font ? Elles obéissent à un instinct. Lequel ? Oh ! Il n'y en a que deux dans le monde : l'égoïsme, l'altruisme. Elles sont menées par le second. Elles se donnent... comme d'autres... un peu différemment. Pas besoin de chercher de foi mystérieuse là-dedans. C'est une banale aventure psychologique ».*

Autre anecdote éclairante de la personnalité de notre homme. A la demande de sa fidèle servante, Clotilde décédée peu avant lui, il fit dire, selon les vœux de cette dernière, deux messes à son intention, qu'il paya de ses deniers, mais il ne rentrera pas dans l'église, l'un de ses biographe et collaborateur Georges Wormser précise que Clemenceau tint à l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure. Puis il vint aussi pour la deuxième messe qu'elle avait demandée, mais resta dans sa voiture jusqu'à la fin de l'office.

Pourquoi deux messes ? Pour Clemenceau : c'était sans doute pour régler un compte, précise-t-il, car elle se plaignait souvent que les **curés** n'avaient pas dit pour sa mère le nombre de messes qu'elle avait payées . Et il ajoutait : « ***je suis à l'abri de cet accident*** »...\*

- Dans la pièce de théâtre "*Le Tigre*", interprété notamment par Claude Brasseur, dans le rôle de Georges Clemenceau, la fidèle Clotilde est particulièrement mise en valeur par une excellente prestation, de la comédienne qui interprète ce rôle.

### **Autre exemple de son ambivalence mais aussi de sa clairvoyance**

#### **E) La relation de Georges CLEMENCEAU avec Jean de LATTRE de TASSIGNY :**

Jean de Lattre de Tassigny est né le 2 Février 1889 à MOUILLERON EN PAREDS, rue du Temple, comme Clemenceau qui, lui, est né 47 ans plus tôt, rue de l'Eglise...

La famille de Jean de Lattre était catholique et légitimiste, et sa mère très pieuse a récité, chaque jour, son chapelet depuis 1918 pour la conversion de Georges Clemenceau. Antérieurement, les deux familles s'ignoraient. Certains rapportent que des villageois fermaient leurs volets sur le passage de Georges Clemenceau.

Puis à la fin de la Grande Guerre, les deux hommes se sont rapprochés. Jean de Lattre avait fait une " belle guerre " en qualité d'officier, blessé à quatre reprises et huit fois cités, blessures qui lui laisseront des séquelles toute sa vie.

Georges Clemenceau et Jean de Lattre se sont probablement rencontrés pour la première fois lors de l'inauguration du monument aux morts de MOUILLERON-EN-PAREDS, le 9 Septembre 1921 ; Clemenceau demande au Capitaine de Lattre, après les discours, de remettre des décorations à sa place

Puis le futur maréchal de France fréquenta notre vieux lutteur, d'autant qu'il était en garnison au régiment de COULOMMIERS (Seine et Marne) donc à proximité de Paris.

Le Commandant de Lattre venait régulièrement rendre visite à Georges Clemenceau, notamment le dimanche matin. Il lui présenta même sa future épouse.

D'ailleurs, à l'issue de l'une de ses visites dans les années 20, Georges Clemenceau le voyant s'éloigner, dit à son fidèle serviteur, Albert Boulin « ***regardez le bien, celui-là, et souvenez-vous de lui. Il ira loin, très loin*** ».

Le jour du décès de Georges Clemenceau, Jean de Lattre se précipita au domicile du disparu pour s'incliner devant la dépouille de notre héros. A son arrivée Madame Jacquemaire, sa fille aînée, lui apprend que le testament vient d'être ouvert. Elle lui indique que son père désire être enterré secrètement en Vendée, qu'il ne veut qu'une vingtaine de personnes

autour de sa tombe, dont le **Commandant de Lattre** – avec cette précision - **qui devra venir “en uniforme”** (Pierre Pellissier « *DE LATTRE* » Perrin 1998, et Tempus).

Le Commandant de Lattre et son épouse furent les rares catholiques à assister aux obsèques non religieuses de notre homme, et notamment à son inhumation au Colombier.

Depuis, nos deux vendéens sont associés dans un musée dit «des deux victoires» dans la commune de MOUILLERON EN PAREDS qui contient des documents inédits notamment un film d'archives sur Georges Clemenceau.

Dans un tout autre domaine, nous pouvons évoquer le lien qu'il a entretenu avec l'abbé Louis Breuil (1877-1961). Clemenceau a été l'un des premiers à partir de 1908 à se rendre à son laboratoire pour découvrir « *L'homme de la chapelle aux Saints* ». Ce prêtre catholique et préhistorien français surnommé le « pape de la préhistoire » s'est illustré par des contributions à la classification des industries paléolithiques qui enseigna la préhistoire à l'université de Fribourg, puis de Paris. Clemenceau le consulta à plusieurs reprises dans les années 1920 notamment pour la rédaction de son ouvrage « *Au soir de la pensée* ».

#### A) La relation de Georges CLEMENCEAU avec l'Abbé LEMIRE

**Georges Clemenceau a entretenu des relations amicales, chaleureuses voire affectueuses avec, également, nombre de chrétiens, catholiques ou appartenant à d'autres confessions.**

En premier lieu, il convient de rappeler l'importance des rapports qu'il a eu avec **l'Abbé Lemire** (Vieux-Berquin, Nord 1853 – Hazebrouck 1928) fils de cultivateurs flamands, prêtre démocrate, ce qui n'était pas commun à l'époque – qualifié aussi de « prêtre concordataire » par la presse intransigeante - député de **1893 à 1928**, brièvement Vice-Président de l'Assemblée nationale, maire de la ville d'HAZEBROUCK dans le département du Nord, initiateur de réformes telles que *le repos dominical, les allocations familiales, la réglementation du temps de travail, du travail de nuit et du travail des femmes, fondateur en 1896 de la ligue du « Coin de Terre et du Foyer »* qui est à l'origine des jardins familiaux, il avait demandé d'instituer dès 1899 un **Ministère du Travail** ce qui fût réalisé par le Cabinet Clemenceau en 1906, d'ailleurs notre homme n'avait-il pas déclaré que l'abbé Lemire « *était digne et qualifié pour en être le premier titulaire* ».

Cet “*homme des Flandres*”, réticent dans sa jeunesse envers la République et adversaire déterminé de l'enseignement public selon Jules Ferry, mais qui admit dès 1880 l'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, deviendra, en quelque sorte, « l'aumônier du Bloc des gauches » (Jean Marie MAYEUR « *UN PRETRE DEMOCRATE L'ABBE LEMIRE* » Ed CASTERMAN 1968).

Celui-ci s'était rapidement fait remarqué par ses interventions de grande qualité. Par exemple, lors de la défense de l'Abbé Gayraud, député de Brest dont l'élection était contestée aux motifs qu'elle constituait une ingérence du clergé dans la vie parlementaire et par voie de conséquence de celle du Saint Père.

A la tribune de la Chambre des députés, celui-ci interrogeant ses collègues de la Chambre le 4 Mars 1897 : « **...Pourquoi donc, quand un catholique entre ici comme républicains, est-il l'objet du soupçon injurieux de domination ? Pourquoi un protestant peut-il être républicain sans que vous lui jetiez au visage l'accusation qu'il entre dans la République pour la " protestantiser" ? Pourquoi n'accuser-vous pas un franc-maçon, un musulman, un israélite qui entre dans la République de vouloir rendre la République franc-maçonne, israélite, ou musulmane ? On ne soupçonne aucun des autres, et c'est nous qui sommes les éternels soupçonnés** ».

Et poursuivant :

« *Etre libéral, c'est faire deux choses, ce n'est pas comme catholique que je vous demande place, mon catholicisme ne vous regarde pas ; mais votre libéralisme me regarde autrement. Ma conscience et ma conviction, c'est l'affaire à moi. Aussi, laissez-moi vous le dire en passant, c'est pour ce motif que je me refuse à discuter ici le "Syllabus", les mandements des évêques, les encycliques de notre Saint-Père le pape. **Cela n'est pas notre affaire ici** »*

« *Voici les deux caractères essentiels du citoyen dans un pays libre : 1. Savoir respecter et supporter la liberté d'autrui, je ne demande pas beaucoup, n'est-il pas vrai. - 2. Savoir se servir de sa propre liberté* ».

Et concluant son intervention d'un mot attribué à Henri IV : « **NE SOYONS PAS NI HUGUENOTS NI PAPISTES, MAIS BONS CHRETIENS ET BONS FRANÇAIS.** »

Il ajoutait même :

« **Ne crions ni au cléricalisme ni au laïcisme, mais soyons d'honnêtes gens et de bons français.**»

Bien évidemment notre prêtre qui penchait un peu à gauche – mais ne vit sans faveur les grandes grèves des services publics, en 1907, sous le ministère Clemenceau, il se dit même favorable à l'interdiction du droit de grève signifiée au personnel des chemins de fer, et il déclara lors d'un débat, en 1906, à l'Assemblée nationale : **je vote pour le gouvernement (Clemenceau) gardien de l'ordre** - il a eu surtout à de nombreux moments de sa carrière des difficultés avec son évêque et notamment avec le Vatican.

En effet, à la suite de la publication d'un décret du Saint Siège, en 1913, déclarant que les ecclésiastiques français ne pourront briguer aucun mandat électoral sans l'autorisation de l'évêque du lieu où ils se présentaient.

Après l'échec de la politique du ralliement à la République, les catholiques du département du Nord se divisent, d'une part les intégristes et les soutiens de l'abbé Lemire d'autre part.

En application de cette disposition, l'Evêque de LILLE, Mgr Charost, ami de l'Action française, soutenus par l'Association catholique des patrons du Nord et ses aumôniers jésuites du Hautmont, lui interdit toute nouvelle candidature, il est frappé de « *suspense* » lorsqu'il se représente aux élections législatives en 1914, Il est néanmoins réélu pour la 6ème fois. Bien plus quelques semaines plus tard, il sera élu maire d'HAZEBROUCK.

Ce Décret du Saint Siège fut surtout l'occasion, pendant l'année 1913, donc avant les élections législatives de 1914, d'un intéressant échange de correspondance publié dans la presse et notamment dans le journal « Le Cri des Flandres » entre Clemenceau qui avait déclaré un jour : « ***plantez des fonctionnaires, il pousse des impôts*** » et l'Abbé Lemire qui lui s'était écrié un jour à Lyon : « ***Vous n'êtes pas en démocratie vous êtes en bureaucratie*** ». L'ancien président du Conseil de 1906 à 1909 adressa une première lettre ouverte à l'Abbé Lemire, longue, sympathique de ton :

Le pape Benoît XV lèvera la sanction en 1916. Pour sa conduite pendant la grande guerre, il a été fait chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique.

***Mon Cher Abbé,***

*« Voulez-vous me permettre de vous adresser, si je puis sans vous faire du tort auprès de vos supérieurs, justifier cette appellation par le souvenir de cordiales rencontres où sans vous y efforcer, peut-être vous avez gagné toute ma sympathie... »*

Dans ces quelques paroles d'ami la lettre est écrite en vue du trait final :

*« Je vous dis tout bas : il n'y a que de choisir entre l'absolutisme et la liberté ». Clemenceau oppose le « ***Galiléen qui allait au peuple*** », les curés du Tiers état, Lacordaire, Lamennais\*, à l'Eglise romaine », ajoutant « Il n'y a de droit d'aucune sorte contre la volonté de l'Universelle Souveraineté » (L'Homme libre du 17 Juin 1913).*

- L'abbé F Lammenais qui avait écrit en 1832 : « *Nous sommes tous enfants du même père, qui est Dieu, et le Père commun n'a pas asservi les frères aux frères ; il n'a point dit à l'un : Commande et à l'autre : Obéis. Ils se doivent mutuellement aide et secours, et justice et charité, rien de plus... l'union des forces et des volontés pour atteindre plus sûrement le but de l'existence, l'organisation de la fraternité... »*
- Et le Père Lacordaire en 1854 : « *L'évangile a posé ce principe nouveau, plus inconnu encore que l'inaliénabilité du travail : Nul n'a droit aux fruits de son propre domaine que selon la mesure de ses légitimes besoins. Dieu, en effet, n'a donné la terre à l'homme qu'à cause de ses légitimes besoins et pour y pourvoir. Tout autre usage est un usage égoïste et parricide... »*

Dans sa réponse, l'Abbé Lemire remercia Clemenceau de sa sympathie, mais refusa, pour lui, pour les catholiques, le dilemme que lui imposait Clemenceau : le Christ, rappelle-t-il, a substitué à l'autorité « *jouissance personnelle* » l'autorité « *service social* ». (L'Homme libre du 27 Juin 1913).

En conclusion l'Abbé LEMIRE refuse le choix offert par Clemenceau et recherche la conciliation de l'autorité et de la liberté entre « *l'individualisme anarchique* » et « *l'absolutisme* ». Pour lui la présence d'un prêtre au Parlement a le sens d'une « *patriotique collaboration au bien public* ». Cet échange a été également publié dans « *L'HOMME LIBRE* », journal dont Clemenceau était le Directeur, du 10 juillet 1913.

Clemenceau, dans une seconde lettre, reste sur ses positions, il lui écrivait : « *aspirant à la liberté, vous ne pouvez la trouver qu'en vous-même, hors de l'appui sur lequel vous aviez compté, d'une foi librement acceptée* ».

Désireux d'éviter tout malentendu, l'Abbé Lemire adressa une nouvelle réponse. Le décret sur les candidatures ecclésiastiques, explique-t-il, est exceptionnel et ne vise que le clergé français.

Dans cette correspondance des plus chaleureuses entre les deux hommes, vieux parlementaires qui s'appréciaient, Georges Clemenceau proposa à l'abbé Lemire d'intercéder « *auprès du Vatican* »... pour "arranger" sa situation – *la décision de suspens* - dans ces termes :

**« J'ignore à peu près tout de votre histoire, je sais seulement que vous êtes tabou... et qu'on ne peut vous toucher, ni vous voir sans en courir des risques dans ce monde et dans l'autre.....Cependant, si vous avez besoin de mon "témoignage", je suis prêt à certifier que vous ne sentez pas le souffre et que vous ne m'avez pas proposé de m'acheter mon âme par le moyen d'un pacte signé de mon sang... ».**

Georges Clemenceau ajoutait dans cette lettre publiée dans « *l'Homme Libre* » du 22 septembre 1913 : « ***vous entrez dans l'histoire pour la contradiction des jugements*** ».

Puis, il trace avec délicatesse l'image de l'avenir qui l'attend, à celui qui se considérait comme l'aumônier de la chambre des députés, qu'il a constamment exercé son apostolat par son action personnelle et compréhensive faite de bonté, de douceur et de pureté :

**« *Le Christ et le Pape, ça fait deux* »....**

*« Vous irez dans votre cure, vous y vivrez en bon curé, morigéné par une vieille servante qui sait se faire obéir, m'a-t-on dit, heureux de vos poules, de vos poireaux, de vos roses. Et puis, vous monterez en chaire et vous direz des choses que vos paroissiens ne comprendront pas. Cela n'a pas d'importance, parce que ce qu'ils viendront chercher auprès de vous, ce n'est pas une doctrine dont la compréhension dépasse leur niveau de culture, c'est simplement une voix de sympathie [...] cela, ils le trouveront chez vous, parce que vous êtes bon, ce qui pourvoit à tout. »*

L'ancien et futur Président du Conseil pendant la Grande Guerre conclut :

« Et puis, dès que vous serez mort, ne gênant plus personne, tout le monde se prendra à dire du bien et même à penser du bien de vous. Vous verrez comme on fera de belles funérailles ! Cela m'ennuie que je n'y serai pas, (L'abbé Lemire est décédé en 1927, soit avant Georges Clemenceau) puisque j'aurai depuis quitté ce monde. Cela m'ennuie bien plus encore de penser que je ne vous rencontrerai pas dans l'autre monde, puisque je ne pourrais entretenir d'espérance à cet égard qu'à la condition d'hypothèses qui seraient trop fâcheuses pour vous. AU REVOIR MON CHER AMI. » G Clemenceau.

Réponse de L'Abbé Lemire :

*Comme vous y allez ! Mon cher Président.*

*Pour résoudre mon cas, vous m'expédiez dans l'autre monde, où nous serions, d'après vous, séparés à tout jamais.*

*Convenez que ceci est trop dur et que cela est trop tôt, et permettez-moi de descendre de ces hauteurs et de ces généralités où nous aurions l'air de nous réfugier, vous, pour ne pas me gêner, moi, pour ne pas vous répondre.*

*Je veux rester encore sur terre, et pas dans un trou de campagne entre des poules, des poireaux et des roses, mais avec vous, mon cher Président, et dans cette politique, qui n'est ni un métier ni un caprice, mais une mission très belle, laquelle peut d'aventure échoir à d'honnêtes gens ».*

Preuve du lien entre les deux hommes : Pierre Guiral ajoute même que Georges Clemenceau avait de la "tendresse" pour l'abbé Lemire. Ce dernier se réjouit en novembre 1917 de l'arrivée au pouvoir de Georges Clemenceau en qualité de Président du Conseil, et il lui écrit :

« ***Vous êtes, l'homme nécessaire*** ».

Le professeur **Jean Marie Mayeur** nous rappelle que l'abbé LEMIRE, lors de la réunion plénière des groupe à la veille de l'élection présidentielle de 1920, vota pour CLEMENCEAU : « *par fidélité à ce qu'il a fait pour la France* » (Page 558 de sa thèse "**Un prêtre démocrate l'abbé Lemire**").

C'est bien la preuve que Clemenceau a toujours vécu en parfaite intelligence avec les gens d'Eglise dans l'espace public qui, à leur tour, le comprenaient parfaitement (Léon Treich – Vie et Mort de Clemenceau. Editions des Portiques 1929).

### **La relation de Georges Clemenceau avec d'autres personnalités chrétiennes**

F) **Ses relations évoluèrent au cours du temps, en fut-il ainsi avec Charles Peguy, dont le socialisme, selon Jean Lacouture, allait progressivement tourner du souffle mystico-**

libertaire des premières années du siècle *au* nationalisme néo-barrésien de 1912-1914. (Jean LACOUTURE, *BLUM*. FAYARD)

**Charles Peguy** a publié les discours de Clemenceau dans ses *cahiers de la quinzaine*.\*

Comme le rappelle J.B Duroselle, principal biographe de notre homme, au mois de Mai 1902, dans son 16<sup>ème</sup> cahier de la 3<sup>ème</sup> série, Charles Peguy voulut traiter des élections prochaines. Il désirait voir des « têtes » : Méline plutôt que des mélinistes, Waldeck-Rousseau qu'un waldeckiste, un Clemenceau qu'un clémentiste, un Guesde qu'un guediste.

Peguy n'en resta pas là. Il décida de publier un cahier signé Georges Clemenceau lui-même et intitulé *DISCOURS POUR LA LIBERTE* (du 17 Novembre 1903). Et, il insérera au tout début du livre cette notice « *un des événements les plus intéressants des opérations politiques parlementaires, est la remontée constante et graduelle raisonnée, de M Clemenceau*».

Le choix des textes de Clemenceau par Peguy était aussi varié que possible – politique intérieure, étrangère, droit des peuples, politique coloniale, la question de la revanche - comme s'il voulait démontrer aux lecteurs, une gauche intellectuelle et socialisante, que Clemenceau possédait la compétence pour exercer le pouvoir.

La crise marocaine de 1905, entre la France et l'Allemagne, provoque des craintes quant au risque de guerre. Charles Peguy a magnifiquement exposé la découverte qu'il fit lors d'un « tournant de l'histoire ». Alors que Clemenceau avait toujours craint la guerre franco-allemande, il fut irrité de voir que les socialistes français, Jaurès en tête, pratiquaient un optimisme béat, confiants qu'ils étaient dans la force de leurs groupements en France et en Allemagne.

- A cette époque, Maurice Barrès évoquant la boutique des *cahiers de la Quinzaine*, la qualifiait de « Repaire de normaliens plus ou moins « dénormalisé », de protestants, de moralistes plébéiens et de talmudistes querelleurs.

**Le soutien mais aussi la critique de Charles Peguy à l'égard de l'éventuel futur Président du Conseil.**

Si notamment, l'affaire « Dreyfus » les avait réunis, Charles Peguy qui ne transige pas – pour lui « L'Affaire » est une affaire universelle - considérait cependant que **Clemenceau d'abord, comme Jaurès\***, à l'origine **antidreyfusard**, avait assez rapidement changé de camps, c'était certes par souci de justice mais aussi par tactique politique. Peguy se montrait assez sévère en jugeant ainsi que l'affaire Dreyfus avait rendu service à Clemenceau, battu aux élections en 1893 avant de se ranger dans le camp des dreyfusards et de publier la lettre célèbre, « **J'ACCUSE** » de Emile Zola dans son journal *L'Aurore*.

Certes, s'il ne l'a pas fait dans ce but, et même s'il a même couru des risques en le faisant, au bout du compte, Peguy considérait que « **l'affaire** » lui a **cependant permis un grand retour dans le débat politique**. (*Lettre de Jacques Duquesne à l'auteur*).

Dans son ouvrage « *Notre jeunesse* », Peguy reproche à Clemenceau à propos de l'affaire Dreyfus d'avoir détourné « *la mystique en politique* ». Il le rangeait parmi les dreyfusards impurs à la différence de Bernard Lazare.

Mais, Arnaud Teyssier nous rapporte qu'Anatole France entendra dire par Clemenceau, sortant d'un diner, déclarer que : « *l'Affaire est bien plus qu'une affaire judiciaire, elle est une révolution qui va nous permettre de heurter de front et de vaincre des forces comme la haute armée, le clergé, les classes conservatrices de notre pays, de secouer cette routine dans laquelle le pays s'enlise, de faire jaillir de la France autre chose, d'autres idées que celles d'une tradition royale et chrétienne de dégager des forces neuves et de briser des traditions périmées. Elle va nous permettre de poursuivre l'œuvre de 1789* » (*Charles Péguy –PERRIN*).

Si les recherches ne révèlent pas de correspondance entre eux, Michel Winock insiste sur la filiation entre Péguy, Clemenceau et le Général De Gaulle : « *Vivant Péguy eut certainement admiré ces grandes figures des deux frances, l'un de la lignée révolutionnaire et laïque et l'autre de la tradition catholique et militaire* » (*PERRIN 2007*)

Laissons à Hannah Arendt le dernier mot : « **La grandeur de la position de Clemenceau – lors de l'affaire Dreyfus - est qu'il ne combattait pas une erreur judiciaire en particulier : il se battait pour des idées "abstraites" : la justice, la liberté, le civisme... idées contre lesquelles on avait déjà lancé tant de boue et d'insultes** ».

- g) Enfin, le **Général Marie-Georges Picquart** (Strasbourg 1854 – Amiens 1914), alsacien et officier qui appartenait à la bourgeoisie catholique traditionnelle, et qui n'éprouvait aucune sympathie particulière pour Dreyfus, animé d'un sens élevé du devoir et d'une exceptionnelle fermeté de caractère, qui à la fin de l'année 1897 était lieutenant-colonel, à la tête des services de renseignements, ayant acquis la conviction que le vrai coupable de l'affaire du « *Bordereau* » était Esthernazy et non Dreyfus. Il fit tout pour éclairer ses chefs, il mettra donc, dès ce moment, tout en œuvre pour obtenir la réparation de l'erreur judiciaire commise en 1894. Deux fois, il encourut la disgrâce. Dreyfus réhabilité, il fut nommé général, il a, enfin, été choisi pour être Ministre de la guerre dans les gouvernements CLEMENCEAU de 1906 à 1909 (*Christian Vigouroux, Georges PICQUART, dreyfusard, proscrit, ministre : la justice par l'exactitude*. Dalloz hors collection, déc 2008).

Notre homme n'avait-il pas déjà écrit dans L'AURORE du 6 novembre 1898, alors que Picquart (Colonel à l'époque) avait été chassé de l'armée et alors qu'il était le chef du deuxième bureau, et même emprisonné :

« **Dreyfus est une victime, mais Picquart est un héros. C'est lui nous a sauvé du grand naufrage d'iniquité où le renom de la France allait mourir. Il s'est dévoué, il a souffert, il souffre encore. Que pas une minute ne soit perdue pour le racheter des barbares ! Au secours, tous les vaillants, tous les bons ! Il y a là le plus grand cœur de France qui par notre faute agonise. Nous ne demandons pour lui que justice ! La gloire suivra de près. »**

Si Clemenceau ne se priva de quelques propos acerbes y compris à l'égard de PICQUART, « *Picquart ? un mélomane, ce n'est pas un Ministre de la Guerre, c'est un chef de fanfare, d'une fanfare qui ne comprendraient que des petites flûtes* ».

Ceci ne l'empêcha pas, en 1913 lorsque Picquart décéda à la suite d'une chute de cheval d'écrire dans l'Homme Libre, un article qui fut la plus pure, la plus émouvante des oraisons funèbres et un magnifique hommage à l'amitié. Devant le lit de mort de Picquart à Amiens, il prit dans sa poche le N° de l'Homme Libre, qui contenait l'adieu au fidèle compagnon, et le glissant dans les vêtements du mort :

- **Tiens ! dit-il emporte ça !**

Rappelons qu'à cette époque, pour Jules Guesde, le socialisme n'a pas à défendre les droits de l'homme et du citoyen si l'homme est un bourgeois. Au congrès de la salle Japy, on demande des comptes à ceux qui se sont battus pour des *officiers dorés sur toutes les coutures*. Les « *Dreyfusards* » ne sont que des « *justiciards* » qui ne valent pas mieux que les « *patriotards* ».

Lorqu'il parlait des « *Jésuites rouges* » du collectivisme et à la socialisation des moyens de production, c'est bien à ces derniers auxquels il pensait.

- H) **Denys Cochin** (Paris 1851 – Id 1922) dont deux fils ont été tués au combat, député de 1893 à 1919, siégeant avec la droite royaliste, face à la politique anticléricale de la République. Il aborda à la Tribune de la Chambre les grands problèmes qui lui tenaient à cœur : le rayonnement de la France, défense de l'Eglise, des congrégations, et des libertés scolaires. Puis il a appartenu à une dynastie de catholiques libéraux et de mécènes, ministre pendant la Grande Guerre dans le cabinet Briand et Ribot, **il fut l'un des catholiques les plus favorables au Tigre que lui-même tenait en haute estime**, celui-ci lui avait confié, fin octobre 1918, la rédaction d'un rapport sur la reconversion en temps de paix, de nombreuses usines chimiques, dont il était un spécialiste, créées pendant la guerre. Il semble même que le Président Clemenceau ait songé à lui pour un ministère de la reconversion industrielle.

Certes, Clemenceau n'avait pas arrangé son cas dans les circonstances suivantes : une délégation de députés catholiques du Nord, qui lui était, a priori, plutôt favorable, conduite par l'un d'eux, Henri Constant Grousseau, firent auprès de lui, début Janvier 1920,

une démarche pour savoir s'il était opposé au rétablissement de l'Ambassade et l'installation d'un Nonce à Paris.

Le Président du Conseil, encore pour quelques jours leur répondit : **CA JAMAIS !** Parce que selon lui un Nonce serait toujours porté à se mêler des affaires de politique intérieure de la France. Bien plus n'avait-il pas fait partir de France, dans les 24 Heures, le Nonce Montagnini, coupable de collusion électorale avec Jacques Piou, chef de l'Action Libérale.

La conséquence de cette attitude fut la suivante : L'agent du Vatican, Ceretti, et le Cardinal Amette conseillèrent aux élus catholiques de voter contre lui, auxquels se sont ajoutés les socialistes et quelques radicaux qu'il avait malmenés au Parlement.

Bien que Jean Baptiste Duroselle était réservé sur cette anecdote rapportée par le journaliste, écrivain Georges Suarez, il est probable que le vote des députés catholiques dont nombre d'entre eux avait de la sympathie, voire de l'admiration pour notre homme, se sont résolus à voter Deschanel.

Autres relations inattendues

1) Parmi les personnalités, en particulier, les généraux, notoirement catholique, il faut citer d'une part, le **Général Edouard de Curières de Castelnau** (Saint-Affrique 1851 – Montastruc-la-Conseillère 1944) grand soldat, au début de la grande guerre, il gagna la bataille importante du « grand couronné » de NANCY. Il dirigea la bataille de Champagne en 1915, puis fut ensuite chef de l'Etat-major des armées. Enfin en 1917 il commanda le groupe des armées de l'Est. Député de l'Aveyron de 1919 à 1924 que certains disaient « exalté », il présida après la Grande Guerre jusqu'à sa mort, la fédération nationale catholique, étant par ailleurs député de l'Aveyron, mandat au cours duquel il s'opposa au gouvernement Herriot lors de ses tentatives en 1924 de laïcisation en Alsace Lorraine.

Bien que Clemenceau l'ait d'ailleurs surnommé « général de « jésuitière » indigne des responsabilités qu'il assume décida, une fois au pouvoir, de collaborer étroitement avec lui.

Ce dernier a été appelé, sous le gouvernement Clemenceau, à la tête du groupe d'armées de l'Est où il aurait commandé l'offensive en Lorraine en 1918, si l'armistice ne l'avait arrêté.

2/ **Ferdinand Foch**, maréchal de France (Tarbes 1851 – Paris 1929) né dans une famille bourgeoise catholique, fréquenta les collèges de jésuites, frère d'un jésuite, avait la confiance de Clemenceau. Il était relié au Grand Quartier Général par un fil spécial, désigné après l'échange suivant, Foch : « **Mon frère est Jésuite** ». Clemenceau : « **Je m'en f..** ». (Georges Clemenceau. *Grandeurs et misères d'une victoire* éditions PLON 1968).

Lors d'un déplacement au front, où il allait surprendre Foch dans son cantonnement. Il

était six heures du matin. Le maréchal est à la messe lui dit-on, comme chaque jour, Faut-il aller le chercher ?

« *Non, non, répondit en souriant le Tigre. J'attendrai. La messe lui a trop bien réussi jusqu'à présent* ».

C'est l'époque au cours de laquelle Clemenceau éprouvait une réelle affection pour le maréchal et Foch éprouvait une très grande admiration pour le « vieux ». Ce qui n'empêchait pas, d'avoir entre eux, des disputes assez vives.

Foch qui un jour objecta qu'il ne dépendait pas lui, mais du Président de la République s'est vu répondre : « *Oui, oui, et bien Foch, ne vous amusez jamais à mettre votre théorie en pratique* ».

Bien que, Foch n'avait peut-être pas oublié ce mot quelque peu injuste de Clemenceau :

« *Les généraux sortis des jésuitières étaient tous des aspirants au coup d'Etat* ».

Le Président du Conseil avait obtenu, le 28 mars 1918, qu'il soit désigné dans le commandement unique, chef des armées alliées et associées, et Maréchal de France le même jour.

Celui-ci justifia ce choix, en accord avec Le Président Raymond Poincaré, « je me suis dit : essayons Foch ! Au moins, nous mourrons le fusil à la main ! ... ***j'ai adopté ce fou qu'était Foch. C'est le fou qui nous a tiré de là*** ».

Toujours à propos de Foch, à la fin de sa vie, il a néanmoins tenu ce propos : « *Foch ? Il avait de grandes qualités et, à la différence de Pétain, il croyait à la victoire... On le disait homme d'action ; en fait, il n'a jamais vu que le feu de sa cuisinière... Lors de l'affaire du Chemin des Dames, il s'était laissé fâcheusement surprendre ; la Chambre tout entière était déchaînée contre lui ; je l'ai sauvé des colères parlementaires. C'est pourquoi il m'en voulait tant... Ah ! Au fond, c'était bien un élève des Jésuites...* ».

J) Il faut évoquer ses relations avec **Hubert Lyautey** (Nancy 1854 – Thorey, M et M 1934), Maréchal de France, bien que monarchiste de raison, légitimiste, celui-ci ne cache pas ses opinions catholiques et royalistes, il participe, notamment, au catholicisme social contre-révolutionnaire et antilibéral, émanant de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers d'Albert de MUN. Il s'est rallié à la République, acceptant de la servir sans renier ses convictions, à la fin des années 1890, après un entretien privé avec le pape Léon XIII auteur du fameux encyclique RERUM NOVARUM.

Lyautey était en bons termes avec Clemenceau, notamment lorsque, qu'il commandait en qualité de Général les troupes françaises chargées du contrôle de la zone des confins au Maroc et en Algérie, à la suite de la conférence d'Algésiras.

C'est peu dire que tout oppose les deux hommes, en effet bien que situé aux antipodes idéologiques d'un Lyautey, aristocrate, catholique et monarchiste devenu promoteur de la colonisation, Clemenceau, farouche républicain et anticolonialiste qui combattit les militaires lors de l'affaire Dreyfus, l'a en effet soutenu. Lyautey ayant exprimé dans ses lettres des doutes sur la culpabilité de l'accusé dans les termes suivant :

**« Ce qui ajoute à notre scepticisme, c'est qu'il nous semble discerner là une pression de la soi-disant opinion ou plutôt de la rue, de la tourbe... Elle hurle à la mort contre ce Juif, parce qu'il est juif et qu'aujourd'hui, l'antisémitisme tient la corde ».**

De Paris, Clemenceau soutient Lyautey, repousse les démarches du lobby colon, et envoie le 18 Novembre 1908 un télégramme qui ne comporte ni hésitation, ni ambiguïté.

Donc, Clemenceau a défendu son œuvre marocaine au cours de sa carrière, dans les termes suivants : **« Le gouvernement de la République qui a décidé de maintenir le Résident Général dans ses fonctions, à toute confiance en lui pour prendre sur place toutes les mesures que comporte une situation monétaire due à des causes générales qui pèsent sur le monde entier »** (Arnaud Teyssier. *LYAUTEY* Perrin 2004).

Cependant, pour être objectif, les relations ont été à plusieurs reprises orageuses entre les deux hommes dans des circonstances particulières, notamment en Septembre 1914, lorsque Lyautey fit interdire la vente au Maroc du journal de Clemenceau, **« L'HOMME LIBRE »**.

A nouveau, Clemenceau avait défendu son œuvre marocaine au cours de sa carrière présidentielle de 1906- 1909, et à la Présidence de la Commission des armées du Sénat pendant la Grande Guerre.

Selon, le Général Mordacq, le Père la Victoire aurait regretté la mise à l'écart de Lyautey, puis son départ du Maroc après la guerre du Rif. Le gouvernement du "Cartel des Gauches" lui avait adjoint Philippe Pétain... ce qui le poussa à la démission.

Bien que Clemenceau doute du républicanisme du Général Lyautey du fait de sa formation catholique chez les « Bons Pères » et surtout de ses sympathies monarchistes, en différentes circonstances, le "tigre" reconnaît à Lyautey **« d'avoir tenté de bien faire »** (Julie d'Andurain et Matthieu Séguela - *DICTIONNAIRE CLEMENCEAU*).

### **Autres relations avec des personnalités chrétiennes ou proches des milieux catholiques**

K) Léon Daudet (Paris 1867- Saint Rémy de Provence 1942)\*, fils d'Alphonse Daudet, que son épouse, et cousine, Marthe Allard contribua à convertir aux doctrines monarchistes et nationalistes de Maurras, éloquent, mais dont les écrits ont eu également une large audience dans les milieux catholiques, lui est très favorable.

- Léon Daudet polémiste catholique et royaliste fit campagne pour Georges Clemenceau lors de l'élection à la Présidence de la République de 1920 dans *l'Action Française* alors que MAURRAS dans le même quotidien, faisait campagne pour la réélection de Raymond Poincaré...

Son œuvre romanesque lui avait valu d'appartenir à l'Académie Goncourt. Cependant la haine des juifs fut un des principaux ressorts de l'action de celui-ci.

Pourtant proche depuis qu'il avait commencé à fréquenter les milieux de l'action française, Jules Delahaye (Angers 1851 – Paris 1925) qui avait des opinions monarchistes, qui fût l'apôtre du boulangisme et du catholicisme intransigeant et qui a été l'un des chefs de l'antisémitisme et du groupe antidreyfusard, député du Maine et Loire, animateur de la Ligue de résistances des catholiques, s'opposa violemment à partir de 1907, à la politique religieuse du gouvernement Clemenceau. Cependant, Léon Daudet rapporte l'anecdote suivante :

*« Jules Delahaye, député monarchiste, allait souvent, vers la fin de la journée, rendre visite, pendant dix minutes, au cours de l'année 1918, à son ancien adversaire rue Saint Dominique (Ministère de la guerre) Comme nous sortions, de l'Action française, alors installée rue de Rome, je l'attendais dans la voiture. Il en revenait émerveillé de la somme de travail constructif et positif assumée par ce vieux géant de la contradiction et de la démolition ».*

Pour Maurras, qui dans sa jeunesse et avant de devenir royaliste estimait que le rédacteur en chef de la JUSTICE avait **« une plume d'une « tumultueuse beauté »**, si Georges Clemenceau a été nommé à la tête du gouvernement en Novembre 1917, c'est aussi avec l'appui de l'Action française. Mais Maurras, bien qu'agnostique, était réservé à l'égard de ce jacobin anticlérical. De plus, celui-ci avait soutenu l'initiative de Benoît XV, puis à l'approche de l'armistice, la position de Maurras avait évolué.

L) Maurice Barrès qui avait cru découvrir dans le général Boulanger « l'homme de l'espérance », verse du « culte du moi » dans un nationalisme fondé sur les richesses ancestrales du pays. Il est élu dans le département de la Seine, malgré son antiparlementarisme où il développe les thèmes qui lui sont chers : patriotisme, union face à l'ennemi, respect des traditions (religieuses notamment. Ancien adversaire de Clemenceau déclaré, mais a voté en vain pour lui, lors du tour préparatoire de l'élection Présidentielle de 1920, déplore :

« CE VOTE EST UNE CATASTROPHE. L'UNION QUI S'ETAIT FAITE SOUS L'ACTION DE CLEMENCEAU risque de ne plus tenir. Nous retournons aux querelles. Et quelle ingratitude » ! (M.Barrès, mes cahiers t XII p.401)

Ailleurs, il s'exprime sa souffrance : « c'est tout un pan de ma conception qui s'écroule et tout un horizon que cet écroulement dégage. Ils ont dit qu'ils préféreraient Deschanel à Clemenceau parce qu'ils envoient ses enfants au collège Stanislas. Mais ces hommes de religion, ces défenseurs du catholicisme ne soupçonnent pas ce qu'il y a de richesse chez Clemenceau ou plus sûrement ce qu'il y a de sec et d'artificiel chez Deschanel ».

Par contre, Clemenceau, à la fin de sa vie, porte un jugement sur Barrès, qu'il a bien connu pas toujours bienveillant :

« « Barres est un phénomène poétique, qui ne savait littéralement rien, n'avait rien à dire. Il a passé toute sa vie à se morfondre, à faire des phrases sans objet, et à chercher où s'asseoir... Le rencontrant à la Chambre ou il errait comme une âme en peine, se promenant parmi les groupes d'imbéciles, cette espèce de mélancolie musulmane qu'il avait. Je l'aborde, je lui dis : Monsieur Barrès, vous n'avez pas l'air gai ; Il me répond : Monsieur Clemenceau, la vie ne l'est pas ... nous ne savons rien... ni, ce que c'est que la naissance, ni ce que c'est que la mort ».

Et René Benjamin qui rapporte ce propos dans une conversation au cours de laquelle il était présent :

« Clemenceau a la même préoccupation quotidienne que Barrès, **catholique par nationalisme pour certains** : il est hanté par Dieu, même s'il passe son temps à le nier, même si le résultat seul diffère, il a le même souci ». Et René Benjamin ajoute : « lui est un mystique pour affirmer : *je crois à la victoire, parce qu'elle est nécessaire.*

Enfin, lors de son départ aux ETATS UNIS, le 11 Novembre 1922, Barrès qui a été son contempteur, comprend le sens et la grandeur de son voyage lui câble :

« Nous saluons le chef énergique qui tout seul, son bâton de voyage à la main, s'en va dans une longue randonnée, servir la France et la vérité par la puissance de sa parole et le rayonnement de sa présence.

Que **Dieu vous garde**, Président Clemenceau, vous qui demeurez une **force spirituelle** d'une espèce unique dans le monde pour avoir été aux jours tragiques du va-tout, dans la France couverte de blessures, le cœur qui ne veut pas mourir ».

## DES RELATIONS PUBLIQUES QUE EVOLUENT VERS DES RELATIONS PRIVEES :

### M) Le Père Daniel BROTTIER

Il faut évoquer la mémoire du Père Daniel Brottier (La Ferté-Saint-Cyr, en Sologne 1876 – Paris 1936) missionnaire spiritain, aumônier de la 26<sup>ème</sup> Division de l'Armée du Rhin qui a reçu

cinq citations dont l'une à l'Ordre de l'Armée, resté à son poste jusqu'au 20 mai 1919. Bienfaiteur et directeur des « *orphelins apprentis d'Auteuil* », et béatifié le 25 novembre 1984 par Jean-Paul II.

Bien que réformé à la suite de problèmes de santé qui l'avait obligé à revenir en France alors qu'il était en poste à Saint Louis du Sénégal, le Père Brottier s'engage à 37 ans comme aumônier militaire et brancardier . Il est rattaché à la 26<sup>ème</sup> Division d'infanterie et plus précisément au 121<sup>ème</sup> régiment d'infanterie. Il recevra la Légion d'honneur et la Croix de guerre avec six citations, il fera l'admiration du Grand Quartier Général et du généralissime Joffre qui fera l'éloge d'une « *âme magnifique où s'allient harmonieusement l'ardeur du soldat et le dévouement du prêtre* ». Puis celle à l'ordre du 121<sup>er</sup> R.I : « *A pris part aux combats de Chaulmes, les 4 et 6 Septembre 1916, de Moulin-sous-Touvent, le 17 Avril 1917, partant en tête des vagues d'assaut et arrivant premier dans les lignes ennemies. S'est prodigué en toutes circonstances et sous les plus violents bombardements pour apporter aux blessés le réconfort de sa présence et leur donner les soins nécessaires. Est hautement estimé et admiré de tous au régiment...* ».

Bien plus, il a fait annuler un assaut inutile, en Mars 1916, au Bois d'Avocourt à Verdun. Son comportement suscita de multiples témoignages de reconnaissance des poilus. (Claude Marchal, « 14-18 : Le Père Brottier, aumônier légendaire du 121<sup>e</sup> RI de Montluçon, *La Montagne*, 26 avril 2015).

Clemenceau qui avait entendu parler de l'aumônier légendaire, à l'occasion de l'une de ses tournées des popotes dans les tranchées, demanda :

- « *Où est, l'aumônier Brottier ?* »
- « *Il prie* »
- « *Parfait ! la victoire de demain est assurée !* ». (Antoine Brach – « *Libéré heureux Père Daniel Brottier (1876 -1936* – éditions Karthala)

Ensuite, celui-ci avait rencontré Clemenceau dans les circonstances suivantes : lors de l'une des rares permissions et qui n'était pas impressionné par ses rudesses, est allé trouver le Tigre, pour lui exposer son projet de faire garder aux poilus dans la paix, l'amitié qui les avait unis dans la guerre.

Le Tigre qui jugea d'un coup d'œil son interlocuteur lui dit :

« *Mon Père, vous avez une idée magnifique. Des deux mains, je vous approuve et je vous encourage et non seulement je vous approuve ; mes paroles ne suffisent pas, il faut des actes. Voici cent mille francs qui m'ont été remis récemment par une pauvre mère qui a perdu son fils à la guerre. Ils sont à vous pour les premiers frais de l'UNC. Je vous les donne. Puissiez-vous faire du bon travail !* »

Voici comment est née « l'Union Nationale des Combattants » créée 15 jours après l'Armistice et reconnu d'utilité publique le 20 mai 1920 avec cette devise bien connue : « **Unis comme au front** ». (Père Yves Pichon « **Le Père Brottier** » - l'œuvre d'Auteuil 1954).

Se préoccupant de l'avenir de ce regroupement, il s'exclame lors d'une de ces conversations :

*« Voyons votre œuvre. Comment vit-elle pécuniairement ? Votre situation n'est pas très brillante, il faut l'améliorer. Les poilus vont-ils vous suivre ? Allez-vous leur demander des souscriptions ? Lancer une revue ? Je ne crois pas à la fidélité des abonnés. Il serait sage dans vos précisions de faire ceci, cela... ».*

Par la suite, Clemenceau aimait parler avec l'aumônier de la 26<sup>ème</sup> division. Ils entretenaient des relations d'estime et même d'amitié, il n'hésitait pas à lui confier :

*« Combien il est cruel d'avoir sur la conscience le destin d'un grand pays comme la France ? Pendant cinquante ans je n'ai pensé qu'à la grandeur de la Patrie et voici que le défaitisme nous ronge. Toutes ces saletés... LE Bonnet Rouge, Almereyda, Bolo-Pacha et un Ministre de l'Intérieur, Malvy, qui couvre cette racaille ! C'est la gangrène qui gagne ! »*

Ce qui même les conduisit à un dialogue improbable :

- « *qu'est Dieu ?* » demandait Clemenceau.

*« Dieu pour moi est lumière... répondait le Père Brottier, vous êtes près de la foi »* lui répondait le Père Brottier, *« et moi je vous aide auprès de Dieu par la prière ».*

Peu importait au père Brottier que Clemenceau eut été jadis l'homme des inventaires des églises. Le chef de guerre avait pour lui, désormais, apprécié ces curés sac au dos, en première ligne, ces aumôniers couverts de gloire, bardés de citations.

Clemenceau invita même le père Brottier qui séjournait chaque été à Angoulins près de La Rochelle, privilège rare, à venir le voir dans sa « bicoque » de Vendée à Saint Vincent sur Jard. Il l'aimait comme il aimait Monet. Il avait besoin comme celui-ci de lumière et s'interrogeant :

**« Comment Dieu fait-il la lumière ? De quoi se compose-t-elle ? »**

Nous nous approchons du panthéisme, pour qui, "Dieu est toute chose et toute chose est Dieu". Dieu est l'unité du monde avec lequel il se confond.

Lorsque le 22 Novembre 1929, après trois jours de maladie, Georges Clemenceau est terrassé par l'urémie, le Père Brottier, selon le témoignage du Lieutenant Margerin, proche du prêtre, "serait" venu bénir le cercueil de son ami.

D'ailleurs, le journaliste-écrivain Léon TREICH dans son ouvrage « Vie et mort de Clemenceau » confirme également que Monseigneur de Lavalette-Monbrun qui était un ami personnel de ce dernier, *“apparaissant dans l'entre-baillement d'une porte, et d'un*

*grand geste émouvant, traça un large signe de croix, bénissant l'agonie, s'il lui était interdit de bénir l'agonisant”*.

### **Son attitude lors de la mise en œuvre de la Loi sur les congrégations religieuses de 1901 :**

La loi du 1 juillet 1901 sur les congrégations religieuses sera l'occasion d'une rencontre inattendue avec Dom Chautard abbé d'un monastère.

Rappelons que dès le programme de Belleville élaboré par Gambetta en 1869 et accepté par Clemenceau qui dispose dans son article 3 :

- *Séparation des Eglises et de l'Etat,*
- *Suppression du budget des cultes,*
- *retour à la nation des biens dits de main-morte.*

Ce dernier, bien qu'il n'e soit plus parlementaire depuis son échec aux élections législatives de 1893, dans le Var, verra donc ses idées mises en œuvre.

En effet le texte fondateur établissant le régime des congrégations est constitué par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Toutefois, contrairement aux « associations loi de 1901 », les congrégations relèvent d'un régime d'exception décrit au titre III de la loi aux termes de laquelle

Il en résulte qu'aucune congrégation religieuse ne pourra se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement

De plus elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en conseil d'Etat.

La dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres. » (art. 13)

Dès lors les membres d'une congrégation non autorisée sont interdits d'enseigner ou de diriger un établissement d'enseignement. (art. 14)

La liste des membres et les comptes et l'inventaire de la congrégation sont à la disposition du préfet. (art. 15)

« Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite... » (art. 16).  
Ce qui constitue, « le délit de congrégation ».

La loi dispose donc que « Les congrégations existantes au moment de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisée ou reconnues, devront dans un délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ces prescriptions.

A défaut de cette justification, elles seront réputées dissoutes de plein droit ; il en sera de même des congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée » (art. 18)

**En un mot, la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 prévoyait l'expulsion des congrégations religieuses non agréées.**

La mise en œuvre de cette loi sur les associations et, *notamment pour celles qui relèvent du régime d'exception*, fût l'occasion pour Clemenceau, qui venait d'être élu au Sénat, de dénoncer, l'emprise des congrégations monastiques lors d'un discours au Sénat, le 30 octobre 1902 :

***« Retirés du monde, les moines sont partout répandu dans le monde. La congrégation plonge ses racines dans tous les compartiments de l'Etat, dans toutes familles. ET de toute sa puissance, elle enserme pour notre malheur cette société moderne, ce progrès, ce libéralisme que le Syllabus a condamné ».***

## **LA RELATION DE GEORGES CLEMENCEAU AVEC DOM CHAUTARD**

Néanmoins par la suite, Georges Clemenceau fût amené à rencontrer Dom Chautard dans les circonstances suivantes.

Dom Chautard élu abbé de CHAMBARAND en 1897, puis de SEPT FONTS en 1899 – auteur d'un livre célèbre sur « l'âme de tout apostolat » - avait été chargé pour son Ordre de plaider la cause de l'ordre Cistercien de la stricte observance au Sénat et notamment de défendre les Maisons de France dont l'existence était menacée et ainsi que de la vente des bâtiments.

Georges Clemenceau, nouveau sénateur du Var et, qui s'était fait élire sur trois thèmes majeurs : *la décentralisation, la justice sociale et surtout la lutte contre le Vatican*, venait d'être nommé Président de la Commission du Sénat qui devait statuer.

Dom Chautard se présentait à celui-ci, à son domicile, rue Franklin avec un mémoire exposant ses arguments dans la perspective d'être entendu par la Commission sénatoriale.

Le début de l'entretien commence mal :

*Clemenceau : « ne l'espérez pas, répondit le Président de la Commission, ce n'est pas l'usage ».*

Mais l'entretien néanmoins se poursuit.

Cependant, notre abbé ne bronche pas sous le regard autoritaire, ironique, enfoncé dans l'arcade qui le fouille de la tête aux pieds :

- *Dom Chautard : « Comment ! Vous prétendez nous condamner sans nous entendre ? Je puis vous prouver que devant l'Inquisition, les accusés ont toujours eu le droit de se défendre ».*
- *Clemenceau : « Eh bien, soit ! vous serez entendu. Je ne veux pas être pire que TORQUEMADA ».*
- *Dom Chautard : « ce n'est pas tout. Je vous demande de m'indiquer, après avoir lu ce court mémoire, sur quels points vous m'attaquerez devant la commission. Je ne sens pas de taille à répondre à l'improviste à un homme tel que vous. »*
- *Clemenceau : « Soit ! Revenez dans trois jours ».*

Trois jours après Dom Chautard revient rue Franklin :

- *Clemenceau : « Refaites votre mémoire. Citez bien haut les services que vous avez rendus comme agronomes, surtout en pays de mission et en Algérie ; mais supprimez cette première partie où vous étalez fièrement que vous êtes des moines : c'est inutile et imprudent ».*
- *Dom Chautard : « Pardon Monsieur le Président, je ne puis accepter de cacher notre drapeau, ce serait déloyal. Nous ne sommes que secondairement des agriculteurs et des missionnaires : avant tout nous sommes des moines. Si on veut nous autoriser, il faut que ce soit sans abstraction de notre caractère de moines. »*

Alors se poursuit le persiflage. Dans ce genre, qui aurait pu lutter avec Clemenceau ? Il tourne en ridicule et la vie contemplative, et ces moines célébrant leurs offices auxquels personne n'assiste ou poursuivant leurs études sans vue d'apostolat. La diatribe, violente et spirituelle à la fois, est hachée par des apostrophes personnelles :

- Clemenceau : « Pourquoi donc vous êtes-vous fait moine et non pas missionnaire ? Je l'aurai compris. Mais moine ! moine ! moine ! » et l'attaque passionnée reprend...

Chautard rongea son frein, plus fier que jamais d'être moine, en voyant que, sous ces flots de critiques, il n'y avait que préjugés et ignorance de ce qu'est un vrai moine.

Clemenceau lui lance soudain une phrase tellement blessante que l'abbé se lève :

- *« Monsieur, c'est vous qui m'avez invité à revenir aujourd'hui. Si j'avais pu prévoir que vous violeriez ainsi les lois de l'hospitalité en manquant à la courtoisie, je ne serais pas venu. Je me retire déçu et attristé. Faites ce que vous voudrez contre nous. Mais rien de ce que vous venez de me dire ne me fait regretter d'avoir choisi la vie monastique. Rien : au contraire. »*
- Clemenceau : « Au contraire ? »
- Dom Chautard : « Oui, au contraire. »

Le Président de la commission sénatoriale le força à se rasseoir. Puis d'un ton calme et poli déclare :

- *« je vous demande, dit-il de m'expliquer cet au contraire. Dites-moi pourquoi vous êtes si satisfait d'être trappiste. Qu'est-ce qu'un trappiste ? »*

Après une brève prière pour être assisté de l'Esprit saint. Dom Chautard enchaîne la défense improvisée aux derniers mots de l'attaque.

- *Dom Chautard : « Toutes les objections que vous venez de faire, je les connaissais. Les lazzis que vous m'avez décochés ne valent pas une preuve. Vous-même, j'en suis persuadé, vous n'en êtes pas dupe. Ma conviction, au lieu d'être ébranlée, n'en est donc que fortifiée. Mon idéal m'est plus cher que jamais. »*

L'illustre duelliste avait promis de ne pas intervenir. Il tint parole. Pendant une demi-heure Dom Chautard présenta sommairement la vie monastique cistercienne. *« Une religion qui a pour base l'Eucharistie doit avoir des moines voués à l'adoration et à la pénitence »*, voilà de quoi conclure à la raison d'être des cisterciens.

Dom Chautard rapporte dans ses souvenirs :

- *« Quand j'eus fini, j'étais haletant. Tellement j'avais mis de cœur à défendre notre idéal. Jamais sans doute, je ne fus aussi ardent, aussi pressant, aussi persuasif... Le Président était visiblement ému. Il se leva, et me secouant vigoureusement le poignet : »*

*Clemenceau conclua l'entretien dans les termes suivants : « **Dites cela devant la Commission. J'ai compris l'idéal d'un moine. Je ne suis pas chrétien : mais je comprends, lorsqu'on l'est profondément qu'on puisse être fier d'être moine. Un Parlement français n'a pas le droit de mettre à la porte de vrais moines qui, dans leurs cloîtres, restent étrangers à la politique. A partir d'aujourd'hui, considérez-moi comme votre ami !** »*

La rencontre avec la commission eut effectivement lieu, mais Dom Chautard n'avait plus la même verve. Clemenceau le lui dit après : *« vous nous avez certainement intéressés. Mais, non ! Ce n'était plus cela. »*

Le résultat n'en fut pas moins acquis.

Georges Clemenceau devint par la suite l'ami de Dom Chautard qui l'avait frappé par son rayonnement – et lui aurait dit lors de leur dernier entretien :

- *« **La seule chose qui pourrait sauver la France, c'est l'idée évangélique que les religieux aient dans les veines, ceux qui ont à rendre cette idée vivante, une goutte de sang de Saint François d'Assise et rien de l'idéal bourgeois, je croirai à la résurrection de la France par l'idée évangélique.** »*

## **COMPARONS LES FORMATIONS INTELLECTUELLES de DE GAULLE et de CLEMENCEAU**

Au même titre qu'il convient de s'interroger sur la formation de Clémenceau, l'homme politique Charles De Gaulle (Lille 1890 – 1970 Colombey-Les-Deux-Eglises) - Clemenceau était celui de ses contemporains qu'il admirait le plus\* - en prenant en compte l'influence d'un père, Henri De Gaulle, « Monarchiste à regret », qui lit « *l'Action française* », grâce auquel il découvre Maurice Barrès soucieux d'unité française, qui lui font parler de socialisme, d'Henri Bergson et d'un Charles Péguy et de ses « cahiers de la quinzaine » qui muent du socialisme au catholicisme, du dreyfusisme au nationalisme. Charles De Gaulle apprend de Péguy à se garder du cléricalisme au temps où les inventaires auraient pu l'y jeter ce qui lui permettra de se séparer de Maurras – bien que sa sœur Madame Caillau ait, que pour elle, il était monarchiste - et d'autre part en qualité de membre de la société « **les amis du Temps Présent** » qui soutient la revue **SEPT** dans les années 1930. Ce sera l'occasion d'une première rencontre avec Maurice Schumann qu'il retrouvera à Londres le 30 Juin 1940 qui l'accueillera en ami du **Temps Présent**, mouvance politique de la démocratie chrétienne et philosophique du personnaliste chrétien. Ce qui permet de rappeler que De Gaulle participe aux réunions et aux colloques de la Jeune République qui

représente l'aile gauche de la démocratie chrétienne et soutient le Front populaire (celui-ci aurait été reçu par Léon Blum à l'Hôtel Matignon en Septembre 1936 pour évoquer la formation de divisions cuirassées). Toutefois précisons que le nationalisme gaulliste s'interprète ainsi : « *La France, c'est tout à la fois, c'est tous les français. C'est pas la gauche la France, c'est pas la droite la France... je suis pour la France* » et le « tiercisme gaulliste » constitue la recherche d'une troisième voie sociale entre le capitalisme et le socialisme marxiste que donnera ultérieurement les idées et les projets d'association « capital, travail » dont la participation est un exemple, point de convergence entre gaullisme et démocratie chrétienne.

- Rappelons à cet égard les propos tenus par le Général De Gaulle à Radio-Londres, le 11 Novembre 1941 : « ***Président Clemenceau, la France vivra et, au nom des Français, je vous jure qu'elle sera victorieuse. Alors avec tous les morts dont est pétrie la terre de France, vous pourrez dormir en paix*** ».

De Gaulle reprend souvent à son compte la formule : « ***Je fais la guerre*** », notamment dans le cadre du combat de la France Libre. L'homme du 18 Juin y voit l'attitude de l'homme d'Etat qui a su se hisser hors de la chicane politique pour retrouver la définition pure de la France comme nation. (§ Nicolas ROUSSELLIER : « ***LA FORCE DE GOUVERNER*** » - NRF ESSAIS GALLIMARD – 2015).

- Puis devant la sépulture de notre homme, au Colombier, le 12 mai 1946 : « ***Tandis que l'ennemi écrasait la patrie nous avons fait le serment d'être fidèle à votre exemple. C'est à l'Histoire de dire si le serment fut tenu. Mais oui, nous avons promis de venir, la Victoire remportée, vous dire merci des leçons que vous nous avez données. Voici la promesse accomplie sur votre tombe vendéenne*** ».

D'ailleurs, le milieu familial du fondateur de la Vème République, son rattachement à un catholicisme social de transition, entre le royalisme légitimiste du XIX<sup>e</sup> siècle et la démocratie chrétienne du XX<sup>e</sup> siècle, sa seule adhésion avant-guerre à un mouvement fut à celui « des amis du Temps Présent » alors proche de l'aile gauche de la démocratie chrétienne.

Dans « La France et son armée », Charles De Gaulle associe les Présidents Poincaré et Clemenceau dans des portraits conjoints et à propos de la guerre 1914-1918, et de ce dernier, il écrit : « ***Clemenceau en fut la fureur, pour qu'on s'en remît à ce lutteur effréné, que la crise atteignit le degré où tout ménagement est exclu. Lui, se trouve de plain-pied avec les pires événements. RIEN QUE LA GUERRE ! Voilà qui lui va bien. Sur les traîtres de fait ou d'intention, sur l'Allemagne, sur la Maison d'Autriche, il se rue pour les déchirer. Certes sa passion frappe, parfois, à l'aveugle. La France en paiera l'excès. Mais, dans le moment, elle reçoit, de cet impulsif farouche, la farouche impulsion qu'exigent les derniers combats*** ».

Enfin dans la préface que Philippe Seguin accorda à son maître Pierre Guiral dans son ouvrage « ***CLEMENCEAU en son temps*** », n'écrivait-il pas : « ***De Gaulle traça dans « Le Fil de l'Épée le portrait de l' « homme de caractère », où perce cette nostalgie du temps où l'on ne pouvait être chef sans donner à tous les sentiments de n'avoir pour règle de conduite que ce qui déjoue les conformismes et procède du plus intime libre arbitre. De Gaulle pensait-il alors à celui qui venait de mourir en 1929, un peu oublié, mais au moins en accord avec lui-même*** ».

Et puis, Pierre Miquel n'écrivait-il pas dans « *Vive La République quand même* », que De Gaulle « **chérissait** » le Vendéen.

### **III – CLEMENCEAU et la séparation de l'Eglise et de l'Etat**

#### A) L'Histoire des relations de l'Eglise et de l'Etat

La complexité des rapports entre l'Etat et les religions et notamment de la liberté religieuse tient à des facteurs généraux et permanents ; elle s'accroît dans le cas de la France, en raison des données historiques qui lui sont propres.

Par ailleurs, toute religion est une réalité complexe, et difficile à saisir pleinement de l'extérieur. Son but est d'établir un lien entre l'homme et les réalités surnaturelles auxquelles il croit et à l'égard desquels il s'affirme dépendant.

Elle comporte d'abord une liberté d'opinion donc une liberté de conscience.

Comme le souligne opportunément le Professeur **Jacqueline Lalouette** dans sa thèse de doctorat : « *La culture des Français reste profondément empreinte de catholicisme, ou, plus généralement de christianisme. Le calendrier demeuré en usage, malgré les tentatives de la période révolutionnaire est le calendrier grégorien, avec son cortège de saints et de saintes dont la fête est quotidiennement rappelée soit par les fleuristes, voire par les présentateurs des bulletins météorologiques télévisés. Notre jour de repos est le dimanche ; la majorité de nos fêtes et jours fériés correspondent à des fêtes catholiques et non à des fêtes civiles. Les menus du vendredi sont encore souvent à base de poisson. L'histoire a fait qu'on le veuille ou non, que la France comme nation est née et a grandi en chrétienté* » (**La Libre Pensée en France 1848-1940** – Bibliothèque ALBIN MICHEL *Histoire* 1977).

Le Doyen Carbonnier ajoutait même que la société française sécularisée a conservé de son passé catholique "non seulement des vestiges fugitifs", mais un cadre, des structures physiques et mentales... ou pour puiser dans le vocabulaire de la sociologie récente, un *habitus* chrétien. Ce qui a rendu plus difficile déjà à l'époque la « révolution culturelle » prônée par notamment les libres penseurs, malgré les multiples manifestations "démopédique". En effet, comme le précise Le Professeur Lalouette "au christianisme confessant a largement survécu un christianisme culturel".

Anatole France ajoutait : « *quoi qu'on en dise, le catholicisme est encore la forme la plus acceptable de l'indifférence religieuse* ».

Cependant dans certaines religions cette liberté aboutit à l'organisation d'une société religieuse, très fortement structurée, avec une hiérarchie, une discipline, un droit propre. Celles-ci revêtent parfois un caractère international ; elles débordent les frontières de

chaque Etat. C'est le cas par exemple de l'Eglise catholique. Enfin elle constitue une emprise globale de la religion sur l'homme.

C'est ainsi que l'ampleur et la profondeur de son emprise sur la société l'a conduit à entrer en conflit avec le pouvoir temporel notamment lorsqu'elle applique la règle : **« Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes »**.

Pour ce qui concerne la France, contrairement au monde antique ou à l'Islam, ce n'est pas l'union de l'Etat et de la religion qui s'est instaurée. Du fait notamment que dans le christianisme, c'est la dualité qui s'est imposée suivant l'affirmation de Jésus à Pilate : **« Mon royaume n'est pas de monde »**.

Néanmoins, l'histoire montre les fréquentes tentatives de chacun pour tenter de se subordonner l'autre, et pour rétablir, au fond, l'ancienne unité à son profit. Ce fût le cas, à plusieurs reprises, pour la France, ou bien en Grande-Bretagne avec la religion anglicane voire enfin pour certaines Eglises réformées dans les pays scandinaves.

**Pour le Général De Gaulle, par un raccourci, Clovis fut le premier roi à être baptisé chrétien, en conséquence l'histoire de France commence avec Clovis, en 496.**

Bien évidemment, cette conviction ne fait pas l'unanimité puisque pour certains, l'histoire chrétienne de la France remonte au sang des martyrs (Irénee, Blandine ...) et même à SAINT-MARTIN (316-397) antérieur d'un siècle, dit « l'apôtre des Gaules ».

Certes le baptême de Clovis voit s'établir une collaboration entre l'Eglise et le Royaume qui a permis de resserrer les liens entre eux, et scelle la première pierre de leur relation. Mais lorsque les deux pouvoirs, civil et religieux, sont plus forts, les tensions sont alors évidemment plus vives. Dès lors, L'autorité civile fait face à l'autorité ecclésiastique des premiers temps. Puis lui succédera la suprématie du spirituel sur le temporel.

Il est possible de voir dans les trente et un 'canon' du 1<sup>er</sup> Concile (Orléans 511) les fondements lointain de la laïcité comprise comme la séparation des pouvoirs. En effet ceux-ci établissent une distinction entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique. Il en résulte que le Prince n'est pas la chef de l'Eglise comme le souligne Dominique Letourneau, dans (**« L'Eglise et l'Etat en France »**, QUE SAIS-JE ? PUF).

Mais ces relations vont connaître les premières manifestations de gallicanisme, c'est-à-dire à promouvoir l'organisation de l'Eglise catholique de façon largement autonome par rapport au pape.

Une première opposition se développe entre Philippe Le Bel et le pape Boniface VIII ; En effet par une bulle, ce dernier déclare : **« Il est de nécessité de salut de croire que toute créature humaine est soumise au pontife romain, l'énonçons et le définissons »**.

Alternativement les idées gallicanes prennent, soit contre la papauté, soit en accord avec elle. Mais la montée du protestantisme va perturber cette relation dans un royaume qui reste catholique. Le gallicanisme va atteindre son apogée sous Louis XIV.

La liberté religieuse a été proclamée par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 10 Août 1789 dans les termes suivants : « **Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi** ».

Et le décret du 24 décembre 1789 précise que les « *non-catholiques pourront être électeurs et éligibles aux conditions fixées, qu'ils sont capables de tous emplois civils et militaires, comme tous les autres citoyens* ».

Puis la Révolution va séparer une première fois l'Eglise de l'Etat. L'entente est rétablie avec Bonaparte : c'est le Concordat de 1801, bien que les articles organiques en réduisent la portée. Mais celui-ci surmontera les crises politiques et survivra aux différents régimes jusqu'à la proclamation de la laïcité et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Il convient de noter que, beaucoup plus tard, le Comte de Chambord (1820-1883), prétendant à la Couronne de France, dans une lettre manifeste de 1865 exposait que : « **la liberté religieuse était inviolable et sacrée, il s'opposait pour la garantir que les évêques ne se mêlent pas des affaires temporelles** ». Ce qui ne serait pour lui : « **pas moins contraire à la dignité et aux intérêts de la religion elle-même, qu'au bien de l'Etat** ». Mais la liberté de l'enseignement étant une conséquence de la liberté de conscience. Et donc il entendait développer le réseau des établissements congréganistes.

A cet égard, Charles PEGUY employait un mot anglais de « *désétablissement* », ce qui signifie le retrait à une confession de son statut de religion officielle et de composante de l'Etat comme service public.

## B) **L'état des relations entre l'Eglise et l'Etat au XIXème siècle**

La séparation est de conception récente. Et dans ce cadre de nombreuses modalités sont possibles. Les relations peuvent être plus ou moins cordiales, mais aussi prendre la forme d'une ignorance totale des religions et des Eglises par l'Etat, qui s'interdit alors tout contact avec elles.

Le choix entre ces diverses attitudes s'est posé pour l'Etat français notamment dans ses rapports avec l'Eglise catholique.

Sous l'ancien Régime, le catholicisme faisait office de religion de l'Etat, et nous l'avons vu, source de nombreux conflits : le Concordat de 1515 conclu entre François 1<sup>er</sup> et le Pape, par exemple.

Puis la Révolution va consacrer le principe de la liberté de conscience. Mais cette liberté ne passe pas dans les faits. En effet, la Révolution reprit, l'effort, de mainmise du pouvoir temporel sur l'Eglise. Ce qui a abouti à la Constitution civile du clergé en 1790), et donc engendra une résistance inévitable qui déclencha de la part du pouvoir civil un régime de persécution, opposition qui persiste encore aujourd'hui comme nous l'avons évoqué : « *La petite église vendéenne* » notamment dans la région de Bressuire et dans le Lyonnais.

C'est la raison pour laquelle, la Convention tenta de remplacer l'Eglise catholique en religion d'Etat avec de nouveaux cultes : culte de la déesse Raison, culte de l'Etre suprême...

Enfin, à la suite d'un "accord", en 1801, entre le Premier Consul et le Pape Pie VII un Concordat fixe le statut de l'Eglise catholique, puis un certain nombre de lois transposèrent ce régime aux Eglises protestantes et au culte israélite. Ce régime concordataire est celui de la liberté des cultes, avec des nuances. Certains sont simplement licites, d'autres enfin bénéficient d'une reconnaissance officielle : c'est notamment la situation du culte catholique, des deux principales Eglises protestantes, et enfin du culte israélite.

Les cultes reconnus sont érigés en services publics ; l'Etat prend en charge la rémunération de leurs ministres et les frais généraux des cultes. Par contre l'Etat, les assujettit à des contrôles assez stricts.

En un mot, les dispositions du Concordat élaborées par Bonaparte reprennent la tradition gallicane et restituent au pouvoir impérial de très importantes prérogatives à l'égard des différentes religions et notamment de l'Eglise catholique. Cet état perdurera, bien que ces relations varient selon les régimes politiques, jusqu'en 1905. L'Eglise catholique retrouvera momentanément son statut de religion d'Etat sous la Restauration. Puis avec la Charte de 1830, la religion catholique n'est plus que "*la religion de la majorité des français*". Enfin cette union retrouvera une certaine vigueur entre la Seconde République et l'Eglise ainsi que pendant les premières années de l'Empire.

A partir des années 1880, l'avènement d'une génération de dirigeants hostiles soit à l'immixtion du clergé dans le domaine temporel, soit même au catholicisme au nom d'une philosophie rationaliste et matérialiste, va transformer profondément les données du problème des rapports entre les deux pouvoirs.

Si les républicains sont unanimes face au cléricalisme, ils ne professent pas le même anticléricalisme.

**D'une part, les anticléricaux concordataires soucieux de maintenir un "contrôle sur cette force" furent longtemps majoritaires. Parmi eux, Paul Bert par exemple, conclut au maintien du budget des cultes. Alors que d'autres n'ont jamais cessé de rêver d'une Eglise nationale, libérée de Rome, sous la tutelle de l'Etat.**

Par ailleurs, les partisans de la séparation qui furent longtemps minoritaires se faisaient moins déterminés à réclamer la suppression du budget du culte.

De plus, parmi les séparatistes cohabitaient des libéraux sincères soucieux de distinguer le temporel du spirituel, d'autres militants de l'athéisme prônaient une véritable séparation devant conduire à la « destruction » de l'Eglise romaine et pour tout dire de l'Eglise.

Pendant ce temps, il a été observé la montée d'une libre pensée militante avec l'apparition de journaux dont la « *Dépêche du Midi*, auquel Clemenceau accordera de nombreuses articles et contributions, le « *Petit Méridional* », la « *Petite République* » qui atteste du progrès d'un courant d'opinion plus démocratique que la maçonnerie.

La libre pensée, bien plus que la maçonnerie revêt les formes d'une autre église, tout en renforçant par ailleurs les catholiques, pour lesquels une fois de plus, la révolution recommence, et que l'irréligion militante veut remplacer le christianisme. (J.M Mayeur).

Mais la séparation devenait inévitable et probablement logique. Si sa mise œuvre a fait l'objet de nombreux incidents, les deux pouvoirs ont fait preuve de maladresse, ce qui rendit impossible le maintien de leurs relations. L'Etat français légiféra unilatéralement sur ce nouveau régime, le Vatican dénonça avec une grande violence la résiliation unilatérale du Concordat. Mais il convient d'admettre que malgré ce point de départ orageux, la loi de 1905 a réussi à trouver un équilibre, et à établir la liberté réciproque des deux pouvoirs. Etant entendu que le régime concordataire resta en vigueur en Moselle et en Alsace.

### **Mais dès le début des débats au Sénat, Clemenceau, pourfend ce projet de loi.**

#### **b) LA POSITION DE CLEMENCEAU**

Pour Clemenceau, le Concordat constituait un véritable « *Discordat d'Etat* »

La séparation, celui-ci la revendique depuis ses débuts à la Mairie de Montmartre en 1870. Pour lui, avec ses amis Ranc et Pelletan, mais surtout avec Ferdinand-Buisson qui s'impose comme le mentor des radicaux, la séparation est un objectif majeur.

La position de Clemenceau et de Buisson sur cette question de la laïcité s'explique par le fait qu'il partage « *la même idéologie positiviste et de la croyance dans l'autorité suprême de l'Etat souverain pour régler les problèmes inhérents à la société civile* ».

Celui-ci voulait être **libéral à l'égard des religions**, mais pour lui l'Eglise n'était pas libérale et avait même horreur de la liberté. Certes le raisonnement de Clemenceau est difficile à suivre pour un catholique, lequel accepte l'autorité de la hiérarchie de son église. S'il l'a refuse : il devient protestant, schismatique, et cesse d'appartenir à la communauté des catholiques. Pour lui, la législation ne doit pas priver le fidèle catholique de sa liberté de se soumettre ou non à Rome.

Puis comme le souligne l'historien Jean Garrigues c'est dans un esprit de tolérance que Clemenceau avait demandé la séparation de l'Eglise et de l'Etat, vieille revendication radicale, dans son discours au Sénat du 17 Novembre 1902 :

*« Cette séparation de l'Eglise et de l'Etat que j'appelle ... j'entends qu'elle ait lieu dans des conditions de libéralisme telles que personne, qu'aucun français qui voudra aller à la messe ne puisse se trouver dans l'impossibilité de la faire ».*

Quoi qu'il en soit, dans un article publié dans *l'Aurore* du 21 Juillet 1904, Clemenceau résume d'un mot sa position à l'égard de l'Eglise : « **DIVORCONS !** ». A l'époque, ce dernier est de ceux qui voulaient une séparation radicale. Ce vœu rejoignait celui de certains catholiques, comme le journaliste catholique contemporain, Julien de Narfon qui voyaient dans la séparation le moyen de libérer l'Eglise des chaînes concordataires.

Ce faisant Georges Clemenceau était bien l'héritier de Victor Hugo qui dans son discours au Sénat le 15 Janvier 1850, faisant la distinction de la religion, du cléricisme s'écriait :

*« Je veux l'enseignement de l'Eglise en dedans de l'Eglise et non au dehors. En un mot, je veux, je répète, ce que voulaient nos pères, **L'Eglise chez elle et L'Etat chez lui** ».*

De son côté, Jaurès pour sa part, estimait que la Séparation ne doit pas être une fin en soi.

C'est le moment de rappeler la fameuse parabole rapportée par l'évangile de saint-Mathieu : à la question que lui posait ses disciples : « *Maître, est-il permis ou non de payer l'impôt à César ?* » **Jésus** leur répondit :

*« **RENDEZ à César, ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.** »* (Marc, XII, 13-17 – Matthieu XXII, 21 – Luc XX, 25)

D'ailleurs, il convient de souligner que certains catholiques voyaient dans la séparation le moyen de libérer l'Eglise des chaînes concordataires.

Et puis, La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adopté le 1<sup>er</sup> août 1789 en application de son article 10 n'avait-elle pas déclarée :

*« **Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi** ».*

Clemenceau, avec d'autres n'accepte pas cependant la reconnaissance implicite de la hiérarchie catholique et dénoncera dans *l'Aurore*, accablant d'une ironie mordante, Jaurès et Briand : « *l'entente socialo-papalin* ».

## B) L'application de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Il est vrai que la Séparation à la française fut élaborée pour imposer à l'Eglise romaine de se borner à poursuivre des objectifs spirituels, à défaut de limiter son activité à l'espace clos des sacristies. Elle a été pensée avant tout pour protéger l'Etat des empiétements possible de l'Eglise, selon Danièle Hervieu-Leger « *La religions en miettes ou la question des sectes*. Paris Calmann-Lévy, 2001)

Dans son élaboration, quel fût le rôle d'**Emile Combes** (Roquecourbe 1835 – Pons 1921) ?

Emile Combes, séminariste (comme Clovis Hugues, autre figure anticléricale, élu député en 1881) abandonna en 1862 l'état ecclésiastique puis fit des études de médecine. Lorsque l'affaire Dreyfus éclata, Combes mena une campagne passionnée pour la « défense républicaine et laïque. Mais Clemenceau n'avait-il pas pourfendu le « *Jésuitisme retourné* » de Combes ?

En 1901, il devint Président de la Commission sur les associations. Sa personnalité et ses idées le désignent en pleine lutte antireligieuse comme successeur de Waldeck-Rousseau qui le recommanda au Président Loubet (Marsanne, Drôme 1838 – Montélimar 1929) alors Président de la République. Il s'attribue le Ministère de l'Intérieur et des Cultes. Combes qui se réclame spiritualiste, mais déteste l'Eglise catholique et les congrégations, se livra à fond à la "lutte contre le péril clérical". Il poursuivit toutes les infractions à la Loi du 1 Juillet 1901 sur les congrégations non-autorisées. Les écoles non-autorisées furent fermées, en vertu du Décret du 7 Juin 1902

La loi du 7 Juillet 1904 qui interdisait l'enseignement à tout congréganiste transformait, dès lors, la loi de contrôle en loi d'exclusion. Les relations s'envenimèrent avec le Vatican ce qui entraîna une rupture le 30 Juillet 1904. D'abord hostile, car trop soucieux de garder à l'Etat, la nomination des évêques, Combes s'est ensuite convaincu de sa nécessité de la séparation.

Mais la majorité de Combes s'effritait. Contre le « *combisme* » et ses procédés de délation, les républicains progressistes et la droite menèrent une vaste offensive qui aboutit, **avec l'aide** de Clemenceau pour d'autres raisons dont l'affaire « des fiches », à la démission du cabinet, le 18 Janvier 1905. D'ailleurs Clemenceau avait qualifié le projet de loi de Combes de nouvelle "*Constitution civile du clergé*"... En effet, Celui-ci estimait que le le Président du conseil Combes voulait « recommencer le concordat sans le pape ».

A la suite de la démission de Combes, Ribot lui succéda, avec un gouvernement constitué de banquiers et de membres issus de la haute administration, ce qui donna lieu à un bon mot de Clemenceau : « ce n'est plus un conseil des ministres, mais un

conseil d'administration », et néanmoins repris l'œuvre malgré les incertitudes sur l'aboutissement du projet de loi

Lorsque, Aristide Briand constitua son 5<sup>ème</sup> cabinet en Octobre 1905, il ne confia à Combes qu'un portefeuille, bien que ce soit aujourd'hui un honneur, de ministre d'Etat.

Puis précisons, que le 14 Mars 1906, postérieurement à l'adoption de la loi du 9 Décembre 1905, Aristide **Briand**, qui avait compris que la loi de séparation devait être un acte de laïcité et non de laïcisme c'est-à-dire une mesure de neutralité et non pas d'oppression, est appelé, dans le gouvernement **Sarrien**, au Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux- Arts et des Cultes, puis a conservé son portefeuille dans le 1<sup>er</sup> cabinet Clemenceau (1906-1909). Enfin Briand fut avant tout, à cette époque celui qui appliqua la loi de Séparation. Son habileté et sa modération la rendirent plus acceptable aux catholiques.

Il faut garder en mémoire le rôle d'Aristide Briand (Nantes 1862 – Paris 1932), comme rapporteur de la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat qui se révélera comme un débateur de talent, et comme arbitre.

Mais la mise en œuvre des inventaires en application de la loi de Séparation, se heurtait à des résistances violentes. Il faut préciser qu'une circulaire du 2 Janvier 1906 en application de l'article 3 de la Loi du 9 Décembre 1905 qui prévoyait « l'inventaire des biens de l'Eglise » comportait la petite phrase suivante : « *les agents chargés de l'inventaire demanderont l'ouverture des tabernacles* ».

Gaffe d'un rond-de-cuir ou tortueuse machination fanatique d'un infiltré ? Toujours est-il que cette disposition était et a été de nature à mettre le « le feu aux poudres ».

Et la mise en œuvre de la loi de Séparation et son exécution entraîna des drames. Le 6 mars 1906 à BOESCHEPE dans le département du Nord, lors d'un inventaire, le fils du percepteur craignant son père menacé tua d'un coup de revolver un ouvrier agricole. L'émotion s'empare de la Flandres. L'abbé Lemire interpelle le gouvernement. Plusieurs députés du département se déchaînent contre Aristide Briand.

Lorsque Clemenceau arriva dans le même gouvernement Sarrien, comme Ministre de l'Intérieur, les troubles liés aux inventaires avaient pris une certaine ampleur. Dès le 16 mars, dans une circulaire confidentielle aux préfets, il indique qu'il faut suspendre les opérations lorsqu'il y a trop de résistances, et il confirmera cette politique devant la Chambre le 20 mars. Il ne veut pas prendre le risque de nouveaux désordres ou de nouvelles victimes.

Georges Clemenceau, Ministre de l'Intérieur, à l'occasion de cette mesure d'apaisement, a prononcé cette phrase célèbre « *NOUS TROUVONS QUE LA QUESTION DE SAVOIR SI L'ON COMPTERA OU ON NE COMPTERA PAS DES CHANDELIERS DANS UNE EGLISE NE VAUT PAS UNE VIE HUMAINE...* » (Applaudissements sur un grand nombre de bancs). Mais il ajoute : « *Cela ne veut pas dire que nous ayons renoncé à l'application de la loi. Seulement nous l'abordons à notre manière et nous demandons au Sénat de nous faire confiance sur le procédé* » (nouveau applaudissements).

Dès lors l'agitation localisée, mais considérable, née des Inventaires, prenait fin.

Comme l'épiscopat français, il rechercha donc l'apaisement. Et il l'obtient. Les inventaires se poursuivent là où ils ne rencontrent pas de résistances, c'est-à-dire dans la plus grande partie du pays. Ainsi plus de 60 000 établissements sont inventoriés au 31 mai. Et les opérations sont repoussées à l'automne lorsqu'elles risquent d'être contestées. Le calme se rétablit donc rapidement.

Ce qui sera une marque d'ouverture appréciée par les autorités religieuses et les catholiques. Et ce qui d'ailleurs conduisit Clemenceau à des mots d'humour.

Cette période a donné lieu à un échange avec Jean Jaurès, député, à la Chambre, le 19 Juin 1906 Clemenceau n'avait-il pas déclaré : « *Il y a des socialistes en dehors de ce parti. Vous n'êtes pas le bon Dieu* »\*, (On rit)

Jaurès répondit « *Vous, Monsieur Le ministre, vous n'êtes même pas le diable* » (Rires)

Clemenceau répliqua « *Vous n'en savez rien* »...

- Jaurès, né à Carmaux (Tarn), département dans lequel cohabitait majoritairement des catholiques avec une forte minorité protestante, avait reçu par ses parents une éducation chrétienne, pleine d'humanité, et avait non seulement fréquenté des établissements religieux dans son enfance. Il obtint même trois premiers prix d'instruction religieuse. Plus tard, dans le journal la Petite République, il avait écrit des articles notamment sur les aumôniers qu'il avait connus et marqués, et notamment l'abbé Martial Bouisset, décrit comme un esprit tolérant, libéral, humaniste, très attentif à ne pas heurter les jeunes consciences, dont certains élèves, rappelons le étaient protestants. Ce prêtre voulait qu'au même titre que la religion, ceux-ci puissent se préparer à devenir des citoyens dignes de ce nom (Alain Lévy. *Nouveaux regards sur la formation religieuse de Jean Jaurès*).
- Pour être objectif, Jean Noël Jeanneney nous rappelle de son côté que « *si Clemenceau salue les dons de Jean Jaurès, il voit en lui, ce qui est injuste, qu'il y avait chez lui quelque chose de méchant ; derrière l'humanité et l'humanitarisme de ce dernier, il y avait toujours quelque chose d'hostile ou de menaçant* », à la différence d'un Léon Daudet qui voyait au contraire dans Jaurès l'incarnation de « *la bonté illusionnée* ». (Préface, § **Clemenceau parle encore**, dialogues avec Jean Martet. Biblis 2017).

L'aspect positif de cette loi c'est que désormais, l'Etat assure la liberté de conscience. Mais l'Etat refuse à certains cultes une investiture officielle, afin d'éviter que certains d'entre eux n'exercent sur les consciences aucune pesée. De plus il donne une garantie à la liberté des cultes.

Jean Jaurès, sur l'application de la loi de 1905, se montre conciliant et pour lui la question religieuse étant réglée, selon la liberté. Dès lors, pour lui, il est temps que le Parlement se préoccupe de « l'urgence ». Pour lui, son idéal de justice sociale dépasse les promesses des religieux. Il n'hésite pas déclaré lord d'un débat à la Chambre des députés, le 13 Novembre 1906 comment l'Eglise aurait dû être, si elle avait pris en compte les aspirations et les possibilités de l'ère moderne », donc le besoin de réforme sociales ».

*« ... lorsque les choses seront organisées (l'application de la loi de séparation)... nous pourrons espérer, entre les diverses croyances religieuses à la fois contenues et respectées ... et une République de "pleine laïcité" et de "tolérance absolue", un régime de paix définitive... idéal, nous sommes tous prêts, nous républicains, à le réaliser ; et cette paix elle peut se faire, elle doit se faire par la puissance des idées. La République n'est pas un dogme, ni une doctrine. Elle est une méthode pour obtenir la plus haute efficacité possible..... que la belle charité religieuse reste comme un luxe de tendresse et ne soit plus un moyen de domination... Et, me tournant vers les catholiques, je leur dis : " **pourquoi donc n'avez-vous pas saisi, pourquoi ne saisissez-vous pas l'occasion incomparable que la loi de séparation vous offrait de vous délier des puissances politiques et sociales du passé et de rentrer en communication avec les deux grandes forces du monde moderne la science et la démocratie ?** »*

« Voilà, Eglise, si vous aviez eu encore foi en votre principe, ce que vous pouviez dire aux hommes ; mais vous n'avez plus la vie en vous. »

Et répondant à deux parlementaires, M de Gailhard-Bancel et M Le Comte de Lanjuinais qui protestaient en réaffirmant qu'ils avaient bien la foi...

Jaurès leur répondait :

*« Vous n'avez plus la foi et vous frapper tour à tour tout ce qui en vous est vivant, tout ce qui en vous est remuant ».*

Et Jaurès conclut :

*« Si les catholiques se refusent à cette politique, s'ils ne veulent pas de cette paix par la vie et par la liberté... eh bien ! Avec douleur mais avec résolution, avec la certitude de notre droit nous acceptons la bataille ». Mais il ajoutait : « Nous supplions les uns et les autres de ne pas l'engager à la légère, et puisqu'il il y a devant nous une loi de liberté commune qu'il suffit d'appliquer du consentement de tous, d'avancer l'heure en la*

***complétant par une déclaration explicite sur le droit commun d'association, je supplie la Chambre d'entrer dans cette voie de liberté et de la paix».***

Si sur la conception de la propriété et notamment de l'article 17 de la déclaration des droits de l'homme du 26 Août 1789, Jaurès et Clemenceau divergeaient totalement, ils avaient une conception proche sur *la Loi de séparation* et le leader socialiste rejoint notamment Clemenceau et même si ce dernier avec Boissy d'Anglas réduisait à l'origine, le culte à un acte individuel en des lieux clos et sans signe extérieur, le socialiste écrivait dans la Dépêche du 6 Mars 1905 :

*« Tous les partis maintenant ont un égal intérêt à ce que la séparation des Eglises et de l'Etat soit votée sans délai... il est bon pour les républicains de pouvoir répondre par des faits, par l'expérience même d'un régime de liberté aux déclarations et aux mensonges des cléricaux qui s'appêtaient à dénoncer la séparation comme la suppression violente du culte catholique ».*

Rejoignant Clemenceau, il ajoutait par ailleurs :

*« Le culte suppose des ressources. Il est impossible que ces ressources soient fournies au jour le jour. Il faut donc que des associations durables se constituent pour les recueillir et pour en régler l'emploi. Le système qui consisterait à faire de l'Etat le collecteur des ressources destinées au culte me paraît, comme à Clemenceau, offrir des inconvénients très graves ».*

Mais si en application de la loi de Séparation du 9 Décembre 1905 : *« La République ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* (les ministres du culte étaient jusqu'alors rémunérés par l'Etat). **La loi du 9 janvier 1907 – soit pendant le ministère Clemenceau** - transféra à l'Etat et aux collectivités locales la propriété des évêchés et des presbytères et leur accorda la « libre disposition » des cathédrales et des églises permettant l'exercice du culte, mais les incorpora dans la domaine public de l'Etat et des collectivités locales. Le culte catholique notamment réintégrant, de fait, la légalité républicaine.\*

- En effet, la loi du 9 décembre 1905 a opéré une répartition des biens des Eglises en fonction de la date de leur construction. Ainsi, les édifices qui en 1789 avaient été nationalisés au titre de la nationalisation des biens du clergé sont devenus la propriété de l'Etat, des départements et des communes et ceci n'a pas été remis en question par la loi de Séparation. Subsistait la question des immeubles construits entre la loi du 18 germinal an X (loi du 8 avril 1802) et la loi de 1905. La situation était un peu complexe : s'ils étaient édifiés sur des terrains communaux, ils appartenait par le jeu de l'accession aux communes, ce que la loi de 1905 ne changea pas. S'ils étaient construits sur les terrains des établissements publics du culte, tels que les fabriques, conseils presbytéraux ou consistoires, ils étaient leur propriété. Comme la Loi de Séparation a prononcé la dissolution de ces établissements publics culturels, elle a organisé le principe du transfert de leurs biens affectés au culte à des personnes privées : **les associations culturelles.**

A défaut de la création de telles associations comme cela a été le choix de l'Église catholique, l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 13 avril 1908 complétant le dispositif de celle de 1905 est venu préciser que, dans cette hypothèse, les biens des anciens établissements publics deviendront, la propriété des communes du territoire sur lequel ils sont situés (Les Petites Affiches du 31 mars 2017 – Céline KUHN , page 33).

Nous pouvons observer que Clemenceau avait évolué. Ne s'était-il pas opposé lors de la discussion au Sénat sur les différents articles constitutifs du projet de loi de séparation de l'Église et de l'Etat à l'article 4 qui faisait dévolution des biens d'Église à des associations culturelles, y voyant déjà la « *main du pape* » ?

Déployant une fois encore, à cette occasion, son ironie : le *Vatican pour empêcher la Révolution d'introduire la liberté* » « *guérite de droite et guérite de gauche, M Jaurès et M de Mun montent la garde à la porte du Vatican pour empêcher la Révolution d'introduire la liberté* » (Paul Marcus, *Jaurès-Clemenceau*. Editions PRIVAT).

Ce que Maurice Barrès résume en ces termes lors d'un débat à la chambre des députés le 28 Octobre 1907 s'adressant au Ministre des Cultes et à certains de ses collègues : « ... *mais il y a tous les mouvements, toutes les passions de ce côté de l'Assemblée (l'extrême gauche) qui me prouvent assez que, sous couleur de guerre au cléricalisme, c'est la guerre au catholicisme qu'on veut faire ( Applaudissements à droite). Or je me range parmi les défenseurs du catholicisme* ».

Il en résultera que les édifices construits avant 1907 sont dans le domaine public que l'Etat ou les communes en assurent l'entretien. Les prêtres et les fidèles continuant à en avoir la jouissance gratuite.

Par contre, ceux construits après 1907 demeurent des immeubles privés appartenant aux associations diocésaines qui doivent en assurer les frais de construction et d'entretien.

Mais le transfert de propriété des édifices religieux notamment n'a pas été sans soulevé des difficultés concernant l'entretien de ceux-ci qui ont rapidement, aujourd'hui encore, constitué une charge importante pour ne pas dire considérable, obligation qui n'a pas toujours été assurée.

Ce qui donna lieu encore une fois à une intervention de Maurice Barrès à la Chambre des députés le 25 Novembre 1912, au cours de laquelle, il polémiqua avec Aristide Briand, sur le thème de « *la Grande Pitié des églises de France* » :

« *Sous le régime du Concordat, il y avait les fabriques, corps ecclésiastique constitué pour l'entretien du culte, et dont les revenus devaient être employés, en de besoin, aux réparations des églises ; il y avait les communes qui étaient obligées à ces réparations, en cas d'insuffisance du revenu des fabriques ; il y avait enfin un crédit dans le budget de l'Etat qui comprenait des fonds destinés à être répartis à titre de subvention.*

*Aujourd'hui, par l'effet de la loi de séparation, les fabriques ont disparu ; les communes, tout en étant devenues propriétaires, ne sont plus obligées aux réparations, et enfin il n'y a plus de crédit inscrit au budget pour les subventions.*

*Les fidèles, même qui voudraient courir au secours de leurs églises, que peuvent-ils ? L'argent qu'ils apportent peut être refusé par le commune propriétaire. Si la commune l'accepte, elle n'en doit aucun compte, elle n'est tenue dans aucun délai, soumise à aucun contrôle : le souscripteur n'a aucune garantie.*

*Et le résultat, c'est que toutes nos églises, dans un un délai plus ou moins long, sont vouées à une ruine, à une destruction inévitable ».*

Dans son intervention du 28 octobre 1907, notre vosgien qui retrouve son siège de député à Paris après avoir été élu à Nancy avait soulevé un aspect encore plus délicat des conséquences de la loi de Séparation : **les donations ou legs sous conditions.**

*« ... nous voudront trouver, en dépit de la séparation, le moyen d'accomplir la volonté des morts, le moyen de leur donner les prières qu'ils ont demandées et payées... je ne vois aucune impossibilités à ce que l'établissement communal qui recevra la fondation (la succession) puisse en remplir les charges. Le 13 Avril 1905, Monsieur Grousseau disait à la Chambre : " il ya sous le savez, des communes qui ont reçu des libéralités sous la condition d'employer une partie des revenus à faire dire des messes... Je désire savoir ce que vous en penser".*

*Monsieur le rapporteur Briand répondait : " Si la commune a reçu un don avec charge, elle est bien obligée de subir ces charges ;mais ce faisant elle ne subventionnera pas le culte, elle ne fera que remplir une obligation".*

*Et si son patrimoine est recueilli par un établissement communal d'assistance ou de bienfaisance. Celui-ci fara-t-il dire les messes ? Le Président de la commission répondait : "Bien entendu ! Comment serait-il pourvu à la célébration de ces messes ? Je n'en sais rien... Nous ne pouvons pas entrer dans le détail à cette occasion. Nous ne pouvons que poser des principes..."*

*Maurice Barrès ajoutait :... Enfin, messieurs, je crois pouvoir m'appuyer sur un précédent, je crois pouvoir raisonner pas analogie. L'Assistance publique a encaissé à maintes reprises des sommes qui lui ont été léguées à charge de remettre une partie des revenus aux curés pour leur aumônes. Jusqu'au 13 décembre*

*En 1905 ces revenus ont été versés tous les trois mois entre les mains des curés. Mais au 13 Décembre, c'est-à-dire quand nous nous sommes trouvés sous le rgime de la séparation, l'Assitance publique s'interromptit de rien verser. Elle se disant sans doute que les curés n'ayant plus de personnalité juridique, elle n'avait plus à les connaître. Et bien, voici que ces jours derniers les curés des paroisses de Parisont reçu une lettre de l'Assistance publque les*

*informant qu'en vertu d'une délibération du comité consultatif, en date du 18 Juillet dernier, les intérêts des legs étaient à leur disposition, comme par le passé, à la condition qu'ils fournissent un état nominatif des personnes secourues.*

*En vérité, concluait Barrès, si l'administration connaît les curés comme distributeurs d'aumônes, elle peut les connaître comme diseurs de messes. Et les garanties dont vous vous contentez pour les aumônes seront celles que vous aurez pour les messes : l'affirmation du curé qu'il a rempli son obligation''.*

Par ailleurs, si les ministres du culte ne peuvent percevoir de rémunération de l'Etat qui jusqu'alors leur allouait une « modeste aisance », généralement supérieure à leurs paroissiens, les dites associations diocésaines chargées de rémunérer les prêtres peuvent recevoir, outre les dons (article 19 de la loi de 1905) quel qu'en soit l'importance, une rémunération qui s'ajoutent à leur modeste traitement pour les dépenses relatives à des services d'aumôneries dans les lycées et collèges des écoles publiques, hospices, asiles, et prisons (article 2 de la loi de 1905).

Pour conclure sur ce point, Jean-Paul Scot, partage la position du philosophe Henri Pena-Ruiz, selon laquelle : *« la laïcité ne se réduit pas à une simple sécularisation de fonctions civiles auparavant tenues par des autorités religieuses. Elle n'est pas une simple séparation ou une simple neutralité confessionnelle. De telles caractéristiques, purement négatives, ne sont que des conséquences des exigences positives qui lui donnent sens. Ces exigences tiennent à ce que l'on pourrait appeler l'institution de la liberté en tous et en chacun, en tous parce la république le requiert pour l'exercice de la citoyenneté, en chacun parce qu'il en va de l'égalité authentique sur les plans éthique et politique [...]. L'état laïque joint à la neutralité confessionnelle le souci de promouvoir effectivement l'autonomie de jugement de chaque citoyen »* et pour Paul Claudel, le poète converti qui avait été si hostile à la loi de 1905, finira par y voir une œuvre respectueuse de la foi et par dire de Briand que dans *« ce scepticisme il y avait une sincérité incontestable et émouvante, une horreur de la violence et du gâchis. Il aimait la paix et la faisait aimer » (L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle. Coll POINTS H 347).*

Et pour l'histoire, Clemenceau reconnaitra, objectivement, le grand rôle joué par Briand.

#### **E) L'APPLICATION ACTUELLE DE LA LOI DE LA SEPARATION**

**D'une laïcité de combat, nous sommes aujourd'hui passés à une laïcité de compromis. Comme le souligne Daniel Amson : « d'une certaine manière, malgré le vote de la loi de Séparation. La France est revenue sur bien des points au système concordataire » (La Querelle Religieuse Quinze Siècles d'incompréhension. Editions Odile Jacob).**

C'est le résultat d'un équilibre entre la garantie de la liberté religieuse et les impératifs de fonctionnement des services publics et privés.

D'ailleurs, l'abbé Lemire et « d'autres prêtres démocrates » estimaient que la séparation était désormais inéluctable et qu'il fallait mieux s'y préparer.

Mais les ministres du culte perdent tout caractère d'agents publics avec les prérogatives et les sujétions afférentes. Ce qui veut dire : la suppression des traitements alloués aux ministres du culte.

Toutefois soulignons que la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est pas appliquée en Alsace-Moselle, territoires libérés à l'issue de la victoire de 1918 et du gouvernement de Georges Clemenceau et fait encore aujourd'hui de débats récurrents.

Ceux-ci sont restés sous le régime concordataire : c'est un système des religions reconnues, culte catholique, luthérien, réformé et juif. C'est le Président de la République française, -seul chef d'état qui nomme des évêques catholiques - qui notamment nomme les évêques de Strasbourg et de Metz. Plus précisément, le Chef de l'Etat signe un décret de nomination, puis attend que la bulle pontificale d'institution canonique soit conférée, pour la soumettre au Conseil d'Etat en vue d'en vérifier la conformité au Concordat napoléonien. Le Président de la République signe alors un nouveau décret de réception de la bulle... Ajoutons enfin, que la nomination de l'évêque aux armées, qui est à la fois ecclésiastique et militaire, fait l'objet depuis 1970, d'une procédure particulière.

L'Etat assure le traitement des prêtres, pasteurs et rabbins ainsi que celui des « laïcs assimilés » dans ces départements, mais aussi des aumôniers militaires sur l'ensemble du territoire. Ceux-ci étant généralement titulaire d'un grade d'officier.

Héritage de la législation allemande, les cours d'Instruction religieuse sont dispensés pendant une heure par semaine. Ces vacations sont rémunérées par le Ministère de l'Education nationale. Enfin deux facultés, catholiques et protestante, sont intégrées à l'Université publique Marc Bloch et délivrent des diplômes d'Etat.

Ce particularisme, pour d'autres raisons, subsiste également en Guyane où les dispositions de la loi 5 Décembre 1905 n'ont pas été étendues; Une ordonnance du 12 Novembre 1828, sous Charles X, toujours en vigueur, relative au gouvernement de la Guyane française avait disposé que les membres du clergé étaient rétribués sur le budget départemental, mais pour le culte catholique, seul reconnu, comme le rappelle le Conseil d'Etat dans un arrêt du 9 Octobre 1981. D'ailleurs, le Tribunal Administratif de la GUYANE a, par une décision en date du 29 Décembre 2014, ***enjoint au Président du Conseil Général de ce département de rétablir sans délai le versement de la rétribution aux religieux catholiques que celui-ci par délibération, avait cru devoir supprimer.***

Comme le souligne Jean BAUBEROT : « La France a gardé une demi-douzaine de jours fériés chômés à référence catholique, subventionne indirectement certains cultes de diverses manières (entretien de bâtimentsn déduction fiscale, rééquilibrage des régimes de retraites » (HISTOIRE DE LA LAICITE EN France. PUF).

Pour d'autres raisons également et par un décret du 8 Février 1911, l'île française de Mayotte à la suite du référendum du 8 février 1976 qui décréta son maintien dans la République Française, et par transposition du régime concordataire, le Préfet nomme le grand Cadi, représentant officielle du culte musulman, territoire qui jusqu'à la départementalisation récente la justice du cadi ou islamique était encore exercée pour certains litiges.

Enfin comme le souligne Bruno Fuligni, les décrets-lois de 1939, "dits décrets Mandel", permettent aux missions religieuses de bénéficier d'une aide publique et d'avantages fiscaux ; ils s'appliquent en Guyane, mais aussi en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelles-Calédonie et à Mayotte. (DIEU AU PARLEMENT. Bibliomnibus, HISTOIRE).

Ajoutons que les ministres du culte peuvent occuper des emplois communaux comme secrétaire de mairie par exemple, voire de facteur...Donc le financement des cultes devient une charge exclusive de leurs fidèles, selon la logique des activités privées.

Mais, si les cultes perdent leur statut privilégié, en contrepartie, l'Etat cesse de se reconnaître le droit d'intervenir dans l'organisation intérieure des Eglises. Si par exemple deux prêtres, ou deux pasteurs, se sont affrontés devant la juridiction administrative, chacun revendiquant pour lui le droit d'utiliser l'édifice du culte qui reste, propriété publique ; Le juge s'est refusé à trancher lui-même. Il a renvoyé l'affaire et donc la solution à donner à l'autorité ecclésiastique, considérant comme véritable ministre du culte celui que les dirigeants de son Eglise désignaient ainsi (C.E 8 Février 1908, Abbé Deliard).

Les relations évoluèrent, une attitude d'ignorance se serait révélée, avec le temps, dangereuse. D'ailleurs, les relations diplomatiques avec le Saint Siège supprimées avant la loi de Séparation, ont été rétablies en 1921, après le départ des affaires de Georges Clemenceau, et se sont traduitent par la présence d'un ambassadeur de France auprès du Vatican et d'un nonce à Paris.

L'interdiction des subventions comportent certaines limites. L'Etat peut subventionner, des activités qui, par elles-même, présentent un caractère d'intérêt général et s'appliquent à toutes les œuvres sociales ou confessionnelles : hospices, hôpitaux, œuvres de bienfaisance.

Précisons enfin, que l'Etat assure la liberté d'expression en matière religieuse, grâce au secteur public de l'audiovisuel. La loi du 30 Septembre 1986 prévoit des émissions à caractère religieux diffusés par les chaînes publiques et pris en charge par le service public, mais réalisées sous l'autorité des représentants des différents cultes.

Si une telle évolution aurait pu paraître inacceptable au législateur de 1905, elle n'en traduit pas moins la volonté des pouvoirs publics d'assurer une certaine laïcité plurielle.

Sans parler de la prise en charge par l'Etat des frais du service religieux organisés à l'occasion des obsèques publiques des Président de la République ou de celles, lors du retour au cimetière communal, des soldats morts pour la France, pendant la guerre de 1914. Un arrêt du Conseil d'Etat en date du 10 Juin 1931, avait annulé le refus par le le Préfet d'approuver l'inscription, au budget d'une commune des frais d'une cérémonie religieuse. Il fût même admis que la garde et l'entretien de l'Eglise qui est un édifice public communal, par le curé de la commune, peut faire l'objet d'une indemnisation.

La loi du 31 Décembre 1959, dite Loi-Debré sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés stipule en son article 1<sup>er</sup>, que « l'Etat prend, aussi, toutes dispositions utiles pour assurer aux élèves de l'enseignement public la liberté des cultes et de l'instruction religieuse » et que, dans les établissements privés sous contrat, l'enseignement doit être donné dans le respect total de la liberté de conscience.

D'ailleurs l'inscription aux budgets de l'Etat, des départements et des communes des dépenses relatives à des services d'aumônerie dans ces divers établissements publics constitue une obligation.

Pour être complet sur ce point, si au lendemain de la promulgation de la loi 9 Décembre 1905, certains maires zélés prirent des arrêtés interdisant « *toutes manifestations religieuses et notamment celles qui ont lieu sur la voie publique à l'occasion des enterrements* », alors que la plupart des religions comportent des cérémonies qui se déroulent à l'extérieur des édifices religieux, celui du maire de SENS donna lieu à un arrêt célèbre, dit « **l'abbé Olivier** », du 9 Février 1909 (§ *Les Grands Arrêts de la Jurisprudence administrative* – Edition SIREY).

L'abbé Olivier prêtre de cette commune ayant contrevenu à cette décision avait déféré l'arrêté du Maire au Conseil d'Etat.

Si la Haute assemblée avait déjà eu l'occasion de statuer sur la légalité d'arrêtés relatifs aux manifestations des cultes, à cette occasion, le Conseil d'Etat par une jurisprudence très abondante et très nuancée protège d'abord les « cérémonies traditionnelles », ne pouvant être interdite **qu'en cas de menace précise et sérieuse à l'ordre public**.

Désormais les manifestations sur la voie publique sont réglées par le décret-loi du 23 Décembre 1935 qui sont soumises à « déclaration préalable, mais ce texte dispose que les manifestations traditionnelles (processions de la Fête-Dieu et des Rameaux, défilés de première communion, grands pardons...) en sont dispensées.

Quoiqu'il en soit, le problème est aujourd'hui quelque peu dépassé, par l'évolution même des formes du culte et par celles des formes de la vie urbaine (*nécessité de la circulation*).

Les principes des solutions jurisprudentielles sont les mêmes pour le port du viatique ou les derniers sacrements à un mourant, pour un prêtre catholique. Cette application se rattache

à la liberté du culte, et leur caractère traditionnel les fait bénéficier d'une présomption d'absence de troubles. Dès lors les innombrables interdictions ou réglementations municipales édictées en la matière ont-elles dans l'ensemble été annulées. Mais en cas de troubles, les limitations ou interdictions sont possibles.

Le bilan peut se résumer ainsi : pour l'historien André Dansette, la loi de Séparation est pour les catholiques, riche d'avantages et d'inconvénients. Elle apporte une liberté sous des formes multiples : la liberté de réunion, les conciles nationaux et régionaux, la liberté de plume et de parole, liberté de choix des dignitaires, c'est le Saint Siège et non plus le gouvernement qui nomme les évêques.

Enfin en 1924, l'Etat reconnut à l'Eglise la possibilité de créer des associations diocésaines présidées par l'évêque leur permettant en outre d'acquiescer et de gérer les biens nécessaires à l'exercice du culte.

Mais cette liberté se paie : la loi n'est conforme ni à l'idéal doctrinal de l'Eglise, ni aux vœux des autorités religieuses. Le catholicisme est désormais ignoré de l'Etat, son clergé privé de tout rang, baisse de prestige et surtout perte matérielle conséquente par la suppression du budget des cultes. Les associations cultuelles doivent désormais pourvoir aux dépenses, aux frais de formation et d'entretien des prêtres, avec le risque de tentatives schismatiques.

N'oublions pas enfin, que François Mitterrand n'hésita pas, pour illustrer "*la force tranquille*" dans ses affiches électorales lors de la campagne en vue de l'élection présidentielle de 1981, par un humble et robuste clocher du Morvan (Bruno Fuligny).

**Nous sommes donc loin de l'apostrophe de Georges Clemenceau : » DIVORCONS ».**

Et, ce que n'avait imaginé ce dernier, c'est que tout en s'accommodant la loi de Séparation, c'est le rôle des chrétiens, catholiques et protestants notamment, de *droite* et de *gauche* et même des églises dans la vie politique

## **IV. - DE L'ATTITUDE DES CHRETIENS A L'EGARD DE CLEMENCEAU**

### **A) - Georges CLEMENCEAU devient Président du Conseil le 17 novembre 1917**

Le point clé de ses relations avec les chrétiens sera affirmé au cours de la Grande Guerre et particulièrement lorsque celui-ci accédera à la Présidence du Conseil le 17 Novembre 1917 – après son grand et terrible discours du **22 Juillet 1917** au Sénat, dominé par un seul enjeu : *la vie ou la mort du pays, stigmatisant la trahison et le défaitisme* - d'autant que nous observons, pendant cette période, une désaffection pour la libre pensée et un engouement mystique depuis le début du conflit.

Malgré la séparation de l'Église et de l'État, le refus aveugle du pape Pie X à l'égard de tous les accords avec l'État, le refus des associations culturelles, mort-nées par sa faute et surtout la dissolution des congrégations et l'exil de nombreux religieux à l'étranger, l'Église de France se rallie au patriotisme malgré les préventions de nombreux catholiques étrangers pour qui, la France est devenue le « foyer de l'athéisme ».

De leurs exil où ils se sont réfugiés, les religieux affluent, soit pour obéir à leur obligations militaires, soit en s'engageant. De plus, le statut d'aumôniers existe dans l'armée française. Nous comptons 395 aumôniers à la fin de 1914. Par ailleurs 125, sont originaires de Bretagne, 24 de Nantes, 27 de d'Albi, 29 de Besançon, 93 de Paris. Un tiers des religieux (réguliers) sont des Jésuites : « Missionnaires et martyrs », car leur place est davantage dans les tranchées que dans les hôpitaux. Beaucoup seront tués

D'ailleurs, les aumôniers très investis auprès des soldats, savaient se faire apprécier des croyants et des non-croyants. Un exemple, la chanson que les compagnons de l'Abbé Lelièvre composèrent comme le souligne Nadine Josette Chaline « Les aumôniers catholiques dans l'armée française », dans *CHRETIENS DANS LA PREMIERE GUERRE MONDIALE* (éditions du Cerf).

*Dans un quartier de Paris  
Despauvr' lamentable ruche,  
Parmi mansard's et taudis  
D' Ménilmuch,  
Vivait malgré tout content  
Disant qu' « y n'faut pas s'en faire »  
Monsieur Le Premier vicaire  
De Ménilmontant (bis).*

*Un jour l'Allemand balourd  
Fut pris d'la folie de la guerre,  
Et les aminch'es partirent pour  
La frontière,\*Alors l'abbé s'dit : « Cré nom !  
Quand j'entends le son du canon  
Je n'resterai pas plus longtemps  
A Ménilmontant (bis).*

*Il se coiffa d'un calot  
Et retroussant sa soutane  
Il suivit avec culot  
En bécane,  
Confessant sous la mitraille,  
Prenant sa part sous la bataille,  
Il eut plus d'ouvrage vraiment*

*Qu'à Ménilmontant (bis).*

*Pour s'rendre compt' personnell'ement  
Comme devant nous l'ennemi trinque  
Il prit un billet de logement  
Pour Roclinque  
Lorsque les balles sifflaient  
Dédaigneux, il répondait  
Qu'les voyous en f'saient autant  
A Ménilmontant (bis).*

*Mais un jour il arrivera  
Qu'les Boches auront pris la bûche,  
Satisfait, il se retourn'ra... à  
Ménilmuche  
Nous espérons cependant  
Qu'il pensera de temps en temps  
Aux copains du régiment  
A Ménilmontant (bis).*

Dans sa volonté d'imiter une chanson populaire bien connue des soldats, ce texte, émouvant par sa simplicité, éclaire bien les rapports de sympathie qui s'étaient établis entre les « nouveaux paroissiens » de l'abbé Lelièvre et leur « curé ».

Au début de 1915, l'Episcopat a commencé à organiser avec l'accord des autorités civiles un centre d'information de propagande. Une mission est confiée à Paul Claudel. Ce qui permet de créer le « Comité catholique de propagande française à l'étranger ».

Ajoutons que le conseil de la Fédération protestante de France créa lui aussi un comité spécifique comprenant les plus hautes autorités protestantes : André Weiss, membre de L'Institut, Franck Paud, Président de la société d'histoire du protestantisme français, Ernest Denis, professeur à la Sorbonne et le Pasteur Meyer luthérien.

Enfin, l'Alliance Israélite universelle créa de son côté, en Septembre 1915, un comité français d'information et d'action auprès des Juifs des pays neutres.

Dès le début du conflit Clemenceau rencontre Raymond Poincaré (1860 – 1934) Président de la République de 1913 à 1920, Président du Conseil plusieurs fois et Ministre à de nombreuses reprises ; l'entretien se passe mal. Lors de précédentes rencontres celui-ci tient des propos sévères à l'égard du Président de la République et sur ses choix, presque discourtois.

Son combat contre Raymond Poincaré s'explique d'abord par le fait que ce dernier aurait été désigné comme tuteur de son petit-fils à la suite du suicide de son gendre pour des « *raisons affectives* », mais surtout le Président de la République avait été soutenu lors de son élection en 1913, soit 18 mois avant la déclaration de guerre, par les royalistes, les catholiques, l'Action française et le journal La CROIX ce qui était rédhibitoire pour notre sujet.

Cette élection Présidentielle de Janvier 1913 avait fait d'eux des adversaires irréconciliables. Ce qui explique, en autre, que Raymond Poincaré refuse d'appeler Clemenceau, comme chef du gouvernement, lors de la déclaration de guerre. Il faudra donc attendre que la situation politique soit catastrophique en Novembre 1917 pour que le Président de la République en exercice fasse ce geste et cette offre et que le vieil homme l'accepte à 77 ans...

L'exceptionnelle autorité de Clemenceau tenait d'abord au soutien de l'opinion publique qui avait, après Viviani, Briand, Ribot et Painlevé, **le sentiment d'être enfin gouverné...**

Tout est subordonné à la victoire de la France, pour la vie de la France, comme le souligne Gustave Geffroy, « *Il n'y a plus pour notre homme de partis politiques, de généraux classés à droite ou à gauche. Peu lui importe ! Il convie tous les Français, de tous genres, de toutes situations, de tous grades, à réunir leur volontés, à ne former qu'une volonté, pour vaincre l'adversaire et le jeter dehors* ».

Le rôle de Clemenceau, dès le début de la guerre 14-18, son patriotisme, et notamment lorsqu'il fut nommé Président des commissions des Affaires étrangères et de la Défense du Sénat, avait été apprécié par les poilus ainsi que la communauté chrétienne, comme par l'ensemble de la population. De plus, l'engagement au combat des religieux et aumôniers était de nature à mobiliser et soutenir, l'énergie de ceux qui étaient déterminés par leur Patriotisme, à l'instar du futur Cardinal **Jules Saliège**, citation et Croix de Guerre 14-18 en Août 1917 et intoxiqué par le gaz en Octobre 1917, et de beaucoup d'autres.

Puis, dès le 22 Novembre le journal **La Croix** peu indulgent avec ce chef de gouvernement pas commode écrivait « *Cet homme qui, jadis, a été l'apôtre néfaste du bloc révolutionnaire, a proclamé, hier, le Bloc national des français de tous les siècles et de ceux d'aujourd'hui, les français de tous les partis et de toutes les croyances ... Nous saluons ces efforts visibles...et sa déclaration ministérielle* ». Celle-ci avait été prononcée le 20 novembre 1917.

### c) **L'évolution de la presse catholique et notamment du journal La Croix.**

Pour comprendre son évolution il faut rappeler que dans les années d'avant la Grande Guerre, le journal La Croix, journal catholique fondé en 1883 par les Assomptionnistes

qualifié « d'intégriste » et parfois « d'intransigeant » accepte la République, mais lui conteste son appropriation de l'influence scolaire et déteste d'avoir été écarté de tous rôles dans la vie sociale, mais évoluera ensuite vers une attitude plus libérale.

La République « une et indivisible » n'est considérée que comme la tyrannie de francs-maçons.

En premier lieu La Croix critique le gouvernement et les nombreux députés et sénateurs, d'avoir quitté Paris, en un mot d'avoir fui, pour s'installer à BORDEAUX et de former une chambre secrète ou on ne discute les mérites des chefs d'armée et l'utilité de la discipline. Le journal n'hésite pas à comparer le courage des soldats à certains députés embusqués.

Il n'hésite pas, non plus, à voir interdire toute opposition au gouvernement et à tout pluralisme. :

*« Nos sociétés modernes ont étrangement affaibli le principe d'autorité. Le suffrage universel entraîne à flatter l'opinion au lieu de la diriger »* (La Croix du 6 Mars 1915).

*« Ces députés soldats socialistes n'ayant jamais conduit une charrue et plus soucieux de consommer d'innombrables apéritifs à la victoire de nos armées que d'y coopérer par leurs efforts personnels »* (La Croix du 3 Mai 1915)

Enfin le journal se montre soupçonneux à l'égard des chambres réunies en séance secrètes :

*« Que les chambres soient jalouses gardiennes de leur droit de contrôle sur les actes du gouvernement, je puis parfois le regretter , mais je ne saurais contredire... mais si l'on touche à l'exercice du droit de contrôle de l'électeur sur les actes des députés, la Constitution est violée ».*( La Croix du 12 Octobre 1915).

La Croix oppose une France rurale saine, encadrée dans une armée disciplinée, à la France décadente des arrivistes dans le camp des radicaux.

Dans son édition du 14 Janvier 1916, Henry Joly Président de l'Institut de France, catholique ouvert propose une réforme de l'Etat qui donne au Président de la République des pouvoirs Exécutif : le droit de dissolution par exemple **pour en terminer avec l'anarchie parlementaire.**

Cette proposition rapproche le journal catholique du programme du groupe progressiste de la Fédération Républicaine favorable depuis 1905 à une réforme constitutionnelle ou bien d'Alexandre Millerand suggérant un programme similaire de réformes des pouvoirs publics.

Puis après la bataille de Verdun, la Croix avec d'autres journaux demande que l'on renforce la propagande par un « **gouvernement qui agisse** » avec des ministres non parlementaires, une Cour suprême et par un autre règlement du Parlement :

« *L'ère de l'éloquence est finie ... celle de l'action commence ... tout le monde sent qu'il nous faut un homme et une tête ...* » (La Croix du 9 Décembre 1916).

C'est aussi, la position de la corporation des publicistes chrétiens de Décembre 1916, reproduite dans La Croix du 12 Décembre 1916

**Cette orientation nouvelle est donc scellée par l'arrivée au pouvoir de Clemenceau.**

Ensuite, un collaborateur du journal adresse une lettre ouverte à Georges Clemenceau publiée dans La Croix, le 22 Août 1918 :

« *Tous les français patriotes ... les catholiques se font un honneur d'en être... admirent la vigueur toute nouvelle avec laquelle vous avez remonté le « cran » national qui ne fut jamais plus merveilleux* ».

Ultérieurement, le rédacteur de La Croix n'hésite pas à écrire que le succès du "gouvernement autoritaire" de Clemenceau incarne l'espoir d'une république nouvelle :

« *La grande République américaine nous a montré comment on peut allier l'autorité et la liberté ... dans cet heureux pays, une cour suprême veille sur les droits des citoyens ... le Président jouit d'une très large autorité ... Profitons de cette leçon France de la guerre. Pour nos affaires intérieures, sachons organiser l'unité de commandement dans la sagesse et dans la justice. Modifions ... notre Constitution pour la rendre adéquate aux besoins de la France* (La Croix du 3 Octobre 1918).

**La Croix** s'est montrée prête à travailler à l'intérieur d'une nouvelle République dont la culture politique s'orientera plus autour des sacrifices et des leçons de la guerre qu'autour des principes anticléricaux des années 1882-1905.

Néanmoins, La Croix s'est parfois, par la suite, à nouveau éloignée de la République parlementaire avec notamment la victoire du cartel des gauches en 1924.

#### D) RELATIONS ENTRE LES AUTORITES ECCLESIASTIQUES FRANÇAISES ET LE PAPE BENOIT XV

Dès le début des hostilités, les relations entre l'Eglise de France, ses représentants et le Vatican sont mauvaises, voire détestables.

De plus, le 3 septembre 1914, le Cardinal della Chiesa devient le nouveau Pape, sous le nom de Benoit XV, à la suite du décès dans la nuit du 20 au 21 août de Pie X, c'est-à-dire au début du conflit. Comme l'écrit l'auteur d'un ouvrage récent consacré à « **Benoît XV et la Grande Guerre** (Paul Christophe. Editions du Cerf). Le comportement de Benoît XV est

condamné par les gouvernements belligérants. Ces derniers, notamment français, lui reprochent de ne pas désigner « *l'agresseur* ».

En effet, pour ce dernier, son rôle premier est de servir les hommes et non les intérêts de ceux qui les gouvernent. Sans rentrer dans les détails de cette relation orageuse faite d'admonestations, de remontrances, de mises en demeure, de contestations violentes du chef de l'Église et des appréciations peu amènes de l'Épiscopat français, il convient pour notre sujet d'en venir à l'automne 1917, période pleine d'incertitudes politiques et militaires.

Déjà l'évêque d'Arras, ville en ruine, Mgr Julien lors d'une messe, le 7 Octobre 1917, demanda aux fidèles, de « *ne pas mettre bas les armes avant d'avoir désarmé les agresseurs* », et de se garder « *de séparer la paix de la victoire* ».

Evoquant les victoires immortelles de la Marne, de l'Yser, et de Verdun, la formidable coalition qui doit abattre le monstre, nous qui avons pour nous, « *la force et le droit* ».

Dès le début de Décembre 1917, la Cardinal Amette archevêque de Paris, confie à son entourage, et notamment à Mgr Braudillart, Recteur de l'Institut Catholique de Paris, à l'issue de son retour de Rome, le mécontentement de BENOIT XV qui lui reproche notamment, de ne pas avoir inséré la note sur sa proposition de Paix, du 1 Août 1917 dans la semaine religieuse. Mgr Amette lui aurait répondu qu'il était loin de Paris... et qu'il avait fait insérer un article du père de La Brière qui "en constituait une meilleure interprétation"...

Le mécontentement du Pape allait se transformer en colère dans les circonstances suivantes.

**1- En effet, le 10 Décembre 1917**, soit 3 semaines après la désignation de Georges Clemenceau à la tête du gouvernement, **le Père Sertillanges**, un des plus célèbres prédicateurs de l'ordre de Saint Dominique, dans un discours et non un sermon à l'église Sainte Madeleine à Paris, en présence de madame Poincaré, bénéficiant du soutien express des autorités de son ordre et, explicite de l'Épiscopat, notamment de l'aval du Cardinal Amette, Archevêque de Paris, dans les termes suivants : « *Ce n'est pas la politique de Rome ; mais on ne pourra manquer de rendre hommage à votre doctrine et à votre esprit* », faisant, donc, part de son désaccord avec le Pape Benoit XV, que Clemenceau appelait déjà, dans *l'Homme Enchainé*, en 1915 lors d'un premier appel à la paix : "***ce serait une paix de Boches, ô Pontife du Saint-Empire***" - et que Léon Bloy qualifia à plusieurs reprises "charitablement" de « *Pilate XV* » - le fameux *Non possumus*, qui recherchait, dans sa note du 1 Août 1917, l'apaisement entre les deux nations chrétiennes, la France et l'Allemagne, dans les termes suivants :

*« Très Saint Père, nous ne pouvons pas, pour l'instant, retenir vos appels de paix. Nous sommes vos fils, et nous savons que vous ne faites pas ici acception de personnes, qui si du Reste il vous fallait distinguer entre vos enfants, vous ne placeriez pas au dernier rang celle*

à qui vous maintenez son titre : Fille aînée de l'Eglise...

*...Nos ennemi sont demeurés puissants ; l'invasion ne les a pas touchés ; vos solennelles réprobations ne lesont pas fait renpncer aux principes antichrétiens qui les ont guidés. Nous ne pouvonscroire à une paix de conciliation...*

*...Nous voulons délivrer ce pays ; nous voulons le délivrer tout entier y compris notre Alsace-Lorraine...*

*...L'Europe christianisée ne doit plus vivre sous la loi de fer... »*

*...« Très Saint-Père, nous aimons la paix, mais de votre paix, nous ne voulons pas ».*

D'ailleurs, la grande majorité des catholiques français désapprouvait l'initiative du Saint Père qui était de tenir l'Eglise en dehors du conflit , multiplier exhortations et démarches pour hâter la fin du conflit, développer les activités charitables et humanitaires du Saint Siège en faveur des victimes de guerre et **surtout** offrir la médiation du Pape à la suite de la note pontificale du 1 Août 1917 adressée à tous les gouvernements belligérants en formulant des propositions de paix. Les catholiques mettent en avant le "martyre" subi par la catédrale de Reims et le bombardement de l'Eglise Saint Gervais, le Vendredi-saint. Par ailleurs, la Grande Bretagne et la Belgique font porter par leurs ambassades un refus poli...

Il ajoutait : *« Du reste, il nous est bon de réentendre en la bouche d'autrui, surtout en celles de nos représentants ce qui se dit dans chaque âme vaillante. Nous demandons à nos chefs qu'ils ne se lassent pas d'administrer au pays ce puissant cordial. Et c'est pourquoi, quand récemment notre Président du Conseil a sonné du clairon (Déclaration du nouveau Président du Conseil, Georges Clemenceau du 20 Novembre 1917) montrant le drapeau et scandant de fiers accents sa marche à la victoire, la France a tressailli. Il nous traçait la voie ; il écartait les nuages ; il nous parlait du devoir et du droit ; il montrait nos blessures comme titre de noblesse ; il condamnait les fautes et appelait leur réparation ; il avait foi et communiquait la foi ; tout ce peuple l'a compris. Quand on parle français, on se fait toujours entendre et réveiller avec tant de puissance le vieil airain de nos canons et de nos cloches, c'était une gloire, c'était surtout un éminent service national ».*

Mais surtout, le Père Sertillanges dont le contenu de cette conférence\* religieuse et patriotique est resté célèbre, incitait nos compatriotes, et en particulier ceux se réclamant de la foi chrétienne, à apporter leur or au pays pour soutenir l'effort de guerre, dans les termes suivants : *« de l'or ! On veut de l'or ! Qu'est-ce que cela, à côté des vies et des personnes consacrées !... »* (Père A.D Sertillanges «LA PAIX FRANCAISE » Ed BLOUD et GAY 1917, 16 pages).

- Bien évidemment, ill n'a pas été tenu grief au conférencier, des dispositions de l'article 26 de la Loi du 9 Décembre 1905 qui « interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte » **puisque c'était pour la bonne cause**. Toutefois, le seul fait,

pour un ministre du culte, d'évoquer des problèmes politiques ou de critiquer telle loi ou tel acte du gouvernement ne suffisait pas à lui faire enfreindre les dispositions légales.

**Imaginons : le Père Sertillanges a parlé avec enthousiasme du Président du Conseil. Clemenceau dans une chaire chrétienne...bien que Clemenceau avait pour certains « la haine de notre Dieu »...**

Comme le rappelle le Professeur Jean Marie Mayeur : « *la solennité de l'intervention de l'orateur, l'approbation du cardinal archevêque de Paris disent assez la portée de cette prise de position, semblable à l'attitude du gouvernement Clemenceau et conforme aux sentiments dominants de l'opinion française en cet automne 1917 ou après les incertitudes du printemps et de l'été, s'impose la nécessité de poursuivre le conflit jusqu'à la victoire* ».

Jacques Duquesne dans « **un théologien en liberté** » rapporte que le père **M.D. Chenu**, présent à l'église de la Madeleine, avait gardé un souvenir précis de la conférence du Père Sertillanges, qui fut d'ailleurs ensuite élu en 1919 à l'Académie des sciences morales et politiques (Editions du CERF).

Enfin, Annette Becker a fait observer au colloque d'Amiens qui s'est déroulé du 16 mai au 22 juillet 1992 que le dossier relatif à la correspondance des soldats sur la note du pape conservé aux archives de la guerre était défavorable au document pontifical.

Pour être objectif, Paul CHRISTOPHE dans son excellent ouvrage « Benoît XV et la Grande Guerre donne une appréciation différente de l'état d'esprit de nombre de français dans la population civile et religieuse y compris parmi les soldats au front.

- Comme le souligne Xavier Boniface, « ***Bismarck considérait que les catholiques n'étaient pas de bons allemands parce qu'ils obéissaient à un souverain étranger : le pape. Cela nourrit l'idée qu'ils étaient des citoyens à part. Pendant le conflit de 1914-1918, les catholiques allemands veulent montrer qu'ils sont avant tout des allemands et que leur religion ne change rien à leur amour pour leur patrie. Ils soutiendront à fond le Burgfrieden (L'union sacrée) quitte à faire un peu de la surenchère*** ».

## **2- Pour les protestants, seule la victoire était la condition *Siné Qua Non* de la Paix.**

D'ailleurs au cours de la Grande Guerre et notamment pendant l'année 1918, le « jusqu'aboutisme des pasteurs » s'amplifie et s'exprime dans les différentes publications protestantes.

A l'exemple du Pasteur C Monod, grande figure du protestantisme, qui déclare : « *Allez jusqu'au bout de l'effort terrible qui est exigé de nous, c'est être vainqueur même aveuglement* ».

Il est un des premiers à rejeter l'idée d'une paix immédiate qui ne serait qu'une « *formule de trahison à l'égard de nos défenseurs* ».

Le Pasteur Barbier déclare de son côté : « *réclamer une telle paix serait un crime de haute trahison à l'égard des nôtres qui sont déjà tombés... ce serait un crime de lèse-humanité* ».

Déjà en Décembre 1916, après l'offre de paix allemande, le Pasteur Wagner parle d'une « *fausse colombe porteuse d'un faux rameau d'olivier, symbole d'une fausse paix* ».

Pour sa part, le Pasteur L Trial écrit « *Déposer les armes, c'est engager la France à se suicider... ce serait établir sur la terre la domination allemande ... c'est engager l'humanité à se détruire elle-même... de toute nécessité, il faut donc tenir jusqu'au bout en nous répétant que notre cause est juste et que Dieu est avec nous* ».

Ce « jusqu'aboutisme » est satisfait par l'arrivée du Tigre à la Présidence du Conseil et par sa déclaration de politique générale du 20 Novembre 1917 qui est de nature à rassurer le patriotisme des protestants.

La Pasteur J Vienot publie une lettre ouverte adressée au nouveau chef de l'exécutif publiée dans la **revue chrétienne** de Janvier-Février 1918, intitulé « *Epître au Tigre de France* » et dans laquelle il exprime son soutien à Clemenceau :

**« Monsieur le Président, Je suis du nombre des français, toujours plus nombreux semble-t-il et je ne m'en cache pas qui sont heureux de vous avoir vu prendre la direction de nos affaires... Il nous reste à vous dire : nous avons confiance en vous. Vous êtes un énergique, un patriote sans chauvinisme français sans étroitesse d'esprit, nous acceptons tout, la guerre, ses souffrances, et ses sacrifices, les restrictions et les privations s'il le faut et cela jusqu'au bout, jusqu'au jour où le monde renouvelé par le long et magnifique effort de la France et des alliés s'élèvera le soleil vivifiant de la justice et de la liberté ».**

En un mot, pour la communauté protestante toute perspective de paix de compromis signifierait : *“capitulation sans condition”*. **Donc à guerre totale, paix totale.**

Il faut dire, à cet instant, que les aumôniers de toutes les confessions soignent les corps et les âmes, consolant et absolvant les mourants. Le Ministre du culte retrouve aux yeux des mécréants une utilité sociale dont le pays ne saurait se passer. **D'ailleurs Clemenceau ne s'y trompe pas. Il en décore, lui-même, plus d'un.**

La victoire a véritablement, affermi, consolidé « L'union sacrée » et les tensions religieuses qui avaient perduré avant le conflit se sont par la suite, apaisées.

Toutefois Clemenceau refusera d'assister à un TE DEUM à Notre Dame, appliquant ce jour-là, une fois de plus sa règle « un Président de la République peut-il assister à la messe : **NON** ».

Jean Noël Jeanneney rappelle dans son dernier "Clemenceau" que le général De Gaulle, catholique très pratiquant, **refusait de communier** pendant tout le temps où il fut aux affaires, lorsqu'il n'assistait pas à une messe à titre privé mais en tant que chef de l'exécutif. C'était sa manière personnelle de témoigner de son attachement à la laïcité. Toutefois Marc Tronchot rappelle que le Général dérogera à la règle qu'il s'était lui-même fixée, « *quand il s'agit par la communion d'exprimer une solidarité vis-à-vis d'une Eglise opprimée ou d'affirmer une tradition chrétienne dans un pays qui pourrait avoir tendance à l'oublier. Il le fera ainsi à Gdansk, dans une Pologne sous influence soviétique pour signifier à ces fervents catholiques que sont les Polonais, le soutien d'une France sœur. Il le fera également à Istanbul en mémoire de l'Empire romain d'Orient, ou au Québec pour rendre hommage aux missionnaires de la Belle Province, ou bien encore, en Union Soviétique, à Saint-Petersbourg, dans l'église Notre-Dame de Lourdes* » (**Les Président Face à Dieu**, Calmann-Lévy 2015).

Nous sommes loin aujourd'hui de cette tradition, lorsque Nicolas Sarkozy, peut être mal conseillé, déclare au Latran, à Rome, le 20 Décembre 2007 que la « *France était fille aînée de l'Eglise* » et que « *la morale laïque risque toujours de s'épuiser quand elle n'est pas adosser à une espérance qui comble l'aspiration à l'infini* », et qu'enfin l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, parce qu'il lui manquera toujours le charisme d'un engagement porté par l'espérance ... (Jean-Noël JEANNENEY, *Dernières nouvelles du Tigre* 2016).

#### **D. - Les relations des autorités religieuses avec Georges CLEMENCEAU après l'Armistice du 11 novembre 1918**

Georges Wormser souligne que pendant la Grande Guerre, la hiérarchie catholique ne manqua pas de penser que la guerre serait génératrice d'union sacrée et de foi.

Clemenceau fut, comme nous le savons, l'objet de sollicitations multiples pour participer à des manifestations religieuses. Tous les efforts en ce sens furent effectivement vains. Fidèle à ses sentiments profonds, il ne déclara pas moins : « Je suis naturellement pour la plus large liberté de conscience ... L'Eglise catholique est une grande chose. Il faut la respecter. Mais certains de ses dirigeants se souviennent trop qu'elle a été tout et ne peuvent se faire à l'idée de l'Etat laïc » (Fernand Neuray, Entretiens avec Clemenceau, Paris, Editions Prométhée, 1930).

a) En effet quelques jours après l'Armistice, le gouvernement est invité par le Cardinal Amette, et dont les relations personnelles avec Clemenceau étaient jusqu'ici excellentes, à un TE DEUM qui aura lieu le 17 novembre 1918 à Notre Dame afin de célébrer la Victoire.

POINCARE eût bien voulu y assister, mais le Président Clemenceau estime « qu'en raison du régime de la séparation, c'est impossible ».

C'est dans ces circonstances que le Président de la République et le Président de la Chambre des Députés Deschanel conviennent que leurs épouses assisteront à la cérémonie.

La même question se pose à nouveau lors du voyage de Poincaré et de Clemenceau à STRASBOURG.

Pour le Président du Conseil :

- qu'ils visitent la Cathédrale : **Oui**
- qu'ils prennent part à une cérémonie : **Non**

N'avait-il pas précédemment déclaré, face à un éventuel besoin d'argent : « *moi, pour dix mille francs, on ne me ferait pas assister à la messe* ». Parce qu'il était d'origine protestante... ?

**Celui-ci ajoutant : « je suis tout prêt à remercier le clergé de sa bonne attitude pendant la guerre et à avoir avec lui des rapports personnels, à laisser même certaines congrégations autorisées tenir des écoles. Mais, il y a un mouvement politique que je ne saurais admettre. On veut profiter du retour de l'Alsace à la France pour revenir sur la séparation et rétablir le Concordat, cela non ».**

Cette occasion de manifestation consensuelle avait été précédée, il faut encore le rappeler, de plusieurs sollicitations de même nature. Tout d'abord en Mars 1918 alors que l'armée anglaise est enfoncée sur le front, mais que l'armée française se défend, le Cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, bien qu'il connaisse les objections que le Président du conseil ne manquera pas de lui opposer mais invoquant "l'intérêt supérieur de la patrie", propose d'organiser des prières officielles. Propositions auxquelles s'ajoutent de "vifs éloges" pour Clemenceau qui y reste insensible.

Celui-ci fait inscrire sous sa dictée par son chef de cabinet civil par une note manuscrite : « **Pas de réponse** »...

Le cardinal Luçon, archevêque de Reims quelques mois plu tard fait la même démarche reçoit une réponse du Président du Conseil :

« *Le pouvoir que le gouvernement détient vient uniquement de la loi. Vous comprendrez qu'il n'est donc pas possible d'en envisager la subversion* ». La lettre se termine par quelques mots aimables et notamment par une invocation à cette « *unanimité des âmes où nous aspirons tous du même élan* ».

M Grousseau, député catholique du Nord, à la tête d'une délégation de parlementaires qui lui étaient favorables, effectuant une ultime démarche, rapporte les termes de la position de Clemenceau :

*« Vous voulez me faire accomplir un acte de foi. Je refuse. Le gouvernement strict observateur de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, n'ira pas à Notre-Dame de Paris »*

**b) Au Cardinal Mercier**, archevêque de MALINES-BRUXELLES après avoir appelé les fidèles belges à ne pas baisser les bras dans sa lettre pastorale de Noël 1914 au titre révélateur :

*« Patriotisme et endurance », invitait le 25 mars 1919 Clemenceau, pour lequel il avait la plus grande estime, à organiser une prière officielle, à Notre-Dame et lui écrit notamment :*

Monsieur Le Président,

*« J'ai confiance dans votre esprit de large liberté et dans la noblesse de votre caractère. Vous avez représenté la France, l'Entente, et vous avez su vous tenir inébranlable au dessus des conflits mesquis des partis ».*

*« Les croyants ont souffert, dans l'intimité de leur âme, de voir s'ouvrir et se prolonger le Congrès de la paix sans qu'une prière se soit élevée vers Dieu qui est pour eux le Maître souverain des événements et le garant suprême des espérances que vos délibérations leur font concevoir. Ne nous refusez pas une occasion publique d'affirmer notre foi ».*

*« Je demande, avec une patriotique et religieuse confiance, au Président du Congrès de la Paix de vouloir inviter un représentant des principales nations de l'Entente à présider un acte de religion en l'Eglise Notre-Dame de Paris. Le jour sera fixé par vous, Monsieur Le Président ; à titre indication, je vous suggère pour date la veille ou l'avant-veille de la signature des préliminaires de la Paix ».*

*« Je prends seul l'initiative et la responsabilité de la présente démarche... Agréez, Monsieur Le Président, l'hommage de ma très haute considération et l'ardente confraternité de mon patriotisme ».*

En un mot, le Cardinal Mercier faisait appel à l'esprit de liberté que professait Clemenceau et à la "noblesse de son caractère". Il rappelait que les négociateurs, qu'ils soient ou non croyants, sont les représentants de peuples qui comptent beaucoup de croyants. Le cardinal s'adressait au Président de la Conférence de la Paix et non au Président du Conseil.

Ce dernier répondait, le 7 avril 1919, soit quatre mois après l'Armistice *« Il m'est impossible de penser que votre propos réponde en quoi que ce soit aux réalités de la situation. En France, ni dans aucun des pays de l'Entente, il n'est à ma connaissance que les fidèles de tous les cultes se soient abstenus « d'élever leurs prières vers Dieu » ou aient été empêchés en aucune manière d'accomplir les cérémonies de leur religion. En France, ils l'ont fait avec une entière liberté en d'éclatantes occasions sans que la plus légère protestation se soit fait entendre contre cette solennelle affirmation de la liberté de conscience. Je ne saurais donc être mis en demeure de ne pas refuser à vos coreligionnaires « une occasion publique d'affirmer leur foi » ; puisque cette foi n'a cessé de s'affirmer publiquement dans toutes les occasions qu'il leur a plus de choisir à cet effet ».*

**Nous pouvons affirmer aujourd'hui que la réponse négative au Cardinal Mercier est probablement une maladresse dans un pays à majorité catholique qui n'apprécie pas plus le gouvernement des curés qu'il n'approuve la persécution tatillonne de l'Eglise et sa mise à l'écart.**

L'archevêque de Malines n'insista pas, en effet s'il avait encore une fois pour Clemenceau beaucoup d'admiration et il ne tenait à ne créer aucun conflit. Il n'a probablement pas été surpris, ni même heurté, par ce refus qui était prévisible (Georges WORMSER, *Les cardinaux et Clemenceau* dans "la République de Clemenceau).

Dans une lettre en date du 14 avril 1919 adressée au Cardinal Gasparri Secrétaire d'Etat du Pape, le Cardinal Mercier espérait encore dans les termes suivants : « *Eminentissime Seigneur, la situation générale est trouble et ma grande préoccupation est de connaître mon devoir, de procéder avec sûreté, j'avais donc prié notre ami Van Den Heuvel de transmettre deux plis, l'un à Monsieur Wilson, l'autre à Monsieur Clemenceau afin d'organiser les préparatifs à un acte religieux à accomplir publiquement officiellement à Notre Dame de Paris* » .

L'Archevêque de Malines ajoutait : *"J'ai l'honneur de remettre ci-jointe à votre Eminence une copie de la réponse de Monsieur Van Den Heuvel"*.

Cette réponse date du 1<sup>er</sup> avril. Le Cardinal Mercier insistait dans son propos : « *j'attendais d'être fixé sur le jour de la visite. Monsieur Wilson à la Belgique, le Roi m'ayant donné l'assurance que je rencontrerais le Président des Etats Unis au Palais de Bruxelles. A l'heure présente le jour de la venue du Président n'est toujours pas fixé* ».

Clemenceau lui avait également écrit :

« *La Loi française a mis, les cérémonies organisées par le gouvernement de la République ou avec son aval, hors de portée pour laisser en matière religieuse aux citoyens comme aux églises de tous les cultes le plus exercice d'une complète liberté* ».

Certes pour être précis sur ce point, si Clemenceau, a l'été 1918, et après l'Armistice n'a donc pas manqué d'opposer la traditionnelle fin de non-recevoir à la demande des cardinaux et archevêques de prières nationales, présentée aussi par le cardinal Luçon, tout le monde a noté la différence « dans le ton et la manière » par rapport au refus sec et sans commentaire de 1914. L'exemple et l'influence de l'Amérique et de l'Angleterre y entre certainement pour une part. Il aurait eu de la part du Président Clemenceau une volonté de ménager la susceptibilité américaine avec l'arrivée de son armée en 1917. Les alliés, notamment les Etats Unis ne comprennent rien à l'anticléricalisme de la République Française.

Cependant, le cardinal-archevêque de Paris devient soudainement hostile à Clemenceau.

Le cardinal Vico, cardinal évêque de Porto est venu à Paris, fin 1919, en qualité de légat du Pape, aux fêtes d'anniversaire de la "Consécration du Sacré-Cœur". Le délégué de la Curie romaine n'avait pas demandé audience au Président du Conseil, mais fit savoir "indirectement" que « s'il exprimait le désir de le recevoir il se rendrait volontiers, rue

Saint-Dominique » où Clemenceau exerçait sa fonction depuis Novembre 1917. Ce qui constituait une maladresse. Clemenceau estimait que le chef du gouvernement de la France a droit à plus d'égards de la part d'un prélat chargé d'une mission officielle, ce dont il n'avait pas d'ailleurs été préalablement informé.

Clemenceau n'acceptera pas de le rencontrer d'homme à homme. Pour lui les visites étaient solennelles. Les souverains agissaient ainsi. De plus, il ne pouvait y avoir qu'un entretien sollicité entre le représentant de la papauté et le Président du Conseil français. Au surplus, celui-ci se souvient que la politique si souvent germanophile du Saint-Siège pendant la guerre.

Il convenait pour lui de sauvegarder l'indépendance de la nation. Lorsqu'en 1890, de nombreux catholiques par la voix du cardinal Lavigerie, avaient publiquement répudié l'hostilité à la République. Conscient que la France ne changerait plus de régime. Il importait de se rallier. Mais ce qui incluait : pas de retour possible sur les lois de laïcisation, ferme résolution de remplir le mandat reçu de la chambre et du pays de "faire respecter" l'Etat". Ce qui constituait toute la pensée de Clemenceau lui-même et toute son action vis-à-vis de Rome.

Cependant, comme le souligne Georges Wormser et d'autres contemporains de notre homme, **très sympathique aux prêtres comme individus, admirant souvent leur abnégation ou leur culture**, il considère le Pape comme un adversaire : *"Ce n'est pas uniquement un pasteur d'âmes, c'est à ses yeux une puissance essentiellement temporelle et politique"*.

Ajoutons aussi, que Clemenceau a pu constater que les religieux avaient bien tenu sous la mitraille, et à cette occasion aurait probablement, en la circonstance, déclaré :

***« Il serait montreux, la guerre une fois terminée, de chasser de nouveau les gens aux soins des quels on a été trop heureux de confier nos nombreux blessés qui, sans eux, n'en auraient reçu aucun. La séparation, la loi sur les associations constituent de lourdes fautes... la guerre peut fournir l'occasion de les réparer ».***

Bien qu'au fond de lui-même, ne voulant pas se démentir, il ne voulait pas revenir sur la séparation.

#### E) **MAS AUSSI AVEC DES PERSONNALITES REPUBLICAINES PUIS MONARCHISTES**

Léon Daudet, fils de Alphonse Daudet, qui avait appartenu aux milieux républicains, puis après avoir rencontré Charles Maurras adhéra à l'Action française et à la monarchie, a **Dans la vie orageuse de Clemenceau**, écrit : *« quand il s'en va au front, dire bonjour à NOTRE DAME LA MORT, en état complet d'ignorance du moins, il le suppose, sa foi en la patrie a remplacé la foi à Notre Seigneur Jésus-Christ. Mais les forces extraordinaires, on peut dire sublimes, que lui fournies la providence, l'ont mis en mesure de sauver la patrie ».*

Convenons que le style propre de Léon Daudet est difficilement compréhensible dans un langage actuel ou pour un contemporain.

Toujours Léon Daudet, proche de Clemenceau comme son père et qui l'avait soutenu pour l'élection présidentielle de 1920 à la différence de Charles Maurras qui souhaitait le renouvellement du mandat de Raymond Poincaré, a raconté cet étonnant dialogue :

« *Monsieur Daudet, je voudrai vous poser une question peut-être indiscrète.*

- Allez-y, Monsieur le Président.
- *Comment se fait-il qu'ayant poussé vos études médicales et étudié la philosophie, vous croyiez en la divinité de Jésus-Christ ? C'est extraordinaire.*
- Cher Monsieur Le Président, laissez-moi vous répondre que l'étonnant c'est qu'à la fin d'une vie comme la vôtre, ayant réfléchi et souffert, vous n'admettiez pas ce fait si simple.
- *Comment si simple ?... Mais si Dieu existait, on le verrait...*
- Monsieur Le Président, la vie existe. Vous la constatez, vous ne la voyez pas. Vous voyez votre sang, vos muscles, votre regard. Non la vie qui anime tout cela.

Le vieux, Léon Daudet l'appelait ainsi, me regardait avec un ébahissement sincère :

- *Et que faites-vous de toute la philosophie ?*
- ET que faites-vous, Monsieur Le Président, de Saint-Thomas et de tous les théologiens ? Ce sont de très grands philosophes, je vous assure, et qui se fondent sur la raison.

Là-dessus, Léon Daudet ajoute, il me prit les mains, par-dessus la table encombrée, entre les deux siennes, et il me dit, avec une expression inoubliable : « ***En tout cas, nous avons, vous et moi, une foi en commun : c'est la France*** ».

Celui-ci n'aurait-il pas déclaré ensuite : « ***Dieu, c'est le recours de ceux qui ne peuvent mourir seuls !*** ».

#### F) CONTREVERSE SUR LES CONSEQUENCES DU TRAITE DE VERSAILLES DE 1919.

Pour certains, Clemenceau fut responsable de la disparition de l'Autriche – Hongrie, élément stabilisateur du centre de l'Europe.

Comme beaucoup, Joseph Caillaux, dans ses mémoires reprocha à Clemenceau et à ses amis d'avoir voulu démembrer, l'Autriche et les vieilles provinces catholiques.

Selon l'écrivain Jean Sévilla, Clemenceau qui n'hésita pas dans sa fureur jacobine, à divulguer la lettre secrète de Charles 1<sup>er</sup>, dernier empereur, au Prince Sixte de Bourbon Parme pour compromettre l'Empereur, auprès de Guillaume II, et dès lors, a une grave responsabilité puisqu'il a ruiné définitivement les efforts de paix.

En effet, si Charles 1<sup>er</sup> avait voulu en grand prince chrétien mettre un terme aux tueries d'une guerre insensée et signer la paix, au besoin séparée, avec les alliés et s'il est vrai également que le Prince Sixte a remis à Raymond Poincaré le 23 Mars 1917 une lettre personnelle de Charles 1<sup>er</sup> faisant des propositions de paix et bien que Briand était au contraire favorable à la négociation, Ribot qui lui a succédé, en qualité de Président du Conseil en 1917 avait déjà éludé ces offres de paix.

Pour d'autres, Clemenceau avait de la sympathie pour l'Autriche. Ne venait-il pas chaque année faire une cure à Carlsbad en Bohême ?

Son frère Paul n'avait-il pas épousé la fille du grand journaliste de Vienne Moritz Spzers, avec lequel il était très lié. Il avait même rencontré secrètement en 1886, l'Archiduc héritier Rodolphe, à l'occasion du mariage de ce frère cadet.

L'arrivée de Clemenceau aux responsabilités, en Novembre 1917 arrête ces bavardages plus ou moins sérieux qui s'étaient encore développés dans les mois précédents aux motifs croyaient certains et notamment Sophie Clemenceau (épouse de Paul) que Painlevé, Président du Conseil précédent l'entrée en fonction de Georges Clemenceau aurait été prêt à accepter une paix immédiate, sans attendre l'arrivée des américains. Clemenceau était hostile aux pacifistes et donc à toutes tentatives de paix que ce soit à celles du Président Wilson de 1916 et Janvier 1917, celle du Pape Benoît XV d'Août 1917 ou bien celle des socialistes.

Si encore une fois, Jean Sevilla soutient que Clemenceau aurait déclaré : « **Favoriser les catholiques au détriment des protestants, jamais !** ». Clemenceau n'était animé par un seul objectif : LA VICTOIRE.

Nous partageons l'opinion de Michel Winock qui constate que Clemenceau loin d'être dépeint par certains, et notamment par les auteurs du film « *Clemenceau contre la paix* » a fait preuve à plusieurs reprises d'une modération qui déplaisait fort à la presse chauvinisme et belliqueuse de son temps. Nullement revanchard, il avait avant tout le souci depuis 1905 d'éviter que son pays ne soit rayé de la carte. Certes rappeler au pouvoir en Novembre 1917 il fit la guerre, farouche, volontaire décidé à vaincre et de rester de plein pied avec les combattants dans les tranchées. Lorsque les allemands et leurs alliés demandèrent l'armistice. Clemenceau s'exprima le 7 Octobre 1918, il déclare *''je dois dire que mon désir est de demander ce qui est nécessaire et pas davantage, il ne faut pas que l'on puisse nous*

*reprocher d'avoir par ces exigences excessives prolonger la guerre et fait tuer des centaines de milliers d'hommes. J'ai demandé à Foch d'y réfléchir". C'est la raison pour laquelle il a accepté l'armistice, alors qu'en Octobre 1918, Poincaré et Foch voulait aller jusqu'à Berlin, pour eux "il était impossible de discuter tant que l'ennemi occupera une partie quelconque de notre territoire », reprochant à Clemenceau d'avoir coupé les jambes des soldats.*

Bien que Charles Maurras soit réticent à l'arrivée de Clemenceau à la tête du gouvernement, celui-ci avait refusé l'offre de Paix séparée proposée par l'Impératrice Zita et son mari Charles 1<sup>er</sup>. Néanmoins par l'entremise du député royaliste Jules Delahaye, l'Action française appuiera notre homme.

Quoi qu'il en soit, Georges Clemenceau n'avait-il pas déclaré : « **Quand vous me demandez mes buts de guerre, je vous répons, mon but c'est d'être vainqueur** », puis dans les moments d'inquiétude, il ajoutait : « **Nous nous battons sur la Loire, puis sur la Garonne et les Pyrénées, on continuera la guerre sur mer, mais quand à faire la paix, jamais !** ».

Et puis enfin relisons ses propos dans "Le silence de Monsieur Clemenceau" : « *Monsieur Briand croit à la Paix. Alors ça va. Il y a un homme qui y croyait un peu moins, c'est le Président Hindenburg* » s'adressant à son secrétaire Jean Martet il poursuit : « *Retenez bien ce que je dis, dans six mois, dans un an, cinq ans, dix ans, quand ils voudront comme il vous chante, les Boches rentreront chez vous* »...

Si encore aujourd'hui la plupart des gens sont convaincus que par anticléricalisme, Clemenceau aurait volontairement détruit l'Autriche-Hongrie. Rien selon le professeur Georges Henri Soutou n'est plus faux : « *la Double Monarchie s'est effondrée de l'intérieur. Et en octobre 1918 par l'intermédiaire de l'ambassadeur à Berne, Dutasta, a cherché à maintenir ensembl, au moins Vienne et Budapest* ». Et notre éminent professeur ajoute : « Le Tigre n'avait aucune envie de voir l'Autriche rejoindre l'Allemagne » (Dictionnaire CLEMENCEAU – Octobre 2017).

Clemenceau n'oubliait surtout pas que lors du « *dernier quart d'heure* », incertain, l'amiral **Tirpitz**, figure du pouvoir militaire intransigent à la tête d'un « *parti de la patrie* » avait rassemblé plus d'un million de membres et mena une violente campagne pour une paix victorieuse, c'est-à-dire annexionniste. Ce mouvement de droite et même d'extrême droite avait étouffé les velleités de paix de compromis à laquelle aspirait une grande partie de l'opinion publique , mais aussi le chancelier de l'époque et surtout une majorité du Reichstag, de la gauche jusqu'au centre droit en passant par les progressistes qui avait voté le 19 juillet 1917 une « *résolution de paix* » (J.J Becker – LA GRANDE GUERRE – Puf).

## **V - Georges CLEMENCEAU et la liberté d'enseignement ou de l'enseignement**

### **A) Ou une liberté à surveiller...**

Jean Noël Jeanneney, toujours dans sa présentation de l'ouvrage LE GRAND PAN, nous rappelle que lorsque Clemenceau parle de l'école, il ne cesse pas d'affirmer que l'enseignement issu des Lumières doit avoir le courage d'affronter les dogmes adverses. Mais notre homme considère : *« que l'instituteur rural travaille dans des conditions souvent déplorables, et il propose de sa vie quotidienne un tableau sombre, et ajoute que l'infortuné maître d'école est la plus pitoyable victime de notre glorieuse République parce qu'on rabat son enseignement sur « l'exécrable grammaire »... En laissant au curé le privilège de proposer une vision du monde.*

Il conclut : *« Aux grandes questions que tôt ou tard l'homme se pose, c'est la catéchisme seul qui répond, et pendant ce temps l'instituteur, humilié, confiné dans sa fonction de machine, enseigne l'orthographe et la règle du participe passé , alors qu'il ne devrait pas être un professeur de syntaxe mais d'humanité ».*

Mais encore : *« L'éducation des couvents est une entreprise de captation, un piège. Pour mettre l'homme et la femme en état d'affronter la vie, le meilleur éducateur, n'est-ce pas ? C'est celui qui ne sait rien de la vie...(Les moines) renoncent au monde mais ils prétendent le gouverner et ne revendiquent rien de moins sur nous que la pleine puissance. Au nom de leurs privilèges divins, ils mettent d'abord la main sur les institutons d'Etat dont l'accès leur est ouvert... Par-dessus tout, ils refusent bruyamment l'obéissance à la loi française au nom du droit supérieur de la puissance romaine ».*

Rappelons que cette fin de siècle est dominée en France par la politique anticléricale du gouvernement, ce qui va susciter dans l'opinion publique l'émotion la plus vive. On reproche d'abord aux catholiques leur attitude intransigeante dans l'affaire Dreyfus, mais ce sont davantage les écoles congréganistes qui sont visées\*. Waldeck-Rousseau les accuse de semer des germes de discorde en formant leurs élèves dans un esprit antirépublicain. Emile Combes qui lui succède en 1902, intensifie encore la lutte et ferme les établissements religieux; aussi leur impose-t-il par la loi de 1901, un contrôle rigoureux.

- Le Professeur Jean Marie Mayeur nous rappelle qu'à cette période les débats portaient sur la question scolaire, c'est-à-dire sur la situation de l'enseignement privé catholique.

Toutefois, le 30 Octobre 1902, redevenu sénateur du Var en 1902, Georges Clemenceau suscite la curiosité de ses collègues qui ne vont pas être déçus et prononce un premier discours sur le "liberté" qui annonce celui du 17 Novembre 1903, un grand discours, sur la liberté d'enseignement. Charles Peguy le publiera le jour suivant dans le cinquième numéro des Cahiers de la quinzaine, sous le titre « Discours pour la liberté ». **Clemenceau y dénonce le monopole de l'état sur l'enseignement, tout en réclamant la séparation des Eglises et de l'Etat.**

Après avoir proclamé : « *Autorisées ou non autorisées, les congrégations se valent : la loi républicaine ne peut les reconnaître* ».

Il se déclare favorable à la liberté pour tous et notamment en matière d'enseignement. Rappelons que Georges Clemenceau, comme ses frères et sœurs, a été scolarisé dans son enfance par sa mère, c'est-à-dire qu'il a reçu dirait-on aujourd'hui une éducation à domicile.

M Clemenceau s'exclame – « **... Je repousse l'omnipotence de l'état laïque parce que j'y vois une tyrannie... Pour éviter la congrégation, nous faisons de la France une immense congrégation...** »

*... Nous avons fait la révolution française. Nos pères ont cru que c'était pour s'affranchir ; pas du tout, c'était pour changer de maître... Oui ! Nous avons guillotiné le roi, vive l'Etat roi ! Nous avons détrôné le pape, vive l'Etat-pape ! Nous chassons Dieu, comme disent ces messieurs de la droite, vive l'Etat-Dieu... !*

*Messieurs, je ne suis pas de cette monarchie, je ne suis pas de ce pontificat.*

*L'Etat ? Je le connais, il a une longue histoire, toute de meurtre et de sang. Tous les crimes qui se sont accomplis dans le monde, les massacres, les guerres, les manquements à la foi jurée, les bûchers, les supplices, les tortures, tout a été justifié par l'intérêt de l'Etat, par la raison d'Etat...*

*Parce que je suis l'ennemi du roi, de l'empereur et du pape, je suis l'ennemi de l'Etat omnipotent, souverain maître de l'humanité.*

*En vérité, croyez-vous que j'ai quitté la monarchie, que j'ai renoncé à cette antique Providence qui tient les clefs de l'Enfer et du Paradis, à l'Evangile de douceur et de charité qui fut proclamé sur la Montagne, pour adorer le monstre Etat tout dégoutant de sang humain qui est responsable de toutes les abominations dont a gémi et dont gémit encore l'humanité ?...*

***Vous êtes-vous demandé pourquoi et comment les chrétiens, qui furent une liberté dans le cirque, en étaient arrivés à traduire le précepte : « Aimez-vous les uns les autres » par des supplices, par des massacres, par des bûchers ?***

***...Le christianisme était une chose admirable, un des plus beaux élans qu'on ait vu dans le monde, jusqu'au jour où les chrétiens ont cru trouver dans l'Etat une force pour leur propagande. Ce jour-là le christianisme a sombré, il n'a plus été qu'une corporation de domination par le fer et le feu... les catholiques n'aspirent à rien qu'à reconquérir le pouvoir politique pour refuser les libertés qu'ils nous aujourd'hui***

***Vous rêvez l'Etat idéal ! Cet Etat, dans les livres, vous le faites aussi beau qu'il peut vous plaire. Mais nous sommes ici des hommes faibles, changeants, aux prises avec la réalité.***

*Nous républicains, nous avons apporté la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté de conscience...*

*« La Révolution s'est prononcée sur la question de la liberté de l'enseignement. Elle a dit, à deux reprises : « **l'enseignement est libre !** »*

*Croyez-vous que je n'aie jamais changé dans ma vie ? Ce serait le plus grand mal que je puisse dire moi-même.*

A cette occasion, il débat à distance : *« Un très grand orateur, qui est l'honneur de la tribune française, Monsieur Jean Jaurès (alors député), qui fût son ami puis son adversaire, s'est déclaré le partisan résolu du monopole. »*

*« M Jaurès a exprimé à cet égard des opinions successives que je vous demande (mouvements et rires à droite...) »*

*« Oh ! je dis cela sans aucune ironie...j'ai eu un très grands nombre d'opinions successives et je suis de ceux qui ne cachent point. »*

Georges Clemenceau conclût : ***« J'estime qu'aujourd'hui, au point où nous sommes arrivés, il ne suffit pas de maintenir le droit que nous avons reçu de nos anciens ; de la Révolution française, il faut le développer. Et quand je cherche à organiser le régime nouveau, je n'en trouve pas d'autres que le régime de la liberté d'enseignement qui je l'ai dit en commençant, n'a jamais existé dans ce pays ».***

Clemenceau est donc en désaccord avec ses amis radicaux ou avec les socialistes qui eux sont favorables au monopole de l'enseignement par l'Etat.

Poursuivant son propos, il prend directement à partie le champion de l'Etatisme, le Sénateur radical socialiste du Cantal, Monsieur Linthilhac, ancien professeur à la Sorbonne, nourri de grec et de latin, a couvert de l'autorité d'Aristote, ses affirmations dogmatiques.

La question de fond, dit le nouveau sénateur du Var, est de savoir à qui appartient le pouvoir social. Monsieur Linthilac propose de transférer la puissance spirituelle du Pape à l'Etat, et c'est un catholicisme civil, laïc avec un collègue universitaire...(rires).

Monsieur Lintilhac- *c'est l'Etat républicain !*

Monsieur Clemenceau - *c'est Aristote qui le veut ainsi* (rires et applaudissements).

« La phrase d'Aristote où cette opinion se trouve vous a été apportée ici sous forme de rébus (rires). Au moment, où Monsieur Lintilhac vous l'a citée sans en nommer l'auteur, j'ai cru qu'elle émanait de Loyola. (Hilarité) »).

« Ah ! Vous voulez qu'il n'y ait plus en France que l'Etat. L'Etat tout seul, parce qu'Aristote le voulait ainsi. Y pensez-vous ? Pour éviter la congrégation, nous faisons de la France une immense congrégation...

Nos pères ont cru qu'ils faisaient la Révolution française pour s'affranchir ; nullement, c'était pour changer de maître. Quand Brutus a tué César, une voix dit de la foule : « faisons Brutus César ! Aujourd'hui où nous avons détrôné les rois et les papes, on veut que nous fassions l'Etat roi et pape. Je ne suis ni de cette politique, ni de cette philosophie... »

**Pour lui, le monopole de l'enseignement conduit à l'obligation d'avoir un dogme, et supprimer la liberté de l'enseignement serait supprimer la liberté tout court.**

D'ailleurs, dans le programme de Belleville déjà évoqué, Clemenceau a joué un rôle modeste dans les dispositions de l'article 4 qui réaffirme le principe d'une école laïque, gratuite et obligatoire. S'il est d'accord sur le principe de la laïcité, Clemenceau estime qu'il a été fâcheux de procéder à l'expulsion des jésuites par simple décret. Ce qui explique par ailleurs qu'il était et qu'il devait rester toute sa vie un partisan de la liberté de l'enseignement, ce qui peut être difficile à comprendre aujourd'hui pour un partisan de l'école publique, seule en l'état de former des hommes à la liberté.

**Toujours l'antienne, pour agir, il faut être libre.**

A cet égard, Mona Ozouf rappelle que l'abbé Lemire avait déclaré, dès le 22 Mars 1902 accepter sans effort, pour l'enseignement congréganiste, tous les contrôles et inspections possible. Mais cependant le parlementaire d'Hazebrouck précise :

« Il n'y a point de vérité en dehors de la liberté, j'entends de la liberté totale, absolue car je la souhaite pour l'Université elle-même. J'y voudrais voir le professeur, maître de sa classe, enseigner non son programme, mais la science qu'il a conquise, dans la forme qui lui est propre. J'y voudrais trouver, à côté d'un maître comme M Jaurès, par exemple, un professeur protestant, et un autre catholique... Il y a, je sais bien,. Il a seulement voulu que l'instituteur et le prêtre fussent indépendants l'un de l'autre l'anticlérisme, mais l'anticlérisme n'est qu'un mot ! Le peuple de France n'est pas anticléréal. » (Mona OZOUF. *L'Ecole, l'Eglise et la République 1871-1914*, Points Histoire 2007).

Comme Georges Wormser le confirme :

« On eût pu penser que Clemenceau se rallierait à la thèse de l'école unique. Or, à la différence de ses voisins politiques, il se prononce – avec quelle force ! – pour la liberté de l'enseignement...tout en la refusant aux congrégations religieuses qualifiées de : « citoyennes de la société romaine dans une société française issue de la révolution » (Georges Wormser, *La République de Clemenceau*, PUF 1961).

Dans son discours de 1902, il s'appuie sur la Déclaration des droits de l'homme et rappelle que le républicain « doit être par tradition, par définition, par nécessité, favorable au principe de la liberté de conscience ». Il lui est impossible de ne pas en accepter toutes les conséquences. Les sénateurs du centre et de la droite qui l'applaudissent ne le reconnaissent plus...

Puis le 17 novembre 1903, lorsqu'il remonte à la tribune pour cet intervention tout aussi sensationnelle. Le Sénat délibère sur une proposition de loi tendant à l'abrogation de la loi Falloux de 1850 et sur un projet concernant l'enseignement secondaire libre. Dès le début de son intervention, *sans admettre que les congréganistes puissent se réclamer de cette liberté*, ce qui constitue pour lui une contradiction importante, il annonce la couleur :

A ses collègues tentés par une étatisation, il rappelle que l'anticléricisme est un moyen et non une fin et encore une fois son propos c'est de défendre la liberté humaine.

*« Nous avons fait la Révolution française. Nos pères ont cru que c'était pour s'affranchir ; pas du tout, c'était pour changer de maître. Oui, nous avons guillotiné le roi, vive l'Etat-roi ! Nous avons détrôné le pape, vive l'Etat-pape ! Nous chassons Dieu, comme disent ces messieurs de la droite, vive l'Etat-Dieu ! [...] Messieurs, je ne suis pas de cette monarchie, je ne suis pas de ce pontificat. Parce que je suis l'ennemi du roi, de l'empereur et du pape, je suis ennemi de l'Etat omnipotent...*

*...En vérité, croyez-vous que j'aie quitté la monarchie, que j'ai renoncé à cette antique Providence qui tient les clés de l'Enfer et du Paradis, à l'Evangile de douceur et de charité qui fut proclamé sur la Montagne, pour adorer le monstre Etat tout dégouttant de sang humain, qui est responsable de toutes les abominations dont a gémi et dont gémit encore l'humanité ? Le christianisme était une chose admirable, un des plus beaux élans qu'on ait vu dans le monde, jusqu'au où les chrétiens ont cru trouver dans l'Etat une force pour leur propagande. Ce jour-là le christianisme a sombré, il n'a plus été qu'une corporation de domination par le fer et par le feu : il a été la pire tyrannie que le monde ait connue, et aujourd'hui... Les catholiques n'aspirent plus à rien qu'à reconquérir le pouvoir politique pour refuser les libertés qu'ils nous demandent aujourd'hui, c'est-à-dire pour continuer contre vous l'oppression d'autrefois (Protestations à droite et applaudissements à gauche)...*

*...Pour moi, c'est une opinion très ancienne, à laquelle j'ai beaucoup réfléchi : je discerne toujours le vieil esprit romain dans l'Eglise romaine. L'Eglise s'est emparée non seulement de la capitale elle-même, mais des idées qui hantaient ses vieilles murailles... Je me fais fort de vous démontrer que le véritable héritier des conceptions de la conquête romaine n'est autre que l'évêque de Rome, qui s'est fait César et a repris le rêve de la domination universelle. Messieurs, nous sommes des hommes d'esprit latin. La poursuite de l'unité par le dieu, par le roi, par l'Etat nous hante : nous n'acceptons pas la diversité dans la liberté ».*

Il ne partageait donc pas la position du socialiste, Paul Bert qui fût avec Jules Ferry l'un des fondateurs de l'école gratuite, laïque et obligatoire et comme son collègue tenant d'un

« *racisme républicain et soutien de la politique de colonisation, proposant "l'instruction civique contre le cathéchisme"* qui écrivait :

« *L'enseignement par voie de catéchisme est bon pour former des croyants à la mémoire desquels on impose, dans l'esprit desquels on inculque de force, comme un cachet de cire, un certain nombre de dogmes qu'ils devront apprendre et réciter sans souci de comprendre : mais c'est la plus mauvaise des préparations pour un citoyen intelligent et libre* » (Paul Bert. **L'Instruction civique à l'école**, (Paris PICARD-BERHEIM, 1882).

Ajoutons, que Paul Bert se consacra à la lutte contre le cléricisme et à la différence de Clemenceau refusa de s'intéresser aux questions de l'existence de Dieu et encore moins de la croyance en Dieu. En faisant inscrire sur sa stèle funéraire "Science" et "Patrie", il affirmait son ultime conviction de la science contre la religion.

Donc refusant le monopole, il considérait que l'organisation de l'Eglise s'emparait de tout, alors que La République était elle libérale ; Mais écrivait aussi à la l'occasion de la loi Waldeck-Rousseau sur les congrégations et établissements congréganistes : " *Le résultat le plus clair de cette loi de persécution serait l'augmenter d'autant le nombre des congrégations légalement autorisés. Tel est le bilan de ce martyr*".

Près d'un siècle plus tard, Jean Pierre Chevènement, admirateur de Clemenceau, alors ministre de l'Education nationale (1984 – 1986) après l'échec de la tentative du gouvernement de Pierre Mauroy d'instituer un « grand service public de l'Education, confié à Xavier Fontanet qu'il consulte alors que ce dernier avait scolarisé ses filles dans des établissements privés en Vendée, mais lui demandant de ne pas le répéter :

**« Monsieur Fontanet ne le dites pas, j'ai besoin de la concurrence du privé pour gérer le public ».**

(Xavier Fontanet. SI ON FAISAIT CONFIANCE AUX ENTREPRENEURS. Editions LES BELLES LETTRES 2012).

Georges Clemenceau qui avait dès **1870** fait passer le principe de gratuité avant celui de laïcité rédige une affiche datée du 29 Novembre 1870 :

VILLE DE PARIS

Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement

« *Les écoles communales sont pleines ...Il est important que les enfants puissent recevoir gratuitement l'instruction à laquelle ils ont droit... La municipalité du 18<sup>e</sup> arrondissement vient de conclure un arrangement avec un très grand nombre d'instituteurs et d'institutrices libres, qui moyennant une subvention municipale déterminée, s'engagent à recevoir gratuitement un certain nombre d'élèves...*

*Que les parents dont les enfants n'ont pu être placés dans les écoles communales se hâtent donc de venir chercher une carte d'inscription à la mairie. Tous les enfants qui se présenteront seront immédiatement dirigés sur une école libre où ils seront reçus gratuitement ».*

**Le maire :**

G Clemenceau.

#### UNE CERTAINE OUVERTURE A LA FIN DE SA VIE

Cette ouverture se manifesta bien plus tard lors d'un discours le 22 octobre 1920 à Singapour devant un auditoire de jeunes filles, essentiellement des orphelines asiatiques ou métis scolarisées par l'institution catholiques française du couvent du Saint Enfant de Jésus fondée par le Père Jean Marie Beurel dont l'encadrement était assuré par des Sœurs de Chartres.

*« Mes chers petits-enfants, je suis un peu intimidé devant vous, j'ai l'habitude d'être parmi des hommes qui ne sont pas de mon avis ou qui ne veulent pas croire ce que je leur dis ; alors je me fâche et je crie : mais ici, devant vous qui êtes la France en petit, que voulez-vous que dise un vieux bonhomme fatigué qui devra bientôt rendre des comptes dans le monde de l'au-delà ? Je suis très touché par l'accueil que vous me faites et que je dois à la Révérende Mère. Celle-ci a la secret de se faire obéir sans se fâcher, sans faire les gros yeux... Je suis touché de voir ces bons pères qui participent à cette œuvre, les sœurs aussi... Il faut dire que n'avons pas toujours été amis et, franchement, je m'en félicite parce que cela nous a donné l'occasion d'être meilleurs amis ensuite »* (Discours cité par lord Guillemard dans le **Times** du 28 Novembre 1929).

Le Général Mordacq nous rapporte dans son ouvrage *« Clemenceau au soir de sa vie »* : que Clemenceau se souvint de l'accueil qui lui a été réservé à SINGAPOUR et écrit, quatre ans plus tard à un ami :

*« De courtoise amitié est l'accueil fait aux étrangers dans les temples chinois. En nos églises ou les fidèles viennent plus souvent demander l'allégement de leurs peines qu'apporter des remerciements. L'impression est plutôt d'une tristesse résignée... un vieux prêtre se rend à ses devoirs de l'air d'un homme qui a lié partie avec l'Eternité... Dans les temples chinois, je n'ai vu que bonhommie souriante, simplicité d'enfant, préoccupation d'une bienveillante courtoisie ... le temple est un salon et, dans un salon, l'usage veut que les visages soient de grâce appropriée... Au jardin du temple, des tortues sacrées, divinités d'avant Bouddha, font flotter à la surface d'un petit lac des yeux interrogateurs ; Une poignée de riz est recommandée ».*

Pour sa part, Georges Bonnefous écrit dans *« L'année politique »* que la belle doctrine libérale de notre homme avait des limites :

« *Les conclusions de Monsieur Clemenceau viennent affaiblir la portée de ces déclaration, car il déclara en effet qu'il n'admettait pas que les congréganistes pussent se réclamer de la liberté qu'il accordait à tous les citoyens, et cela par le motif qu'ils étaient comme un morceau de la société romaine introduit au milieu de la société française* ».

Bien plus, avec Georges Clemenceau, il faut apporter des nuances. Lors de ses entretiens avec le Tigre, Jean Martet rapporte l'échange entre ce dernier et une religieuse pendant son voyage en Orient probablement en Asie :

La religieuse : « **on nous a chassé de France !** »

G Clemenceau « - *Quelle est donc la loi qui vous a chassées ? On vous prie tout simplement - si vous voulez reste en France – de vous soumettre à la loi commune... Vous ne voulez pas ? Tant pis !* »

« - **Nous ne pouvons accepter l'école sans Dieu ?** »

« - *Mais pardon ! Je vois là toutes ces petites chinoises... Est-ce que vous leur enseigner le Christ ?* »

« - **Ca nous est défendu !** »

« - *Alors, ça n'était peut-être pas la peine de venir de si loin !* ».

A la suite d'un décès familial, Georges Clemenceau qui avait perdu une petite fille, morigéna sa famille et notamment, la maman de l'enfant, sa fille Thérèse pour qu'elle ne porte plus le deuil : « *tiens, Thérèse, voilà de l'argent, achetez-vous ce que vous voudrez. Les Clemenceau assez forts pour ne pas suivre ces coutumes idiotes ! C'est comme les curés vêtus de soutanes noires parce que Jésus-Christ est mort il y a deux mille ans ! Ils font des vœux de chasteté ! Est-ce bien sûr que le Christ n'ai jamais fait l'amour ? Nous avons des sexes, c'est pour nous en servir, Faut-il être bête pour aller contre la nature. Au moins les "protestants" sont moins c... ; leurs pasteurs font des gosses...* ».

Cependant, Georges Clemenceau omet de préciser, ce qu'il sait parfaitement, que les pasteurs protestants ne constituent pas un clergé comme les évêques et les prêtres dans la religion catholique. Ainsi que le rapporte opportunément **Odon Vallet** : « *le célibat des prêtres est un sujet de discorde depuis les premiers temps du christianisme et aucun argument définitif ne le discrédite, ni ne le légitime* ». **Pierre était probablement marié**. Et comme le souligne l'éminent spécialiste des religions : « *Il faut distinguer le célibat des prêtres du vœu de chasteté des moines. Les prêtres s'engagent à ne pas se marier, tandis que les moines promettent de ne pas commettre d'actes sexuels* ». Ce qui permet à certains de penser mais aussi de permettre, notamment en Afrique et en Asie, également en France... qu'ils ne leur aient pas interdit d'avoir des relations sexuelles avec une femme et de concevoir avec elles des enfants (Petit Lexique des Idées Fausses sur les Religions. Albin Michel).

De plus les Eglises d'Orient, notamment les maronites mais également bien d'autres, admettent officiellement le mariage des prêtres et des évêques. Plus de moitié d'entre eux le seraient, peu importe qu'ils se soient mariés avant ou après leur engagement sacerdotal.

Actuellement les prêtres anglicans dont la plupart sont mariés, sont accueillis dans l'Eglise catholique lorsqu'ils se "tournent" vers Rome.

## VI Des sentiments de certains français, chrétiens, à l'égard de Clemenceau, y compris après l'armistice

Nous devons à Maurice Schumann, ancien Ministre et Porte parole du Général DE GAULLE à Londres, une anecdote typique de la mentalité de certains français à la suite de l'armistice :

*« Je n'avais pas encore huit ans en février 1919. Je me promenais chaque jour dans les jardins du Trocadéro avec l'institutrice qui m'enseignait les rudiments de l'histoire et du français. Mademoiselle Limanton était une illustration vivante de la bourgeoise très provinciale, très pauvre, très bien-pensante et un peu trop « comme il faut », même pour l'époque. Le 11 novembre précédent, elle était en train de me donner ma première leçon de géographie quand les cloches de Saint-Honoré d'Eylau sonnèrent à toute volée pour annoncer la victoire. Elle me prit dans ses bras, versa quelques larmes assez douces et assez lentes pour me faire pleurer moi-même, puis ajouta cette phrase qui ne fut pas perdue : « Promettez-moi de ne jamais oublier cet instant ».*

*« Le 18 février 1919, je prenais docilement la main de 'mademoiselle' pour traverser la rue Franklin en face du cimetière de Passy quand elle baissa la voix, ce qui était sa manière de traduire une émotion forte, et détacha les trois syllabes d'un nom légendaire : Clemenceau. Je levai brusquement la tête. Le bras tendu pour interdire le passage, un sergent de ville saluait au garde-à-vous. Derrière la vitre d'une limousine, le profil que j'avais admiré maintes fois sur les genoux de mon père pendant qu'il feuilletait l'illustration glissa sous mes yeux. Mais il était surmonté d'un étrange chapeau mou, comme je n'en avais jamais vu, et non plus du calot des poilus. Nous parcourûmes notre route en silence. Je n'osais pas poser à Mademoiselle Limanton la question que j'avais sur le cœur. Dès qu'elle m'eut reconduit à la maison, je me jetai sur ma mère : « pourquoi, lui demandai-je, Clemenceau a-t-il changé de chapeau ? » Maman me répondit « **parce que la guerre est finie.** » Et elle ajouta : « **Grâce à lui** ». Le lendemain après-midi, en venant me donner ma leçon quotidienne, Mademoiselle Limanton tenait un journal à la main : « Nous avons failli être, me dit-elle, parmi les derniers à voir Clemenceau. Un anarchiste a tiré sur lui ce matin. Dieu merci, il ne l'a pas tué. Je n'aime guère Clemenceau, mais je l'aurais regretté. » Je fus distrait pendant toute la leçon. Que Mademoiselle Limanton n'aimât guère Clemenceau, il n'en fallait pas plus pour introduire le désordre dans mon univers et une sorte d'angoisse dans mon jeune cœur. Je n'aurais, pour rien au monde, pris le risque de mettre mon institutrice en contradiction avec ma mère ».*

« Mademoiselle Limanton déploya devant moi la première page de l'Excelsior et m'expliqua les détails d'un croquis qui reconstituait l'attentat de Cottin. Je ne l'écoutais pas, mais guettais le moment le plus propice à l'interrogation, comme si je récitais une leçon : « N'est-ce pas grâce à Clemenceau que la guerre est finie ? ». Pour la première fois, j'eus aussitôt l'impression d'avoir mécontenté Mademoiselle : « **Grâce à Clemenceau ? Peut-être un peu, fit-elle, mais surtout grâce à Foch.** » La polémique indirecte qui venait d'opposer ma mère à mon institutrice devait rester gravée dans ma mémoire comme la première discussion politique à laquelle j'ai jamais été mêlé. Elle fut aussi mon premier secret. Plus il me perturbait, plus j'étais résolu à l'enfouir au fond de moi-même. Je compris bien plus tard que Mademoiselle Limanton avait assez vécu avant 1914 pour s'être d'abord représenté Clemenceau comme un mécréant qui avait expulsé de France qui me hantait ; quand ma chère institutrice replia son journal, je lui dis d'une voix neutre, comme si je récitais une leçon : n'est ce pas grâce à Clemenceau que le guerre est finie ? Pour la première fois, j'eus aussitôt l'impression de mécontenté Mademoiselle : « Grâce à Clemenceau. Peut être un peu, fit-elle, mais surtout grâce à Foch. Il était plus rassurant pour elle d'attribuer le mérite essentiel de la victoire au Maréchal Foch, dont un frère était jésuite. »

Notons que Maurice Schumann écrivait à la fin de sa vie : « Clemenceau fut tout le contraire d'un persécuteur » (§ GENIE ET REALITES).

Il faut évoquer les démarches, après la Grande Guerre, de certains compatriotes qui cherchent à le convertir :

Un jour c'est une femme qui lui écrit :

- Monsieur, l'heure est sonnée.
- Qu'est-ce qu'elle en sait ? S'il me plaît à moi de vivre deux cent ans ?...
- Prêtez l'oreille à la voix de Dieu.

Je prête, Madame, mais je n'entends rien ! Ah les folles. Et c'est la troisième en un mois .La première est venue me voir. Elle m'a dit :

- Vous devez croire en Dieu, puisque c'est lui qui vous a suscité » !
- J'ai répondu : « Madame, j'en suis sûr, mais alors c'est à lui aussi de me convertir ».

La seconde m'a télégraphié :

- Voudrais sauvez votre âme. Connais dominicain. Que faire » ? Réponse payée.

- Je lui ai renvoyé une dépêche : **Madame, oubliez moi...Georges.**

Une semaine à peine se passe, et un bénédictin m'écrit : *Monsieur Le Président, si je m'élançai, et si je venais me jeter à genoux sur la pierre de votre seuil, que feriez-vous ?* ».

J'ai pris ma meilleure plume, elle était d'oie pour lui répondre :

- **Mon Père, j'apporterais un paillason vous!** »

Autre anecdote rapportée par son petit-fils Georges Gatineau Clemenceau.

Ce dernier tomba gravement malade à SHANGHAI, atteint d'une crise de malaria et de la fièvre jaune. Transporté à l'hôpital SAINTE MARIE et soigné par les sœurs de Saint Vincent de Paul et notamment la supérieure, la **Sœur de Monvert**. Ce dernier lui demanda, après sa guérison, s'il pouvait faire quelque chose qui lui serait agréable, la religieuse répondit :

*« Oui, certainement ce que je vais vous demander est bien simple... **Vous savez combien j'admire votre grand-père. Mais, il est incroyant.** Peut-être que si vous étiez croyant et baptisé, pourriez-vous être un trait d'union entre Dieu et lui ».*

Puis, il conclut : *« les deux religieuses insistèrent tant que, pour leur faire plaisir, je me soumis à leur exigence et le lendemain après avoir été baptisé, je fis ma première communion. J'avais pour parrain le procureur des Lazaristes à Shanghai »* (Des Pattes du Tigre aux Griffes du Destin ; Les Presses du Mail).

## **Les confidences de Robert Schuman à propos de Georges Clemenceau**

### **Les circonstances de l'élection présidentielle de 1920 :**

En janvier 1920, Raymond Poincaré arrive aux termes de son mandat et ne peut se représenter. Les amis de Georges Clemenceau poussent ce dernier à se présenter à cette élection, celle-ci, suivant l'usage, avait été précédée d'un tour préparatoire duquel, **Deschanel** est sorti en tête. C'est à l'issue de ce galop d'essai que Georges Clemenceau interdit à ses amis de présenter sa candidature.

De nombreux témoins et auteurs ont rapporté ce point d'histoire de l'élection présidentielle de janvier 1920.

L'un deux, **Robert Schuman**, jeune élu député de novembre 1919, catholique s'il en est, confie un jour ses regrets.

Maurice Schumann, secrétaire d'état aux affaires étrangères, dans les années 1950, bras droit de Robert Schuman lui-même ministre des affaires étrangères dans les gouvernements René Pleven, Edgard Faure et Antoine Pinay, mais aussi Président du Conseil en 1947, rapporte le souvenir suivant :

*« Robert Schuman me conviait souvent à partager son frugal repas du soir et venait l'heure des confidences de celui qui jeune député, novice et désintéressé, avait été élu en novembre 1919. (Collection Génies et réalités « CLEMENCEAU » Hachette réalités 1974).*

*« Parmi les hommes qu'ils avaient côtoyés, s'il évoquait Briand, ses pensées se portaient sur **Clemenceau** ».*

*« Je suis le seul survivant des députés d'Alsace et de Lorraine qui ont fait leur entrée à la Chambre le 8 décembre 1919. Lors de notre arrivée, il n'était plus question que de l'élection présidentielle et notre collègue du Haut Rhin, l'abbé Wetterlé, nous explique pourquoi nous ne pouvons pas donner aveuglement confiance à Clemenceau du fait du Régime concordataire des départements recouverts ».*

En un mot, l'introduction des lois laïques ne peut être réalisée dans ces trois départements et Robert Schuman, poursuit : *« certes, mais si Clemenceau est candidat, je ne conçois pas qu'il soit battu surtout par notre faute ».*

Bien que partageant ce point de vue, Wetterlé convînt, lors du vote indicatif, de donner un avertissement à Clemenceau qui sera probablement élu et en tout cas désigné.

Résultat, Robert Schuman confie : *« lors de la réunion préliminaire, je vote pour Deschanel qui l'emporte d'une vingtaine de voix, convaincu que, le lendemain à Versailles, je voterai pour Clemenceau ».* Et nous connaissons la suite : Clemenceau retire sa candidature et Deschanel\* est élu. Ce qui n'était pas son choix profond.

- *« Celui » que Léon Daudet appelait le **Poldèchanelle**... et qu'un garde barrière retrouvera moins d'un an plus tard sur le ballast, « tombé du train »... présidentiel. Un demi-fou, gâteux avant l'âge que les huissiers de l'Élysée cherchaient après les réceptions, dans les taillis où il se cachait, disant d'une voix étouffée : **« ils ne m'auront pas »**... Quand il démissionna, Clemenceau eut ce mot : **« Il a bel avenir derrière lui... »**.*

**Nous savons, surtout, que les généraux et l'Épiscopat avaient prêté la main...**

Si le Cardinal Amette, Archevêque de Paris, considérait Clemenceau comme un homme fini, par contre, le Cardinal belge Mercier, pense que Clemenceau est le seul qui pourrait avoir raison de l'Allemagne.

Puis, Maurice Schumann poursuit : *« Quand le parlement de la IIIème république tint sa dernière séance à Vichy, on expliquera aux représentants de l'Alsace et de la Lorraine que*

*s'ils se dissocient de leurs collègues en refusant les pleins pouvoirs à Pétain, ils donneraient l'impression de vouloir prendre leurs distances avec la France »* ajoute Robert SCHUMAN.

**A cet instant des confidences, Maurice Schumann constate que Robert Schuman, qui avait probablement le sentiment d'avoir été dupé à deux reprises, avait les yeux pleins de larmes.**

## **VII - ET DIEU DANS TOUT CA ?**

De l'éducation que l'épouse de Benjamin Clemenceau, Emma Gautreau assura à ses enfants, n'a-t-elle pas aussi transmis discrètement les valeurs religieuses héritées de sa propre éducation protestante et ce malgré les positions intransigeantes et la vigilance de son mari ?

Ou de son son grand- père maternel dont il avait gardé un bien meilleur souvenir que son grand père paternel, et qui lui disait en le faisant sauter sur ses genoux : *« Ah ! mon petit Georges, quand je serai au paradis, je serais bien content si j'apprenais que tu as prononcé un beau discours comme M Jules Favre »*.

Son père, Benjamin avait aussi une ascendance protestante, sa sépulture également au Colombier, mais aussi celle de ses aïeux au château de l'Aubraie en constitue un signe. Certes au cours de sa scolarité, nous avons relevé qu'il accomplissait ses *« devoirs de religion »*, enseignement religieux dont il a pu légitimement s'éloigner. Georges dans le cadre scolaire a reçu également cet enseignement, probablement catholique du fait qu'elle constituait la religion majoritaire pour ne pas dire officielle et qu'il a critiqué comme son père.

Mais en même temps, Benjamin critiqua les penseurs socialistes, tel que Louis BLANC, qui lui reprochaient d'avoir dit : *« N'enlevons pas à ceux qui souffrent, les croyances qui endorment leurs douleurs »*. Georges qui partageait cette inclination n'a jamais été un fanatique (J.B Duroselle CLEMENCEAU – Editions FAYARD).

Il n'avait pas la haine de la religion, ni celle d'un Dieu. Il n'a jamais cherché à changer le lit du fleuve

Georges Clemenceau n'a pas suivi non plus, Saint Just qui déclarait : **« Pas de liberté pour les ennemis de la liberté »**, mais par contre adopta le mot de Lamennais (1782 – 1854) : **« Assuré le libre combat entre la vérité et l'erreur »**.

Enfin, Georges Clemenceau n'a-t-il pas déclaré : **« Dieu, c'est le recours de ceux qui ne peuvent mourir seuls »**.

Donc contrairement à certains de ses contemporains, Clemenceau, nous l'avons vu ne s'interdisait pas de prononcer le nom de Dieu, parfois même l'expression était l'objet de

trait d'humour. A propos de Joseph Caillaux, dont il reconnaissait qu'il était très interlligent, malgré, selon lui, sa mégalomanie, ne déclara-t-il pas un jour : « *On pourrait s'entendre avec lui s'il se contentait d'être Louis XIV ou même Napoléon ; Mais il veut être Dieu le Père* » !

La période Nantaise qui lui avait laissé le souvenir d'une population pieuse avec une grande pratique religieuse dans ses nombreux lieux de culte.

Donc Nantes, ville où l'influence de la religion catholique était forte y compris implicitement sur le plan politique, les clercs dirigeaient les consciences, mais où également ses parents se sont mariés devant un Pasteur, et dans laquelle Georges Clemenceau résida avec ceux-ci, y a fait sa scolarité au lycée, qui porte désormais son nom, puis ses premières années de médecine et qui furent parfois "quelque peu agitées".

En effet, ces études supérieures rendaient plus perméable que d'autres aux idées matérialistes et athées. Ce fût particulièrement le cas pour Benjamin et Georges. En outre, les relations avec les religieuses qui détenaient le pouvoir dans les hôpitaux ne furent pas de nature à favoriser, pendant cette période, d'une quelconque bienveillance à leurs égards.

Mais tout en étant un premier combattant de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et notamment de la laïcisation des services publics, il écrit cette nouvelle « *La messe au village* » dans laquelle il relève les bienfaits de cette pratique hebdomadaire.

La laïcité de Clemenceau est une laïcité anticléricale. Anticléricalisme qui vise principalement l'Eglise catholique, sa hiérarchie et en premier lieu le Pape.

L'anticléricalisme de Clemenceau, en cette fin de siècle, n'était pas isolé. Octave Mirbeau, chanteur par ailleurs des impressionnistes comme Clemenceau, après des études chez les jésuites, est un anticlérical farouche, Anatole France lui est anticlérical « amusé », puis les anarchistes rêvent d'une société sans dieu, ni maître. D'autres, tel Sixte-Quentin, député socialiste, vont jusqu'à refuser l'Union Sacrée pour assouvir leurs rancunes. En représailles, d'autres notamment catholiques envisageront avec faveur l'érection d'une mosquée à Paris (Clemenceau, *Le Grand Pan*, p 327).

Si pour Jean Baptiste Duroselle notre homme est athé, Clemenceau était beaucoup **plus anticlérical qu'anti religieux**,\* et il s'intéresse d'ailleurs par ses lectures aux religions, leur histoire et leurs dogmes, qui le passionnent et qu'il évoque dans son livre testament\* en deux tomes en 1927 « *Au Soir de la pensée* ». Critique envers le christianisme, dévoyé selon lui par l'Eglise catholique, il plaçait très haut, nous l'avons vu, le bouddhisme et les philosophies extrême-orientales, confucianisme et taoïsme en tête. Souvenons nous qu'en 1891, il avait proclamé : « *Que voulez-vous, je suis bouddhiste* », dont il place l'inspiration au-dessus de Jésus.

- Une anecdote rapportée par Léon Treich dans son ouvrage *Vie et Mort de Clemenceau* est à rapporter : c'est PLON qui édita les deux tomes. La Maison PLON est un éditeur à la réputation très catholique. Clemenceau faisait dans cet ouvrage une profession de foi matérialiste. Un des directeurs de PLON avoua un jour à son illustre auteur :

- *Nous sommes un peu inquiets, à vous dire vrai. Votre livre peut faire beaucoup de mal.*

Un silence, puis avec un soupir soulagé :

- *Heureusement, il ne se vendra pas beaucoup !*

Il se vendit tout à fait bien. Et on en parla énormément.

Georges Clemenceau ne croit pas au ciel il refuse le miracle, il ne pardonne pas aux religions leur exploitation de la crédulité, leur art de demander de l'argent, et leur habilité à se mettre au service de l'ordre établi. Il abhorre, par exemple, le culte du Sacré Cœur sur la Butte Montmartre qu'il connaît mieux que d'autres. Lourdes, pour lui, est une entreprise industrielle. Il ne parle pas par envie, nous savons qu'il a fini sans fortune, à l'instar de Raymond Poincaré. Si ce dernier a eu une vie matérielle aisée due à son activité professionnelle d'avocat, de très grand avocat, il a cependant fini dans la gêne (§ *Raymond POINCARE* - Pierre Miquel et François ROTH, ses biographes. Ce qui nous a été confirmé par Gérard Longuet, actuellement sénateur de la Meuse).

Curieusement, il s'interroge : **Les juifs vont-ils au paradis ?** *"Ca m'embêterait d'être séparé de Mandel"* (Bernard Favreau. *Georges Mandel ou la pensée de la République* p. 103).

Mais, il écrit aussi dans le *Grand Pan* : « Loin du monde périssable, le regard des chrétiens. *Ces malheureux qui se croient immortels*, comme dit Lucien, ne peuvent pas comprendre la leçon des dieux, qu'ils voient mourir. Répudiant la terre et ses joies, ses luttes, ses nobles souffrances pour l'avenir humain, ils vont, perdus dans leurs rêves d'égoïste *au-delà* à la compression de toute faculté de vivre, à l'arrêt de tout effort de devenir... A la vie pour vivre va succéder la vie pour mourir, à la pleine floraison de l'être, l'anéantissement de l'homme d'ici-bas au profit d'une *paradisation* future. »

Si nous tentions une étude comparative avec certains Présidents de la Vème République, nous pourrions rapprocher Clemenceau d'un Georges Pompidou qui vénérât l'histoire de la culture, sensible à l'écriture, à la lumière, à la peinture et qui entretenait un lien complexe avec l'au-delà, mais aussi avec Jacques Chirac dans son espérance de vivre au milieu d'un jardin peuplé de bouddhas, en méditation avec des dieux dogons, de déesses aztèques en un mot avec des femmes et des hommes des civilisations premières. (Marc Tronchot, *LES PRESIDENTS FACE A DIEU* – Editions CALMANN-LEVY).

## **DES PROTESTANTS, DE LA THEOLOGIE**

Faut-il rappeler que pour les protestants le lien avec Dieu est un lien direct et non en priorité par l'Eglise. Que par rapport à la papauté, ils rejettent son autorité, qu'ils refusent le purgatoire qu'ils dénoncent le culte des saints comme idolâtre, qu'ils refusent les images religieuses abondantes dans la religion catholique, ect... sans parler du mariage possible des pasteurs.

*Soulignons que Le gain du salut pour les protestants ne s'obtient que « par la seule foi et non comme pour les catholiques « par la foi et les œuvres ».*

Mais : « **Au moins le Christ ne fit pas payer les chaises au sermon sur la montagne** », ajoutait-il un jour.

Sa critique à l'égard du culte *catholique* notamment persiste lorsqu'il évoque les épreuves d'un soldat *protestant* qui soigné au Val de Grâce refuse de s'associer aux prières et que la religieuse de service punit.

Rappelant les « saintes écritures » ou les paroles du Christ :

*« Ouvrez l'Évangile : le christianisme, écrit Clemenceau dans l'Aurore du 5 Janvier 1904, est une prédication d'amour. Observez la vie : les prêtres du Christ dénoncent à la fureur publique tout ce qui n'est pas d'eux, tout ce qui se refuse à l'aveugle soumission dogmatique exigée de l'esprit humain. Aussi longtemps que le clergé de Rome garda le pouvoir, la conséquence logique de cette prédication haineuse fut les procès d'hérésies, les tortures, les autodafés, les massacres en masse, les guerres de religion ».*

Comme le résume Michel Winock, Clemenceau reprend à longueur d'article la trahison de l'enseignement du Christ par ses propres adeptes, par son clergé qui ne cesse de prêcher aux pauvres la résignation. Il fustige les juges qui infligent des peines de prisons à de pauvres diables sous l'image du « **Christ mis en croix** ». A propos de Louise Michel, il déclare : « *Moquez vous d'elle, injuriez-la, condamnez la. C'est une chrétienne des premiers jours, de celles qui avaient le Christ non sur les lèvres, comme aujourd'hui mais dans le cœur, de celles qui en souriant dans l'arène et, perdues dans l'extase, attendaient les bêtes en chantant ? C'est la folie de la croix. Et sans espoir de récompense* ». Si le christianisme, écrit-il fut d'abord une insurrection des pauvres « *il est désormais un syndicat des riches. Que dirait le Galiléen, s'il venait aujourd'hui ? **Les marchands du temple sont revenus. J'ai voulu l'amour, je ne vois que l'égoïsme et la haine. J'ai voulu le pardon, La violence est partout*** » (Clemenceau. PERRIN 2007).

Dans l'Aurore du 8 Juillet 1904, il rappelle que : « Le Cardinal Antonelli, Premier Secrétaire de Pie IX (1792 – 1878) restaura le supplice du chevalet. Grégoire XVI autorisa un mineur, dispensé par son âge, à se faire couper le cou»...

Quant à la charité, il estime qu'elle est un moyen de conversion, de pression.

Il dénonce dans le BLOC du 14 Juillet 1901 les « bagnes de charité » et notamment les sœurs du Bon Pasteur qui font travailler leurs ouvrières " *jusqu'à ce qu'elles en crèvent... pour confectionner de la lingerie destinée à des courtisanes... ».*

Pour lui, encore, la superstition est partout même aux Etats-Unis qu'il connaît bien, pour y avoir séjourné pendant 4 ans.

Mais, il s'exclame cependant : « *“Je ne suis point un mangeur de curés”*. Ce doit être un pauvre régal » (*L'homme libre 15 mai 1913*). Mais ajoutait par ailleurs « *L'Espagne agonise sous le joug de l'Eglise romaine. L'Italie parut succomber. Elle n'a retrouvé vie qu'en se libérant du pape, refoulé dans le Vatican... reste la France de la révolution contre qui toute l'armée papale, à l'heure présente déploie ses bataillons* ». Clemenceau, *l'Iniquité*, p.152).

**Persécuter la religion ?** \* Ce serait, pour lui, une grave erreur – bien qu'il ait été très sévère avec la religion musulmane - car on ne peut détruire la religion. « *Je veux rassurer votre foi religieuse, dit-il à l'amiral de CURVILLE qui l'interroge. Les gouvernements ne peuvent rien sur les croyances. On a vu des religions naître, on a vu des religions mourir, on n'a pas vu des religions mourir sous l'action hostile des gouvernements* ». Le radical jacobin qu'il est, le républicain athée mais zélé de la liberté, précise : « *Nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas – et je m'en félicite – détruire une seule croyance dans une seule conscience* ». Là n'est pas la question ; **le vrai, le seul problème c'est d'empêcher l'intrusion de Rome dans la politique de la France.**

Il aurait certainement fait sienne ce propos du philosophe Charles Renouvier : « *La raison est naturellement une et les religions sont naturellement multiples. La raison dans sa force et dans son unité, que l'Etat représente, doit s'appliquer à laisser aux religions leurs pentes à se diviser...* » Uchronie (*l'Utopie dans l'histoire 1857 réédité en 1988, Paris, Fayard*).

C'est la distinction fondamentale que fera toujours Clemenceau entre la religion catholique et le pouvoir politique, purement temporel. Mais il a su être habile sur la présence des religieux dans certains services publics qui perduraient encore récemment, par exemple, au dépôt du Tribunal de Grande Instance de Paris. Le service réservé aux femmes en garde à vue était assuré par les sœurs oblatines.

#### DE SA VIGILANCE DE TOUS LES INSTANTS

La religion n'est pas autre chose pour lui qu'un instrument de domination sociale, encore qu'à la suite de Léon XIII et de son encyclique RERUM NOVARUM, nous savons que certains catholiques ont porté une inflexion et porté une bienveillante attention à l'égard de la République naissante.

L'écrivain, René Benjamin auquel celui-ci s'est confié, considère que ***l'anticléricalisme*** de CLEMENCEAU est plus qu'une conviction, c'est une passion qui lui tient au cœur et qui l'animera, jusqu'au dernier souffle. Il y a un Prométhée qui veut arracher à Dieu son empire. Toutefois le problème de Dieu le tourmente et dit à Jean Martet qui le rapporte dans son ouvrage, « **LE TIGRE** » :

« *Cette nuit, je me suis levé à deux heures ; j'ai travaillé. Ca n'est pas fameux. Mais j'ai écrit deux ou trois choses sur Dieu... Ca me soulage* ».

Notre homme creuse toujours, n'énonçait-il pas à Léon Daudet : « **Si Dieu existait, on le verrait** » !

Poursuivant ses confidences accordées à René Benjamin, ce dernier rapporte ses propos dans son ouvrage « ***Clemenceau dans sa retraite*** » :

- *Un chrétien, Monsieur, c'est un homme qui pratique la doctrine du Christ. Or je regrette, mais il ne pourrait jamais vivre en société...Le christianisme, folie ! « **Aimez son prochain comme soit même** ». Et ce marché entre l'homme, pauvre idiot et le maître de l'Univers, ce tyran ! Basse soumission ! Le chrétien tire sur Dieu une lettre de change : en quoi est-il plus noble que le juif ».*

Il est loin cependant d'un Jean Paul Sartre pour qui : « *Si Dieu existe, l'homme est néant. Si l'homme existe...* », ou bien de Nietzsche : « *Tu le sais bien, le lâche démon en toi qui aime à joindre les mains et à croiser les bras et qui désire une vie plus facile, ce lâche démon te dit : il y a un Dieu* », ou de Bossuet : « *tout est Dieu, excepté Dieu lui-même* ».

Clemenceau était finalement plus proche de Jules Simon qui professait : « *Dans le fond, il y a bien peu d'athées, si même il y en a. On oublie Dieu, on se fait de lui des idées fausses, mais on ne peut le nier* », (§ La religion naturelle). Voir les propos et réflexions d'Ernest Renan qui s'était éloigné de la foi et qu'il avait étudiés et qu'il évoque à plusieurs occasions.

### **Décidément le problème de Dieu non seulement le tourmente, mais l'obsède.**

Nombre de ses grands discours tournent autour de cette question : sur l'expulsion des jésuites, novembre 1880 ; sur l'Eglise du Sacré-Cœur, juillet 1882 ; sur l'instruction, décembre 1882 ; sur l'église et la liberté, octobre 1902 ; sur la liberté de l'enseignement, novembre 1903 ; sur la séparation des églises et de l'état, décembre 1903...

Mais il persiste à faire une distinction fondamentale entre la religion *catholique* et le pouvoir politique – purement temporel – du Vatican. Il respecte l'une, il combat l'autre, sans merci.

### **DE SON OUVERTURE AUX CHRETIENS SOUCIEUX DE PREOCCUPATIONS SOCIALES**

Par exemple, il en est ainsi du grand orateur catholique **Albert de Mun**, comte **de** (1841 - 1914) qu'il a affronté loyalement, imprégné de la pensée sociale et, frappé par l'abîme qui existait entre les classes possédantes et dirigeantes, inféodées au catholicisme, et les classes laborieuses attirées par les doctrines révolutionnaires. Ce dernier fonda en 1871, les cercles catholiques d'ouvriers puis évolua du paternalisme et du corporatisme chrétien vers des formules proches du syndicalisme. Celui-ci fut au Palais-Bourbon le champion du catholicisme social. En 1885, le pape Léon XIII lui demanda de renoncer à créer un parti catholique, cinq ans plus tard, il accéda avec la plupart de ses amis monarchistes à son projet en suivant les consignes du pape relatives au *Ralliement*, lui a opposé, dans un discours célèbre, « **les droits de Dieu à la Déclaration des Droits de l'Homme** ».

Si ses critiques, nous le verrons, s'atténueront : il éprouvera plus tard du respect pour le clergé et les catholiques français, mais le fond de sa pensée restera le même

## AFIN D'ÊTRE INDULGENT AVEC NOTRE HEROS

Il est vrai qu'il n'a pas eu l'éducation catholique d'un Jean Jaurès (Castres 1859 – Paris 1914) qui avait une mère très pieuse, qui s'est marié à l'Eglise et dont l'épouse, ainsi que sa fille, étaient pratiquantes. Ce qui n'a pas manqué, à l'époque, de « lui causer » quelques soucis avec ses amis socialistes...

Le fond de sa pensée s'explique, hostile à toute atteinte à la liberté, à tout esprit de parti, à tout **enrégimentement** comme la « *franc-maçonnerie assortie de cérémonies excessivement liturgiques* » - Léon Daudet confirme d'ailleurs qu'il n'était pas franc-maçon - il est défavorable au collectivisme même au socialisme teinté d'individualisme, incarné par Jean Jaurès.

Pour lui, en cette fin de siècle, il ne pouvait y avoir d'accord possible avec l'Eglise. Déjà, lors des débats à la Chambre des Députés en 1889 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il déclara :

« *Comment peut-on établir la paix entre l'Eglise qui revendique la domination universelle et la démocratie qui veut affranchir les consciences, émanciper l'homme* » ?

Clémenceau était nourri de la philosophie des Lumières qui n'étaient pas, comme le rappelle François Furet et Mona Ozouf antireligieuses, bien qu'en France leur anticléricalisme virulent les opposèrent à l'Eglise, mais toutes traversées par le dynamisme créateur d'une foi nouvelle. Elles n'étaient pas non plus forcément antichrétiennes : elles pouvaient être nourries par l'esprit d'un christianisme primitif que l'Eglise romaine, comme le pensait Clémenceau aurait trahi ; surtout elles disaient poursuivre le christianisme comme pouvoir politique et non comme croyance.

Daniel Mandon souligne à bon droit : « *Ce serait une erreur de limiter les lumières au rôle ingrat d'appariteur de la révolution. Comme on a eu longtemps tendance à le faire. D'ailleurs, les révolutionnaires français, après avoir proclamé la Déclaration des droits de l'homme, n'ont-ils pas dérapé quelques années plus tard en instaurant la Terreur et en commettant le premier génocide idéologique moderne en Vendée* » ? (§ C'est la faute à Rousseau).

## TOUJOURS LE PROTESTANTISME

François Bayrou à l'instar de d'autres auteurs s'interroge : ***La Révolution est-elle fille du protestantisme ?***

« **C'est un fait, le développement des idées antiabsolutistes en France doit beaucoup aux huguenots** ».

Néanmoins, il convient de rappeler le contexte. Tous les dreyfusards ne furent pas épris par la seule passion de la justice. Comme le souligne Théodore Zeldin, la lutte pour Dreyfus était synonyme pour ceux-ci d'une lutte contre le cléricanisme. Nous savons en effet que le

dénominateur des gauches qui accédait au pouvoir à l'occasion de l'affaire était : l'hostilité à l'encontre du catholicisme de l'époque et étaient donc les défenseurs d'une laïcité qui n'avaient rien de commun avec la neutralité religieuse de l'Etat.

Regardons l'attitude ou les positions d'hommes politiques de premier plan de cette époque.

Léon Gambetta (Cahors 1838 – Ville d'Avray 1882) député, Président du conseil ne déclarait-il pas à la Chambre des députés, le 4 mai 1877 : « **Le cléricalisme, voilà l'ennemi** ».

Cette revendication a été essentielle dès la fin du Second Empire. Jules Ferry (Saint-Dié 1832 – Paris 1893) qui s'était détaché de la religion catholique, devenu anticlérical convaincu, franc-maçon, influencé par le positivisme humanitaire de son temps, veut organiser « **l'humanité sans roi, et sans Dieu** ». Il ajoutait : « **La République est perdue si l'Etat ne se débarrasse pas de l'Eglise** ».

Souvenons-nous que : *les fondateurs de la III<sup>ème</sup> République tiennent l'Eglise pour une force rétrograde, obscurantiste... qui ne peut disparaître qu'avec les progrès des lumières.*

### **Le sentiment religieux ambivalent chez Georges Clemenceau**

Dans « la **Mêlée sociale** », publiée en 1895, Georges Clemenceau présente son ouvrage, recueil d'articles publiés dans divers journaux et notamment celui de « *La Justice* », qu'il dirige, il présente cette épigraphe du verset 1 du chapitre 7 *du livre de Job* : « **N'y a-t-il pas comme une guerre Ordonnée aux mortels sur terre** » ? Dont Sylvie Brodziak nous rappelle que Job, homme de grande probité, de vertu et de piété questionne Dieu sur le sens des épreuves que l'homme traverse et ou, sur la question de la souffrance, il entreprend de culpabiliser Dieu en l'accusant d'injustice et de méchanceté.

Dans *la Justice* du 26 février 1894, et alors que sa connaissance des saintes écritures inspire cet article, il écrit :

*« Il y a le prêtre du Dieu vivant, notre père commun, qui nous chérit tous également, depuis Casimir Périer dont la volonté soit faite en toutes choses. Face au dernier vagabond qui use un reste de vie, crachant des morceaux de poumon noir, à trier le charbon sur le carreau de la mine. Où donc es-tu, prêtre du Christ ? Je ne te vois pas accourir au secours des misérables. Je ne t'entends pas dire la parole de pitié et de paix. Je sais bien qu'à des heures marquées, dans les cathédrales gothiques, étoilées de cierges, fumantes d'encens, vibrantes de grondements sonores, devant le peuple courbé vers la terre, tu accomplis les rites sacrés. Mais tu montes en chaire ? Quand as-tu pris le parti des faibles contre les forts ? Quand as-tu fait rougir le riche de son avarice, le puissant de sa violence ? Quand as-tu arrêté le bras*

*séculier qui te paye, c'est le riche qui dote tes églises. Comment te retourner contre tes bienfaiteurs, au nom de ceux qui ne peuvent rien pour toi ? Diras-tu à ces hobereaux de **Touraine**: « Vous êtes de méchants hommes et de mauvais chrétiens. Pour n'avoir pas à guérir le mal qui vient de vous, vous ne songez qu'à l'éloigner de vos yeux ? » Non, tu prêcheras un évangile approprié, adapté, arrangé, dépouillé, comme dit saint Paul, de l'esprit qui vivifie. Après quoi, tu tendras la main. Tu tendras la main pour les pauvres... et pour toi. Et dans le secret de la sacristie tu feras toi-même les deux parts. Jésus-Christ ne dit point de faire ainsi. Alors ne t'étonnes pas si des hommes surgissent, qui prennent en main la cause de justice que t'avait confiée le sublime rêveur de Galilée. Puisque le corps sacré qui s'arrogea la mission de soulager l'humanité souffrante, déserte, pour les joies du siècle, son devoir de pitié, des hommes se lèveront, qui, sans mandat divin, sans autre titre que le droit de chacun à dire ce qui est juste, et l'ayant dit, à s'efforcer de le réaliser, prêcheront aux masses souffrantes la revendication légitime de leur part de bonheur humain. Dans le progrès pacifique ou dans le tumulte des révoltes, ils conquerront ce qui fut promis sur la montagne, - Clemenceau ici fait allusion au Sermon sur la montagne dans l'Évangile selon Saint Matthieu, 5-7 « Voyant la foule, Jésus monta sur la montagne ; et, après qu'il se fut assis, ses disciples s'approchèrent de lui. Puis, ayant ouvert la bouche, il les enseigna, et dit : Heureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux ! Heureux les affligés, car ils seront consolés ! Heureux les débonnaires, car ils hériteront la terre ! Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés ! Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde ! etc... et ce que les prétendus Galiléens d'aujourd'hui refusent de concéder : la possibilité pour chaque homme de ne pas mourir de faim. S'ils seront socialistes, communistes ou anarchistes, je ne sais pas ; si leur sagesse nous sauvera, ou si leur folie nous rejettera d'abord dans une réaction de barbarie, je ne saurais le dire. C'est le secret du destin ».*

*Puis, « nous verrons que tous ces criminels qui encombrant nos prisons, ont reçu le sacrement du baptême, se sont approchés de la Sainte-Table, et ont été soumis, dès l'enfance à l'action de l'Église ».*

*Clemenceau ajoute dans un article du 15 octobre 1894 publié dans la Dépêche : « Les chrétiens croient-ils bonnement que jamais homme n'eut pitié de son semblable et ne lui fut secourable avant la venue du Christ ? On a été bon, mauvais, indifférent, dans les cavernes primitives, tout comme aujourd'hui dans nos chaumières e dans nos palais. Six siècles avant l'homme de Nazareth, Cakya Mouni\* quittait le palais du roi de Kapolavastou, son père, pour aller, mendiant de par le monde, délivrer l'humanité de ses maux et l'affranchir de la souffrance. La doctrine chrétienne n'a fait que recueillir, condenser, renouveler les antiques enseignements de la pensée orientale ».*

*\* Cakya-Mouni est sur le surnom attribué à Siddharta, fondateur historique du bouddhisme.*

*Il persiste : « Sommes-nous condamnés à parler éternellement de bonté, de charité, d'amour, à nous livrer même à des effusions sincères quand le prêtre nous y convie, tout en conduisant notre vie sans charité, sans bonté, sans amour ? La charité chrétienne est une spéculation d'égoïsme, l'assistance laïque un minimum d'assurance contre les révoltes qui*

*troubleraient les jouissances des grands possédants. N’y a-t-il rien au-delà et le problème se réduit-il, en présence des drames de la misère, à organiser un peu moins mal les secours aux indigents ? Je ne le crois pas ».*

Bien évidemment, pour lui l’Eglise n’a pas le monopole de toutes les vertus.

Clemenceau poursuit sa réflexion sur la question sociale, la foi religieuse, le rôle de l’Eglise.

Dans *La Justice* du 22 Octobre 1894, évoquant le suicide de deux jeunes gens, l’une blanchisseuse, l’autre ouvrier qui ne peuvent plus vivre faute de travail :

*« Ces suicidés sont d’authentiques chrétiens, tenus sur des fonts baptismaux, nourris de la parole sainte, ayant reçu le Seigneur dès la douzième année. D’où vient l’inefficacité de toutes ces pratiques ? C’est que la foi s’envole, dites-vous ? Mais pourquoi ? Pourquoi votre Dieu suscite-t-il des hommes qui le nient et le blasphèment, entraînant les générations dans l’incroyance ? Vous répondez mystère. Et sur ce mystère, fondant votre édifice, vous vous étonnez de le trouver branlant ».*

Nous nous souvenons de son propos fameux : **« Car je dois vous dire que je suis un mélange d’anarchisme et de conservatisme, dans des proportions qui restent à déterminer »** (§ Le Silence de Monsieur Clemenceau).

Clemenceau qui se décrivait donc en partie « anarchiste » aurait probablement eu de la sympathie pour l’anarchiste Georges Brassens\* auteur de *la CHANSON POUR L’AUVERGNAT*.

Il poursuit : *« Que répondra le juge suprême quand l’autre invoquera l’hérédité fatale, lui imposant l’acte de mort ? Il pourra le punir sans doute, mais contre toute raison et contre toute justice. Votre Dieu de bonté ne sera plus qu’un exécrationnable bourreau, un Deibler éternel – l’un des membres d’une longue lignée familiale de bourreaux français – dont le couteau ne chôme pas ».*

Dans *la Justice* du 5 décembre 1894, il s’interroge : *« le Christ a triomphé. La croix se dresse glorieuse sur toutes les places de nos villes, sur tous les chemins de nos campagnes. Partout des églises, des chapelles que dessert un peuple de prêtres voués au service de la Grande Victime. Partout de pieuses retraites, partout des chrétiens prosternés. L’Etat lui-même, l’Etat laïque recueille le tribut obligatoire des citoyens, croyants ou non, pour l’entretien du culte de Jésus. Qu’est-ce à dire ? Peut-on, sans offense aux puissances de la terre, considérer toute cette pompe comme une vaine mascarade destinée à recourir d’un magnifique manteau de charité la honte d’un égoïsme féroce ? S’agit-il simplement d’apaiser les souffrants et de charmer les heureux d’une illusion de bonté ? Ou prétend-on vraiment prêcher le bien, pour le réaliser ? ».*

Notre homme conclut : *« C'est la réalité, sans aucun doute, que voulut le Christ mis en croix. C'est pour l'obtenir qu'il vécut, parla, agit et mourut. C'est pour enseigner la pratique du bien que ses apôtres se répandirent dans le monde, rebelle à la parole du Maître. C'est pour vivre conformément à la bonne foi, que de petites communautés s'organisèrent d'abord, pratiquant sans ostentation la vertu, comme faisait BOOZ, l'aïeul du Nazaréen. Faut-il donc que la doctrine, en se répandant, ait perdu sa puissance efficace, pour se résoudre en un vain bruit de paroles ? Que trouvons-nous aujourd'hui sous les pompeuses cérémonies de nos basiliques, sinon des âmes avides, des cœurs desséchés, des égoïsmes sans frein ? ».*

A la fin de sa vie dans son livre *« Au soir de la pensée »* déjà évoqué, il poursuit sa réflexion :

*« Il faut arriver jusqu'à Jésus de Nazareth qui ne connaît d'autres puissances que celle du Père Céleste pour un renouveau de recommandations du fraternelle amour. L'infortuné prédicateur paya de sa vie cette parabole subversive, et, pour l'avoir entendue, la chrétienté demeura condamnée à battre sa coulpe par le massacre organisé de ses frères en christianisme au nom de celui-là même qui leur avait enjoint de s'entre'aimer ».*

Puis loin il complète sa pensée et reproche la promesse de paradis ou de peines éternelle, pour lui, **la religion abaisse l'homme** :

*« Telles qu'on nous les faits paraître encore aujourd'hui, les sanctions dont prétend disposer l'Eglise ne présentent qu'un assez bas étage de morale primitive ... Est-il besoin d'ajouter que la culture de notre temps n'y saurait pourvoir que d'informes vestiges des fables primitives dont les hommes éclairés ne peuvent plus parler qu'en souriant ».*

Pour Clemenceau : **« La destinée de l'homme commence et finit avec lui ».**

*« Un homme peut, dans le cas d'extrême besoin – le vol par nécessité - se servir des biens d'autrui, autant que cela est utile pour se délivrer d'un tel besoin... La raison en est que la division des biens, de quelque façon ait été faite, ne saurait déroger au droit naturel, qui permet à chacun de se pourvoir, tant qu'il est travaillé par l'extrême nécessité. Ainsi, en pareils cas, tout devient commun, et qui prend un objet étranger, pour se subvenir, prend un objet vraiment commun qu'il fait sien, comme cela se faisait avant le partage des biens ».*

Enfin, *« dans la paix ou dans la guerre, l'écrasement du faible c'est toute l'histoire de l'homme. La question est de savoir s'il doit en être perpétuellement ainsi. Les religions, toutes fondées sur l'intérêt personnel du croyant, ont échoué dans leur effort de changement, ou même ont passé lâchement au service des forts ».*

Pour lui, si la charité est une composante de l'amour humain, il déclare qu'elle n'est pas une véritable solution, qu'elle soit privée ou publique, celle-ci s'exerce de façon inefficace :

*« Lisez sur l'impuissance de la charité, l'admirable livre de Tolstoï que je citais ; vous verrez comment ce grand seigneur chrétien ayant entrepris de faire lui-même du bien à ses*

*semblables par la charité, n'y put réussir. Et c'est lui, un disciple du Christ, qui condamne la charité en dépit de lui-même, et proclame que s'il faut donner aux pauvres, c'est purement par politesse. Une aumône, un coup de chapeau, c'est tout un. Question de forme, non de fonds » (La mêlée Sociale, § la charité).*

## GEORGES CLEMENCEAU ET VICTOR HUGO

En ceci, il se distingue de Victor Hugo, dont l'influence a été grande et qu'il place au sommet de son panthéon. Ce dernier n'avait-il pas écrit trois jours avant sa mort, le 22 Mai 1885 : **“ Je donne cinquante mille francs aux pauvres, je désire être porté au cimetière dans leur corbillard ”** et ajoutant **“ je refuse l'oraison de toutes les Eglises. Je demande une prière à toutes les âmes. Je crois en Dieu ”**. Nous savons que Victor Hugo entretenait avec Dieu une complicité mais que très attachant il était par certains aspects un homme complexe voire ambigu : **“ pour Dieu, contre ses prêtres ”**. Mais le grand écrivain avait exprimé sa sympathie aux idées développées dans le journal « Avenir » (1830-1831), dans lequel Laménais exposait ses idées notamment sur la démocratie politique, avec Montalembert, libéral mais non démocrate, ou le Père Lacordaire.

Comme le souligne Sylvie Brodziak, pour Clemenceau la charité privée est d'autant plus suspecte qu'elle est viciée dans son essence, parce qu'elle en a fait une forme de propagande religieuse. Pour lui la religion chrétienne est particulièrement impuissante à sauver le peuple, puisque ceux qui se réclament de sa parole possèdent le monde et ne donnent rien.

Dès lors, la société est une somme d'individus qui ne peut fonctionner que dans le cadre de l'Etat. Dans son ouvrage, « *Au soir de la pensée* » publié à la fin de sa vie en 1926, Clemenceau refuse pour le peuple tout guide profane, tout chef spirituel.

Dans son article DIEU dans *la Justice* du 24 février 1894, Georges Clemenceau écrit, Monsieur Jules Simon nous redemande Dieux, dans le Figaro du 21 février 1894 : *« Maintenant tout bien examiné, je crois que je suis en mesure de rassurer Monsieur Jules Simon et de lui rendre le Dieu qu'il me demande, après me l'avoir pris. Les journaux exagèrent. Dieu n'est pas aussi loin qu'on le dit. Il est dans le Concordat et touche, de ce chef, une soixante de millions, sans parler du loyer des nombreux édifices consacrés au culte ou au logement des ministres du culte – qu'il faudrait chiffrer, si j'en crois un ancien séminariste, par des centaines de millions ».*

*« Somptueusement installé dans ses temples, où la loi le protège par des dispositions spéciales, je le retrouve aux carrefours des routes de nos campagnes, au prétoire, et, il faut bien le dire, à l'école. Entrez dans nos écoles primaires, le premier livre que vous y trouverez, c'est le catéchisme. Ouvrez les livres scolaires, à tous les degrés de l'enseignement, vous y verrez le Dieu des spiritualistes trônant en maître, et répondant d'une façon souveraine aux plus hautes questions que se puisse poser l'esprit humain. J'ai eu sous les yeux un livre*

*d'histoire, de l'enseignement secondaire, où l'auteur va jusqu'à donner la date précise de la création du monde d'après les données de l'Écriture. On n'est pas plus orthodoxe.*

*Il y a bien la question du personnel, mais cela s'arrangera par le triomphe de l'Église. Le lycée de Nantes, où j'ai fait mes humanités, est maintenant dirigé par un prêtre. Ce n'est pas à M. Jules Simon qu'il faut apprendre que l'Université croit en Dieu et le proclame. Pourquoi donc nous redemander Dieu, puisque la grande proscription de Monsieur Jules FERRY n'a abouti qu'à une fausse sortie ? Ne vous lamentez pas, Dieu est toujours là visible, où les siècles l'ont mis, où la tradition le maintient et fait bonne garde autour de lui. Il est dans la loi, il est dans les mœurs, plus dominant que jamais ».*

## SON EVOLUTION

Au même titre que Drieu La Rochelle affirmait à l'occasion de la mise en vente de son livre « les Beaux Draps » : « *il y a du religieux chez Céline* » : pouvons-nous poser cette même question iconoclaste « *Y avait-il du religieux chez Clemenceau* » ?

**Clemenceau ignorait-il qu'il était, peut-être, chrétien... mais plus précisément un anarchiste chrétien ?**

Dans *la Justice* du 26 mars 1894, plus précisément, l'article « *Les jours saints* » :

***« Je pense au fils du charpentier, moi aussi, et il n'y a personne, dans toute la chrétienté, qui se réjouit plus ardemment que moi de le voir apparaître au seuil de Notre-Dame. Non pas semblable à ces idoles de plâtre qu'on habille d'or dans les niches où fume l'encens, tandis que l'orgue, emplissant la nef de ses vagues sonores, berce l'extase du rêve qui repose la pauvre humanité de la vie. Non. Je le voudrais tel que le vit la Judée, ce juif illuminé, traînant ses haillons à tous les carrefours pour abaisser les riches, exalter les misérables, enseigner l'amour des hommes, prêcher le pardon ».***

Mais à d'autres moments il convient de relativiser ses inclinations.

Dans *la Justice* publiée le 12 septembre 1894, il médite sur LA FIN CHRETIENNE : « *A propos de la mort de Monsieur le comte de Paris, je lis beaucoup de déclamations sur les fins chrétiennes Chacun meurt comme il peut, et ce n'est pas la faute des victimes du dernier accident de chemin de fer si elles n'ont pu recevoir l'absolution de Monsieur l'abbé d'Hulst*» (célèbre prédicateur catholique qui a fondé L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS).

Mais il n'y a pas que les chrétiens....

*« Comment ne contesterais-je pas tout d'abord qu'en dehors de la Judée, avant et depuis le Christ, des milliards et des milliards d'hommes ont vécu ignorants de la Bible et de l'Évangile, qui ont été excellents. Leurs vertus, qui seront punies là-haut, dites-vous, n'en ont pas moins été éclatantes, et d'un haut enseignement, en même temps que directement profitables à leur prochain. Ils ont aimé autrui avec désintéressement, et ils ont tout donné d'eux-mêmes, sans autre récompense que la jouissance intime d'un noble sentiment réalisé.*

*Je m'arrête à cette pensée, et puisque vous m'y forcez, j'analyse les sentiments de ce chrétien qui meurt dans la paix de l'âme. Je recherche le mobile de ses actions ».*

*« Après un règne ininterrompu de guerre étrangères, de guerres civiles, de guerres de religion, de massacres faits au nom du Christ, d'assassinats isolés ou en masse dont les derniers sont d'hier, et dont certains chrétiens (n'est-ce pas, Galliffet ?) Appellent publiquement de tous leurs vœux le retour, on peut affirmer que la doctrine chrétienne n'a pas réussi à rendre les nations soumises à sa loi plus désintéressées, plus justes, que les peuples qui lui ont échappé. Elle a excusé le vice, sanctionné le meurtre, béni le crime, brûlé le meilleur, absous le pire. Pendant ce temps, des centaines de millions d'hommes vivaient, comme ils font encore, sous la loi du Bouddha, de Lao-Tseu, de Confucius qui ne reconnaissaient pas de Dieu personnel, et, pour un même nombre d'unités humaines, fournissaient une somme total de meurtres qui n'est certainement pas supérieure à celle des chrétiens ».*

*« Allez chercher le dernier Taoïste et amenez-le devant ce cadavre. Dites-lui : « ce que cet homme a fait de bien, - et il n'en a fait ni plus ni moins que la moyenne des hommes, chrétiens ou non, - il l'a accompli en vue d'une récompense extra-terrestre. Nous, ses coreligionnaires, nous sommes très fiers de la beauté d'un telle doctrine ».*

Dans la Justice du 30 septembre 1894, ayant pour titre RESIGNATION, Clemenceau rappelle : *« si saint Paul s'était résigné, il n'aurait pas quitté le môle de Séleucie pour affronter, avec Barnabé, les naufrages de la mer en vue de la conquête du monde. C'est ce jour-là que fut fixée la destinée du grand et malheureux Julien qui devait naître trois cents ans plus tard. Jean Huss, Luther, Rabelais, Etienne Dolet ne furent pas des résignés. Notre merveilleux XVI<sup>ème</sup> siècle, notre beau XVIII<sup>ème</sup> siècle sont tout de révolte. C'est par eux que nous sommes ».*

Séleucie en Syrie est le port d'Antioche duquel Paul et Barnabé, accompagnés par Jean, partirent pour leur premier voyage missionnaire à Rome, envoyés par le Saint Esprit (Actes des apôtres, 13-4).

Enfin: **« mais ce qui est absurde, contradictoirement, fou, c'est la responsabilité de la créature devant le créateur. Je dis à Dieu : « Si tu n'es pas content de moi, tu n'avais qu'à me faire autrement ».**

*Il constate toujours dans « La mêlée sociale » : « le dernier refuge de la foi vivante et agissante, c'est bien –n'est-ce pas – l'âme des apôtres hardis dont M. de Mun ?*

## DES DEBUTS DE LA DEMOCRATIE CHRETIENNE

C'est aussi l'époque au cours de laquelle les ecclésiastiques chargés de répandre l'idée de démocratie chrétienne progresse en France à partir de 1830. Tous nés après 1850, ils se sont appelés *« les abbés démocrates »* et qui se sont détachés de la cause monarchique. Tel

l'abbé Paul Naudet (1859 – 1929) qui fût l'un des théoriciens du catholicisme social. Il était directeur de la Justice sociale et du Monde catholique.

En 1894, il publie : *Notre œuvre sociale*, préfacé par l'abbé Lemire, sur la Justice sociale. L'abbé Théodore Garnier (1850 – 1920) qui est le fondateur de l'Union nationale, groupe nationaliste et antisémite, et du premier journal catholique démocrate le Peuple Français et qui a été désigné par Léon XIII « missionnaire apostolique ». Militant, il fait des conférences dans la France entière.

Nous ignorons l'influence, son intérêt pour ces courants nouveaux, si ce n'est ses liens avec l'abbé Lemire

Cependant, son secrétaire Jean Martet dans son ouvrage « *LE TIGRE* » rapporte la réaction de Clemenceau à la réception d'une lettre – donc écrite après la Grande Guerre - de l'une de ses relations qui voulait une fois de plus le convertir aux idées du Père Sertillanges, auteur de la fameuse conférence du 10 Décembre 1917 à l'église Marie Madeleine :

« *Mais qu'est-ce qu'il raconte, son Sertillanges ? Dieu ? Encore Dieu ?* » Et, en ânonnant comme un écolier : « *Le Père est Dieu. Le Fils est Dieu. Le Saint Esprit est Dieu. Non, il n'y a qu'un Dieu. On m'a rasé avec ça pendant toute ma jeunesse* ».

La femme de Jean Martet, son secrétaire après sa sortie des affaires, délicatement l'interroge : « *Monsieur, vous ne trouvez pas que l'histoire du Christ est tout de même une bien belle chose ?* »

M Clemenceau : « *Excusez-moi. Je ne saisis pas très bien ce que le monde en a tiré, chère Madame. Il en a tiré les **curés**... Ce n'est pas assez ou, c'est trop. On lui doit le **Pape**. Je ne sais pas si vous vous rendez très bien compte de ce que c'est que le Pape. Le Pape fait en ce moment la politique de Briand, c'est vous dire...Le Pape s'est fâché avec l'Action Française parce que l'Action Française ne voulait pas entendre parler des boches. On l'a eu contre nous pendant la dernière guerre ; **on l'aura contre nous pendant la prochaine*** »...  
(Jean Martet. Clemenceau peint par lui-même. Albin Michel 1930).

Comme le rappelle Jean-Baptiste Duroselle : « *Les contacts avec les catholiques dont la foi et l'honnêteté ne pouvaient être mise en doute, l'amène à une plus grande souplesse dans ses relations personnelles. Nous l'avons vu avec la sœur Théoneste, les prêtres : l'abbé Lemire et le Père Brottier, Dom Chautard, le Père Trégard supérieur du collège Saint-Louis de Gonzague, son voisin de la rue Franklin, des prélats Les Cardinaux Amette, Mercier, etc...), les aumôniers militaires. L'union sacrée avait rappelé nombre de ceux qui vivaient à l'étranger, leurs congrégations ayant été dissoutes en France* ».

Clemenceau est pour la philosophie Kantienne qui règne sur l'Université de la fin du XIXème siècle. Pour lui, chaque homme doit trouver en soi même, et non ailleurs, le ressort et le motif d'agir droit. Il s'agit de cette morale sans obligation ni sanction.

A la lecture d'une profession de foi qui inspire à Clemenceau lors de sa visite dans les églises de la Semaine sainte. : « *J'aurais souhaité dire à mes frères ...la foi inflexible de l'univers exclut l'universelle bonté s'accommodant à chaque mode de la souffrance humaine. La pitié que vous demandez à l'implacable voûte, elle est en vous... vous clamez des profondeurs vers une bonté qui vous soulage. Donnez d'abord celle qui est en vous et par répercussion merveilleuse, vous recevrez en retour, avec l'oubli de vous-même, la joie de vous être prodigués pour autrui... dans votre humble sphère, vous aurez, pour un instant de raison, rectifié un peu de l'ordre universel, atténué quelque partie du mal immense, et reçu de la joie donnée le soulagement de vos propres misères* ».

Pour lui : « *la gloire des grands esprits apparaît comme la synthèse triomphante des défaillances du passé* »

« *Progressivement libéré des terreurs primitives, affranchi de l'erreur, que l'homme poursuive sa route, dans sa liberté impérieuse raison, vers la plénitude de son être éternel enfantement d'une destinée meilleure* ».

Qui pourra ensuite parler, comme le demande Jean Noël Jeanneney du **nihilisme philosophique de Clemenceau** ?

Toujours dans sa nouvelle sur la « semaine sainte » (*Le Grand Pan*), celui-ci dénonce les oraisons automatiques qui étouffent le « vrai cri », l'argent qui tinte partout, les égoïsmes affichés : « *On adore le bois de la vraie croix à Notre Dame, les clous de la Passion à Paris, à Monza, le saint suaire à Turin, la sainte tunique à Argenteuil où à Trèves. Et Dieu qui n'est que partout, qu'en fait-on ? Qui donc songe à pratiquer le Verbe ? Répondez, ô vous qui thésaurisez tous les biens de la terre au nom de celui qui ne posséda rien !* ».

Il poursuit avec la « **messe rouge** » : « *une cérémonie annuelle où la magistrature parisienne se soumet au vieux rituel par quoi on "appelle le Saint-Esprit"... Sur les têtes toquées d'or et d'argent des magistrats investis par Dieu et nos laïques du droit redoutable de juger les hommes* ».

Pierre Guiral, autre biographe de référence et proche de Jean Baptiste DUROSELLE, penche pour un « panthéisme. Le matérialisme initial que révèle le début de son ouvrage du GRAND PAN, est aussi éloigné des dieux de la Grèce, que du Dieu de la Bible, tout en indiquant que « **le problème de Dieu l'obsède** », comme nous l'avons précédemment évoqué.

Un autre auteur, Louis Guitard (1918 – 2009), ancien avocat du Barreau de Paris, aujourd'hui décédé, avait également noté, pour sa part, une évolution de Clemenceau dans son rapport au religieux. Ce changement est probablement dû aux relations qu'il a entretenues avec des religieux comme nous l'avons vu (*La mort de Clemenceau, Ecrits de Paris*, novembre 1975).

Bien évidemment, si Clemenceau ne croit pas au Ciel, il refuse le miracle, il ne pardonne pas aux religions leur exploitation de la crédulité. Il a lu Lamarck, Darwin, Gobineau et surtout Ernest Renan dont nous savons qu'après des Etudes dans plusieurs séminaires, Saint SULPICE, ISSY LES MOULINEAUX, se préparant à la prêtrise, s'éloigne chaque jour plus loin de sa foi. Ce dernier publiant en 1863 « La Vie de Jésus ».

Dans AU FIL DES JOURS, à propos des miracles, Clemenceau écrit :

*« N'est-il pas permis de croire que l'esprit humain cultivé, agrandi, est capable de visions plus nobles, de plus beaux rêves ? La simple Humanité, avec son cortège de grandeurs et de bassesses, de joies sublimes et d'atroces souffrances, ne peut-elle pas donner suffisante matière aux magnifiques rêveries de beauté, de bonté » ?*

Il est faux de dire que celui qui sait, soit plus malheureux que celui qui ignore. Les joies de la vérité sont telles qu'elles donnent le malheur. Se connaître, se mettre et se voir à sa place dans l'ordre mouvant des choses, c'est s'égaliser à tout. L'espoir de retourner au grand repos d'avant l'être, vaut tous les rêves menteurs d'éternelle félicité. Mystique ou positif, l'homme est de courtes joies et de longues souffrances.

Il revient dans ses articles : sur la chasse aux sorcières, l'Inquisition, les dragonnades, l'envoi des protestants aux galères, de Lourdes, entreprise industrielle, dont il s'est moqué très tôt.

Toutefois, notre homme, nous l'avons vu, connaît les textes.

*« Ouvrez l'évangile : le christianisme, écrit Clemenceau dans l'Aurore du 5 janvier 1904, est une prédication d'amour, mais voyez les procès d'hérésies, les tortures, les autodafés, les massacres de masses, les guerres de religion. »*

Clemenceau dénonce la superstition qui sévit partout, même aux Etats-Unis, qu'il connaît bien pour y avoir séjourné pendant plusieurs années à la fin des années 1860.

*« En Amérique, où la fantaisie individuelle se donne libre carrière, l'idéalisme américain revêt mille forme inattendues. On a décrit cent fois les folies des sectes sans nombre, les Mormons aux Shakers, spontanément surgies du sol. Il faut avoir vu les assemblées des Baptistes, et surtout les camps meetings des Méthodistes, ou se confondent, avec des chants pieux, les confessions publiques les plus scabreuses, les cris, les convulsions, les visions accompagnées d'extase cataleptique, pour savoir jusqu'où peut aller l'exaltation des gens qui, hier, étaient à leur comptoir, et qui y seront demain ».* Dans la Justice du 6 Mai 1894.

Ou bien encore : *« Le peuple américain se fait gloire de respecter la loi – nous sommes un peuple respectueux de la loi – il ne connaît pas l'école sans Dieu. Le catholicisme se vante d'y prospérer et le Dieu de la bible est partout. Qui est-ce donc qui a déchainé tout à coup cette*

*rage de destruction chez des populations de travail et de paix ? » (Dans la Justice du 10 Juillet 1894).*

C'était aussi l'époque ou selon Renan: « *il n'y a plus de masses croyantes, une grande partie du peuple n'admet plus le surnaturel et on entrevoit le jour où les croyances de ce genre disparaîtront dans les foules...de la même manière que la croyance aux revenants a disparu...religion est irrévocablement devenue une affaire de goût personnel » (Souvenirs d'enfance 1883).*

Pour lui, il n'y a peut-être que de vrais chrétiens : « qu'en Russie » : Ils y pratiquent la non-violence enseignée par Tolstoï.

***Qu'est donc la religion aujourd'hui ?***

*Un marché du plus misérable égoïsme entre l'homme et le maître du Monde. »*

Enfin, la religion, pour lui, n'est autre chose qu'un instrument de domination sociale, encore qu'à la suite de Léon XIII, certains catholiques aient essayé de rectifier le tir.

En un mot, Clemenceau ne croit pas davantage que les diverses religions si opposées dans le passé puissent s'épurer, se tolérer et, à plus forte raison, se rapprocher.

Encore une fois, si les critiques s'atténueront quelque peu et il éprouvera plus de respect pour le clergé et les catholiques français, mais le fond de sa pensée restera la même.

Il voit dans le catholicisme une force non à détruire par la violence mais à tenir dans d'étroites et strictes limites jusqu'à l'heure où il mourra de sa belle mort.

*En un mot sa laïcité, s'était adoucie pour ne pas dire plus ».*

Toutefois, Georges Wormser rapporte qu'il était furieux que sa sœur aînée Emma qui avait été baptisée lors de son mariage et dont il était très proche, ait eu des obsèques religieuses lors de son décès en Novembre 1927.

*« Je suis tombé dans un piège. Si j'avais su que j'aurais à subir l'homélie d'un pasteur, je n'y aurais pas été ».*

En 1896, dans « LE GRAND PAN », il relate la fascination exercée par la messe sur les foules paysannes :

*« Qu'y font-elles ? Y trouvent-elles ce qu'elles y viennent vraiment chercher ?... Je me dis que personne, en dehors de ce vieux prêtre blanc, courbé devant Dieu, ne parle à ces gens d'autres choses que de l'intérêt immédiat, but unique du labeur qui fait toute leur vie. Comment s'étonner si les natures d'instabilité nerveuse, d'imagination obscurément*

*tourmentée, souvent douloureuses et criantes accourent en foule à ce temple mystérieux, unique monument du village, où dans la fumée de l'encens, parmi les cierges étincelants, un vieillard pliant sous la chasuble d'or les émeut de sonorités apaisantes ? Elles ne savent point le sens de ces étrangetés et ne le cherchent pas. Quelque chose s'accomplit en ce lieu qui les arrache pour un instant à la terre. C'est assez ».*

Mais dans sa courte nouvelle « la messe au village » extraite de son ouvrage FIGURES DE VENDEE, écrite en 1906, Clemenceau, pris par l'entrain de la foule, se retrouve dans l'assistance d'une célébration religieuse d'un village vendéen.

Il profite de cette occasion pour réitérer des observations distantes et critiques envers le cérémonial catholique tel qu'il s'exerce en son temps dans les villages aussi bien dans la forme que le fond. C'est ainsi qu'il qualifie de spectacle fastueux, vieillot et démodé les apparats de cette messe, de discours barbare et incompréhensible les lectures et propos qui y sont tenus, tout en critiquant les supers pouvoirs du prêtre, grand manitou du village.

Il excuse néanmoins sympathiquement des pauvres femmes participantes qui usées et abimées par le travail, sans instruction, trouvent dans ce recueillement convenu et habituel un certain repos.

Il prévoit également l'extinction du pouvoir religieux dans les villages par la poursuite du travail d'émancipation des pères par leurs progénitures qui sauront développer la connaissance et la culture.

Néanmoins, on peut percevoir certaines controverses dans les propos de Clemenceau. Ces villageoises malgré leurs apparences ne détiendraient-elles pas une sorte de vérité ? Leur manière pure et sans attente de croire semble interroger notre homme.

Par ailleurs, le discours du prêtre n'est-il tout de même pas une manière d'ouvrir son esprit, et d'ailleurs le seul dans ces villages.

Il semble en fait que ce que rejette Clemenceau, ce n'est pas tant l'existence de fait religieux exercé dans les villages mais sa suprématie et l'absence de contre-pouvoirs, de débats.

Nous pouvons relever aussi un petit clin d'œil à la chose publique et politique qui délaisse ces espaces à l'Eglise, le principal faisceau de vie.

Enfin, en concluant sa nouvelle par ce propos : « Il a vraiment raison, le vieux quand on s'est tu pendant six jours, on a vraiment besoin le septième d'entendre parler quelqu'un », il laisse entendre que tout compte fait la messe du dimanche qui permet aux villageois de se retrouver, à des bienfaits.

Inconsciemment, Il donne une explication au mystère qui porte toujours des millions de personnes à croire.

Par contre, il peste que chez son ami le Docteur Gosset : « *Il y a des crucifix partout. Ils sont amusants avec leurs Bons Dieux ! Dieu ! Dieu ! Est-ce que ça se colle sur les murs ! Vous allez voir qu'un de ces jours je me mettrai à croire en Dieu pour leur montrer comment ça s'adore ! Et le bolchevisme, ça va ? Ca progresse gentiment ?* Dans « les silences de M Clemenceau » de Jean Martet.

Toujours dans son ouvrage d'entretiens, LE TIGRE, Jean Martet rapporte l'échange suivant avec ce dernier :

Monsieur Clemenceau : *je vous annonce que j'ai reçu hier la visite d'un curé.*

Jean Martet– *les curés ont pour vous une sympathie particulière...*

Monsieur Clemenceau – *Ils voudraient m'amener à Dieu. En quoi ils perdent leur temps. J'attends que Dieu fasse les premiers pas.*

*Celui-là est professeur de grec à la Faculté Catholique de Lille. Je lui ai demandé ce qu'il voulait de moi. Il m'a dit :*

- **Rien.**

Je lui ai répondu que c'était une marchandise que je pouvais lui fournir. Et nous nous sommes mis à parler. Je lui ai déclaré :

« *Voyons ! Expliquez-moi donc une chose. Jésus a dit ; « **Aimez-vous les uns les autres** ». Or je vois par ici tous ces gens qui vont à la messe... Il y a une femme qui est en train de mourir de faim, avec cinq enfants. Il y a un homme qui fait ce qu'il peut pour l'empêcher de crever et qui lui donne du pain, du lait, et de la viande... c'est moi. Les autres n'ont même pas l'air de se douter de son existence – Alors ? »*

***C'est un problème très compliqué...***

*C'est tout ce qu'il a trouvé à me répondre.*

*Je ne suis pas plus éclairé qu'avant...*

Finalement, Georges Clemenceau était bien plus bienveillant avec les religieux qu'avec ses contemporains de la vie politique à l'égard desquels il ne manqua pas de distribuer de nombreuses « *rosseries* », parmi lesquelles :

- **Raymond Poincaré** : « *il sait tout, mais ne comprend rien* »... ou « *Une âme de lapin dans une peau de tambour* ».

- **Aristide Briand** : « *Il comprend tout, mais il ne sait rien* »...

Encore plus sévère, lors de son décès, avec **Felix Faure**, Président de la République : « *Félix Faure vient de mourir. Cela ne fait pas un homme de moins en France. Néanmoins, voici une belle place à prendre. Les prétendants ne manqueront* » et toujours à l'occasion de la disparition de ce dernier dans les circonstances que l'on sait : « *Il voulait être César. Il est mort Pompée* »... Et en guise d'oraison funèbre, Clemenceau eu ce mot terrible : « *En entrant dans le néant, il a dû se sentir chez lui...* ». Et pour **Paul Deschanel**, Président, également en exercice, tombé du train à Montargis : « *Cela ne m'étonne pas, il a toujours été pressé d'arriver... ajoutant ... Il a enfin trouvé sa voie. C'est bien la première fois que chez Deschanel, la tête entraîne le reste* »... Et lorsque Deschanel démissionna, Clemenceau dit ajouta simplement : « *Il a un bel avis derrière lui...* »...

Mais revenons à un événement exceptionnel pour mesurer ses « *préoccupations spirituelles* ». Il faut cité cet extrait de sa plaidoirie lors de l'audience du 23 Février 1898, en faveur de Zola lors du procès de « **J'accuse** » au cours duquel il s'était improvisé avocat (*bien que rare aujourd'hui, un proche ou un ami peut toujours aujourd'hui assurer la défense d'un accusé devant la Cour d'Assises*) aux côtés du célèbre avocat Fernand Labori (1860 – 1917) et de son frère Albert également avocat.

**« Messieurs, quand l'heure des injures est passée, quand on finit de nous outrager, il faut bien répondre, et alors que nous objecte-t-on ? La chose jugée... ? Regardez la, Messieurs, voyez ce Christ en croix. La voilà la chose jugée, on la mise au-dessus du juge pour qu'il ne fut pas troublé de cette vue. C'est à l'autre bout de la salle qu'il faudrait placer l'image afin qu'avant de rendre une sentence le juge eût devant les yeux l'exemple d'erreur judiciaire que notre civilisation tient pour la honte de l'humanité** (Mouvements divers).

**Ah ! Oui, je ne suis pas un des adorateurs du Christ au sens où beaucoup d'entre vous l'entendent peut-être, mais je lui suis peut-être plus fidèle, à lui, et je le respecte certainement plus que beaucoup de ceux qui prêchent le massacre au nom d'une religion d'amour**(Bruits)». (Le PROCES ZOLA – P-V STOCK EDITEUR – 1898)

Dans sa conception laïque du politique et de l'éducation, Georges Clemenceau, comme le rappelle Michel Winock dans sa biographie « *a mis sans doute plus d'intransigeance que bien d'autres hommes de gauche. Il est notable pourtant qu'il fut un défenseur énergique aussi bien de la liberté de pensée (et de croire) que de la liberté d'enseignement. A ses yeux, laïcité et liberté sont inséparables. Inflexible sur les principes, il sait transiger au nom de l'intérêt général, comme on l'a vu lorsque Ministre de l'Intérieur, il refuse tout jusqu'au-boutisme dans la crise des inventaires* ».

\*

Nous retrouvons, déjà, chez Clemenceau cette même position à l'égard par exemple du socialisme et notamment du collectivisme. Lors de son discours du 11 Avril 1880 au cirque

Fernando : « *Quant à me prononcer pour l'appropriation collective, du sol, du sous-sol, ect... Je réponds catégoriquement Non ! Non ! (Explosion de bravos !) je suis pour la liberté intégrale, et je ne consentirai jamais à entrer dans les couvents et dans les casernes que vous entendez nous préparer* ».

## Evoquons le lien de Charles Peguy et de Georges Clemenceau

-  
Si La grandeur de Charles Peguy fut de s'abreuver aux sources les plus anciennes de l'histoire de France, nous pouvons regretter que ce ne fût pas malheureusement le cas de Georges Clemenceau.

Peguy lui reproche de qualifier sans cesse les catholiques français de « romains » et d'ignorer l'enracinement de la foi chrétienne en France.

D'ailleurs, Pierre Guiral conclut que ce dernier n'a pas tenté de réunir autrement que dans la souffrance, les fils de Jeanne d'Arc et ceux de la révolution. La synthèse que proposait Péguy, qu'il connaissait pourtant, lui était étrangère. Nous pouvons regretter qu'il n'ait pas admis que le christianisme fut comme la révolution, une des composantes de l'histoire de France.

D'ailleurs, Peguy qui admire Clemenceau, parce qu'il n'est pas comme les autres lui reproche – mais bien évidemment c'était avant 1914, celui-ci a été tué le 5 septembre 1914 à Villeroy (Seine et Marne) – de qualifier de *romains*, ce qui sous sa plume était péjoratif, ces catholiques français qui de leurs vertus ont tissé l'histoire du pays. Pour celui-ci, c'est toute l'histoire de France, quelque soit ses familles et ses sensibilités qui forme unité et grandeur.

André Suarès ajoutait, pour sa part : « **sa manie a toujours été de voir le pouce de Rome dans les malheurs de la France** ». Ce qui n'est pas parfaitement exact, comme nous l'avons vu.

Il n'avait cessé de professer avec tous les radicaux que le pape ne doit se mêler des affaires de la France et faire de celle-ci une seconde Italie...

En un mot, sa haine de Rome « **l'unique objet de son ressentiment** » fait oublier à Clemenceau, la grande tradition chrétienne de la France.

Bien que les religions et la liberté soient pour lui antinomiques, cependant ses expériences et les circonstances ont introduit dans son esprit parfois un doute ou tout au moins un questionnement.

Georges Clemenceau s'est opposé, nous l'avons vu, aux promoteurs d'une laïcité de combat que ce soit à l'occasion de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat ou à l'occasion des débats sur la liberté de l'enseignement.

Il ne voulait pas que l'Etat devienne une nouvelle Eglise. Clemenceau voulait que le débat, seul, fasse émerger une approximation de vérité relative et complexe, plus exigeante, mais aussi plus juste opposée aux vérités révélées, absolues et simples.

Constatons qu'il voulait également garantir la liberté à tous, y compris à lui-même quitte à devenir l'homme le plus détesté de France, mais aussi l'un des plus admirables.

**En quelque sorte, il rejoint les catholiques libéraux (Montalembert, Lacordaire, Ozanam) selon lesquels « la liberté de croire est égale à la liberté de ne pas croire ».**

Tentons cette interrogation impertinente : **Clemenceau, un démocrate-chrétien qui s'ignore... ?**

Après bien des années, de nombreuses lectures et de recherches confiées à ses collaborateurs, Jean Martet, Georges Wormser, Maurice Winter, mais aussi à l'abbé Breuil, et au Docteur Roux directeur de l'Institut Pasteur l'ont conduit à réfléchir sur "l'homme devant le cosmos" dans son ouvrage « *Au soir de la Pensée* ».

Pour lui comme le souligne Georges Wormser : « l'ennemie c'est la métaphysique et plus encore les métaphysiciens », comme Descartes, Einstein ou Bergson, à la seule exception de Spinoza qu'excuse son aspiration panthéiste et qui a osé défier Dieu.

Le docteur Emile Roux, lorsqu'il prononça son éloge à l'Académie de médecine rapportait qu'à l'issue d'un entretien en 1924, Clemenceau remettait en question, 60 ans plus tard, sa thèse de jeune médecin et qu'il avait toujours la même curiosité. Il avait confié au Général Mordacq :

*« Faire connaître les conclusions auxquelles peut aboutir un vieil homme comme moi, et cela après avoir essayé, au cours d'une longue existence de se pénétrer de toutes les connaissances humaines d'ordre philosophique et scientifique. C'est là, un magnifique programme et qui vraiment non seulement m'intéresse, mais me passionne énormément ».*

Pour lui ce qui l'importait, c'est le fond face avec le Cosmos. Le grand inspirateur, l'animateur suprême, c'est l'océan, son intensité, ses vagues et ses nuages qu'il ne se lasse jamais de contempler de sa fenêtre de la maison de Bellebat.

Clemenceau n'a donc pas vu l'arrivée de la démocratie chrétienne puis des chrétiens de gauche qui revendiquaient l'histoire de France toute l'histoire de France qui se sont engagés dans les transformations sociale du pays.

Il est aussi symptomatique que son principal, Jean Baptiste Duroselle soit un chrétien démocrate comme son collègue Jean Marie Mayeur qui a écrit soit seul, soit en collaboration avec ce dernier plusieurs ouvrages sur ces sujets.

L'un et l'autre ont probablement regretté que la liaison ne se soit pas faite avec Charles Peguy, comme plus tard entre le Général De Gaulle et Pierre Mendes-France.

Clemenceau n'a pas su saisir l'opportunité que constituait l'ouverture de l'Eglise et notamment de son contemporain, le Pape Léon XIII, dont ses adversaires reconnaissent ses grandes qualités. Il est vrai que les successeurs de ce dernier, Pie X et BENOÎT XV n'ont pas perduré dans l'opportunité que présentait cette situation nouvelle, à savoir la politique du ralliement.

#### DES LORS QUEL CREDIT ACCORDER AUX CONFIDENCES DE GEORGES CLEMENCEAU ET A SON RAPPROCHEMENT AVEC LES CHRETIENS ?

Adversaire de la puissance cléricale mais respectueux des religions, Georges Clemenceau "aurait fait", vers la fin de sa vie, à son collaborateur Ernest Vaughan la déclaration suivante :

*« Mon cher ami, je vais vous quitter prochainement. Et, vous le savez, depuis la mort de celle que je viens de perdre, la vie m'est à charge. Avant de vous quitter j'ai pourtant tenu à vous faire cette déclaration. Vous savez que, depuis mon enfance et pendant toute ma vie, j'ai ricané des religions, toute ma génération républicaine en ricanait comme moi. Eh bien, au moment où je vais disparaître, sans peur et autant que je l'ai pu, sans reproche, je déclare qu'avec tout le parti républicain je me suis trompé grossièrement et que nous avons fait un mal incroyable au pays. Je suis sûr aujourd'hui, sûr de toute certitude, qu'il est impossible de baser une société civilisée sur le matérialisme et l'athéisme. L'explication religieuse des mystères qui nous enveloppent n'est évidemment pas claire pour notre pauvre raison humaine ; mais l'explication matérielle et mécanique des libres penseurs comme des athées est encore moins claire et elle est certainement beaucoup moins consolante. Je tiens à vous dire que je meurs en plein accord avec vous ; si j'avais découvert plus tôt ces vérités, je les propagerai comme vous, sans peur du qu'en dira-t-on, sans peur du ridicule, sans peur des sarcasmes. J'ai autorisé à dire publiquement ce que je viens de vous dire pour l'édification des jeunes générations républicaines. J'ai libéré ma conscience. »*

Comme le rapporte Gaston Monnerville « ce libre penseur, cet athée, s'est opposé vigoureusement à toute atteinte aux croyances d'autrui ; que, bien au contraire, il a défendu la liberté pour le père de famille, quelles que soient ses affinités religieuses, de choisir l'enseignement qui lui paraîtrait le plus désirable pour son enfant ; il s'est élevé contre le monopole d'Etat, considérant, a-t-il précisé, que « la liberté religieuse, la liberté de conscience, est l'essence même de la République » (CLEMENCEAU, éditions Fayard).

## LE RETOUR AUX SOURCES VENDEENNES

Rappelons, les propos de Jean Yole.

L'écrivain régionaliste vendéen, et très chrétien, Jean Yole, sénateur et maire de la commune de VENDRENNES contigüe de celle de MOUCHAMPS a dressé le portrait de Georges, dans son ouvrage « LA VENDEE » publié au début des années 1930 : « *volontaire, bourru, fonçant droit devant, ne supportant pas la contradiction, jaloux jusqu'à l'exaspération de l'autorité de ses pairs, mais aussi sensible jusqu'aux larmes devant l'amitié, devant un geste humain chez les humbles, il est bien de la lignée de nos chefs vendéens ; Il n'est que le voir tel que le représente Sicard à la croisée des routes de Sainte Hermine entouré de ses poilus, la tête hors de la tranchée* ».

Et pour preuve, au soir de sa vie, l'attachement de Clemenceau à la Vendée et aux vendéens, bien que Barère dit Barère de Vieuzac, avait dit à la barre de la Convention, le 23 Octobre 1793 : « *Il n'existe plus de Vendée, La Vendée est faite* », Jean Yole ajoutait : « *Le sceau que Clemenceau a choisi pour sceller le traité de Versailles représente une **chouette**, l'oiseau cher aux vendéens. Peut-être est-ce le souvenir de la déesse Minerve à laquelle il a voué un culte intellectuel et qui ombrage sa tombe à Mouchamps, mais il est hors de doute que ce rapprochement l'a séduit* ».

Et notre élu, écrivain mais aussi médecin vendéen concluait : « *En 1918, toute la Vendée sans distinction de partis, l'a reconnu pour l'un des siens. Le caractère s'est imposé aux idées. Le génie de la Vendée a triomphé ce jour-là de ses ressentiments* ».

Pour Jean YOLE : **LA VENDEE C'EST A LA FOIS CHARRETTE ET CLEMENCEAU.**

Comment ce parlementaire, patriote, mais plutôt conservateur n'aurait-il pas été sensible aux propos de Clemenceau qui à la fin de sa vie s'interrogera en écrivant que **la cause de ces paysans, à l'horizon limité et aux moyens méprisables, était grande.**

Plus tard au Mont des Alouettes, près de la commune des Herbiers, haut lieu de l'holocauste vendéen, Clemenceau méditera sur leur résistance dans les termes suivants :

***« .. Sur cette terre, où nous sommes, des milliers et des milliers de paysans rebelles ont été massacrés par les armées de la République. Ce peuple vendéen, il avait de l'idéal, et pour défendre cet idéal, quelque chose de buté, de borné, de sauvage qui me plaît. Ce ne sont pas les nobles qui ont lancé cette guerre ; ce sont les paysans qui sont venus les tirer de leurs lits en leur disant : allez, conduisez nous ! Il faut voir les gens comme ils sont, et les replacer dans leur terre. Nous parlions du Rhin, hier soir, Dis-moi ce qu'était le Rhin pour un paysan de Charrette... les guerres de Vendée auraient dû se réduire à des escarmouches. C'est l'incapacité de la République qui en a fait une effroyable tragédie* ».** (§ Citation rapportée dans « Lettre ouverte aux coupeurs de têtes et aux menteurs du bicentenaire » de Philippe de Villiers).

Clemenceau, Ministre de l'Intérieur, avait déclaré lors de sa première visite officielle en Vendée, en septembre 1906, lors d'un banquet républicain, rappelant les vertus des ancêtres qui combattirent pour leur idéal et les bienfaits de la République :

*« ... Je viens parmi vous dans l'unique pensée d'apporter l'encouragement de l'un des leurs, aux républicains de Vendée, en même temps que pour l'y chercher moi-même dans la conciliation de l'accord de tous les républicains... Au dernier chouan je viens dire la lutte dont tu fus le soldat, s'est étendue bien au-delà de ton bocage et de ton marais. Ce ne fut qu'un moment du combat éternel pour la libération de l'Homme et tu peux découvrir aujourd'hui que la bataille n'a pas cessé depuis que tus as déposé les armes ; Partout elle continue en France comme ailleurs, non plus nécessairement à coups de fusil, mais plus efficacement à coups de pensées, par le livre, par la parole, par la leçon. Le combat n'est plus aux chemins creux, il est à l'école ».*

Si ce discours ne fit pas l'unanimité chez les royalistes qui se prévalaient du titre de "fils de chouan". Cependant la presse républicaine mais aussi la presse modérée saluèrent ce discours réconciliateur de l'enfant du pays. Et enfin pour dire au lendemain de la Grande guerre, à Mouilleron-en-Pareds : *« Ces gens-là (les vendéens) ont compris ce qu'était la patrie, on a vu ce qu'il était capable de faire, **il n'y avait pas de meilleurs soldats** »* (14-18 les poilus de Vendée. Jean Rousseau. CVRH).

Il pensait certainement à ces 21 000 compatriotes vendéens à qui le conflit a pris leur vie, aux 45 000 amputés, blessés ou gazés, aux 4 000 veuves et aux 5 ou 6 000 enfants orphelins pour une population de 438 520 habitants à la veille de la grande guerre. Notre homme savait également que plusieurs centaines de prêtres étaient sur le front, soient au combat et pour les plus âgés : brancardiers et infirmiers. 24 d'entre eux et 38 séminaristes du diocèse ne reviendront pas, sans parler des mutilés.

**Dès lors, faut-il s'étonner des contradictions de l'homme, lorsque l'on sait que révolutionnaire par tempérament, il fut porté au pouvoir et vers l'ordre ; adversaire des entreprises coloniales, il occupa le Maroc ; adversaire du recours à l'Armée lors des grèves, il l'imposa et l'exposa dans les conflits du travail\* ; hostile à la répression armée, il provoque inconsciemment des répressions sanglantes ; dénonciateur de l'égoïsme patronal, il défendit le patronat ; hostile aux monopoles de l'Etat, il racheta la Compagnie de l'Ouest ; adversaire de la peine de mort, il y eu recours.**

C'est l'occasion de rappeler le mot d'André Philipe, figure socialiste et protestante de la S.F.I.O. qui lors de débats du congrès de 1945, déclarait : *« Vous m'excuserez si, en vertu d'une vieille hérédité, j'ai pour les hérésies, une sympathie intuitive »...*

\*Après que la C.G.T. ait lancé des grèves insurrectionnelles et qui avait en outre qualifié le pouvoir exécutif de « **gouvernement d'assassins** », il déclara à une délégation du syndicat : « *Vous êtes derrière une barricade, moi je suis devant. Votre moyen d'action, c'est le désordre. Mon devoir, c'est de faire de l'ordre. Mon rôle est de contrarier vos efforts. Le mieux, pour chacun d'entre nous, est d'en prendre son parti* ». (Jacques Julliard: « Clemenceau, l'affaire de Draveil et Villeneuve Saint Georges 1908 » - COLLECTION ARCHIVES JULLIARD).

Puis il n'hésita pas le 1 Mai 1906 à révoquer plusieurs centaines de fonctionnaires des Postes. Puis à faire occuper la Place de La République, le même jour par un peloton de dragons effectuant un manège afin d'éviter des rassemblements ... voire le 6 Août 1906 à expulser la C.G.T. de la Bourse du Travail...

D'ailleurs, ces événements ne suscitent peu l'indignation de Charles Peguy restant reconnaissant à Clemenceau son engagement pour la cause de Dreyfus. Pour lui la Confédération Générale du Travail est à l'image de la S.F.I.O. et de la République radicale au pouvoir, « une structure bureaucratique à visée totalitaire » (Charles Peguy - Arnaud TEYSSIER – PERRIN).

Et Arnaud Teyssier ajoute : « *Les redoutables mouvements sociaux que Clemenceau doit affronter ne paraissent pas à Pégué du même ordre que la menace d'un prochain grand règlement avec l'Allemagne ; Il ne voit poindre aucune véritable révolution, mais sent que la France s'enfoncé dans un matérialisme qui la rend vulnérable* ».

## CLEMENCEAU ET DE GAULLE

**Il n'en reste pas moins que si le Général De Gaulle, catholique, est l'inspirateur d'une république s'apparentant à une Monarchie Constitutionnelle, Georges Clemenceau qui semble bien ne pas avoir la même empreinte, plus démocratique, se réclama néanmoins, pour sa part, d'un pouvoir fort, et même dans l'éclat de la guerre et de la Victoire, de fracas autoritaire quasiment nationaliste.**

A cet égard, il faut relire les articles publiés par Pierre Mendès France que rappelle Paul Marcus dans son étude comparative (*Jaurès et Clemenceau, un duel de géants*), à propos de De Gaulle « *Quand on a du caractère, on l'a généralement mauvais. Et bien, c'est vrai, c'est un homme dur énergique qui sait ce qu'il veut... Notre pays n'a pas trop d'hommes de cette trempe. Avant la guerre, nous avons eu des gouvernements de grande valeur, intelligents, honnêtes, dévoués,, éloquents ; il leur manquait trop souvent le tempérament, la volonté le courage, l'énergie, le caractère. Nous en avons tous souffert. Voilà que nous rencontrons un homme qui a ces qualités au plus haut degré... **Allons-nous recommencer l'erreur funeste qui a été commise après l'autre guerre, lorsque des intrigues subalternes ont écarté Clemenceau qui lui aussi avait sauvé le pays ?*** » Dans le *Courrier du Neubourg* du 26 Septembre 1945.

Puis, dans l'Express du 28 Juillet 1960, Pierre Mendès France ajoute à propos de CLEMENCEAU : « ***Il n'y a pas d'incompatibilité entre la République et un gouvernement fort. Mais il faut des hommes, des chefs républicains. La France aurait perdu la Première Guerre, même avec la meilleure Constitution, sans Clemenceau et son équipe. Si un chef militaire avait désobéi à Clemenceau, cela n'aurait pas duré vingt-quatre heures. Il avait rassemblé le pays autour de lui*** » suivant le principe de la république romaine « *que les armées cèdent à la Toge* ».

Faut-il s'étonner de cette proximité, lorsque l'on sait que parmi les relations de Charles De Gaulle avant la Deuxième Guerre mondiale, deux hommes que ce dernier considérait comme ses amis : Emile Mayer et Emile Nachin. Le premier un intellectuel libre penseur, agnostique, dreyfusard et juif, le second qu'il a connu au début des années 1920, major de l'Ecoles des sous-officiers de Saint Maixent qui lui a présenté le précédent. Emile Mayer tient un salon à son domicile tous les dimanches matin avec quelques proches. Les mêmes se retrouvent régulièrement dans la Brasserie Dumesnil mais pour évoquer uniquement les questions militaires. Par la suite, Paul Reynaud fera la promotion des conceptions du Commandant De Gaulle notamment sur le thème de l'armée de métier, y compris de Léon Blum qui ne retiendra au premier abord ces suggestions. Mais qui le regrettera plus tard par ces mots : « *La France aurait eu au moins deux années d'avance, au lieu de quatre années au moins de retard, dans l'organisation des grandes unités mécaniques et dans la mise au point de la tactique nouvelle...Ainsi le désastre eût été conjuré, la guerre elle-même peut-être évitée* ».

Mais nous savons que les hommes politiques de l'époque avaient horreur « de tout pouvoir personnel », et ont écarté des personnalités trop fortes à leurs yeux, à l'instar de Jules Ferry et surtout de Georges Clemenceau.

Souvenons-nous des positions de ***certain***s qui s'opposèrent à l'arrivée du Général De Gaulle en 1958 et refusèrent l'instauration de l'élection du Président de la République au suffrage universel.

**Le « tombeur de ministère », le « Premier flic de France », le « Père la Victoire », le « Tigre », et même le »Vieux « comme l'appelait respectueusement Léon Daudet, était-il anticlérical, Ces quelques lignes n'ont pas pour but de démontrer le contraire, mais de relativiser et souligner les préoccupations philosophiques et spirituelles d'une personnalité foisonnante et dont la carrière a été, à bien des égards, hors du commun.**

Autre jugement : Pierre Guiral, biographe très favorable à notre homme, n'hésite à écrire : « *il est difficile de connaître Clemenceau. Non qu'il soit fuyant, mais il est contradictoire, à la fois ceci et à la fois cela* ». Pour preuve : le vote des femmes, il n'est pas contre, mais il n'est pas pour. De leur cotés les féministes non seulement lui reprochent cette attitude, elles le traitent même de « jésuite », ce qui est un comble.

*Pour l'avocat Jacques Trémolet de Villers probablement très éloigné de notre héros qui a assuré la défense d'un Touvier avec une plaidoirie exceptionnelle de plus de 5 heures voic plusieurs années, nous a confié sa sympathie pour le patriote: « Clemenceau est sûrement moins grand que Jeanne d'Arc. Il est cependant au-dessus de nombre de chefs d'Etat, y compris de Charles VII, puisqu'il a eu le génie de réaliser l'unité du pays avec une énergie de tous les instants ».*

A Joseph Kessel qui lui demandait comment il avait découvert sa petite maison vendéenne - qu'il appela la *bicoque* - de Saint Vincent-sur-Jard, il répondit : « **Oh ! C'est bien simple; Dieu a d'abord créé l'endroit ; puis il m'a fait naître, car il est logique dans ses bienfaits. Ensuite il a récompensé l'amitié d'un cycliste à qui j'avais dit, « Prends ton vélo fais toute la côte des Sables d'Olonne à la Tranche sur Mer et trouve moi ce que je désire ».**

Comme le souligne à bon droit, le Professeur Jean Noël Jeanneney, petit fils de Jules Jeanneney très proche de Georges Clemenceau et notamment en qualité de Sous-secrétaire d'Etat à la guerre et fils de Jean Marcel Jeanneney, ministre du Général De Gaulle, dans sa présentation du "Grand Pan" :

*« L'image convenue de Clemenceau, dans la vulgate historique, telle qu'elle se dessine en quelques traits avant la gloire finale, est celle d'un individualiste farouche, toujours rétif aux embrigadements partisans , dont l'énergie s'épuise en coup de boutoirs successifs et en impulsions autoritaires plutôt qu'en desseins mûris et servis opiniâtrement. Un homme dont le tempérament ironique réserve ses rares tendresses à un cercle de familiers qu'il n'agrée que parce qu'il les domine. Un politique dont les préoccupations sociales se dissipent rapidement dès lors qu'il lui revient d'exercer son autorité avec une passion jacobine contre le mouvement ouvrier – au point, quand il dirige le gouvernement, de 1906 à 1909, de constituer en fin en soi le maintien de l'ordre contre le mouvement ouvrier. Un militant de gauche dont la doctrine finit par se rabougrir dans les limites d'un **anticléricalisme obsessionnel**. Et notre spécialiste de Clemenceau mais aussi de Georges MANDEL ajoute : Et bien ! Je gage qu'en refermant **Le Grand Pan**, ses nouveau lecteurs constateront que cette réputation doit être beaucoup nuancée, et qu'ils sont à même de donner à la personnalité de Clemenceau une profondeur nouvelle et peut-être inattendue ».*

Eu-t-il adopté ce mot d'André Malraux : « *Au fond, la politique, avec l'art et la religion, c'est un moyen d'échapper à la mort* ».

**Ce que les auteurs d'une séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui s'est incarnée notamment par la loi du 9 décembre 1905, n'avaient pas envisagé.**

Pour ce, reprenons le mot célèbre de Victor Hugo : « *l'Eglise chez elle, L'Etat chez lui* », ou celui plus lapidaire de Georges Clemenceau : « **DIVORCONS** », ce dernier craignant toujours de voir « *le pouce de Rome* », dans la conduite des affaires de l'Etat, mais qui n'avait pas comme nous l'avons dit « la haine de la religion », ni cherché à « changer le lit du fleuve », c'est-à-dire à dé-radicaliser les esprits, comme certains de ses contemporains.

Si depuis la Révolution, l'Eglise catholique a souvent donné l'image de l'alliance du « *sabre et du goupillon* », elle a également été, malgré quelques compromis, dans l'opposition aux gouvernements de gauche de la III<sup>ème</sup> et de la IV<sup>ème</sup> République.

Il n'est pas contestable, par ailleurs, que l'Eglise est néanmoins sortie affaiblie de la crise révolutionnaire. Elle connut ensuite une renaissance tout d'abord par le retour des valeurs d'ordre, d'autorité, symbolisées par la Restauration.

En premier lieu, c'est le rôle des cercles, ces associations pieuses ou laïques qui tiennent une place considérable, à l'exemple de la société Saint Vincent de Paul. C'est aussi la renaissance des ordres religieux et des congrégations avec : la Compagnie de Jésus, les Bénédictins, les Dominicains, les filles de la charité de Saint Vincent de Paul, les Oblats, les Marianistes qui se vouent à l'assistance aux pauvres, aux œuvres hospitalières, à l'instruction populaire, à l'activité missionnaire. Apparaissent aussi, des types nouveaux de spiritualités, dévotions, cultes et piété misent en valeur par des miracles et des apparitions. C'est enfin, à cette époque, le développement de l'activité intellectuelle et l'occasion pour l'ultramontanisme de s'affirmer.

Parallèlement, c'est également, l'apparition du libéralisme politique qui va se manifester par la montée d'un libéralisme anticatholique dans la bourgeoisie et dans de larges couches de l'aristocratie. Pour les libéraux ce mouvement doit s'incarner par une lutte contre le cléricalisme, voire contre l'Eglise elle-même.

En outre la naissance du prolétariat industriel influencé par un socialisme anticlérical ou athée engendre un facteur d'affaiblissement de la présence chrétienne dans la société.

Mais, des chrétiens réagissent, c'est ainsi que naît aussi un *catholicisme libéral* qui cherche à réconcilier l'Église et le libéralisme politique et le *catholicisme social* qui vise à apparaître une solution chrétienne aux problèmes sociaux. Cependant ces deux courants ne se confondent pas : les catholiques libéraux ne sont pas sociaux et ne remettent pas en cause le libéralisme économique, à l'exemple de MONTALEMBERT qui se montre méfiant à l'égard du suffrage universel. Par contre les catholiques sociaux sont antilibéraux et antidémocrates. Ils regardent vers le modèle antérieur à la Révolution de 1789. Le plus éminent représentant du catholicisme social français, à cette époque, sera René de La Tour du Pin, mais celui-ci prône le retour à une société individuelle ou antérieure à la Révolution, ce qui le conduira par la suite à l'Action Française.

La démocratie chrétienne naissante sera la synthèse de ces deux courants, bien que la frontière n'a pas été toujours simple. D'ailleurs des hommes et des publications peuvent se réclamer des trois courants (démocratie chrétienne, catholicisme libéral et social).

Elle sera un essai de réponse des chrétiens aux problèmes contemporains, et aussi d'instiller la démocratie politique et la démocratie sociale.

Historiquement, cette tentative de concilier l'Église et la démocratie au travers de l'Église constitutionnelle avait été envisagée par l'abbé Grégoire et Lamourette, évêque constitutionnel, et avait donc constituée le premier pas du concept de démocratie chrétienne, lors de la Révolution. Mais ce premier mouvement sera combattu par l'anticléricalisme révolutionnaire et l'intransigeance romaine.

Ce n'est qu'en 1830 qu'apparaissent les premiers cercles de tendance démocrate chrétienne. Puis lors de la révolution de 1848, on constate que l'Église et certains de ses membres ont le souci d'un rapprochement entre catholicisme et la démocratie.

Donc en 1830, l'abbé Félicité de Lamennais (1782 – 1857) qui a d'abord des positions théocratiques et ultra-royalistes évolue vers des positions libérales et démocratiques qu'il expose dans le journal "*l'Avenir*", fondé par l'abbé Gerbet, auquel Charles de Montalembert (1810 -1870) catholique libéral et Lacordaire (1802 – 1861) précurseur de la démocratie chrétienne apportent leurs contributions. Ce quotidien compte parmi ses lecteurs qui leur accordent leur sympathie : Victor Hugo, Chateaubriand, Lamartine, Balzac et de Vigny.

D'ailleurs Lamennais, Montalembert et Lacordaire, ce dernier auteur du célèbre aphorisme : « *Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit* », n'étaient pas des inconnus pour Clemenceau qui rappelle leurs rôles, comme nous l'avons souligné, dans une lettre à l'abbé Lemire en juillet 1913

**L'Avenir** aura, par ses positions, un rôle d'avant-garde, et Lamennais, dès le 7 décembre 1830, défend la démocratie politique alors que la France connaît un suffrage censitaire très restrictif et demande le suffrage universel, il revendique également la décentralisation et revendique la liberté de la presse, la liberté d'association et de réunion.

Puis, par la suite les revendications sur le temps de travail, la création de syndicats professionnels, la dénonciation du capitalisme porteront la marque du réformisme social de **L'Avenir**. Partisan de l'unification de l'Europe et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il encourage ce courant de pensées et développe en quelque sorte des idées d'avant-garde. Enfin, celui-ci appelle à la création d'un « parti catholique ».

Mais ces revendications n'ont pas l'agrément de Louis Philippe et bien qu'indifférent à la religion, demande, au Vatican, avec d'autres de prendre des mesures contre cette publication. Ces prises de positions heurteront l'Episcopat et nombre d'évêques interdiront la lecture du journal.

Ensuite la condamnation de ces idées par le Pape Grégoire XVI contraignent les ecclésiastiques de nombreux lecteurs aux désabonnements et conduisent les rédacteurs de **L'Avenir** à se soumettre puis à renoncer à faire paraître le journal.

Néanmoins, ces thèmes utilisés et développés par **L'Avenir** seront repris par les démocrates chrétiens.

La II<sup>ème</sup> République est une période d'ouverture à l'égard des prêtres et les évêques apportent leur soutien au nouveau régime. Il est d'ailleurs symptomatique que le Président de l'Assemblée constituante est le Docteur Philippe Buchez, inspirateur du journal "**L'atelier**", théoricien des coopératives ouvrières de production et du socialisme chrétien, soit un catholique et républicains convaincu.

C'est à cette période qu'un nouveau quotidien "**L'Ere Nouvelle**", voit le jour dont l'animateur est l'abbé Maret, ancien disciple de Lamennais, titulaire d'une chaire de dogme à la Sorbonne, organe auquel contribue également Frédéric Ozanam, fondateur des

conférences Saint Vincent de Paul, journal qui s'affirme républicain et démocrate-chrétien. En outre quelques députés démocrates-chrétiens seront élus, outre Buchez et Lacordaire à Paris, dans les départements du Tarn, du Lot et Garonne et dans la Creuse.

L'abbé Maret n'écrivait-il pas en juillet 1848 : « *La démocratie chrétienne, voilà l'avenir* ».

Puis l'élargissement du suffrage censitaire et l'avenue du suffrage universel vont permettre la naissance des partis et en particulier des premiers partis d'inspiration religieuse. Soulignons, que Montalembert ne s'était pas associé à cette nouvelle publication dont l'objet était de réconcilier le catholicisme et la démocratie en s'affirmant démocrate-chrétien.

Si ce courant a eu un rayonnement intellectuel inférieur à l'équipe de *l'Avenir* dont l'animateur principal était, donc, Lamennais, cependant son impact fut certainement plus important pour la démocratie chrétienne, certes facilité par l'élargissement du suffrage censitaire puis l'avenue du suffrage universel qui va permettre les premiers partis d'inspiration religieuse.

Rappelons qu'entre 1844 et 1848, Montalembert avait entrepris la création d'un parti catholique avec pour objectif, l'obtention de la liberté de l'enseignement secondaire. Il obtient quelques succès avec 140 élus environ. Mais le parti s'effondra à la Révolution de 1848.

### **L'encyclique RENUM ROVARUM de Léon XIII (1891)**

Nous savons qu'à cette époque les catholiques français sont divisés entre monarchistes, voire légitimistes et républicains de tendances diverses dans tous les camps.

Si les abbés démocrates publient abondamment livres et articles, les philosophes tels que Maurice Blondin, Maritain, Etienne Gilson et beaucoup plus tard Etienne Borne poursuivent la réflexion. Les catholiques libéraux sont généralement des laïcs ayant des responsabilités économiques et politiques : Montalembert, de Broglie, Denis Cochin futur ministre en 1915.

C'est cette encyclique qui sera un facteur important de la démocratisation des programmes et du recrutement des partis chrétiens. Elle permettra en outre la naissance des syndicats chrétiens et surtout sera un élément important dans l'évolution de l'Eglise à l'égard des problèmes politiques et sociaux.

De nombreux cercles d'ouvriers catholiques se fondent, notamment dans les grandes villes. Ceux-ci ne sont pas à confondre avec les cercles créés par Albert de Mun au lendemain de la guerre de 1871. Rappelons que les catholiques français sont divisés entre monarchistes et républicains. Puis au cours de l'année 1896 se fonde le « Parti démocrates chrétiens ».

La pensée sociale de la politique chrétienne avait donc eu comme précurseurs (Lamennais, Lacordaire, Ozanam). Puis on constate dans un deuxième temps, une évolution du catholicisme politique vers le réformisme politico-social devenu possible par l'évolution de l'Eglise avec l'abbé Naudet (1859 – 1929), l'abbé Gayraud (1856 – 1911) député du Finistère, Marc Sangnier et Robert Cornilleau qui ont contribué en France à l'élaboration de la doctrine démocrate chrétienne.

Suivront, l'abbé Lemire député du Nord de 1893 à 1928, le chanoine Desgranges député du Morbihan de 1928 à 1940 mais aussi bien d'autres prêtres : Naudet, Daubry.

Bien que l'encyclique GRAVES DI COMMUNI interdise l'emploi de l'expression « démocrate-chrétien », des intellectuels, journalistes, avocats, universitaires tels que Marc Sangnier, Emmanuel Desgres du Loû, Lorrin et même l'industriel Léon Hamek vont s'engager. Si le Sillon regroupe la plupart des démocrates-chrétiens, toutefois l'abbé Lemire ne le rejoindra pas.

Mais la démocratie chrétienne était réduite par les papes Léon XIII et Pie X à l'action charitable des chrétiens.

Le Parti démocratique chrétien constitué par de nombreux cercles ouvriers à la suite de RENUM ROVARUM et la méfiance de Pie X envers la démocratie et le climat de lutte contre le modernisme amènent le pape à demander au Sillon de se dissoudre. Marc Sangnier, comme ses précurseurs de *l'Avenir*, obéit et se soumet.

Cependant le Sillon aura eu un rôle de formateur de cadres que nous retrouverons dans divers organisations (Association catholique de la jeunesse française ACJF) fondée par Albert de Mun, les Semaines Sociales, la C.F.T.C.

En conséquence les formations d'inspiration démocrate chrétienne s'appelleront autrement : Jeune République, ect... Il a fallu attendre 1943 pour qu'un parti italien notamment animé par Gasparri obtienne l'accord de Pie XII pour utiliser l'expression.

**Donc, en France, trois partis démocrates-chrétiens naissent de la condamnation du Sillon.**

**La Jeune République en 1912** par Marc Sangnier qui aura trois à quatre députés entre 1919 et 1940. Elle adhère au Front Populaire et comptera un secrétaire d'Etat : Philippe SERRE.

**En 1919, L'Union populaire républicaine d'Alsace.**

L'absence de Parti démocrate-chrétien – l'Alsace au XIX<sup>ème</sup> siècle est une province peu religieuse plutôt anticléricale avec de forts noyaux protestants – amène les alsaciens à constituer une formation purement locale qui après quelques vicissitudes dû à son autonomisme se tiendra à l'écart et donc de refuser son intégration au sein du PDP

Enfin, le **Parti démocrate populaire** (PDP) en 1924, il aura 15 à 20 députés. prônent un réformisme prudent, d'abord trait d'union entre radicaux et modérés. Il se rapproche des radicaux et des socialistes et appuiera Léon Blum pour constituer un gouvernement national. Il s'appuie sur un quotidien tel que « Ouest-Eclair » à Rennes. Les leaders principaux à l'époque sont : Auguste Champetier de Rives, Robert Schuman, puis des hommes ayant occupé des responsabilités de premier rang dans la résistance, mais également dans les gouvernements à la Libération et dans la IV<sup>ème</sup> République Georges Bidault, Pierre-Henri Teitgen, Paul Coste-Floret, François de Menthon).

Un rapprochement entre ces courants aurait pu se réaliser grâce au quotidien « *l'aube* » dirigé par Francisque Gay. En vain.

Mais par ailleurs, comme le souligne René Rémond, naît la querelle qui divisa l'opinion catholique dans l'entre-deux guerres entre l'Action Française et la démocratie chrétienne.

Depuis quelques décennies, nous n'hésitons pas à soutenir que le Pouvoir notamment politique dans certaines régions marquées d'abord par le catholicisme et plus particulièrement la "démocratie chrétienne" (Bretagne, Pays de Loire, Alsace, Haute-Loire par exemple, n'était pas aux mains des élus qui avaient un mandat local ou national, mais implicitement sous l'influence des évêchés, des prêtres et des pratiquants réguliers qui eux se sont par la suite investis dans la vie publique et engagés en conquérant électoralement des responsabilités politiques de premier rang. Combien de ceux, avant d'être maire, député ministre voire Président de la République sont passés par ces groupements. Pensons par exemple au rôle de la JAC pour la modernisation le monde agricole. Nous savons également que des responsables politiques de premier plan et notamment à gauche (les chrétiens de gauche) ont acquis une formation déterminante dans leurs engagements de jeunesse. Mais aussi dans le scoutisme, catholique ou protestant : Valéry Giscard

d'Estaing, Jacques Chirac, François Léotard, Michel Rocard, Lionel Jospin, Simone Veil...), dans le monde agricole donc : Michel Debatisse, de nombreux dirigeants de syndicats tels que la CFDT ou la CFTC, Jean Marc Ayrault a appartenu dans sa jeunesse au MRJC, dont le gouvernement contenait des personnalités telle que **Jean Yves Le Drian à la JOC**, Cécile Duflot – qui a occupé des responsabilités à la JOC - Arnaud Montebourg et bien d'autres qui ont baigné dans un milieu chrétien voire très chrétien . Dans un précédent gouvernement de la gauche : **Henri Nallet, est un ancien Président de la JEC** (agriculture, Garde des Sceaux, , François Hollande avait une mère catholique de gauche, après la JOC, d'autres sont passés à l'action catholique ouvrière. Evoquons aussi Jacques Delors issue du mouvement progressiste d'adultes chrétiens, VIE NOUVELLE. Nous pouvons également évoquer le souvenir de Jean Boissonnat, qui a joué un rôle considérable dans la presse écrite notamment à la Croix et dans d'autres journaux économiques, et aussi du Professeur d'économie François Perroux. Et même Pierre Cot, grand juriste, parlementaire brillant sous la Vème République, et qui a eu une grande proximité, par la suite, avec le Parti communiste avait été un militant actif dans l'association catholique des jeunes français. Même Jean Pierre Chevènement a appartenu à la Conférence OLIVAIN, de sensibilité démocrate chrétienne et surtout pro-européenne...

Deux personnalités, parmi bien d'autres : Jean Pierre Mignard très proche de la famille Hollande-Royal et de leur enfants, catholique pratiquant et ancien et encore récemment directeur du journal « témoignage chrétien, Président de la haute autorité du Parti socialiste lors des primaires de la gauche en 2012, ancien emblématique et auteur d'ouvrages dans lesquels il affirme ses convictions spirituelles. Enfin Christoph Deltombe également avocat et ancien Président de VIE NOUVELLE et surtout d'Emmaüs, dans laquelle il a œuvré pendant de nombreuses années à la suite de la démission de Martin Hirsch, pourtant marqué à gauche, qui était appelé au gouvernement de François Fillon.

Combien d'autres marqués par une éducation religieuse, catholique ou protestante ont occupés des responsabilités de premier plan, Georgina Dufoix, Christian Sautter, Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Nicole Questiaux, Catherine Lalumière, Alain Bombard, Pierre Joxe, Christian Pierret, Catherine Trautmann, bien souvent plutôt à gauche et se réclamant plus souvent de Jaurès que de Clemenceau. Mais des hommes politiques classés à droite ont également eu des fonctions éminentes : Daniel Hoeffel, Antoine Rufenacht, Thierry Breton, Gérard Larcher, Président du Sénat, ou bien encore l'ancien Président de la région Grand Est, Philippe Richert, également protestant. Nous pourrions citer, un grand serviteur de l'Etat qui a participé aux gouvernements de la Libération : André Philip, socialiste et également protestant, dont l'épouse a été reconnue *juste* parmi les nations pour son action auprès des juifs au Chambon sur Lignon (Haute-Loire). Sans parler de notre Président qui a

fréquenté comme beaucoup d'autres d'excellents établissements scolaires catholiques : la Providence à Amiens, ou Franklin à Paris, pour Bruno Le Maire ou Luc Chatel. Lycées dans lesquels l'épouse du chef de l'Etat a enseignés.

Enfin, il n'est pas exceptionnel de rencontrer les situations suivantes : soit dans une entreprise ou à fortiori dans un hôpital ou un établissement à caractère social, et de constater que le vrai patron ou dirigeant n'est pas le directeur, mais un prêtre-ouvrier, un ancien prêtre ou un leader syndical charismatique souvent de la CFDT ou de la CFTC qui « mène la vie dure » pour ne pas dire plus à ceux qui exercent le pouvoir juridique.

Nous avons même reçu la confiance suivante d'une personnalité intellectuelle de gauche agnostique ou non-religieuse : «  *finalement, aujourd'hui, il n'y a que les chrétiens pour se préoccuper de la question de l'emploi* ».

Regardons enfin les prises de positions des églises protestantes et catholiques et en premier lieu celle du Pape François ou de l'Episcopat français, à l'égard des politiques sociales ou des phénomènes migratoires et des dispositions prises par les gouvernements.

D'une manière générale, nous pouvons évoquer l'influence de personnalités telles que Charles Péguy ayant eu un ascendant, sur les militants chrétiens de gauche mais aussi plus à droite : au très conservateur Cercle Charles Péguy à Lyon auquel ont adhéré des personnalités comme Charles Million. Ou bien, celle d'Emmanuel Mounier père du personnalisme, fondateur de la revue ESPRIT, ainsi qu'un Paul Ricoeur philosophe protestant.

Nous pouvons même ajouter que l'Etat a donné un « coup de main » en subventionnant les mouvements et associations notamment de jeunesse d'inspirations religieuses ou idéologiques, ou simplement laïques : scoutisme, auberges et jeunesse. Certains organismes qu'il a initié sont ou ont été gérés en cogestion et leurs organes directeurs rassemblaient des représentants des ministères intéressés et surtout des représentants des organisations de jeunesse: exemple, COTRAVAUX pour les chantiers de travaux volontaires, ou COGEDEP, dont l'un des Président au début des années 1960 a été Pierre Mauroy futur Premier Ministre. L'objet était de favoriser des déplacements présentant pour les jeunes un intérêt éducatif par la découverte et l'étude des grandes réalités et des grands problèmes économiques, sociaux, culturels et touristiques, en France, et à l'Etranger, toujours en regroupant et associant les organisations de jeunesse et d'éducation populaire et l'Etat.

Donc, depuis 1981, notamment, avec l'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République – *devenu plus religieux que catholique* - on a assisté aux succès posthumes des catholiques libéraux et des catholiques sociaux, des démocrates-chrétiens puis devenus suivant l'expression « *la gauche avant la gauche* ».

Certes les églises protestantes et nombre de leurs fidèles les avaient précédés puisque le protestantisme dès les années 1870 s'est assimilé à la gauche et que les protestants ont joué un rôle moteur dans la construction de la République laïque.

Rappelons enfin, que « les Pères de l'Europe » parmi lesquels les chrétiens sont nombreux : Konrad Adenauer, Robert Schuman, Alcide de Gasperi, Paul-Henri Spaak...

De cette histoire, le M.R.P. naît en 1944, il se veut l'héritier de la Résistance à laquelle il a largement participé. C'est derrière le général De Gaulle et sur son nom qu'il obtient ses premiers succès électoraux. Mais rapidement, il ne sera que le représentant d'une IV<sup>ème</sup> République où il ne trouve pas sa place. Ses relations avec l'homme de la France libre deviennent orageuses et son image gaulliste évolue vers un antigaulisme jusqu'à condamner, comme d'autres partis, à partir de 1953, l'homme du 18 juin (Thèse de Pierre LETAMENDIA : Le Mouvement Républicain Populaire – 'Histoire d'un grand parti français').

C'est ainsi que son poids diminue, ses adhérents sont de moins en moins nombreux et tout comme ses électeurs. Dès lors, il n'est pas étonnant que son influence sur le système politique diminue, bien que les valeurs qui l'ont fondé sont toujours prégnantes.

Déjà, Saint Optat, évêque africain du IV<sup>ème</sup> siècle écrivait dans son traité contre le schisme des donatistes : « **L'Etat n'est pas dans l'Eglise, l'Eglise est dans l'Etat** »...

## **LES PARADOXES DE LA SITUATION CONTEMPORAINE**

Si les chrétiens de droite et gauche ont « pris le pouvoir », nous ne méconnaissons pas, les défis qui se posent aux autorités publiques contemporaines – Georges Clemenceau avait déjà des préventions à l'égard d'un Islam conquérant alors qu'il était finalement bienveillant à l'égard des juifs, mais aussi des chrétiens - lorsque l'on voit comment des élèves, adolescentes, cherchent à contourner l'interdiction du port du voile à l'école en portant des bandanas ou bien des groupes religieux, avec le soutien de certains parlementaires tel que Ericka Bareigts, députée de l'île de la Réunion et ancienne ministre des départements d'Outre-Mer, qui sollicitent et même revendiquent d'ajouter des jours

fériés pour les fêtes religieuses spécifiques, voire d'autoriser l'appel, dans les mosquées, à la prière pour les musulmans (LE MONDE du 23 janvier 2018).

La laïcisation de la société pourra continuer se faire, mais avec vigilance, par un mouvement naturel : prenons pour exemple : les religieuses de la communauté *Marie Joseph et de la Miséricorde* - le Conseil d'Etat qui avait estimé, à la suite d'un recours de syndicats se réclamant de la laïcité, que leur neutralité ne pouvait être remise en cause - qui assuraient encore récemment de leurs soins et peines, entre "la garde à vue" et leur présentation à un juge d'instruction ou au Procureur de la République, les femmes détenues au dépôt de Paris, et qui ont dû cesser leur mission, faute de vocation, comme la plupart des communautés religieuses, et dont la succession a été assurée par des volontaires civils mais qui ont bien des difficultés afin assurer cette tâche bien délicate. Autre exemple, pour les cours d'instruction ou d'éducation religieuse en Alsace et Moselle qui sont en forte diminution à la demande des familles.

Par contre les aumôniers sont non seulement tolérés, mais ils disposent d'un statut dans l'armée, avec un grade d'officier et une solde, (le grand rabbin KORSCHIA est un ancien aumônier militaire), mais aussi dans les prisons. Nous nous souvenons de leurs bienfaits et de leur rôle, appréciés et reconnus par Georges Clemenceau, pendant la Grande Guerre de leur présence qui perdure face aux épreuves que connaissent les militaires.

Par contre, la jurisprudence a mis le haut là à certaines tentatives chez certains juifs : "l'affaire des cabanes" (*Cass 3° civ 8 juin 2006*) ou des digicodes (*Cass 3° civ 18 décembre 2002*) : les conventions religieuses ne peuvent s'imposer à un règlement de copropriété. Les pratiques dédiées par des conventions religieuses n'entrent pas dans le champ contractuel et ne font naître aucune obligation spécifique à la charge du bailleur ou de la copropriété.

En droit du travail, l'arrêt « baby-loup » a posé des limites à la manifestation des convictions religieuses et a justifié le bien fondé d'un licenciement d'une salariée qui était revenu à la suite d'un congé maternité dans une crèche privée s'adressant à tous publics quelques soient leurs convictions, voilée. Par contre, la Loi El Komhri a autorisé une certaine souplesse pour permettre aux salariés d'exercer leur culte sous la condition d'une absence de prosélytisme.

Il est piquant d'observer que la laïcité, hier valeur de gauche s'il en est pour ne pas dire de combat contre l'Eglise, est aujourd'hui revendiquée par différents courants des droites politiques, et notamment de la droite extrême, pour s'opposer notamment à l'islam et notamment à l'islamisme et de constater par ailleurs que les chantres du combat contre le

pouvoir « théocratique » et notamment de la position de certains membres et élus de la "France Insoumise" contester le caractère religieux de certaines pratiques ou tenues vestimentaires, tel que le voile pourtant considérés jusqu'alors comme signe d'une vision intégriste et non seulement identitaire, mais aussi un signe de prosélytisme (*Laïcité : les « insoumis » cherchent la bonne parole*. Le Monde du 9 novembre 2017).

Et nous avons vu récemment le Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA, anciennement la Ligue communiste) qui se réclame pourtant de la célèbre affirmation de Marx : « *Le religion est l'opium du peuple* » présenter la candidature d'une jeune militante qui avait le mauvais goût d'être musulmane et de porter un foulard...D'une manière générale une certaine gauche française qui se réclame d'une façon générale de cette maxime conteste d'être qualifiée islamophobe.

C'est dire qu'il convient, aujourd'hui, de conserver la Loi du 9 décembre 1905 dans son intégralité juridique et dans son esprit, quand bien même, par souci du bien commun, il convient d'accepter quelques aménagements pratiques pour faciliter le respect entre des citoyens qui ont des sensibilités différents.

### **Pourquoi ces débats en France particulièrement ?**

Les pays scandinaves (Norvège, Suède, Danemark) sont de christianisation relativement récente. L'évangélisation n'a eu lieu que huit siècles après celle de l'Italie, et 3 siècles après celle de la France et 15 siècles après le sacre de Clovis qui a transformé la Gaule païenne en royaume catholique.

Ce pays a été durablement marqué par la culture chrétienne et dont il résulte une morale collective, la famille, l'école et la conscience publique.

Que serait la France, comme d'autres pays : l'Espagne, l'Italie, le Portugal, sans ses églises et ses cathédrales mais aussi sans ses philosophes et écrivains tels que Thomas d'Aquin, Pascal, Châteaubriand, Lamartine, Victor Hugo, Péguy et combien d'autres.

De plus les penseurs de la philosophie des lumières au XVIII<sup>ème</sup> siècle ont été profondément influencés par la religion chrétienne : Voltaire formé par les jésuites et bien qu'éloigné de la pratique du catholicisme, était profondément déiste. Jean Jacques Rousseau s'il ne fut pas un protestant constant, fût l'apôtre d'un déisme auquel il dédia le plus bel hommage littéraire du XVIII<sup>ème</sup> dans la « *Profession de foi du vicaire savoyard* ».

Cet apport de l'Église s'est fait sentir, certes aujourd'hui à un moindre degré, jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, par un idéal envers la nation, la famille, l'école doublé d'un sentiment de solidarité.

Reconnaissons enfin, que la philosophie des lumières avec Montesquieu, Voltaire et Rousseau ont apporté le concept national : « **Liberté, Egalité, Fraternité** », synonyme de compréhension de la société et d'action sur elle.

**Le 27 mars 2018**

**Gilles BOSSY**